

SCoT du Briançonnais

AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE
Reçu le 06/07/2017



Rapport de présentation

Tome 1 Diagnostic



Crédits – réalisation du SCoT du Briançonnais

Vice Président du SCoT – Gérard FROMM

Équipe technique de la CC du Briançonnais

Aurélie POYAU

Alain CAILLOL

Isabelle BONHOMME

Sophie FABRELLO

Citadia Conseil – Conception

Even Conseil – Évaluation Environnementale

Aire Publique – Concertation Publique

SOMMAIRE

1. Préambule.....	5	3. La coopération transfrontalière.....	41
1.1. Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale.....	6	4. Le profil sociétal du Briançonnais	42
1.2. Un document qui impose des règles	7	4.1. Un territoire dynamique démographiquement	43
1. Les pièces constitutives du SCoT	8	4.1.1. <i>Une population en augmentation</i>	<i>43</i>
2. Le SCoT, garant de la préservation de l'environnement9		4.1.2. <i>Un territoire jeune mais en vieillissement</i>	<i>47</i>
2.1. <i>Une démarche d'Evaluation Environnementale intégrée dans l'élaboration du SCoT 10</i>	<i>10</i>	4.1.3. <i>Des ménages variés mais plus petits</i>	<i>49</i>
2.2. <i>Un SCoT labellisé AEU², pour une démarche éco-durable</i>	<i>12</i>	4.1.4. <i>Une population active importante.....</i>	<i>51</i>
3. L'élaboration d'un SCoT AEU², une démarche itérative14	14	4.2. Un parc de logements difficile d'accès.....	52
2. Le SCoT du Briançonnais	17	4.2.1. <i>Un parc de logements contrasté</i>	<i>52</i>
1. D'un territoire historique de gestion à un territoire de projet 18		4.2.2. <i>Une faible vacance du parc.....</i>	<i>57</i>
2. Un Territoire multiple, une centralité du massif alpin. 21		4.2.3. <i>Un marché immobilier tendu qui contraint les accédants locaux.....</i>	<i>58</i>
2.1. <i>Trois grands massifs alpins.....</i>	<i>21</i>	4.2.4. <i>Un parc social bien développé mais à conforter</i>	<i>62</i>
2.2. <i>Cinq vallées</i>	<i>22</i>	4.2.5. <i>Une possible adaptabilité du parc</i>	<i>65</i>
2.3. <i>Un cœur urbain polarisé par Briançon</i>	<i>25</i>	4.3. Un contexte socio-économique plus difficile	66
2.4. <i>Un territoire haut-montagnard, source de contraintes et de richesses</i>	<i>26</i>	4.3.1. <i>Un accès à la formation réduit.....</i>	<i>66</i>
3. Les objectifs du SCoT.....	27	4.3.2. <i>Un marché de l'emploi dynamique mais plus précaire.....</i>	<i>67</i>
3. Une démarche fédératrice autour d'une projet concerté.....	28	4.4. Synthèse & Enjeux	69
1. La Concertation.....	29	5. Le profil territorial du Briançonnais.....	71
2. La prise en compte des enjeux supra-territoriaux et transfrontaliers	30	5.1. Un territoire urbain de montagne	72
2.1. <i>Les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible</i>	<i>31</i>	5.1.1. <i>Une bonne diversité et une forte densité d'équipements</i>	<i>72</i>
2.2. <i>Les documents que le SCoT doit prendre en compte</i>	<i>33</i>	5.1.2. <i>Briançon, un pôle urbain de rang départemental.....</i>	<i>77</i>
2.3. <i>Les documents à prendre en considération par le SCoT</i>	<i>38</i>	5.2. Un territoire face à un nouveau choix de développement urbain.....	79
		5.2.1. <i>Une consommation d'espace moyenne de 6,7 ha par an dans un territoire limité 79</i>	
		5.2.2. <i>Un potentiel constructible diffus</i>	<i>83</i>
		5.2.3. <i>Un potentiel de renouvellement urbain.....</i>	<i>88</i>



5.2.4.	<i>Plusieurs perspectives de développement.....</i>	90
5.3.	Un territoire enclavé mais au contact de grandes régions urbaines.....	93
5.3.1.	<i>La province de Turin, région urbaine de proximité.....</i>	93
5.3.2.	<i>Des réseaux de faible portée/qualité.....</i>	95
5.4.	Une mobilité locale à faire évoluer.....	98
5.4.1.	<i>Une mobilité professionnelle intravalléenne centrée sur Briançon.....</i>	98
5.4.2.	<i>Une mobilité touristique à l'origine d'une saturation saisonnière du trafic.....</i>	100
5.4.3.	<i>Une offre en transport en commun multiple mais peu cohérente.....</i>	102
5.4.4.	<i>La problématique du stationnement de plus en plus prégnante.....</i>	104
5.4.5.	<i>Un développement volontaire des mobilités alternées et des modes doux.....</i>	105
5.4.6.	<i>Une démarche transfrontalière interterritoriale : TRIA.....</i>	106
5.5.	Synthèse & Enjeux.....	107
6.	Le profil économique du Briançonnais.....	111
6.1.	Une économie présentielle basée sur l'attractivité... ..	112
6.1.1.	<i>Le Tourisme, économie motrice du territoire.....</i>	112
6.1.2.	<i>La captation des ressources : le fondement de l'économie briançonnaise.....</i>	115
6.1.3.	<i>Une économie présentielle initiée par la présence de l'armée à la Renaissance.....</i>	116
6.1.4.	<i>Erosion et diversification de l'attractivité.....</i>	118
6.1.5.	<i>Caractéristiques de la filière touristique.....</i>	119
6.1.6.	<i>Une pluriactivité et une saisonnalité importantes.....</i>	127
6.2.	Le Triumvirat économique indispensable au Briançonnais : l'association Tourisme – Agriculture – Sylviculture.....	129
6.2.1.	<i>Une réciprocité forte mise en danger.....</i>	129
6.2.2.	<i>Une agriculture menacée.....</i>	131
6.2.3.	<i>Une sylviculture en structuration.....</i>	141
6.3.	Commerce, artisanat et BTP : des activités supports.....	143
6.3.1.	<i>Une activité commerciale fortement développée.....</i>	143
6.3.2.	<i>Le BTP.....</i>	146
6.3.3.	<i>L'industrie.....</i>	146
6.4.	Une politique de développement économique dynamique.....	147
6.4.1.	<i>Un soutien à la création d'entreprises.....</i>	147
6.4.2.	<i>Labellisation et mobilisation de fonds européens.....</i>	148
6.4.3.	<i>Un schéma de développement économique pour promouvoir l'économie locale.....</i>	148
6.4.4.	<i>Une activité économique à mieux structurer spatialement.....</i>	149
6.5.	Synthèse & Enjeux.....	151
7.	Annexes.....	153
7.1.	Cartes d'enjeux agricoles.....	154
7.2.	Cartes détaillées de la consommation foncière.....	167

1. PREAMBULE



1.1. QU'EST-CE QU'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCoT, est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale qui permet de mettre en cohérence, dans une perspective de développement durable, les politiques sectorielles d'un bassin de vie en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements commerciaux et de préservation de l'environnement à l'horizon 15-20 ans. Ils ont été institués par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Les Schémas de Cohérence Territoriale s'inscrivent dans les principes définis par les articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme.



Article L.110

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Article L.121-1

Les Schémas de Cohérence Territoriale [...] déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

1.2. UN DOCUMENT QUI IMPOSE DES REGLES

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un SCoT ont des effets concrets en termes d'aménagements et d'urbanisme puisque que le SCoT revêt un caractère opposable.

Ces conditions d'opposabilité du SCOT sont définies par les dispositions suivantes :

- article L.122-1 dernier alinéa du Code de l'Urbanisme, précisées par les articles R.122-1, R.143-1 et R.122-5 du même code ;
- articles L.752-1, L.752-2, L.752-15 du Code de Commerce et article 36-1 de la Loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat.

Doivent être compatibles avec les SCoT :

- **Les documents de planification sectorielle :** Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Schéma de développement commercial (SDEC) ;
- **Les documents d'urbanisme :** les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) remplaçant les POS, les cartes communales et plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui édictent les règles de constructibilité que doivent directement respecter les autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir...);
- **Les opérations foncières et d'aménagement :**
 - les zones d'aménagement différé ;
 - les zones d'aménagement concerté ;
 - les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisation ;
 - la constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de cinq hectares d'un seul tenant ;
- **La délimitation des périmètres d'intervention** concernant la protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, prévus dans l'article L. 143-1 du Code de l'Urbanisme ;
- **Les autorisations d'urbanisme commercial** prévues par les articles L. 752-1, L. 752-2 et L. 752-15 du code du commerce et l'article 36-1 de la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientations du commerce et de l'artisanat ;
- **Déclarations d'Utilité Publique ou Déclaration de projet**, sous réserve de l'adaptation du SCoT, au titre de l'article L122-15 du Code de l'Urbanisme.

A l'inverse, le SCoT est un document qui doit également prendre en compte et respecter les orientations et objectifs de toute une série de documents dits « supérieurs », détaillée dans la partie Plans et Programmes ci-après.

1. LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU SCoT

Un SCoT se compose de trois documents :

- un **Rapport de Présentation**, composé du diagnostic territorial qui présente les besoins de développement, des éléments justificatifs ayant conduit à l'élaboration du SCoT (explication des choix), des 6 volets de l'évaluation environnementale, de l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes et de la justification des choix établis pour élaborer ce SCoT ;
- un **Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD)** qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il s'agit d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques de développement retenus ;
- un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs est le seul qui ait un caractère normatif (opposable), mais celui-ci doit être compatible avec le PADD et découler des enjeux établis dans le diagnostic.

Un préambule et des annexes graphiques accompagnent ces trois documents principaux.



2. LE SCoT, GARANT DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Supports de l'histoire locale et atouts économique majeurs du Briançonnais, les espaces et les paysages naturels et montagnards sont au cœur de la réflexion du SCoT Briançonnais :

- leur aménagement représente un enjeu vital pour l'attractivité des trois vallées, dans un contexte touristique transalpin toujours plus concurrentiel ;
- le maintien du cadre de vie et des spécificités briançonnaises en termes d'architecture, d'urbanisme, de culture et d'économie, nécessitent à l'inverse une préservation forte de ces espaces.

Afin de trouver le juste équilibre permettant de satisfaire ces enjeux, la prise en compte des espaces naturels sur le territoire du SCoT, ainsi que les impacts potentiels pouvant résulter de son application, font l'objet de deux démarches spécifiques :

- la réalisation d'une **Evaluation Environnementale du projet de SCoT (démarche obligatoire)** permet de dresser un portrait des espaces naturels sur le territoire et étudie les effets du projet de SCoT sur le territoire ;
- la mise en œuvre d'une **Approche Environnementale de l'Urbanisme (démarche volontariste)** permet d'accompagner les élus et décideurs dans leur prise de décision, par une concertation plus poussée sur les thématiques environnementales.

Ces deux démarches contribuent à améliorer et à clarifier le débat sur l'environnement et à mettre en avant la manière dont celui-ci est pris en compte dans le SCoT.



Villar d'Arêne, source : CCB

2.1. Une démarche d'Évaluation Environnementale intégrée dans l'élaboration du SCoT

L'évaluation environnementale des SCoT est une démarche spécifique et innovante qui évalue de manière itérative les incidences du projet de SCoT sur l'environnement, et notamment les zones susceptibles d'être touchées par le projet de SCoT (zones sensibles du point de vue environnemental et/ou zones de projets d'extension urbaine). Elle permet ainsi de s'assurer de la pertinence des choix effectués au regard des enjeux environnementaux et de développement durable. Ses résultats sont intégrés dans le rapport de présentation du SCoT tout au long de la démarche d'élaboration.

L'évaluation environnementale des SCoT répond à la directive européenne dite "Plans et programmes", et à sa transposition en droit français par ordonnance n°2004- 489 du 3 juin 2004 et décret n°2005-608 du 27 mai 2005.

L'évaluation environnementale constitue de ce fait un outil précieux d'aide à la décision, dans la mesure où, évaluant les impacts prévisibles du projet sur l'environnement, il permet de les anticiper et d'y remédier a priori plutôt qu'à posteriori.

Elle est également le garant d'un niveau élevé de protection de l'environnement et contribue à la performance environnementale du SCoT, participant ainsi à promouvoir un "développement durable".

L'évaluation environnementale du SCoT s'effectue en six temps, mentionnés à l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme. Ses résultats alimentent de manière itérative l'élaboration du SCoT et sont progressivement intégrés dans le rapport de présentation du SCoT, en articulation avec le diagnostic plus transversal prévu à l'article L.122-1 dudit code :

Le 1er volet présente les objectifs du schéma et son articulation avec les autres documents d'urbanisme et plans et programmes mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

Le 2ème volet analyse l'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution ;

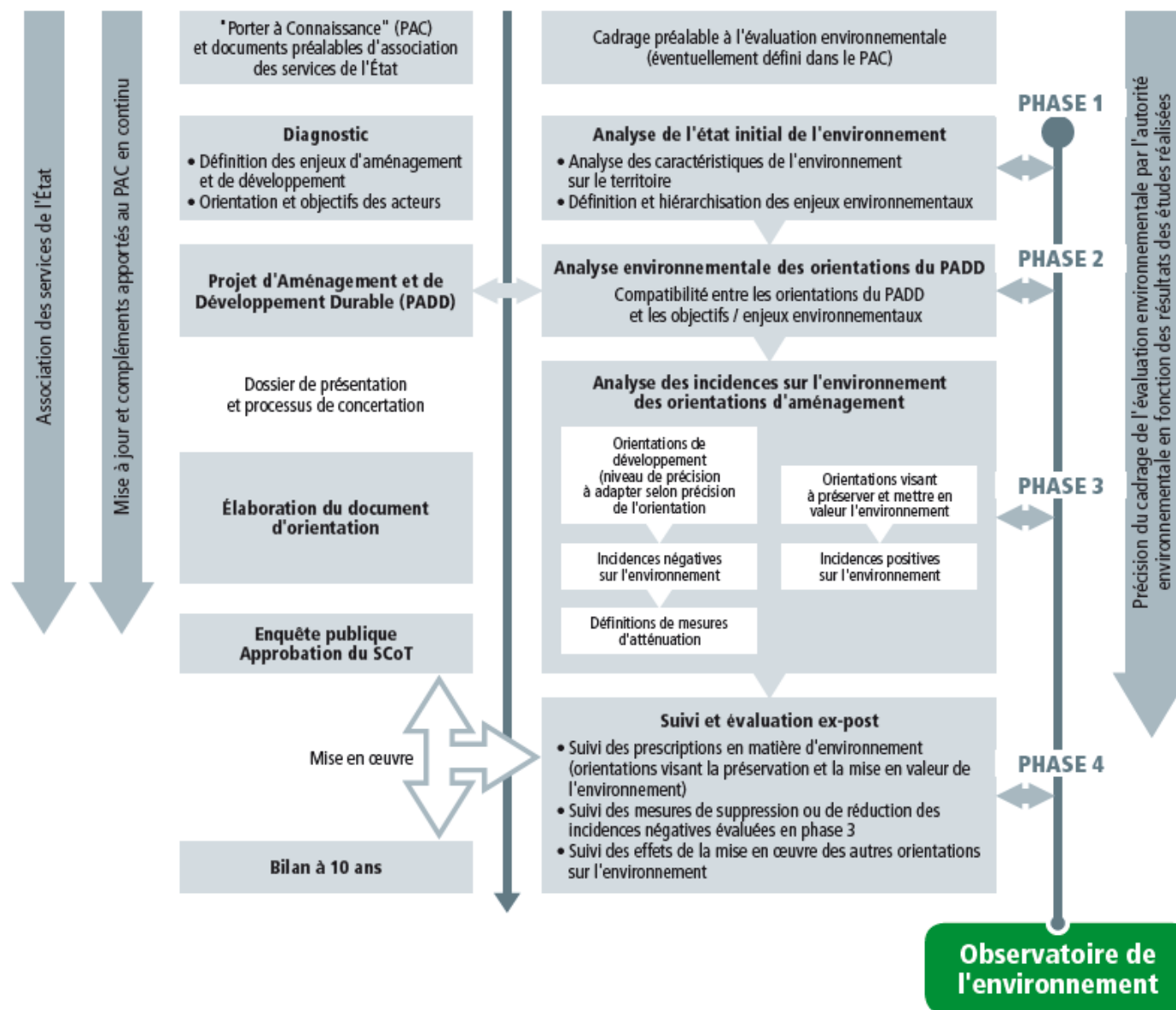
Le 3e volet analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, notamment dans les zones présentant une importance particulière ;

Le 4e volet expose les motifs retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales, notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et les raisons qui explicitent les choix opérés au regard des autres solutions envisagées ;

Le 5e volet présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si besoin, compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ; il rappelle que le schéma doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de son approbation ;

Le 6e volet comprend une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, ainsi qu'un résumé non technique des éléments précédents. Élément du dossier soumis à enquête publique, la démarche d'évaluation environnementale est l'occasion d'offrir un outil pédagogique et de communication vers les citoyens, et de rendre plus transparents les grands choix opérés par le SCoT.

Deux démarches en interface : le SCoT et son évaluation environnementale



Sources : CETE Méditerranée, DIREN Languedoc - Roussillon.

2.2. Un SCoT labellisé AEU², pour une démarche éco-durable

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est une démarche itérative d'aide à la décision pour les collectivités territoriales, développée par l'ADEME. Cet outil permet de réduire l'impact environnemental des projets urbains et constitue une plus-value dans les pratiques urbanistiques.

L'AEU², AEU nouvelle génération, définit de nouvelles priorités en matière d'urbanisme durable :

- explorer et saisir les opportunités qu'offrent les nouvelles possibilités réglementaires ;
- mobiliser des outils d'animation plus participatifs entre les acteurs et les futurs usagers ;
- favoriser une meilleure intégration des impacts des choix urbains sur l'environnement (santé, occupation des sols, émissions GES, mobilité contrainte...);
- permettre aux acteurs de fixer un niveau d'ambition, de suivi et d'évaluation du SCoT.

La communauté de communes du Briançonnais, à travers son SCoT, s'est engagée dans cette démarche afin de définir une charte de développement durable fixant les objectifs à atteindre.

Cinq thématiques environnementales ont été retenues pour constituer l'AEU² du SCoT du Briançonnais : Consommation d'espace, Energie et climat, Eau, Mobilité et Déchets.

Elles seront analysées et réinterrogées tout au long de la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.

AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

1 - VISION

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES ENJEUX

- Partager les constats et les enjeux
- Débattre des marges de manœuvre
- Faire émerger des objectifs pour le projet
- ➔ Proposition d'un protocole d'évaluation et sélection d'indicateurs

2 - AMBITION

DEFINITION DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- Validation des objectifs
- Anticipation de leur déclinaison opérationnelle
- Qualification des indicateurs
- ➔ Renseignement de la grille d'évaluation du projet

3 - TRANSCRIPTION

TRANSCRIPTION DES PROPOSITIONS RETENUES

- Proposition de préconisations et recommandations
- Appréciation des conséquences des propositions proposées
- ➔ Renseignement de la grille d'évaluation du projet

4 - CONCRETISATION

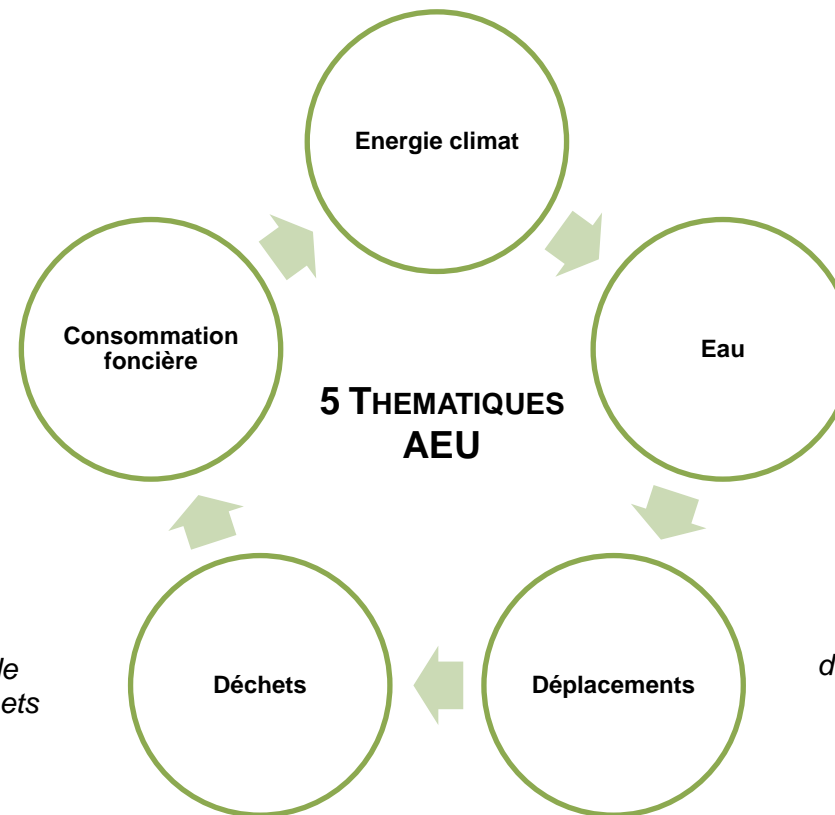
SUIVI DES PROJETS

- Proposition de mesures d'accompagnement
- Mise en place d'une méthodologie de suivi
- ➔ Renseignement de la grille d'évaluation du projet

Consommations énergétiques, ensoleillement et formes urbaines, qualité de l'air

Consommation de l'espace à 10 ans, inventaire foncier des documents d'urbanisme locaux, analyse de l'évolution des paysages, typologie des limites d'urbanisation

Equipements de collecte et de traitement, production de déchets



Gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées, gestion des canaux, alimentation en eau potable

Transports en commun, modes doux, traitement qualitatif des voies, accidentologie et nuisances

3. L'ÉLABORATION D'UN SCoT AEU², UNE DEMARCHE ITERATIVE

L'élaboration d'un SCoT se déroule en deux grandes étapes :

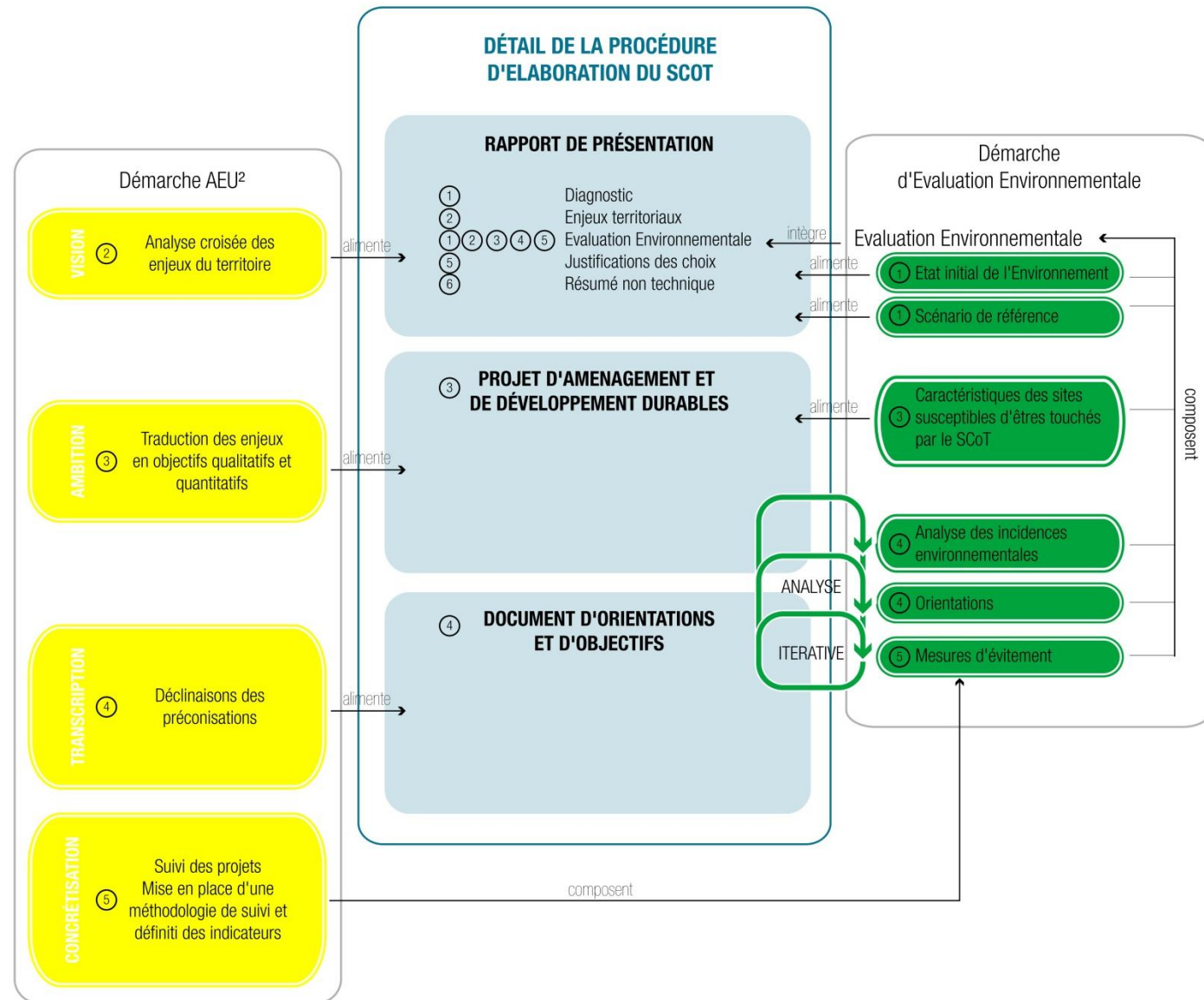
- Une étape d'élaboration du dossier de SCoT, comprenant :
 - **L'élaboration du diagnostic**, qui permet d'évaluer l'état actuel du développement du territoire et les tendances d'évolution. Il concerne la démographie, l'économie, l'environnement, le paysage, l'habitat, les transports, les équipements... Le diagnostic doit déboucher sur l'expression des enjeux prioritaires pour le développement du territoire. Le diagnostic comprend également un Etat Initial de l'Environnement ;
 - **L'élaboration du PADD**, qui permet de définir les orientations générales d'aménagement, au regard notamment des conclusions du diagnostic et des arbitrages politiques ;
 - **L'élaboration du DOO**, qui permet de définir les objectifs et principes de la politique d'urbanisme et d'aménagement découlant du PADD ;
 - **La rédaction complète du rapport de présentation.**
- Une étape de validation du SCoT :
 - **Validation par les PPA** : le dossier arrêté est transmis aux personnes publiques associées PPA (EPCI, Etat, CG, Chambres Consulaires...) qui rendent un avis sous trois mois.
 - **Validation par les habitants** : le dossier arrêté, auquel sont joints les avis émis par les PPA (on parle de dossier d'enquête publique), fait l'objet d'une enquête publique auprès de la population, suivie par un commissaire enquêteur nommé indépendamment par le tribunal administratif.

Une fois l'enquête publique terminée, le commissaire enquêteur remet un rapport faisant la synthèse des avis des PPA et de la population. L'analyse de ce rapport permet au territoire, c'est-à-dire à la Communauté de Commune du Briançonnais, de modifier le SCoT arrêté sous couvert de justifier les modifications apportées et de ne pas remettre en cause l'économie générale du document. Le SCoT est alors approuvé par délibération du conseil communautaire. Une fois approuvé, le SCoT entre en vigueur et devient opposable. Les décisions d'urbanisme prise dans son périmètre doivent alors être compatibles avec ses orientations et objectifs.

A l'issue de cette étape, le **SCoT est « arrêté »** ; le conseil communautaire délibère pour présenter ce projet de SCoT pour validation.



- A** ELABORATION DU SCoT
Phase d'écriture
- B** ARRÊT DU SCoT
1er vote en conseil communautaire
- C** CONSULTATION DES PPA
Les Personnes Publiques associées ont trois mois pour rendre un avis sur le SCoT arrêté
- D** ENQUÊTE PUBLIQUE
Le SCoT arrêté et les avis des PPA sont soumis à l'avis du public pendant un mois minimum
- E** APPROBATION DU SCoT
2nd vote en conseil communautaire
Le dossier approuvé intègre les remarques des PPA et du public et justifie leur prise en compte ou leur non-prise en compte par rapport au dossier arrêté.
- F** SCoT EXÉCUTOIRE
2 mois après transmission au préfet



AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

2. LE SCOT DU BRIANÇONNAIS



1. D'UN TERRITOIRE HISTORIQUE DE GESTION A UN TERRITOIRE DE PROJET

Le Briançonnais forme depuis plusieurs siècles un territoire de vie et d'échanges qui tire son origine de l'Escarton de Briançon, fondé au XIII^{ème} siècle, et qui englobe alors les vallées de Cervières, de la Guisane, de la Clarée, de la Haute Durance et celle de la Vallouise.

Cet Escarton représente une communauté administrative et humaine qui permet aux « Briançonnais » de bénéficier d'une large autonomie et d'une grande liberté, conservées partiellement après le rattachement du Dauphiné à la France en 1349. La population peut alors, contrairement aux pratiques en vigueur dans le royaume de France, posséder tout fief, bien ou héritage, se réunir sans autorisation pour gérer les affaires communes, elle est exemptée de tout impôt ou de toute taille nationale et élit ses officiers et ses consuls.

L'Escarton de Briançon constituait un prémice de modèle d'organisation démocratique indépendant et traduit un passé depuis longtemps tourné vers l'intercommunalité de gestion.

La révolution vient modifier cette unité de fonctionnement en 1789, avec l'instauration des communes et des départements, marquant la fin des Escartons et de l'autonomie briançonnaise. Le mode de fonctionnement change mais les assemblées communautaires vont tout de même survivre. Aux côtés des nouveaux conseils municipaux, ces assemblées vont entretenir les écoles, les moulins, les fours et organiser la gestion des eaux et des forêts.

Rassemblées autour de tâches et systèmes de gouvernance collectives, les communes du Briançonnais, continuent ainsi de constituer un bassin de vie solidaire et unifié par Briançon : chaque vallée est en rapport univoque la commune,

située en position de carrefour, et ne peut communiquer avec les autres que par ce point de passage obligé. Si le contexte géomorphologique est à l'origine de ce regroupement naturel, le contexte historique a également joué un rôle dans la construction du territoire Briançonnais. Les communes de Villar-d'Arène et de La Grave, située dans la vallée de la Haute Romanche, naturellement tournée vers l'Isère, sont depuis la révolution, humainement rattachée aux précédentes communes.

En ce début de XXI^{ème} siècle, cette unité et ce fonctionnement territorial se perpétuent par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), instituée en 1995. L'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, la politique du logement, la protection de l'environnement, l'action sociale et l'organisation des services collectifs et de proximité représentent les compétences que la CC du Briançonnais a en gestion.

Forte de cet aspect organisationnel, la CC du Briançonnais, souhaite désormais franchir un nouveau cap afin de permettre une approche plus locale de l'aménagement du territoire et favoriser l'émergence d'un réel projet intercommunal.

La procédure d'élaboration du SCoT a donc été lancée en 2001, et le périmètre naturellement retenu a été celui de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Les évolutions réglementaires, politiques et administratives, puis l'entrée de la commune de Puy-Saint-Pierre dans la Communauté de Communes en 2013, ont conduit à insuffler un nouveau souffle à la démarche, dans un contexte environnemental renforcé. Le 19 février 2013, un nouveau périmètre a ainsi été défini et publié par le

préfet des Hautes-Alpes (Arrêté préfectoral n° 2013050-0001).

Le périmètre de projet du SCOT du Briançonnais comprend donc 13 communes, correspondant au périmètre de la communauté de communes du Briançonnais : Briançon, Cervières, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val-des-Prés Villard-Saint-Pancrace, Villar-d'Arène et La Grave.

Caractéristiques clefs du territoire

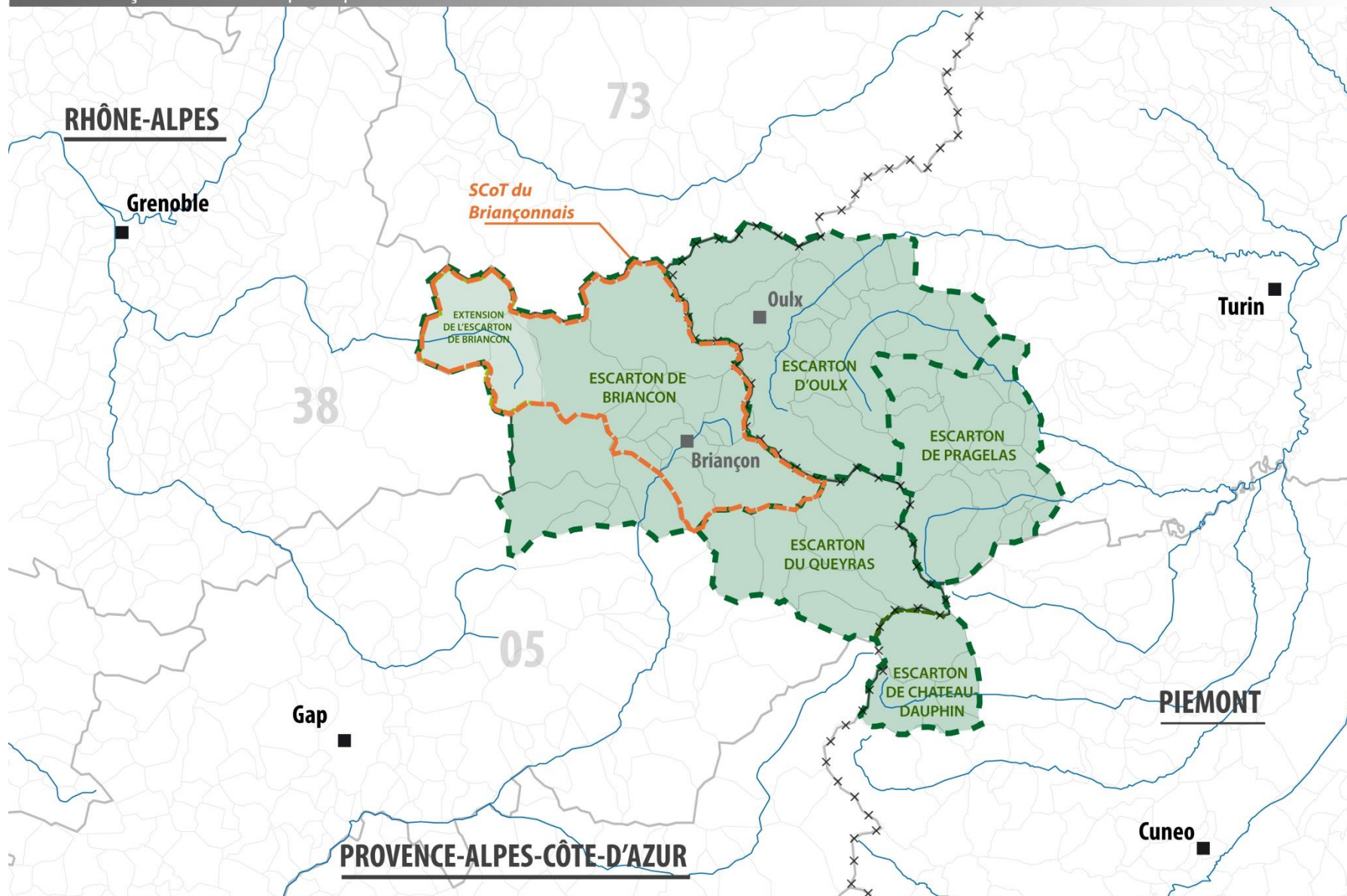
Population résidente : 20 267 habitants (*Insee 2014, chiffres en cours de consolidation*)

Population hivernale : 80 000 personnes au cours des pointes de fréquentation touristique

Superficie : 843,75 km²

Le SCOT représente **14 %** de la population départementale résidente et **15 %** de sa superficie.





Source : BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010 Conception : Citadia



AR PREFECTURE

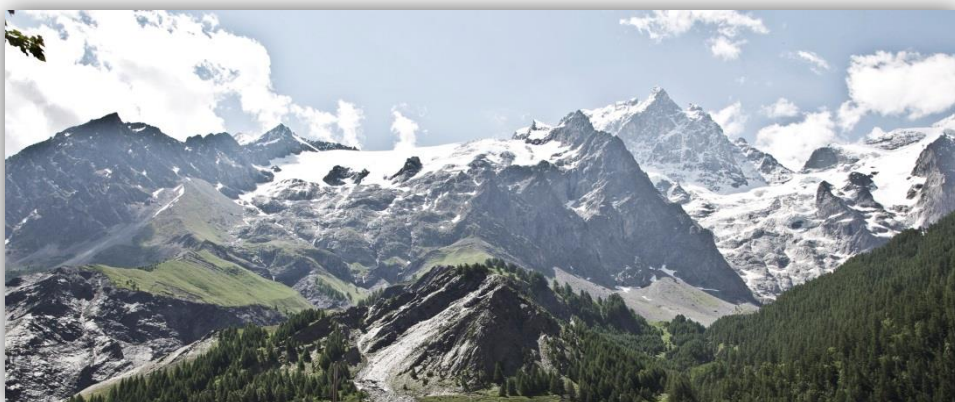
005-240500439-20170627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

2. UN TERRITOIRE MULTIPLE, UNE CENTRALITE DU MASSIF ALPIN

2.1. Trois grands massifs alpins

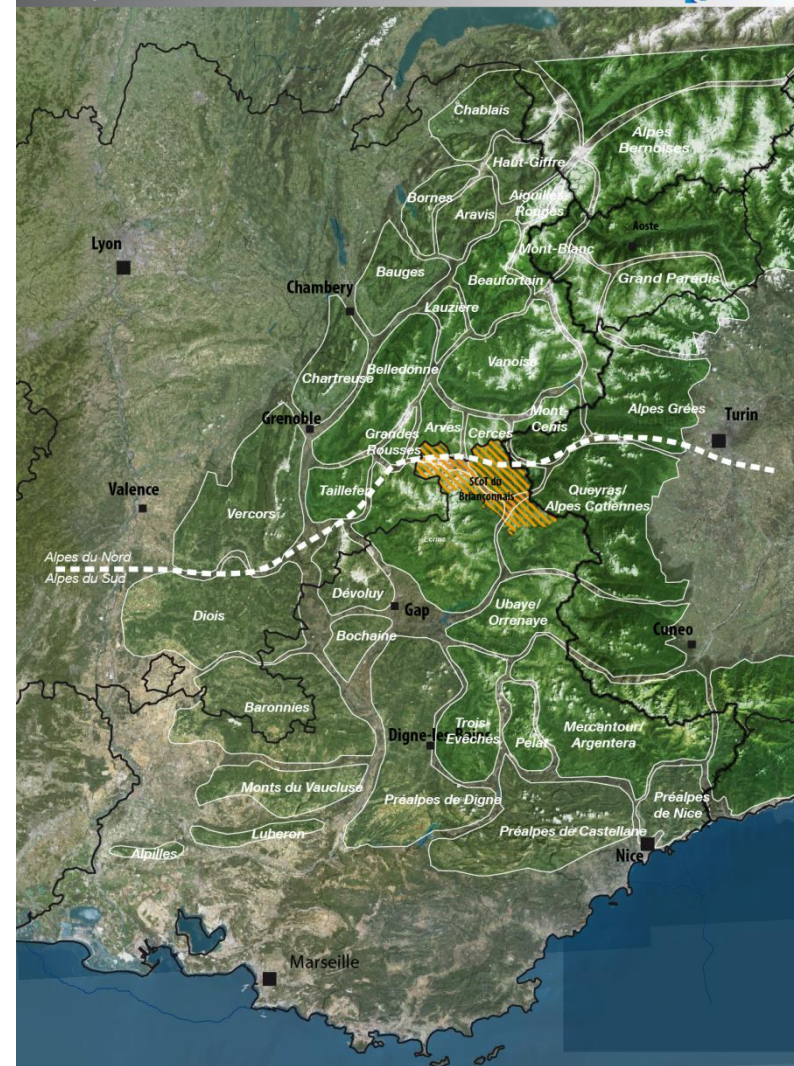
Le Briançonnais se situe à cheval sur plusieurs grands massifs alpins : le massif des Ecrins, le massif du Queyras/ des Alpes Cotiennes et le massif des Cerces, à l'interface entre les Alpes du Sud et des Alpes du Nord.



La Meije, Massif des Ecrins, Source : CCB

SCoT Briançonnais - Localisation des massifs

CITADIA



Source : BD Carto 2005, Geoportail Conception : Citadia

2.2. Cinq vallées

La vallée de la Guisane s'étend du col du Lautaret jusqu'aux faubourgs de Briançon, lieu de sa confluence avec la Durance. Cette vallée est délimitée au sud-ouest par les contreforts des Écrins et au nord-est par une ligne de crêtes la séparant de la vallée de la Clarée. Elle est fortement boisée sur les versants (mélèze) et au niveau des ripisylves (frêne, saule, bouleaux...) et l'agriculture y est résiduelle du fait de l'urbanisation et du développement du domaine skiable de Serre Chevalier Vallée. Le bâti, originellement concentré autour de villages et de hameaux groupés, s'est développé sous forme d'urbanisation linéaire tout le long de la vallée au cours des dernières décennies, en liaison avec le développement touristique.

Ce développement, concentré entre Briançon et Monêtier-les-Bains, s'est fait sur une période relativement rapide (moins de 30 ans). Il est à l'origine de l'émergence d'espaces très hétérogènes, que ce soit en termes de volumes construits, d'architecture ou de fonctionnement, le plus souvent au détriment des villages ancestraux délaissés.

La vallée de la Clarée et la Vallée étroite

représentent une véritable espace d'articulation entre le Briançonnais, la Savoie et l'Italie.

Fermée au nord par le mont Thabor, cet ensemble paysager est ceinturé de crêtes infranchissables, l'accès permanent à la vallée de la Clarée n'existant que par Val-des-Prés et Montgenèvre. Cette sensation de fermeture est renforcée par la forte végétalisation, notamment en partie basse (pin sylvestre en basse vallée et du Mélèze en altitude).

Les plaines et les principaux cônes de déjection sont mis en culture, en l'absence de toute végétation ligneuse pouvant les segmenter, créant de vastes espaces ouverts dans les hautes vallées (essentiellement des prairies) ou de vastes clairières plus à l'aval (cultures plus variées). La vallée de la Clarée est dominée par la forêt dans sa partie aval, fermant un peu plus ce territoire.

L'habitat s'est concentré historiquement là encore sous forme de villages et de hameaux, selon une certaine densité, de manière à limiter l'empiètement sur le domaine agricole, rare et précieux. L'habitat et les activités touristiques se sont peu développés, sauf à l'approche de la RN 94, depuis Val-des-Prés.

Le principal développement est celui de Montgenèvre sous la forme d'une multitude de constructions aux styles, architectures et volumes disparates.

La vallée de la Haute-Romanche correspond à une zone de transition entre l'Isérois et le Briançonnais, dominée par le massif de la Meije. La vallée très encaissée et étroite débouche au niveau du Lautaret sur de vastes terrasses en pente douce dominant ce territoire. Le réseau hydrographique est fait de rivières torrentielles et de cascades multiples.

La forêt est peu présente (feuillus et mélèzes), et essentiellement implantée sur l'ubac de la vallée. L'adret présente de façon homogène, continue et cohérente de vastes surfaces en herbe, depuis les zones de prairies jusque dans les alpages.

Du fait de ses contraintes géomorphologiques et d'accessibilité, ce territoire a connu un développement touristique modéré, ne remettant pas en cause les formes traditionnelles de l'habitat constitué de cœurs de villages resserrés en fond de vallée ou de hameaux sur les versants.

La **vallée de la Cerveyrette** est un espace relativement fermé à dominante naturelle et végétale.

Elle est caractérisée par la présence d'une vaste vallée suspendue des « Fonts de Cervières », dans la haute vallée. Creusée par un glacier, elle est formée d'un adret accueillant au lieu-dit « Plaine du Bourget », paysage de marécage très caractéristique. L'agriculture est présente (sauf dans les marais protégés), sous forme de pâturages favorisant l'ouverture des paysages

La transition avec la basse vallée s'opère au niveau du lieu-dit « Les Aites », la rivière s'enfonçant progressivement dans une vallée plus encaissée formant rapidement des gorges au-delà de Cervières. La végétation ligneuse colonise les coteaux inaccessibles, renforçant la fermeture de cet espace.

Les villages et hameaux, qu'ils soient récents ou plus anciens, sont de formes très groupées. Seul Cervières, de reconstruction récente (50 ans) suit une structuration sensiblement plus ouverte. Les difficultés d'accès à ce territoire restent un atout pour éviter un développement intempestif.

Ce secteur correspond à la vallée de la Durance au moment où la Guisane, la Clarée et la Cerveyrette viennent grossir ses eaux. Elle constitue la dernière branche de l'étoile Briançonnaise et son exutoire. Le fond de vallée s'étage entre 1000 m au niveau du verrou de Ste-Marguerite en amont de l'Argentière-la-Bessée et 1300 m au niveau de Fortville.

La vallée est large au droit de Briançon, correspondant à la confluence des quatre vallées de la Guisane, la Durance, la Clarée et les Ayes. Le glacier a creusé un fond ample et plat et un épaulement à mi-versant du Mont Prorel qui a permis le développement des «Puys» du Briançonnais : Puy-St- André, Puy Chalvin, Puy Richard et Puy-St-Pierre. La vallée se resserre ensuite en arrivant à Prelles pour franchir le verrou de Rocher Baron.



- Zone urbaine
- Bâtiments repérés
- Prairie
- Broussailles
- Forêt
- Rochers, éboulis
- Eau libre
- Glacier, névé
- Cours d'eau
- Routes principales
- Routes secondaires
- Routes
- Voie de chemin de fer
- Frontière du pays

Source : BD Carto 2005, IGN BD Ortho 2009 Conception : Citadia



2.3. Un cœur urbain polarisé par Briançon

Briançon se situe à la confluence de plusieurs vallées au creux desquelles coulent les cours d'eau de la Guisane, de la Clarée, des Ayes ou de la Cerveyrette. Cette confluence a créé une vallée élargie qui a permis l'installation et le développement de la ville et des villages alentours.

La position stratégique de la ville haute en a fait rapidement un site fortifié qui s'est vu adjoindre tout un ensemble de forts annexes, très caractéristiques de la région. Cependant, au 19^{ème} la ville a dû sortir de ses murs pour se développer, le long des grands axes de communication.

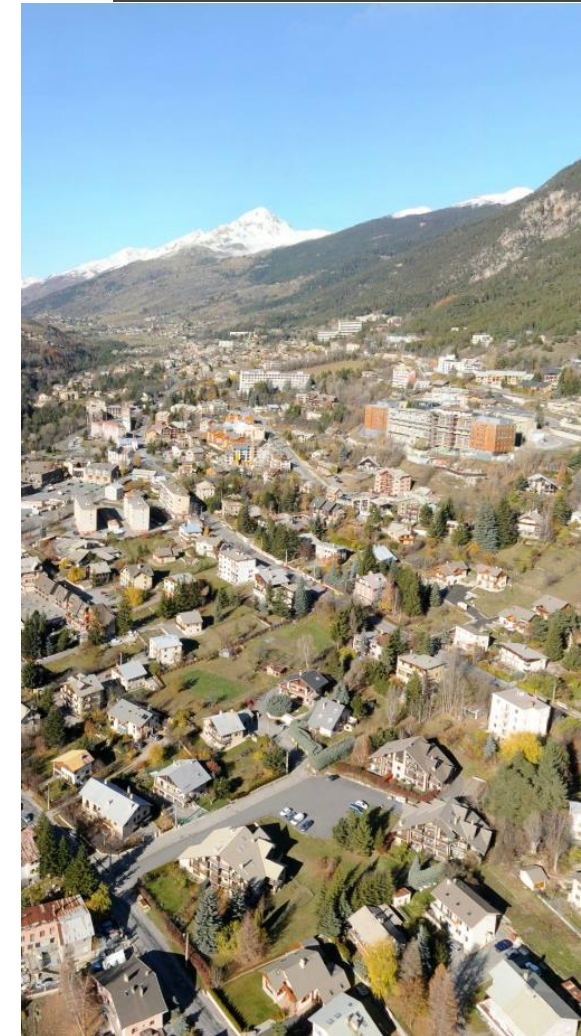
Aujourd'hui, la ville s'étend dans la vallée et sur le bas des coteaux, constituant des continuités urbaines entre le centre et les hameaux périphériques, avec cependant de fortes discontinuités dans les formes du bâti (bâti individuel côtoyant de l'habitat collectif, architectures dissemblables...).

Cette expansion urbaine au cours des dernières décennies a gagné les communes périphériques formant un ensemble bâti quasi continu depuis l'entrée sud de l'agglomération jusqu'à la sortie de La Salle, constitué de quartiers neufs peu denses, mitant les côteaux. Il s'est accompagné d'un développement de la publicité et d'activités économiques en entrée de ville.

Alors que les espaces urbains ne représentent guère que 3 % de la totalité de l'espace du Briançonnais, ceux-ci marquent fortement l'espace et sa perception. Les bassins de vie, liés à l'occupation humaine permanente ou touristique, se sont établis principalement en fond de vallée, le long des axes « naturels » de communication. Cette concentration de l'urbanisation – nécessité due à la topographie du territoire – a un fort impact sur le paysage et le sentiment d'urbanité du territoire. Visible depuis quasiment toute la vallée de la Guisane, la conurbation Briançon/Serre-Chevalier rappelle invariablement l'existence de la présence humaine dans ce territoire.



*Briançon et la vallée de la Durance
(Source : Office de Tourisme de Briançon)*



*Briançon et la vallée de la Guisane
(Source : Office de Tourisme de Briançon)*

2.4. Un territoire haut-montagnard, source de contraintes et de richesses

Le Briançonnais se situe dans son intégralité en zone de haute montagne, à l'origine de nombreuses contraintes sociétales, urbaines, environnementales et économiques :

- le relief accidenté, les conditions climatiques et l'altitude réduisent considérablement les possibilités d'occupation de l'espace et limitent, voire interdisent, le développement de certaines activités.
- le relief accidenté explique également le déséquilibre d'implantation de la population sur le territoire et celui des équipements structurants et des services,
- place de loisirs pour les citadins, le territoire voit sa population multipliée par 5 en période touristique - été comme hiver-, parfois même par 10 sur certaines communes, occasionnant non seulement des difficultés dans le traitement des déchets, d'approvisionnement en eau, de disponibilité en foncier ou en logements, mais aussi, sur certains sites, un impact fort sur les ressources et les milieux naturels en termes de nuisances et de pollution.

En contrepartie de ces difficultés, le territoire dispose d'un environnement et de ressources naturelles remarquables offrant un exceptionnel cadre de vie : splendeur des paysages, proximité avec la nature, air pur, combinés à la possibilité de travailler dans l'économie locale et, grâce au haut débit, avec le reste du monde.

Le Briançonnais est concerné par de multiples protections réglementaires qui veillent à préserver ce cadre et sa biodiversité :

- le parc national des Ecrins (11% de sa surface) ;

- une Opération Grand Site (Vallée de la Clarée et Vallée Étroite) ;
- une réserve naturelle nationale (Pics du Combeynot) sur les communes du Monétier-les-Bains et de Villar d'Arène ;
- Une réserve naturelle régionale (Les Partias), sur la commune de Puy Saint André ;
- une Réserve Biologique forestière « Le Bois des Ayes » (Villard Saint Pancrace) ;
- un arrêté de protection de biotope (APPB des « sources de la Guisane ») sur la commune du Monétier-les-Bains ;
- 6 sites du réseau Natura 2000 ;
- 36 ZNIEFF ;
- une continuité avec le Parc naturel régional du Queyras.

Le patrimoine bâti montagnard constitue également un héritage historique et culturel fort et varié, qu'il soit historique, religieux ou militaire, scientifique ou vernaculaire. Le Briançonnais compte :

- 57 monuments historiques, sites inscrits ou sites classés ;
- 6 bâtiments labélisés Patrimoine du XXème siècle ;
- 6 zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Un important patrimoine rural lié à l'architecture agricole, architecture de l'eau...

De plus, Briançon, ville d'art et d'histoire, appartient au Réseau Vauban inscrit en 2008 au Patrimoine mondiale de l'Unesco et dispose d'un secteur sauvegardé.



3. LES OBJECTIFS DU SCoT

Le 09 juillet 2013, le conseil communautaire a délibéré sur les objectifs poursuivis par le présent SCoT et sur les modalités de la concertation.

Les objectifs retenus sont d'identifier les espaces ayant aujourd'hui une fonction de centralité reconnue et d'analyser les capacités à créer ou à développer de nouvelles attractivités dans sept thématiques:

- environnement ;
- services publics, politique sociale, culturelle, éducative et sportive ;
- logement ;
- commerce ;
- transports et mobilités ;
- patrimoine et Tourisme ;
- volet transfrontalier.

Environnement

- Maîtriser l'urbanisation, la collecte des eaux usées et pluviales, les déchets
- Prendre en compte les risques naturels
- Redonner une place à l'agriculture et à la filière bois et valoriser le caractère rural
- Traiter qualitativement les espaces : entrées de ville, paysages...
- Préserver et anticiper la gestion des ressources en eau
- Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables locales

Services publics, politique sociale, culturelle, éducative et sportive

- Favoriser le service public de qualité sur l'ensemble du territoire et améliorer les services à la population
- Poursuivre les efforts d'aménagement numérique du territoire
- Promouvoir une politique culturelle forte : création d'un nouveau pôle culturel et travailler sur la mise en réseau des salles et espaces culturels
- Anticiper le vieillissement de la population en développant les structures d'accueil et l'aide à domicile

Logement

A la suite de la prospective concernant l'augmentation de la population sur les 10 prochaines années :

- Améliorer la répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire et favoriser la mixité sociale dans les programmations
- Privilégier la rénovation des habitats existants avant d'envisager une urbanisation nouvelle
- Faciliter l'accession à la propriété aux populations locales
- Améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires
- Travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux dans le but d'améliorer l'habitat en répondant aux attentes de consommation énergétique

Commerce

- Maintenir et développer les zones artisanales dans un souci de cohérence territoriale
- Favoriser le maintien du commerce de proximité et ouvert toute l'année
- Promouvoir l'artisanat de notre territoire

Transports et mobilités

- Mettre en cohérence et mutualiser l'ensemble des politiques et des moyens de transports afin d'offrir un meilleur service aux habitants et visiteurs
- Améliorer l'accès au briançonnais par les dessertes routières et ferroviaires en interconnectant les différents pôles des territoires : avec le Piémont, la Savoie et l'Isère
- Développer les initiatives locales pour favoriser la mobilité en toute saison et les mobilités douces
- Réfléchir à la problématique des déviations routières des communes de Briançon, Monêtier-les-Bains et val des Prés

Patrimoine et Tourisme

- Valoriser le patrimoine (bâti et non bâti) à la fois dans sa dimension vernaculaire et dans sa dimension monumentale, dans le but de :
 - o Le protéger et le classer
 - o Devenir source d'attractivité et offrir un large panel aux populations locales et touristiques
- Valoriser la qualité paysagère urbaine, rurale ou naturelle
- Diversifier les activités touristiques afin de compléter l'offre du territoire, de mutualiser la commercialisation et de prolonger le temps des saisons touristiques
- Développer la capacité d'accueil de grandes manifestations

Volet transfrontalier

Prendre en considération les spécificités du caractère transfrontalier du territoire :

- Promouvoir un espace de vie commun en rapprochant les populations et activités
- Assurer un pilotage politique coordonné des enjeux transfrontaliers
- Favoriser des conditions de vie de qualité pour la santé de la population
- Encourager les investissements liés aux transports.

3. UNE DEMARCHE FEDERATRICE AUTOUR D'UNE PROJET CONCERTÉ

1. LA CONCERTATION

L'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme rend obligatoire la mise en place de la concertation tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT. L'objectif est d'associer tout au long de la procédure toute personne concernée par le SCoT (habitants, associations, techniciens, personnes publiques associées, etc.).

Par sa délibération n°2013-94 du 9 juillet 2013, la Communauté de Communes du Briançonnais a défini les modalités de concertation avec le public qui permettent de tenir informé l'ensemble de la population de l'évolution de l'élaboration du SCoT. Ces modalités prévoient :

- l'organisation de réunions avec les Personnes publiques Associées lors des grandes phases du projet : Diagnostic, PADD et DOO ;
- la mise à disposition d'un registre de la concertation dans chaque commune, permettant au public de consigner ses observations ;
- l'organisation de trois réunions publiques au stade du Diagnostic, du PADD et du DOO ;
- la mise à disposition du public des documents progressivement validés au cours de l'élaboration du SCoT, au siège de la CCB et sur le site internet ;
- une information régulière par la parution d'articles et de communiqués de presse, notamment dans le magazine CCB Info et la mise à jour de la rubrique SCoT du site internet de la CCB ;
- la mise en place de permanences de la chargée de mission SCoT au siège de la CCB ;
- la mise en œuvre d'une exposition ou d'un module pédagogique au siège de la CCB et itinérante dans les communes ;
- la communication sur les réseaux sociaux via l'animation d'un compte Facebook.

La concertation débute à la prescription d'élaboration du SCoT et prend fin peu de temps avant l'arrêt du SCoT. Le Bilan de la Concertation, analysant les demandes et remarques et y répondant (favorablement ou défavorablement), est joint à la délibération arrêtant les dispositions du SCoT.

2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX SUPRA-TERRITORIAUX ET TRANSFRONTALIERS

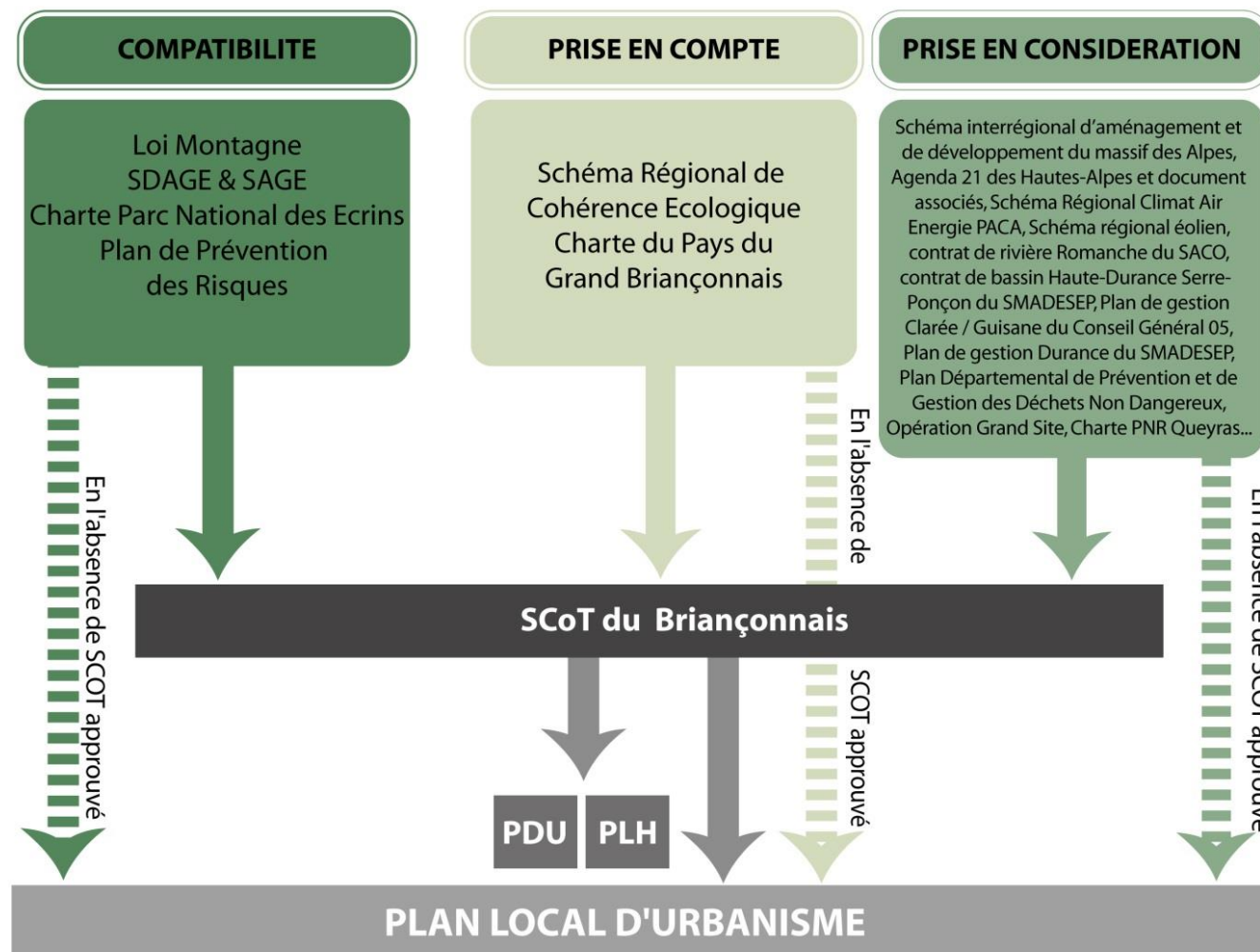
L'élaboration d'un SCoT s'effectue dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée qui impose la nécessaire prise en compte d'obligations réglementaires nationales, le respect de principes d'aménagement et l'intégration cohérente du SCoT dans un réseau de documents de planification et d'aménagement plus large.

Cette intégration s'effectue au moyen de deux leviers réglementaires :

- la compatibilité : le rapport de compatibilité exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur ;
- la prise en compte : la notion de prise en compte est moins stricte que celle de compatibilité et implique de ne pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document

Au moyen de ces deux leviers, le SCoT s'articule ainsi avec une série de plans et programmes prévus par le Code de l'Urbanisme et détaillé ci-contre.

Cependant, au-delà des dispositions réglementaires, le SCoT peut également prendre en considération d'autres plans et programmes dont les enjeux recoupent les siens, spatialement ou thématiquement : c'est à ce titre que des enjeux transfrontaliers peuvent être traités.



2.1. Les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible

La Loi Montagne

Le Briançonnais est soumis à la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Son objectif premier est de promouvoir une politique de développement, d'aménagement et de protection des zones de montagne.

Les trois grands principes de protection instaurés par la loi sont les suivants :

- **La protection de l'agriculture** : l'article L145-3-I du Code de l'Urbanisme pose le principe de la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières.
- **La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques de la montagne** : l'article L145-3-II du Code de l'Urbanisme prévoit que les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard doivent être préservés.
- **La maîtrise de l'urbanisation** : aux termes de l'article L 145-3-III du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, l'urbanisation doit se réaliser en continuité des "groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations".

Charte du Parc National des Ecrins

Le Parc National des Ecrins, créé en 1973, a pour objectifs de protéger les patrimoines exceptionnels de son territoire et de favoriser son développement durable. Sa charte, validée par le conseil d'Etat en le 19/12/2012 et approuvée le 28/12/2012, a été remise aux 46 communes signataires en octobre 2013. Trois communes de la CCB sont adhérentes à ce projet de territoire (La Grave, Le Monétier-les-Bains et Villar-d'Arène). La charte se structure autour de quatre axes. En outre, la charte définit des objectifs de protection de la zone cœur du parc qui constitue une zone réglementée.



Axe 1 - Pour un espace de culture vivante et partagée

- approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions ;
- faire vivre une culture commune ;
- développer l'éducation à l'environnement et au territoire ;
- mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés.

Axe 2 - Pour un cadre de vie de qualité

- aménager un territoire durable ;
- préserver et valoriser le patrimoine bâti rural ;
- développer l'éco-responsabilité.

Axe 3 - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

- maintenir les paysages remarquables ;
- Préserver les milieux naturels et les espèces ;
- soutenir la filière bois – forêt de montagne dans le respect de la biodiversité ;
- préserver la ressource en eau et les milieux associés ;
- promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception ;
- soutenir la gestion globale des alpages.

Axe 4 - Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

- promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire ;
- optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil ;
- développer le partenariat avec les stations touristiques ;
- partager et valoriser l'image « Parc national ».

SDAGE du Bassin Rhône-Méditerranée

La directive cadre sur l'eau (DCE)

En adoptant le 23 octobre 2000 la directive cadre sur l'eau (DCE), l'Union européenne s'est engagée à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale, dans une perspective de développement durable.

Une obligation de rapportage au niveau européen est aussi imposée par la directive. Tous les États membres doivent rendre compte de façon régulière à la Commission européenne de la mise en oeuvre des différentes étapes de la directive cadre sur l'eau, des objectifs fixés en justifiant des adaptations prévues et des résultats atteints. Les informations relatives au bassin sont transmises au ministère chargé de l'écologie et du développement durable.

Le SDAGE et ses objectifs

Pour atteindre ses objectifs environnementaux, la directive cadre sur l'eau préconise la mise en place d'un plan de gestion. Pour la France, le SDAGE et ses documents d'accompagnement correspondent à ce plan de gestion. Il a pour vocation d'orienter et de planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Révisé tous les 6 ans, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE ainsi que les orientations de la conférence environnementale.

Le territoire du SCoT Briançonnais est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021. En application de l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme, le SCoT doit être compatible avec le SDAGE.

Le SDAGE actuel et son programme de mesures associé est entré en vigueur en décembre 2015

pour une durée de 6 ans. Il arrête les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin et fixe les objectifs de qualité des eaux.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE RM sont les suivantes :

- S'adapter aux effets du changement climatique,
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics de d'eau et d'assainissement,
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides,
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau en anticipant l'avenir,
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

SAGE Drac Romanche

Le SAGE Drac Romanche, document à portée réglementaire et programme d'actions, a été voté le 27 mars 2007 par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche. Il porte cinq ambitions :

- Ambition 1 – Améliorer la qualité de l'eau des rivières et atteindre à minima les objectifs de qualité retenus pour la mise en oeuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau ;
- Ambition 2 – Améliorer le partage de l'eau (quantité) ;
- Ambition 3 – Préserver la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- Ambition 4 – Préserver les milieux aquatiques et les zones humides en focalisant l'action sur les secteurs menacés et en menant une action pilote en Trièves ;
- Ambition 5 – Organiser la fréquentation et l'accès à la rivière et développer la culture du risque.

2.2. Les documents que le SCoT doit prendre en compte

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Le diagnostic du SRCE présente l'ensemble des Alpes du Sud comme une continuité alpine d'intérêt international et national à préserver.

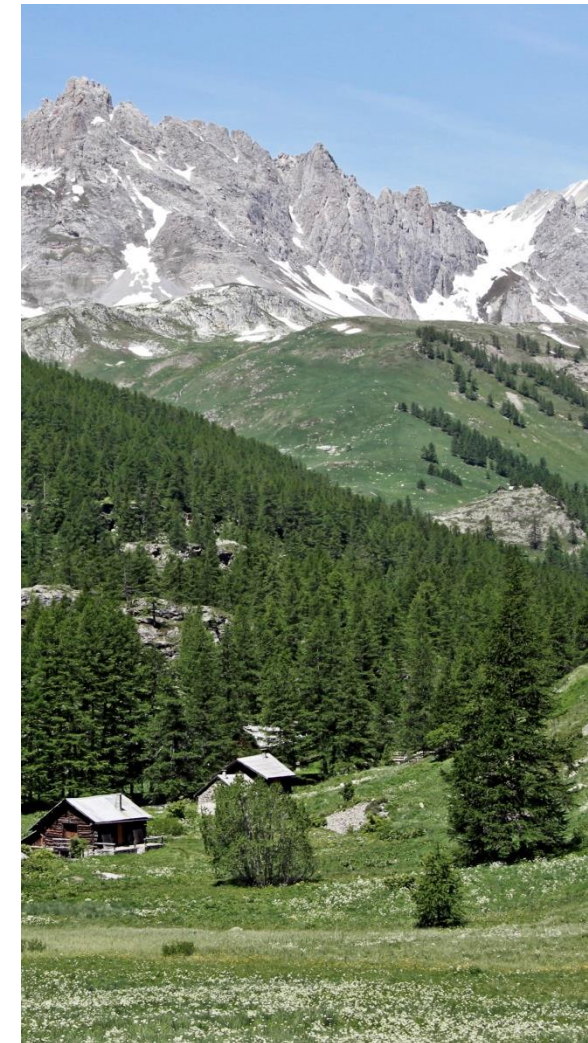
Au niveau du Briançonnais, ce document fait apparaître quatre sous-trames : la sous-trame des milieux forestiers, la sous-trame ouverte et xérique, la sous-trame des zones humides et la sous-trame des eaux courantes. La majeure partie de ces sous-trames est définie comme des réservoirs de biodiversité.

Le Briançonnais bénéficie encore d'une fonctionnalité satisfaisante sur la quasi-totalité de son territoire. Cependant, comme tout secteur de montagne, les pressions s'exercent principalement dans les vallées, axes privilégiés et obligés de développement et de déplacement. Le SRCE pointe également l'attention dont doivent faire l'objet le développement des Unités Touristiques Nouvelles ou les projets assurant le maintien d'une activité économique en montagne.

Le SCoT devra ainsi poursuivre plusieurs objectifs de préservation et de remise en état des trames vertes et bleues au niveau du Briançonnais:

- Conserver une continuité des milieux ouverts fonctionnels.
- Remettre en état les continuités relatives à la trame boisée et à la trame ouverte au niveau de Serre-Chevalier, Montgenèvre, et de la vallée de la Romanche.

Le SRCE a été pris en compte pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du SCoT.



Charte du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras & Documents associés

Offrant les caractéristiques d'un territoire de montagne l'un des plus hauts d'Europe, le Pays du Grand Briançonnais se situe au contact du Piémont, de l'Isère, de la Savoie et des Alpes de Haute Provence. Il se compose de quatre Communautés de Communes:

- La Communauté de Communes Pays des Ecrins : elle compte une population de 6 600 habitants, et regroupe 9 communes : Champcella, Fressinières, La Roche de Rame, L'Argentière la Bessée, Les Vigneaux, Pelvoux, Puy Saint Vincent, Saint Martin de Queyrières et Vallouise ;
- La Communauté de Communes du Queyras : elle regroupe 8 communes pour 2500 habitants : Abries, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville Vieille, Molines, Ristolas, Saint Véran.
- La Communauté de Communes Guillestrois qui correspond au canton de Guillestre, avec une population totale de 5700 habitants, regroupe 8 communes : Eygliers, Guillestre, Montdauphin, Réotier, Risoul, Saint Clément sur Durance, Saint Crépin et Vars.
- La Communauté de Communes du Briançonnais, qui représente 56 % de la population du Pays.

Le développement du Pays du Grand Briançonnais repose sur une volonté politique partagée visant à promouvoir trois engagements communs...

- Equilibrer le Développement sur l'ensemble du territoire ;
- Structurer le fonctionnement
- Mettre la qualité au cœur de son action ;

...et qu'à répondre à cinq enjeux principaux :

- **Lever les obstacles au développement** : Ouverture vers la France et l'Europe, Transports internes et externes, Maîtrise du foncier, Maîtrise des risques, Capacité de communiquer, Partenariat Franco-Italien : vers un Pays transnational ;
- **Soutenir un environnement de qualité** : Gestion du cadre naturel et du cadre de vie, Sauvegarde et valorisation de l'eau, Traitement des déchets, Politique énergétique ;
- **Mettre la qualité au cœur l'action** : Qualité – innovation – droit à l'expérimentation, Qualité de l'accueil, Formation initiale et permanente ;
- **Valoriser le Pays par un développement de qualité** : Création, revitalisation et reprise d'activités, Agriculture et sylviculture : circuits courts et qualité, Artisanat, première entreprise du Grand Briançonnais, Développement touristique, Industrie, Potentiel santé ;
- **Promouvoir la cohésion et la qualité de la vie** : Services au public, Développement culturel et sportif, Solidarité, Saisonnalité et pluriactivité, Coordination des programmes et partenariats, Mobilisation de tous les acteurs du Pays

Pour parvenir à un développement conciliant ces enjeux et ces engagements, le Pays a rédigé une charte de développement, approuvée en 2004, qui fixe les orientations et objectifs à atteindre.

Ce document, dont la portée est générale, est complété par deux documents spécifiques :

- La **Charte de développement économique du Grand Briançonnais** : elle vise à développer et impulser un nouveau fonctionnement basé sur « l'économie de réseau ». Pour cela, elle développe un programme opérationnel organisé autour des acteurs et construit autour des outils de production, des relations et des échanges ;
- La **Charte forestière de territoire**.

➤ La Charte de développement du Pays du Grand Briançonnais

La Charte de développement du Pays détermine la stratégie du territoire en matière de développement, et contribue à formaliser les engagements réciproques des différents acteurs concernés. Elle décrit les orientations fondamentales du Pays à un horizon minimal de 10 ans, et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs.

Orientation I - Développer une économie locale dynamique, équilibrée et ouverte

- Conforter le potentiel touristique ;
- Conforter et développer le tissu économique existant ;
- Affirmer les rôles productifs de l'agriculture et de la forêt ;
- Consolider, moderniser un secteur industriel ;
- Développer l'artisanat.

Orientation II : Préserver notre cadre de vie, atout majeur du développement

- Offrir un cadre de vie attractif ;
- Gérer les risques naturels.

Orientation III : Construire ensemble une vie sociale

- Rendre le territoire attractif pour donner envie de s'y installer et d'y rester ;
- Construire un tissu culturel et social vivant en lien avec notre patrimoine.

Orientation IV : Structurer le territoire

- Réduire l'isolement du Pays ;
- Le foncier ou la nécessité de se doter d'outils pour maîtriser les espaces ;
- Développer Les Technologies de la Communication pour homogénéiser, structurer le territoire et l'ouvrir sur d'autres activités et territoires ;
- Intégrer les risques dans les réflexions et aménagements.

Orientation V : Ajoutons de la valeur à notre potentiel

- Mettre l'accent sur la qualité et l'innovation ;
- Saisonnalité et pluriactivité ;
- Encourager les initiatives de développement transfrontalières ;
- Formation ;
- Education sensibilisation ;
- Coordination des programmes institutionnels ;
- Mobilisation des acteurs locaux.



- La Charte de développement économique du Pays du Grand Briançonnais

AXE 1 : Appui aux politiques locales harmonisées et communes (public/privé)

- Développement de partenariats locaux consulaires / collectivités pour répondre aux besoins des entreprises
- Observatoire local - CCG : recenser les entreprises en prise avec les enjeux de compétitivité, innovation, qualité, consommer local et travailler par filière
- Appui aux projets développés par la CCB pouvant avoir un développement à l'échelle du Pays
- Agence de développement économique - promotion économique - événementiel
- Campagnes de communication économique et touristique sur le PGB en vue de la création Eco sur le territoire

AXE 4 : Lien avec les services - répondre aux enjeux sociaux du territoire

- Action de partenariat, de développement d'outils et de transfert d'expérience mission jeune
- Communication des actions de l'association 432A
- Plateforme des services à la personne RSP du Pays des Écrins

AXE 2 : Solidarités et approches d'un territoire moderne

- Approche SIG du développement économique
- Constitution d'une base de données + réseau d'entreprises pouvant accueillir des jeunes stagiaires dans le monde de l'entreprise
- Développement des démarches qualité dans tous les secteurs d'activité
- Actions de formation et de sensibilisation à la réduction des coûts de production à effectif constant
- Observatoire économique : un outil de prospective économique actif, vivant permettant une véritable veille territoriale (son cahier des charges doit être prévu et ambitieux) - Réunir les acteurs, créer l'animation territoriale, les synergies – Sentir les tendances - un outil prospectif sur les emplois et les marchés - capitalisation de l'information - création de référentiels - harmonisation

Autres actions en faveur d'une économie solidaire et du savoir

- Panier de biens et de services - développement des valorisations croisées : à l'initiative des territoires infra Pays (Parc et/ou Communautés de Communes)
- Elaboration d'un réseau d'entrepreneurs pour répondre à la commande publique.
- Structures coopératives : études, développement, opportunités, accompagnement, promotion

AXE 3 : Image et culture différenciante - Dénominateurs commune et démarche de spécialisation de chaque territoire

- Création d'une Junior entreprise : accueil de stagiaires renforcer le lien université - recherche - territoire
- Développement de systèmes constructifs locaux - recrutement d'un ingénieur structure bois - action auprès des prescripteurs locaux pour valoriser le bois local
- Renforcer l'ingénierie du Pays dans le domaine du développement économique : ingénierie administrative et financière, appui aux porteurs de projets, relationnel
- Étude prospective sur l'image économique du territoire du PGB - MO PGB
- Plan de communication innovant d'identification du territoire « Pays » comme destination économique

➤ La Charte forestière de territoire du pays du Grand briançonnais

La charte forestière, signée en 2009, vise à construire un projet commun en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt, dans une logique de concertation forte avec tous les acteurs liés à la forêt et à la filière bois. Pour cela, elle définit 4 orientations stratégiques d'actions.

Orientation A – Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Le premier axe vise à structurer l'articulation de la filière bois de l'amont à l'aval. A l'amont, des faiblesses liées au morcellement du foncier et aux difficultés de mobilisation des propriétaires privés mais aussi aux contraintes climatiques, topographiques et aux conditions montagnardes expliquent une sous-mobilisation des bois. Les bois exploités, parfois de qualité moyenne sont souvent exportés alors que les acteurs de la seconde transformation importent la majorité de leur matière première. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport des bois, de soutenir et d'accompagner les entreprises de 1^{ère} transformation, et d'encourager les entreprises de la 2nd transformation à se fournir en bois locaux,

Objectifs associés :

- Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements ;
- Moderniser et développer les entreprises de la filière bois ;
- Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux.

Orientation B – Garantir un usage équilibré de la forêt

Le deuxième axe vise à pérenniser une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers. Il s'agit d'améliorer l'information du grand public sur les usages multiples de la forêt, de garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels.

Objectifs associés :

- Mettre en cohérence les usages du milieu forestier ;
- Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement ;
- Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause ;
- Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels.

Orientation C– Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Le troisième axe vise à prévenir les mutations en cours du territoire et de l'environnement global. Il s'agit de maintenir les fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales, de pérenniser les formations de mélézin et d'augmenter la résilience des peuplements forestiers face aux crises climatiques prévues.

Objectifs associés :

- Limiter l'embroussaillage sur les milieux sensibles dans le respect de la réglementation sur le défrichement ;
- Pérenniser et développer les formations de mélézin ;
- Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée.

Orientation D– Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

Le quatrième axe vise à pérenniser le dialogue et l'échange entre les différents partenaires de la charte, les acteurs concernés et le public intéressé. Il s'agit ainsi d'organiser la diffusion et le partage des connaissances et d'informer un très large public sur la forêt du Pays du Grand Briançonnais dans ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Objectifs associés :

- Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays ;
- Informer l'ensemble des acteurs.

2.3. Les documents à prendre en considération par le SCoT

Charte PNR Queyras (en bordure du SCoT), approuvée le 2 juin 2010

Objectifs :

- Un nouveau Parc, pour une nouvelle vie ;
- Entretien la vie, la biodiversité et nos paysages ;
- L'eau en haute montagne, protéger la vie ;
- Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie ;
- La forêt, le bois, source d'énergie et de vie ;
- Faire du Queyras un territoire français d'éco-tourisme : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs ;
- Diversifier nos activités, animer la vie de nos villages ;
- Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme ;
- Solidarités internes et solidarités externes : la vie ensemble et la vie des autres ;
- Respirer la vie ! Engager le Plan Climat le plus haut de France et d'Europe.

Agenda 21 Hautes Alpes, reconnu Agenda 21 Local de France en février 2011

Finalités :

- Une connaissance exhaustive de la ressource du territoire ;
- Une activité économique et sociale qui épargne la ressource ;
- Un art de vivre qui permette à chacun de trouver sa place ;
- Une ressource pérenne et de qualité.

Bilan Carbone Communauté de Communes de Briançon (outil de l'agenda 21 Hautes-Alpes), réalisé en 2011

Finalités :

- Limiter le dérèglement climatique
- Réduire la vulnérabilité économique de notre économie face aux énergies fossiles

Objectifs opérationnels :

- Evaluer les émissions de gaz à effet de serre du Territoire responsables du changement climatique
- Hiérarchiser le poids de ces émissions par secteurs d'activités
- Apprécier la dépendance énergétique des activités du Territoire
- Proposer des axes stratégiques de réduction des émissions, structurant l'élaboration du plan d'actions

Opération Grand Site Vallée de la Clarée, en cours

Enjeux :

- Optimisation de l'accueil et information au public ;
- Gestion de la circulation et du stationnement ;
- Réhabilitation des milieux, sites et paysages ;
- Durabilité de l'opération.

PDPGDND, Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, approuvé par l'assemblée départementale en avril 2013

Objectifs :

- Répondre aux exigences réglementaires du code de l'environnement ;
- Réduire de 15% la part de déchets ultimes à enfouir ;
- Réduire de 7% la part de déchets produits par chaque habitant en 5 ans ;
- Réduire l'impact environnemental, la production de gaz à effet de serre, la consommation énergétique ;
- Maîtriser les coûts ;
- Améliorer la gouvernance.

SRCAE PACA, Schéma Régional Climat Air Energie, arrêté par le Préfet de Région en juillet 2013

Objectifs Régionaux pour 2020 :

- -20% Emissions de gaz à effet de serre (-35% en 2030) ;
- -20% Consommation d'énergie par habitant (-33% en 2030) ;
- -20% Part des renouvelables dans la consommation finale d'énergie (-30% en 2030) ;
- -40% Emissions d'oxydes d'azote ;
- -13% Consommation finale d'énergie (-25% en 2030).

Contrat de bassin Haute-Durance Serre-Ponçon, en cours d'élaboration, avis favorable fin 2011 mais nécessité d'études préalables

Objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et sous-terraines ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Protéger les biens et les personnes contre les risques de crues ;
- Optimiser la gestion quantitative puis assurer un partage équilibré des ressources ;
- Coordonner, suivre et communiquer.

Contrat de rivière Romanche (SACO), signé en septembre 2013

Enjeux :

- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- Gérer les risques d'inondation ;
- Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- Renforcer la gestion locale de l'eau.

SIMA, Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes, adopté en octobre 2006

Enjeux à l'horizon 2020 :

- Assurer dans la durée, la qualité des ressources naturelles et patrimoniales
- Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif
- Organiser et structurer le territoire
- Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement

SRE PACA, Schéma Régional Eolien annexé au SRCAE, arrêté par le Préfet de Région en septembre 2012

Objectifs :

- Identifier «les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne» en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat ;
- Déterminer des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de l'éolien.

SDDAEP, Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable (outil de l'agenda 21 Hautes-Alpes), approuvé en 2013

Objectifs :

- connaître les ressources et évaluer les besoins ;
- connaître les services et proposer des améliorations (qualité, sécurité, conformité réglementaire, ...);
- évaluer les besoins en financement ;
- connaître et améliorer la gestion des services d'eau potable et envisager l'évolution de la gouvernance ;
- porter une vision économique sur la gestion de cette ressource ;
- communiquer sur l'eau potable.

Schéma départemental de gestion et valorisation des déchets de l'assainissement collectif et non collectif (outil de l'agenda 21 Hautes-Alpes), approuvé en novembre 2010

Objectifs :

- disposer d'un outil d'aide à la décision et de planification : être capable de résoudre les difficultés économiques locales en s'appuyant sur un choix de techniques existantes ou innovantes ;
- réduire les coûts de transports répercutés sur les particuliers ou les maîtres d'ouvrage ;
- développer des outils performants prenant en compte les spécificités du département.

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

3. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Matérialisée par un massif montagneux, la frontière avec l'Italie se révèle physiquement relativement étanche, ne laissant que quelques corridors de passage pour des flux généralement plus internationaux que de proximité (Col du Montgenèvre).

Cependant, plusieurs facteurs contribuent à un rapprochement transfrontalier : histoire commune à travers la République des Escartons, une attractivité envers Turin -dont le potentiel est bien plus importante pour le territoire que les capitales régionales que sont Lyon et Marseille -, et des problématiques partagées (enjeux touristiques, transports). Des rencontres franco-italiennes fréquentes entre élus et techniciens, ont ainsi permis de faire émerger ces dernières années une communauté de destin : la Conférence des Hautes Vallées / Alti Valli. Organisée sous forme d'association, la Conférence des Hautes Vallées s'est fixée pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière sur les thématiques du patrimoine, du tourisme et de l'environnement, dont les problématiques correspondent plus particulièrement à celles des territoires ruraux, montagnards et forestiers.

Par l'intermédiaire du programme INTERREG ALCOTRA 2007/2013, la Conférence des Hautes Vallées a ainsi pu mettre en œuvre un Plan Intégré Transfrontalier (PIT), financé à hauteur de 9M€. Celui-ci porte sur 5 actions :

- la création d'un réseau culturel pour la requalification et la valorisation du patrimoine qui sera élaboré en partenariat avec le service du Patrimoine de la Ville de Briançon. Ce projet a pour ambition de restaurer le patrimoine de moindre importance, satellite des sites dits majeurs ;
- la valorisation du patrimoine géologique de la Chaîne alpine avec la constitution d'un "géoparc transfrontalier". Accès aux sites, communication... pour ce projet la Communauté de Communes du Briançonnais s'est appuyée sur les compétences et l'expérience de la société géologique et minière du briançonnais et sur le centre briançonnais de géologie alpine. L'ensemble de ce dispositif complètera ainsi le projet de Maison de la Géologie à Puy Saint André,
- la valorisation des ressources forestières permettra de développer les échanges frontaliers pour une gestion appropriée du patrimoine public et privé,
- la promotion de l'agriculture locale avec la valorisation des productions typiques et des savoir-faire traditionnels. En parallèle, une étude sur les circuits courts et la création d'une plateforme de stockage sera menée de concert avec le P.I.T. du Viso et élaboré dans le Queyras,
- le Village Educatif dédié à l'environnement, sera l'occasion d'impliquer les plus jeunes dans la nécessité de respecter les ressources du territoire.

4. LE PROFIL SOCIÉTAL DU BRIANÇONNAIS



4.1. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUEMENT

4.1.1. Une population en augmentation

Une croissance démographique hétérogène spatialement et temporellement

Le Briançonnais compte une population de 20 719 habitants en 2013. Cela en fait la seconde aire urbaine du département derrière Gap.

Le territoire vit une période de croissance constante de sa population depuis les années 60, celle-ci ayant augmentée de 51 % depuis 1968, succédant à une longue récession démographique entamée au début du XXe siècle.

La répartition spatiale et temporelle de la population, ainsi que sa croissance, sont cependant hétérogènes.

Briançon est la commune-centre de cette agglomération : elle regroupe 58 % de la population en 2010 et l'ensemble urbain Briançon – St Chaffrey - La Salle les Alpes - Le Monétier-les-Bains, que nous nommerons par la suite Continuum Urbain de Serre-Chevalier, représente 76 % de la population totale du territoire. Cependant, le poids démographique de ce continuum s'affaiblit progressivement depuis 1975 où il représentait 81 % de la population de la CCB. Le poids démographique des communes périphériques tend donc à s'accroître.

A l'exception de la commune de la Grave qui perd de la population quasi-continuellement depuis 1968, l'ensemble des communes connaissent une

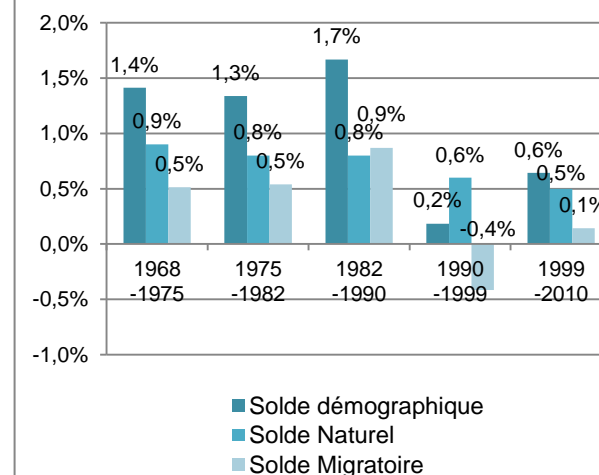
croissance de leur population, avec un taux de croissance pouvant atteindre jusqu'à 375 % à Puy-Saint-André en 40 ans. Cette croissance ne s'est pas effectuée de manière homogène. A l'échelle des communes, la croissance fluctue, pouvant être négative selon les périodes mais sans causalité.

A l'échelle de la CCB : la croissance demeure positive depuis 1968 mais connaît un ralentissement brutal à partir des années 1990, passant de 1,5% par an entre 1968 et 1990 à 0,2% entre 1990 et 1999, avant d'entamer une reprise entre 1999 et 2010 pour atteindre 0,6% par an en moyenne. Cette diminution brutale se distingue de la croissance annuelle moyenne du département, qui fluctue continuellement entre 0,8% et 1,1% par an depuis 1968.

Une chute du solde migratoire est à l'origine de cette régression du solde démographique. Alors que le solde naturel (rapport naissance-décès) se maintient globalement, malgré une régression constante, le solde migratoire, qui atteignait 0,9% par an en moyenne entre 1982 et 1990, plonge à -0,4% entre 1990 et 1999, marquant un véritable exode de la population briançonnaise. Le départ accentué de l'armée à cette période et les problématiques économiques sont à l'origine de cet exode. Briançon est alors la commune la plus touchée avec une diminution de plus de 300 habitants. Il s'agit de la seule période de décroissance de la commune-centre depuis 1968. Le solde naturel constitue ainsi le socle de la croissance démographique du territoire, mais celui-ci pâtit énormément des évolutions du solde migratoire.

Les moteurs de la croissance démographique sont inversés dans le Briançonnais par rapport au département qui dispose d'un solde naturel faible (fluctuant entre 0,2 et 0,3% par an en moyenne depuis 1968) mais d'un solde migratoire élevé constant (fluctuant entre 0,6 et 0,9% par an en moyenne depuis 1975). Le Briançonnais connaît donc une attractivité résidentielle moindre que celle du département.

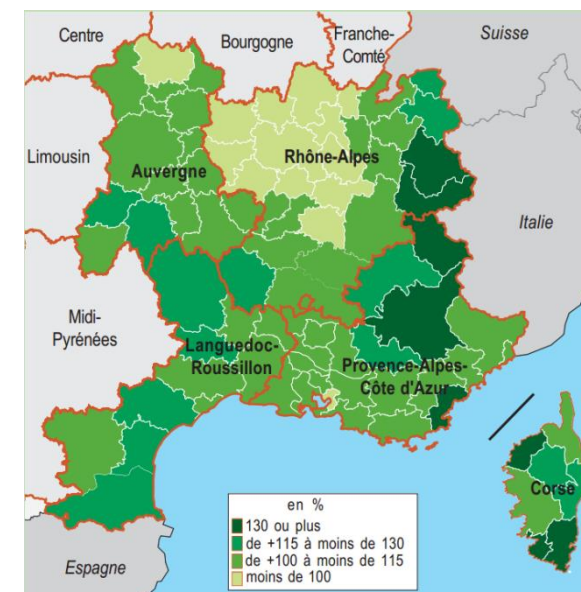
Evolution du solde démographique dans la CCB



Malgré cette attractivité moindre, il est intéressant de souligner le dynamisme des communes du Briançonnais au sein de l'Arc Alpin. A l'instar des communes de la vallée de la Maurienne, le Briançonnais connaît une démographie active, caractérisée soit par une population communale plus importante ou soit par un taux de croissance annuel moyen élevé en comparaison d'autres territoires alpins (Guillestrois, Queyras, Vanoise...) ou trop éloigné des pôles urbains (périurbain éloigné de Turin). La localisation des territoires à proximités des axes de communication transfrontaliers est ainsi mécaniquement un facteur de croissance démographique supplémentaire.

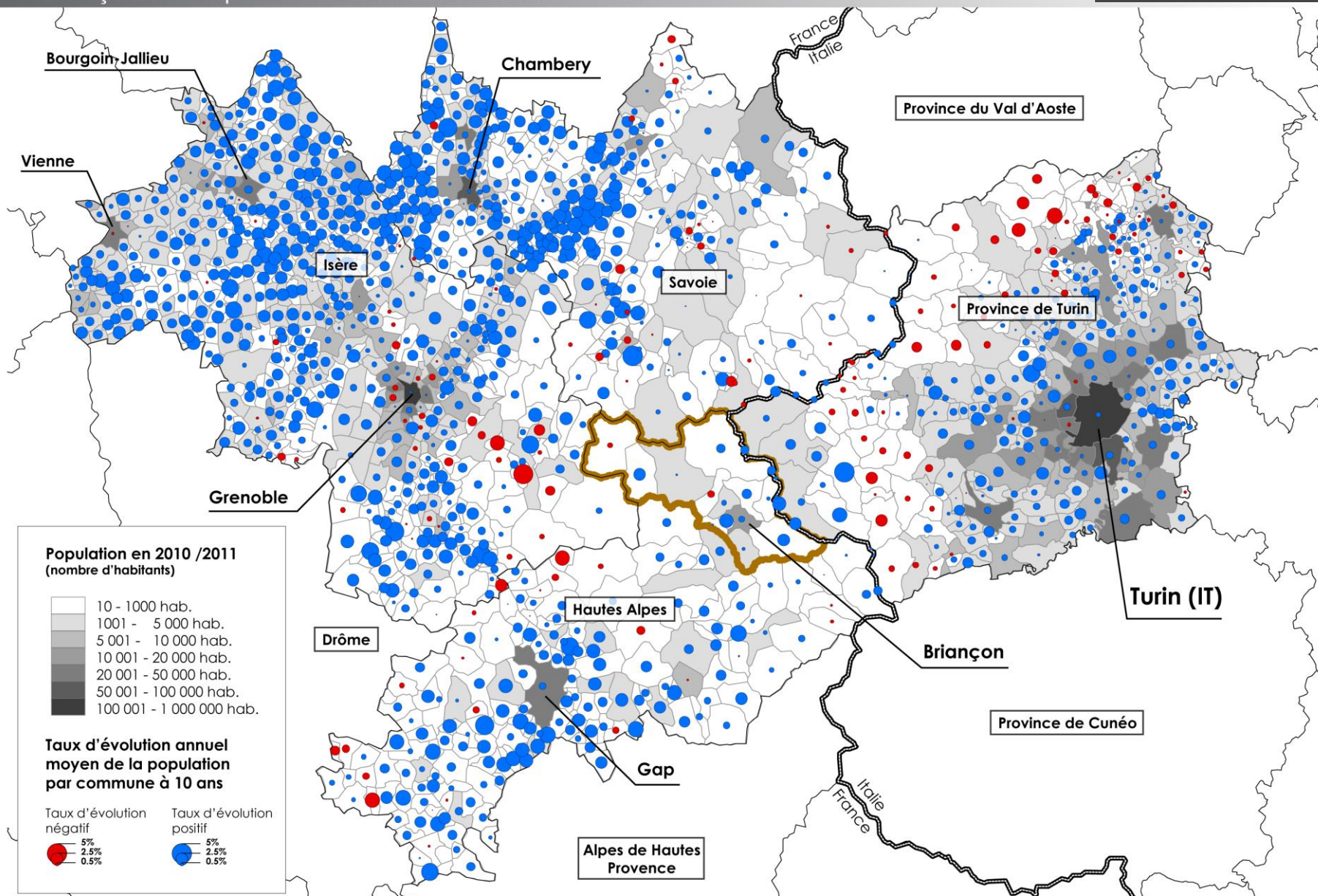
Une population présente bien supérieure aux chiffres

Le recensement de population résidente par l'INSEE ne traduit pas totalement le poids démographique des territoires. Ainsi, compte tenu de son caractère touristique et du nombre important de résidences secondaires, la population présente estimée est a minima supérieur de 30 % à la population résidente (soit +6700 habitants). Ainsi dans la zone de Briançon, la population présente, en moyenne sur l'année, est égale au double de la population résidente. (Source : Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses n°131 - septembre 2010)



Libellé géographique	Population communale							Répartition de la population de la CCB par commune						
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2014	1968	1975	1982	1990	1999	2010	
CC Briançonnais	13 273	14 643	16 072	18 347	18 654	20 017	20 357	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
BRIANCON	8 215	9 235	9 403	11 041	10 729	11 627	11 876	61,9%	63,1%	58,5%	60,2%	57,5%	58,1%	
CERVIERES	111	96	105	120	129	174	171	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,9%	
GRAVE (LA)	562	513	453	455	517	488	486	4,2%	3,5%	2,8%	2,5%	2,8%	2,4%	
MONETIER-LES-BAINS (LE)	806	832	970	987	1 021	1 035	1 023	6,1%	5,7%	6,0%	5,4%	5,5%	5,2%	
MONTGENEVRE	264	338	459	519	498	511	521	2,0%	2,3%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	
NEVACHE	128	119	191	245	301	348	357	1,0%	0,8%	1,2%	1,3%	1,6%	1,7%	
PUY-SAINT-ANDRE	89	64	197	287	462	468	466	0,7%	0,4%	1,2%	1,6%	2,5%	2,3%	
PUY-SAINT-PIERRE	229	254	307	344	354	507	506	1,7%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	2,5%	
SAINT-CHAFFREY	831	947	1 287	1 424	1 572	1 668	1 674	6,3%	6,5%	8,0%	7,8%	8,4%	8,3%	
SALLE-LES-ALPES (LA)	701	791	1 009	981	986	906	896	5,3%	5,4%	6,3%	5,3%	5,3%	4,5%	
VAL-DES-PRES	217	276	390	479	453	541	626	1,6%	1,9%	2,4%	2,6%	2,4%	2,7%	
VILLAR-D'ARENE	160	155	184	178	217	287	296	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,2%	1,4%	
VILLARD-SAINT-PANCRACE	960	1 023	1 117	1 287	1 415	1 457	1 459	7,2%	7,0%	6,9%	7,0%	7,6%	7,3%	

SCoT Briançonnais - Population communale et évolution à 10 ans



Des migrations résidentielles internes et à destination et en provenance du Grand Sud-Est

L'énoncé d'un solde migratoire, positif ou négatif, ne suffit pas à comprendre les mécanismes migratoires et leurs motivations qui agitent un territoire. Jusqu'au recensement 2009, l'INSEE a recueilli les données relatives aux migrations résidentielles et il est donc possible de préciser les changements qui ont eu lieu sur la période 2003-2008 dans le Briançonnais.

Contrairement au solde migratoire positif établi sur la période 1999-2010, la période 2003-2008 est marquée par un solde migratoire négatif :

- 3574 personnes ont quitté la CCB ; Les anciens briançonnais se réinstallent prioritairement dans le Sud Est : 21 % restent dans les Hautes-Alpes, 9 % s'installent en Isère, 10 % dans les Bouches-du-Rhône et 6% dans le Var.
- 2717 personnes se sont installés dans la CCB ; Les nouveaux briançonnais proviennent majoritairement des Hautes-Alpes (hors CCB, 15%), des Bouches-du-Rhône (12%), des Alpes de Hautes-Provence (7%), d'Isère (6%) et du Var (6%).

La CCB est également concernée par des migrations internes : 870 personnes ont déménagé (hors déménagement dans une même commune), représentant 12% des flux :

- 40 % des départs et des installations se font à Briançon ;
- entre 10 et 15% des installations et des départs se font à Saint-Chaffrey et La Salle-les-Alpes ;
- entre 5 et 10% des installations et des départs se font au Monétier-les-Bains et à Villard Saint Pancrace.

Principales communes d'origine dans les Hautes Alpes (représentant 85 % des installations depuis les hautes Alpes)	GAP	91
	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	71
	ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	59
	GUILLESTRE	23
	MOLINES-EN-QUEYRAS	20
	EMBRUN	20
	ROCHE-DE-RAME (LA)	17
	EYGLIERS	13
	PELVOUX	13
	ABRIES	12
FOREST-SAINT-JULIEN	10	

Principales communes de réinstallation dans les Hautes Alpes (représentant 83 % des installations dans les hautes Alpes)	GAP	202
	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	146
	ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	57
	VIGNEAUX (LES)	45
	EMBRUN	42
	SAVINES-LE-LAC	26
	BATTIE-NEUVE (LA)	26
	ROCHE-DE-RAME (LA)	25
	CHATEAUROUX-LES-ALPES	16
	LARDIER-ET-VALENCA	16
GUILLESTRE	12	

Source : INSEE, RP 2009

4.1.2. Un territoire jeune mais en vieillissement

Le Briançonnais est un territoire jeune au regard du département et de la région avec un indice de jeunesse¹ moyen établi à 2,50 contre respectivement 1,64 et 1,65 en 2010. L'importance de cet indice s'explique par le poids réduit des plus de 65 ans dans la population Briançonnaise. Alors que la part des moins de 25 ans s'établit à 28 %, sensiblement équivalent à leur part dans le département et leur région, la part des plus de 65 ans leur est inférieure de 5 points. Des différences existent cependant à l'intérieur même de la CCB. Les communes du continuum urbain de Serre-Chevalier, ainsi que Villard-Saint-Pancrace, ont les indices de jeunesse les plus faibles : elles présentent une population plus âgées à l'inverse des communes périphériques, qui ont une population plus jeune car plus familiale.

Malgré ce constat positif, la population briançonnaise connaît un vieillissement progressif, suivant la tendance nationale. Alors que la population globale a progressé de 7,3 % entre 1999 et 2010, la part des plus de 75 ans a progressé de 47 %.

Cette progression, amenée à se poursuivre dans les décennies à venir au regard de la tendance nationale, engendrera à termes de nouveaux besoins en termes de logements et d'équipements adaptés et d'accessibilité que la société se doit d'anticiper dès à présent.

Indice de jeunesse	1999	2010
Villar-d'Arène	2,18	4,93
Cervières	3,00	4,71
Névache	2,71	4,53
Puy-Saint-André	27,50	4,32
Puy-Saint-Pierre	2,00	4,24
Montgenèvre	6,50	3,96
Val-des-Prés	4,14	3,19
La Grave	4,40	2,88
CCB	3,76	2,50
Saint-Chaffrey	3,46	2,45
Briançon	3,75	2,39
Villard-Saint-Pancrace	4,31	2,16
La Salle-les-Alpes	2,77	2,06
Le Monétier-les-Bains	3,73	1,81
Hautes-Alpes	2,23	1,64

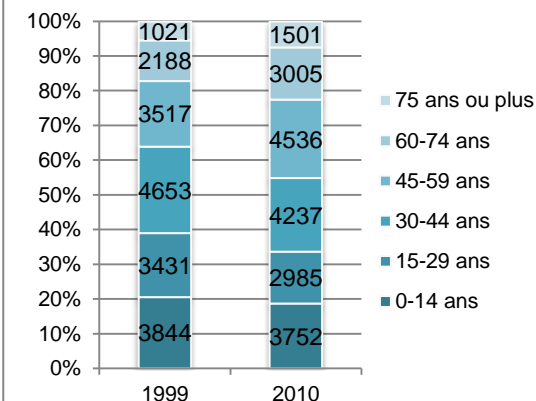
¹ Rapport entre le nombre d'habitants de moins de 15 ans et le nombre de 75 ans et plus dans un même territoire.

AR PREFECTURE

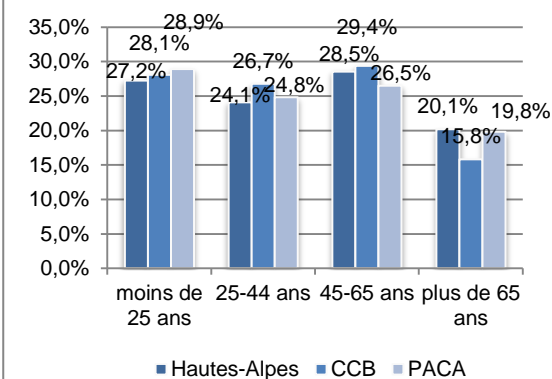
005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

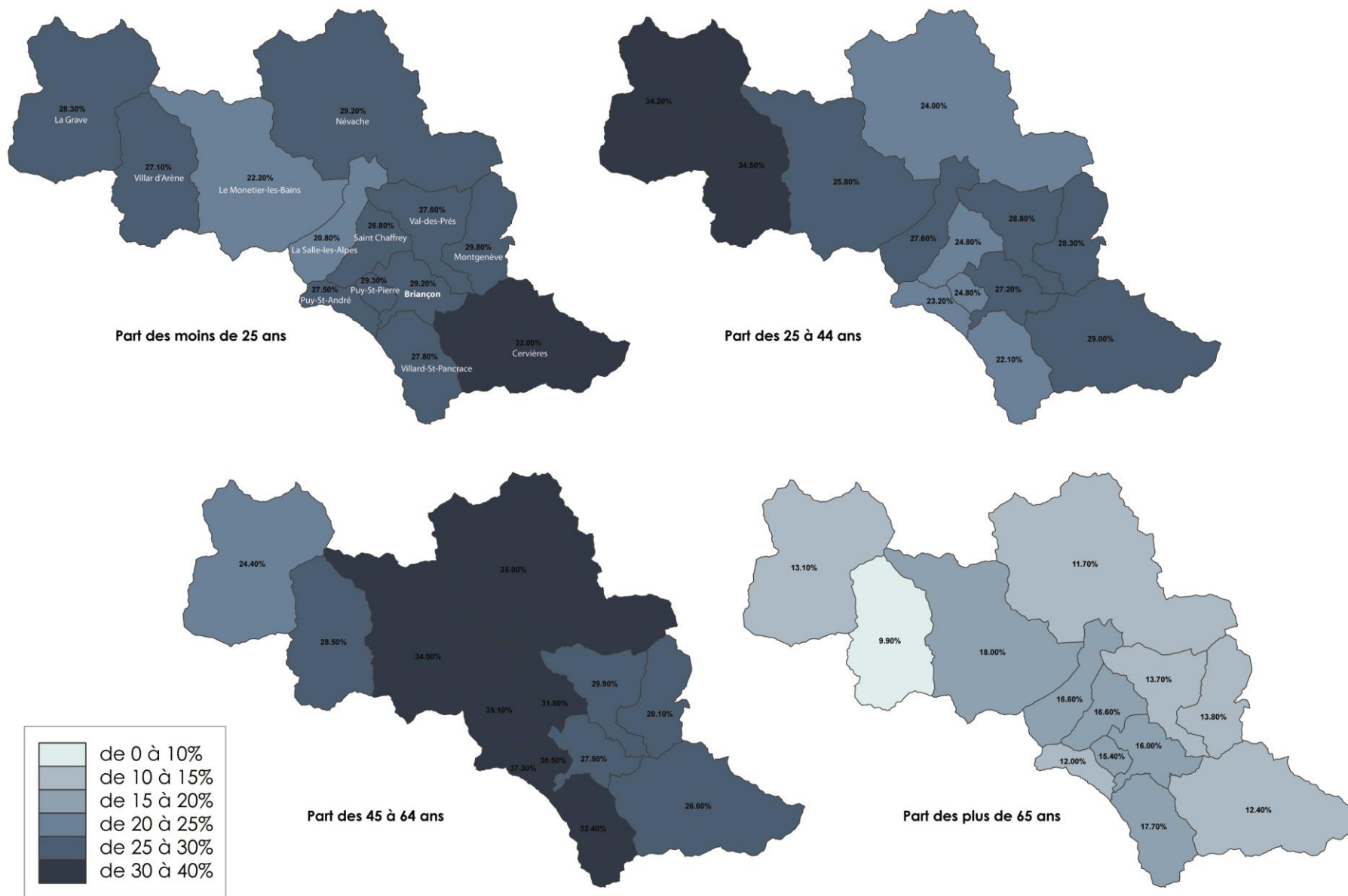
Evolution des classes d'âges



Répartition de la population par classe d'âges

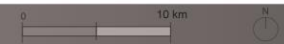


SCoT Briançonnais - Répartition des classes d'âge par commune en 2010



Source : BD Carto 2005, IGN, Données INSEE

Conception : Citadia



4.1.3. Des ménages variés mais plus petits

Des profils de ménages variés en fonction des communes

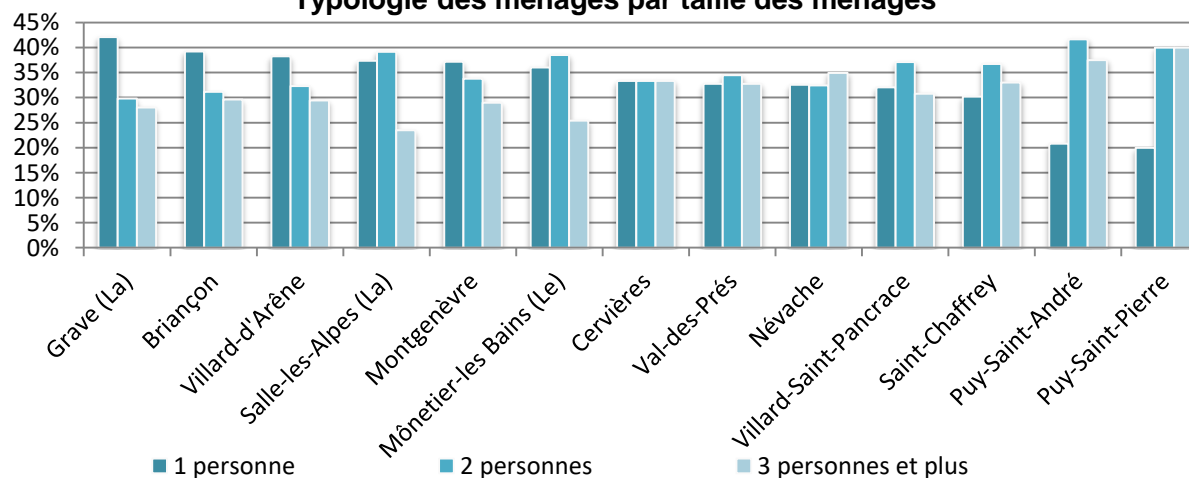
Les familles (couples avec ou sans enfants et familles monoparentales) sont le type de ménages le plus représenté dans le Briançonnais, avec 61 % des ménages en moyenne, bien qu'inférieur proportionnellement à la moyenne départementale (66%) et régionale (65%). Cependant, cet écart est essentiellement lié à Briançon dont le poids démographique déforme les statistiques. Ainsi, en réalité, hors Briançon, la part moyenne des familles s'établit à 65%, la part des ménages seuls à 33% et la part des familles monoparentales à 8%, dans la moyenne du département et de la région.

Trois profils de ménages distinguent les communes, confirmés par la répartition du nombre de personnes par ménage :

- un **profil urbain vieillissant**, sur Briançon, Le Monétier-les Bains et La Salle les Alpes, caractérisé par un nombre important de ménages d'une personne, d'une représentation plus importante des familles monoparentales, avec une population moins jeune que la moyenne ;
- un **profil urbain jeune**, sur Montgenèvre, La Grave et Villar-d'Arène, caractérisé par un nombre important de ménage d'une personne mais par un indice de jeunesse élevé et une faible part de familles monoparentales
- un **profil périurbain**, sur les autres communes, caractérisé par une part de familles supérieure aux moyennes départementales et régionales et un indice de jeunesse élevé (bien que fluctuant en fonction des communes).

Commune de référence	Nombre de ménages	Ménage d'une seule personne	Autres	Total famille	dont familles monoparentales	dont familles couples avec ou sans enfants
PUY-SAINT-ANDRE	193	21%	0%	79%	2%	77%
PUY-SAINT-PIERRE	201	20%	2%	78%	14%	64%
SAINT-CHAFFREY	756	30%	1%	69%	10%	60%
VAL-DES-PRES	242	33%	0%	67%	9%	59%
CERVIERES	74	33%	0%	67%	6%	61%
VILLARD-SAINT-PANCRACE	634	32%	1%	67%	9%	57%
NEVACHE	152	33%	2%	65%	7%	57%
MONETIER-LES-BAINS (LE)	500	36%	2%	61%	9%	52%
CCB	8 864	36%	2%	61%	10%	51%
MONTGENEVRE	239	37%	2%	61%	6%	55%
SALLE-LES-ALPES (LA)	454	37%	3%	59%	10%	49%
VILLAR-D'ARENE	137	38%	3%	59%	6%	53%
BRIANCON	5 052	39%	3%	58%	12%	46%
GRAVE (LA)	228	42%	4%	54%	2%	53%

Typologie des ménages par taille des ménages



Mais une diminution progressive de la taille des ménages

Entre 1968 et 2010 le nombre de ménages a crû plus vite que la population (+114 % contre + 52%), impliquant une diminution progressive de la taille des ménages. La taille moyenne des ménages s'est ainsi réduite, passant de 3,06 personnes par ménage en 1968 à 2,15 personnes en 2010.

Cette tendance affecte l'ensemble des communes du Briançonnais bien que des disparités existent encore entre les communes :

- les communes du continuum urbain de Serre-Chevalier (à l'exception de Saint-Chaffrey), Villar-d'Arêne et La Grave ont une taille moyenne des ménages comprise entre 2,14 et 2 personnes par ménages, inférieures à la moyenne de la CCB ;
- la taille moyenne des ménages dans les communes au profil périurbain est supérieure à la moyenne de la CCB, en lien avec le profil familial, donc plus nombreux, des ménages.

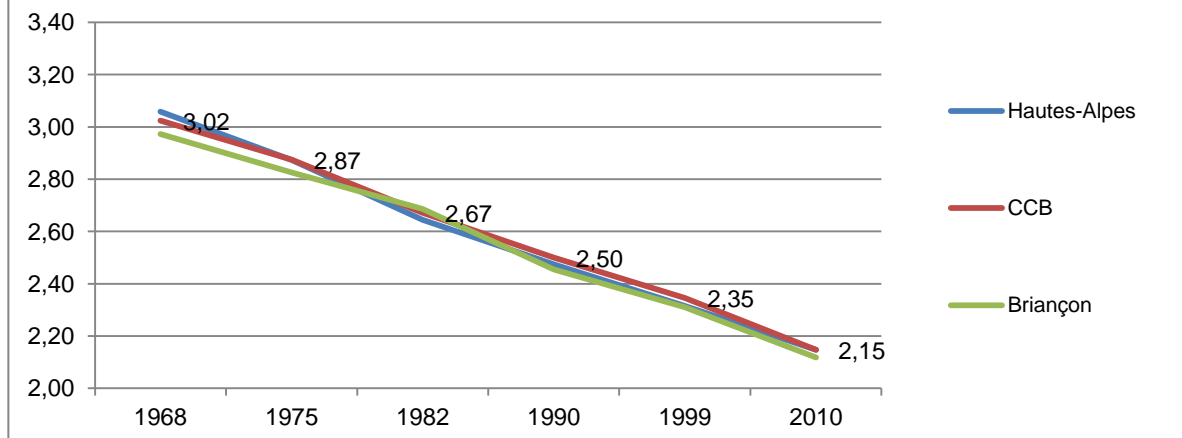
Ce phénomène est un phénomène national expliqué par le desserrement de la taille des ménages, conséquence du vieillissement de la population et des évolutions des modes de vie (éclatement des familles du au divorce, mise en couple de plus en plus tardive, régression de la vie en couple, départ pour les études...). **Ce phénomène de desserrement entraîne inévitablement un besoin croissant de logements, sans lien avec la croissance démographique.**

Les ménages composés d'une personne représentent désormais 37% des ménages.

Taille moyenne des ménages entre 1968 et 2010

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	Evolution annuelle moyenne 1968 -2010
Hautes-Alpes	3,06	2,87	2,64	2,47	2,32	2,15	-0,84%
CCB	3,02	2,87	2,67	2,50	2,35	2,15	-0,81%
Briançon	2,97	2,83	2,69	2,46	2,31	2,12	-0,80%
Cervières	2,92	2,67	2,39	2,61	2,43	2,35	-0,52%
La Grave	3,41	3,00	3,16	2,41	2,33	2,10	-1,14%
Le Monétier-les-Bains	3,22	3,07	2,81	2,63	2,39	2,07	-1,04%
Montgenèvre	2,86	2,88	2,45	2,56	2,29	2,16	-0,67%
Névache	2,33	2,56	2,42	2,53	2,29	2,30	-0,03%
Puy-Saint-André	3,18	2,91	2,90	3,12	2,75	2,43	-0,64%
Puy-Saint-Pierre	2,60	2,76	2,65	2,54	2,41	2,48	-0,12%
Saint-Chaffrey	3,06	2,79	2,43	2,51	2,35	2,22	-0,76%
La Salle-les-Alpes	3,05	2,98	2,52	2,42	2,31	2,00	-0,99%
Val-des-Prés	2,57	2,80	2,60	2,47	2,49	2,20	-0,36%
Villar-d'Arêne	3,90	3,36	3,16	2,62	2,36	2,14	-1,42%
Villard-Saint-Pancrace	3,37	3,18	2,83	2,73	2,46	2,18	-1,03%

Evolution de la taille des ménages

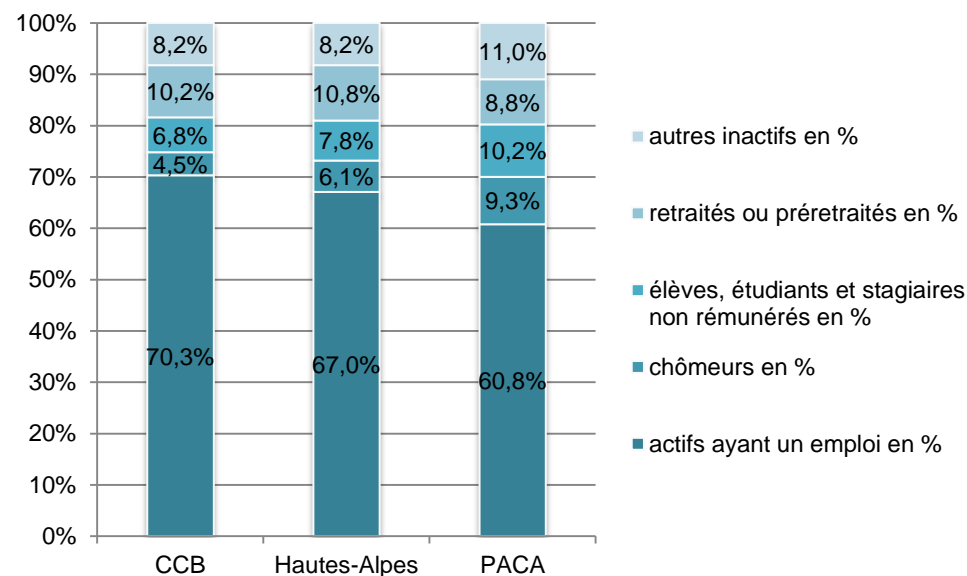


4.1.4. Une population active importante

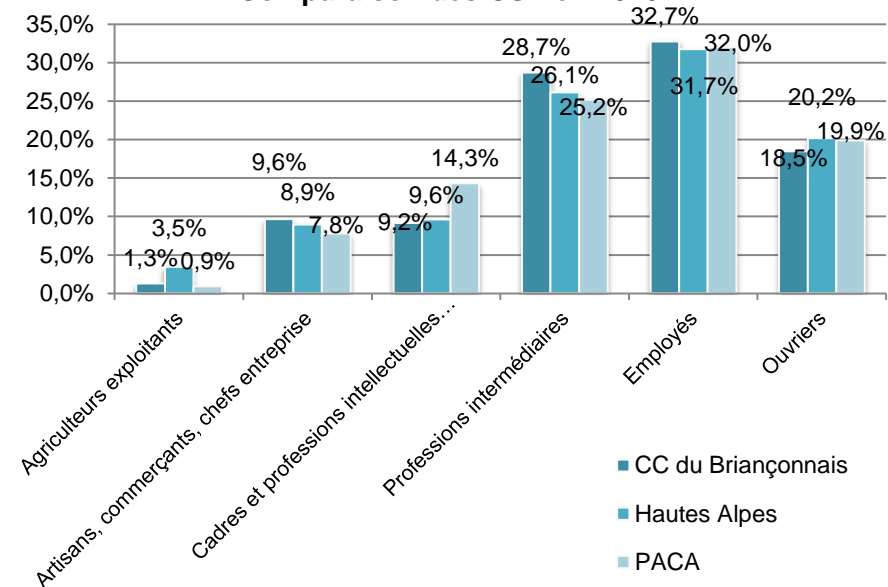
Avec un taux global d'activité établi à 74,8% en 2010, supérieur à celui du département ou de la région et un taux d'actifs occupés également supérieur, le Briançonnais représente un territoire dynamique économiquement pour sa population active

Deux catégories socioprofessionnelles sont particulièrement présentes : les professions intermédiaires et les employés (61,4% des 9623 actifs du territoire en 2010). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont également plus nombreux proportionnellement dans le Briançonnais.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2010



Comparaison des CSP en 2010



4.2. UN PARC DE LOGEMENTS DIFFICILE D'ACCES

4.2.1. Un parc de logements contrasté

Un parc de logements en croissance porté par la résidentialisation secondaire

Composé de 25 288 logements en 2013, le parc de logements du Briançonnais est en augmentation constante depuis 1968 et a ainsi gagné plus de 18 259 logements sur cette période.

Cette croissance est portée par le développement des résidences secondaires (+12 700) dont le poids résidentiel dans le parc total passe de 23,9% en 1968 à 58,1% en 2010, en corrélation avec la montée en puissance des stations de Serre-Chevalier et de Montgenèvre : en 1968 aucune commune n'a plus de 350 résidences secondaires, en 1999 toutes les communes de Serre Chevalier dépassent les 1400. Ce poids confère au Briançonnais un caractère éminemment touristique. Hors Briançon, la part des résidences secondaires atteint d'ailleurs 73%, ce qui en fait un des territoires des Alpes les plus denses en nombre de résidences secondaires (le 1^{er} des Hautes-Alpes) et en proportion.

Cette augmentation du parc s'est poursuivie en conservant globalement sa répartition spatiale : ainsi, près de 70 % des logements restent regroupés dans les 4 communes du continuum urbain Serre-Chevalier, Briançon représentant à elle seule près 33,8% du parc total de logements.

Cette répartition stable masque cependant des disparités communales. Si le poids résidentiel² des communes du continuum urbain s'est maintenu, celui-ci est lié au développement important des communes de Saint-Chaffrey et de la Salle les Alpes (leur poids résidentiel étant respectivement passé de 7,7 % et 9,9% en 1968 à 13,8% et 14,5% en 2010), à l'inverse des poids résidentiels de Briançon (44,2% en 1968 contre 33,8% en 2010) et du Monêtier (11,2% en 1968 contre 9,8% en 2010). Dans les communes périphériques, seule Montgenèvre voit son poids résidentiel augmenter considérablement, passant de 4,7% en 1968 à 9,5% en 2010, suivant par Puy-Saint-André (1,1 % à 1,3%).

Ainsi, si la croissance résidentielle concerne l'ensemble des communes du Briançonnais, seules les communes de Montgenèvre, de Saint-Chaffrey et de La Salle-les-Alpes voient leur poids renforcé.

Deux parcs résidentiels spécifiques

Le parc de logements du Briançonnais présente une double spécificité :

- il est constitué essentiellement par de l'habitat collectif : les appartements représentent 68,8% du parc, notamment de T2, T3 et T4 qui constituent à eux seuls 50,2 % du parc. L'habitat individuel est minoritaire avec seulement 30,3% du parc mais les maisons T4 à T6 et plus représentent cependant la seconde typologie d'habitat du parc avec 19,0% du parc total d'habitat ;
- il est à vocation d'habitat secondaire puisque 58,1% du parc est constitué d'habitat secondaire.

Malgré ces caractéristiques, deux entités résidentielles se distinguent, liant habitat secondaire et collectif de masse à proximité des grands domaines skiables et habitat principal et individuel dans les communes périphériques au profil périurbain.

² Part du logement sur une ou plusieurs communes par rapport à l'ensemble du territoire pour une même période.

Les communes touristiques supports des grands domaines skiables

Représentant 81,5 % du parc total de logements, les communes de Montgenèvre et de Serre-Chevalier Vallée se caractérisent par un parc composé essentiellement d'habitat collectif : 76,6% du parc est constitué d'appartements.

Cette surreprésentation est liée au poids des résidences secondaires (60,0% du parc total) et à la prépondérance de l'habitat collectif au sein de celle-ci : les appartements constituant des résidences secondaires représentent en effet 49,0% du parc total de logements dans ces communes,

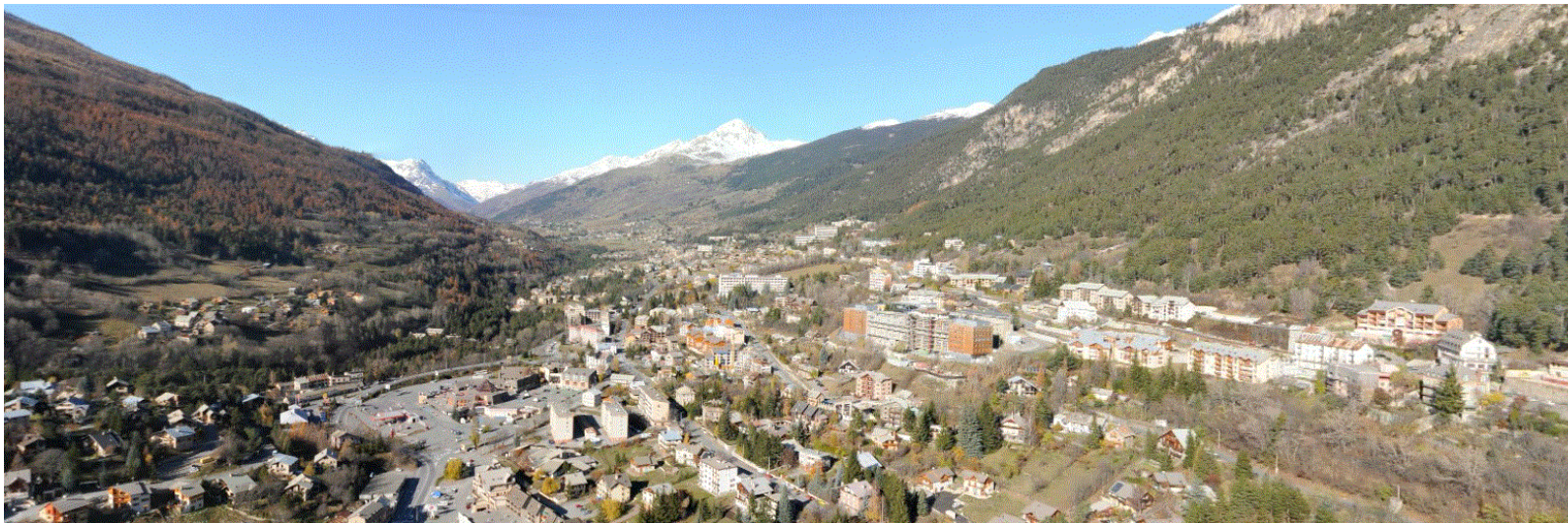
Toutefois, hormis à Briançon et Montgenèvre, où les appartements sont majoritaires, les résidences principales présentent une répartition appartement/collectif plus équilibrée.

Les communes touristiques des villages-stations

Les autres communes du Briançonnais ne regroupent que 18,5 % des logements du parc briançonnais. Elles présentent à l'inverse un parc privilégiant l'habitat individuel de type maison (64,1% du parc).

Les résidences principales et secondaires de type maison représentent respectivement 27,5 % et 31,5 % de leur parc total de logements.

L'habitat secondaire ne représente 49,8% du parc de logements dans ces communes



La Vallée de la Guisane

Source : altivue360, Office de tourisme de Briançon

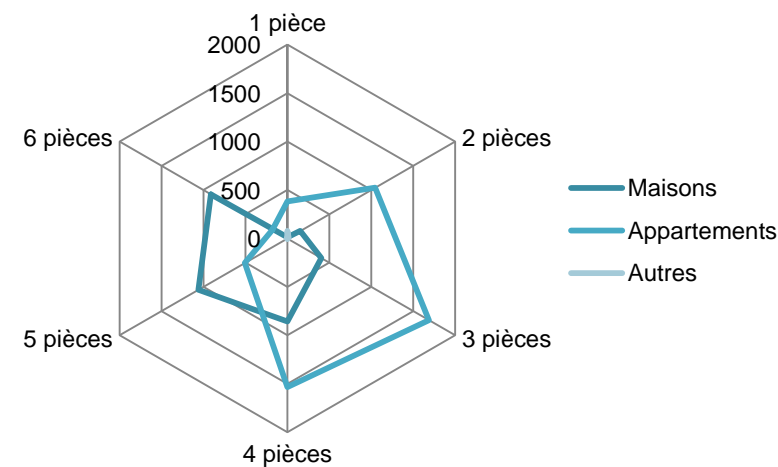
Répartition du parc de logement en 2010

	Résidences principales	Logements occasionnels	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
Briançon	5 050	84	2 440	693	8 267
Cervières	74	26	192	65	357
La Grave	232	3	625	14	874
Le Monétier-les-Bains	495	19	1 872	29	2 415
Montgenèvre	236	0	2 051	28	2 315
Névache	151	25	474	44	694
Puy-Saint-André	193	2	98	16	309
Puy-Saint-Pierre	205	5	106	33	348
Saint-Chaffrey	751	26	2 513	78	3 368
La Salle-les-Alpes	452	10	3 061	26	3 549
Val-des-Prés	245	2	275	47	569
Villar-d'Arène	134	2	193	8	338
Villard-Saint-Pancrace	631	10	292	108	1 041

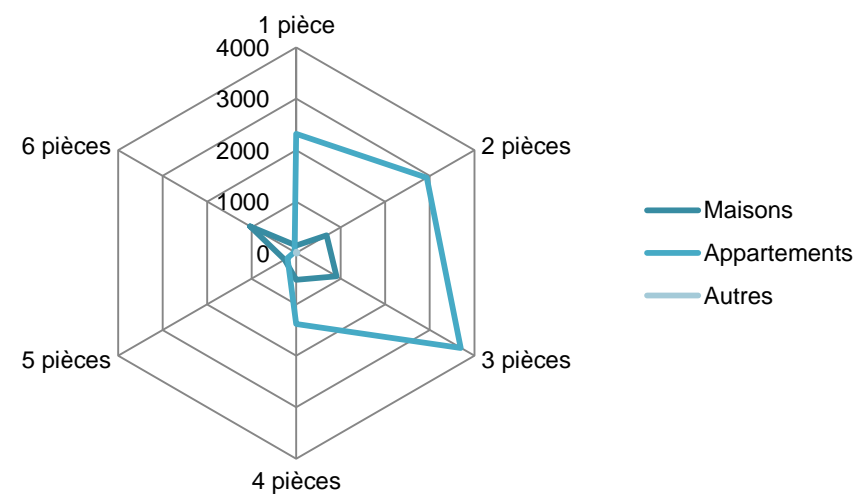
Evolution du parc de logement entre 1968 et 2010

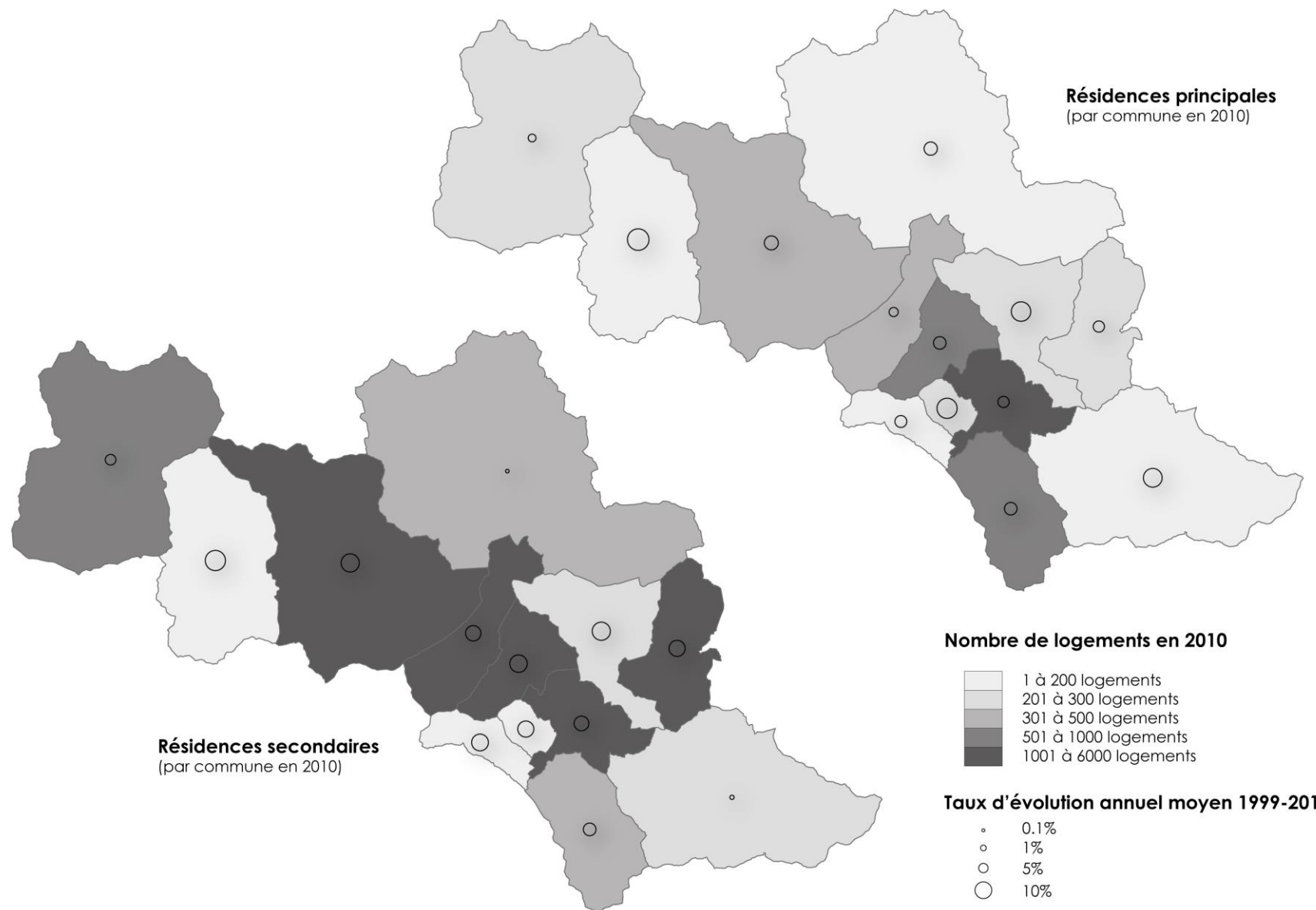
	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Briançon	3 108	3 709	4 471	5 978	6 996	8 267
Cervières	108	122	166	294	297	357
La Grave	322	419	360	811	830	874
Le Monétier-les-Bains	784	867	1 192	1 747	1 914	2 396
Montgenèvre	332	672	1 243	1 527	1 925	2 334
Névache	220	295	230	528	646	694
Puy-Saint-André	78	95	172	154	252	309
Puy-Saint-Pierre	153	176	222	283	254	348
Saint-Chaffrey	544	1 195	2 185	2 510	2 658	3 368
La Salle-les-Alpes	694	1 125	1 973	2 359	2 940	3 549
Val-des-Prés	187	191	308	372	407	569
Villar-d'Arène	117	170	181	223	237	338
Villard-Saint-Pancrace	382	446	589	769	873	1 041
CCB	7 029	9 482	13 292	17 555	20 229	24 444

Typologie des résidences principales



Typologie des résidences secondaires





Une construction qui perpétue la situation

La construction actuelle observée dans le Briançonnais sur la période 2002 – 2011 tend à conserver ces équilibres, aussi bien en termes de poids résidentiel :

- la part moyenne de la construction³ sur Briançon équivaut à 36 % ;
- la part moyenne de la construction sur Montgenèvre équivaut à 18%, marquant une accélération de la construction sur la commune au regard de son poids résidentiel actuel ;
- la part moyenne de la construction sur Saint-Chaffrey / La Salle les Alpes / Le Monétier équivaut à 29 %, légèrement inférieure au poids résidentiel de ces communes dans le Briançonnais (38%).

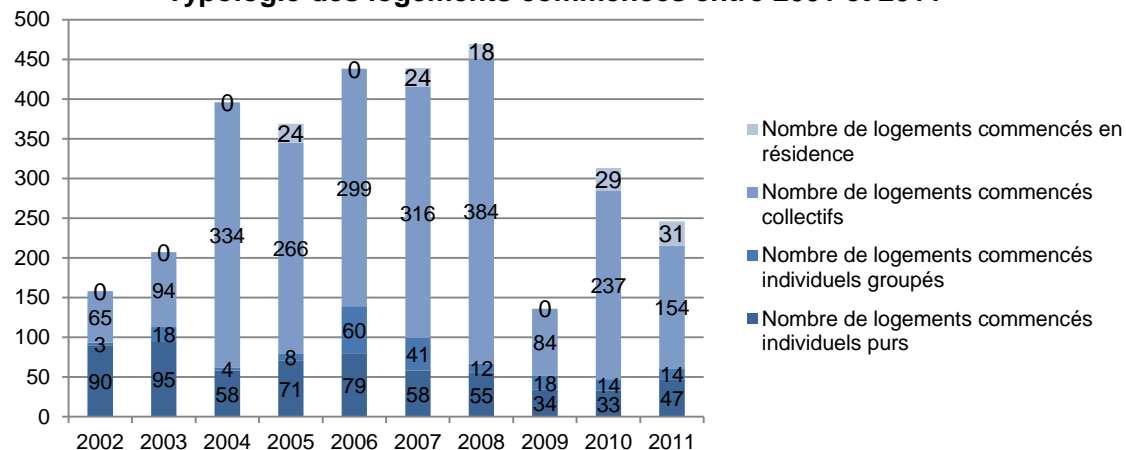
...qu'en termes de typologies résidentielles puisque 70,4% des logements commencés sont des logements collectifs (et 4% des résidences).

...qu'en termes de destinations des constructions nouvelles :

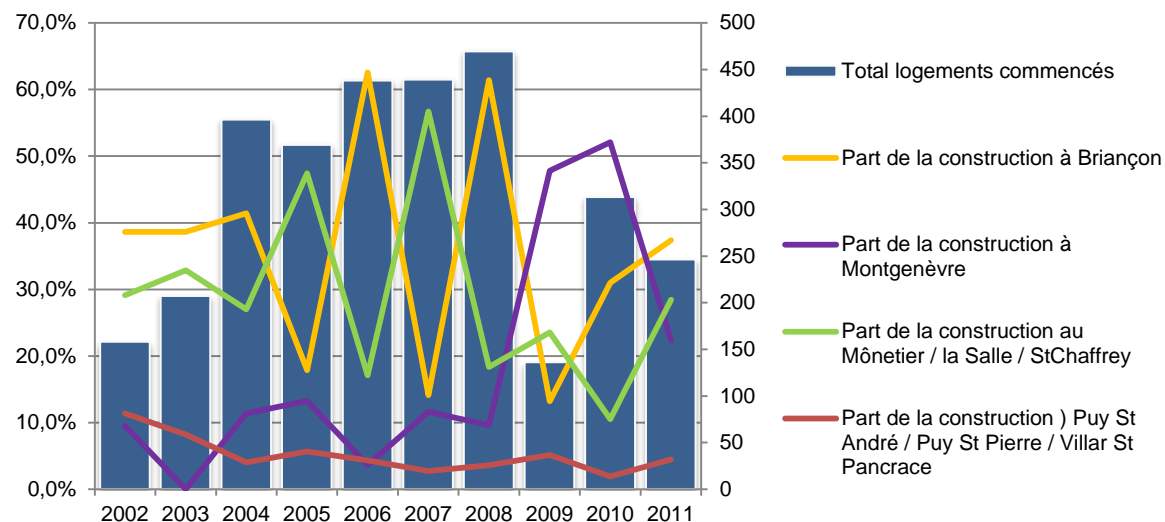
- 52,3% de ces constructions sont destinées à la vente et 26,2 % à la location. Seulement 21,5% des constructions nouvelles sont pour une occupation personnelles ;
- 79,9 % des constructions pour l'occupation personnelle sont des maisons alors que respectivement 88,1% et 84,2 % des constructions pour la vente et le collectif sont des logements collectifs.

³ Part des constructions commencées sur la commune par rapport à l'ensemble des constructions commencées dans la CCB entre 2002 et 2011.

Typologie des logements commencés entre 2001 et 2011



Répartition de la construction dans le Briançonnais



4.2.2. Une faible vacance du parc

Le parc immobilier compte 11190 logements vacants, représentant 4,9% de celui-ci. La vacance des logements témoigne de la tension du marché ; le chiffre de 5-6% de logements vacants étant considéré comme pivot entre la tension ou de la détente. Des disparités existent toutefois entre les communes ; La Grave, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Val-des-Prés et Villar-d'Arène sont les communes les plus concernées, avec des taux de vacance inférieurs à 3 %.

Ces logements vacants sont principalement concentrés à Briançon qui en regroupe 58% et sont relativement anciens puisque 40,6% d'entre eux ont été construits avant 1949 et 30,7% entre 1949 et 1974. Il s'agit à 68% d'appartements. Il s'agit également d'un parc où les logements vacants sont petits, souvent inconfortables et rares, ce qui révèle une forte tension du marché du logement. 53 % du parc total de logements vacants est composé d'appartements T1 à T3 et 16% de maisons T2 à T3.

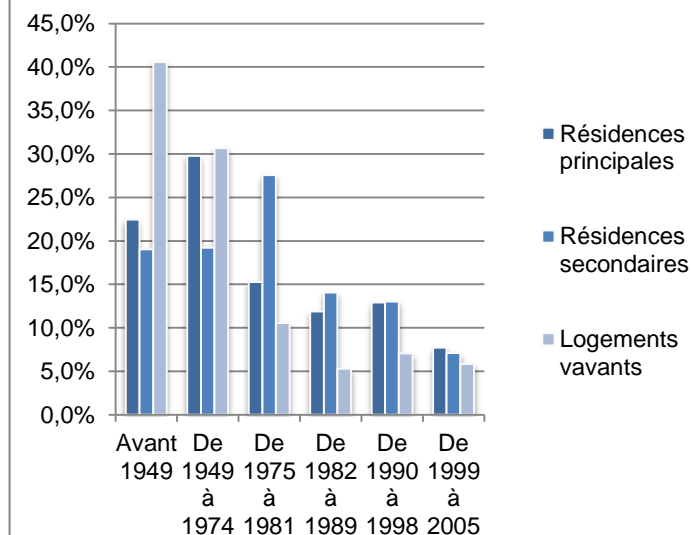
En 1968, le taux de 17% de logements vacants dans l'aire d'étude traduisait un marché du logement détendu voire inerte ; depuis cette date ce taux n'a cessé de diminuer à mesure que croissait le nombre de résidences secondaires. En pratique on a assisté à une forte mobilisation du parc de logements à des fins de loisir ce qui a conduit à une tension sans précédent du marché du logement ordinaire. Le taux de vacance global en 1999 s'établissant à 3,9 %, un assouplissement du parc est à tout de même à noter.

Bien que ces taux apparaissent minorés par l'importance des RS dans le total des logements, un raisonnement en taux de vacance nets montre que les communes de stations connaissent un taux de vacance trop bas pour que les besoins en logements ordinaires puissent y être assurés dans des délais et pour des prix raisonnables, que ce soit pour la population permanente ou pour la population saisonnière. Paradoxalement ces communes ont beaucoup de logements faiblement occupés aux volets clos. Par ailleurs ces logements vacants en si faible nombre sont très souvent inconfortables et ne sont pas sur le marché, de sorte qu'ils rétrécissent encore l'offre réellement disponible.

Evolution du taux de vacance

	Taux de vacance en 1968	Taux de vacance en 2010
Briançon	8,9%	8,4%
Cervières	51,9%	18,2%
La Grave	27,3%	1,6%
Le Monétier-les-Bains	33,4%	1,2%
Montgenèvre	23,5%	1,2%
Névache	25,0%	6,3%
Puy-Saint-André	30,8%	5,2%
Puy-Saint-Pierre	35,9%	9,4%
Saint-Chaffrey	11,8%	2,3%
La Salle-les-Alpes	22,6%	0,7%
Val-des-Prés	25,1%	8,3%
Villar-d'Arène	17,9%	2,4%
Villard-Saint-Pancrace	9,2%	10,4%
CCB	17,4%	4,9%

Date de constructions des logements de la CCB



4.2.3. Un marché immobilier tendu qui contraint les accédants locaux

Une offre immobilière faible et concentrée

L'offre immobilière briançonnaise reflète parfaitement l'organisation du parc de logements de la CCB et les tensions qui l'animent puisqu'il localise près de 60 % de l'offre des biens en vente à Briançon et qu'une majorité de ces biens sont des appartements.

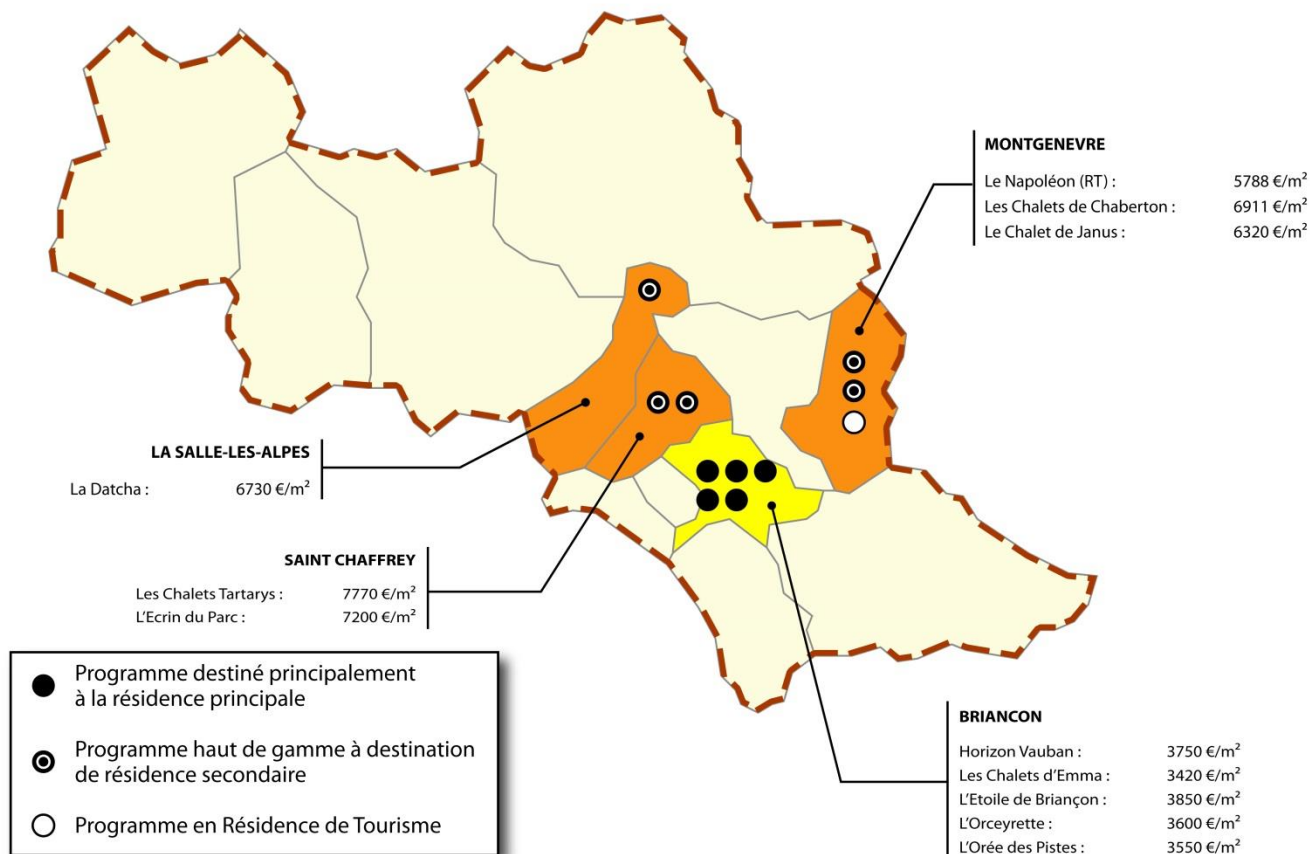
Toutefois, le marché montre des signes tension et de disparités dans l'accès au logement et au foncier entre les communes :

- le nombre de terrains en vente libre apparait relativement peu élevé dans chaque commune, le marché immobilier de plusieurs d'entre elles semble d'ailleurs atone en février 2014, au moment de l'étude. Au regard de la construction connue dans le Briançonnais, cette indication est la manifestation d'un marché tendu, où les biens sont rares et se vendent vite, comme en attestent les fourchettes de prix qui s'échelonnent de 140 000 € à 320 000 euros pour des parcelles de 1000 m² en fonction des communes.
- la construction neuve à destination de résidence principale se concentre à Briançon, qui accueille cinq programmes immobiliers, alors que les communes de la Salle-les-Alpes, de Saint-Chaffrey et de Montgenèvre n'accueillent que des programmes immobiliers à destination de résidences secondaires.

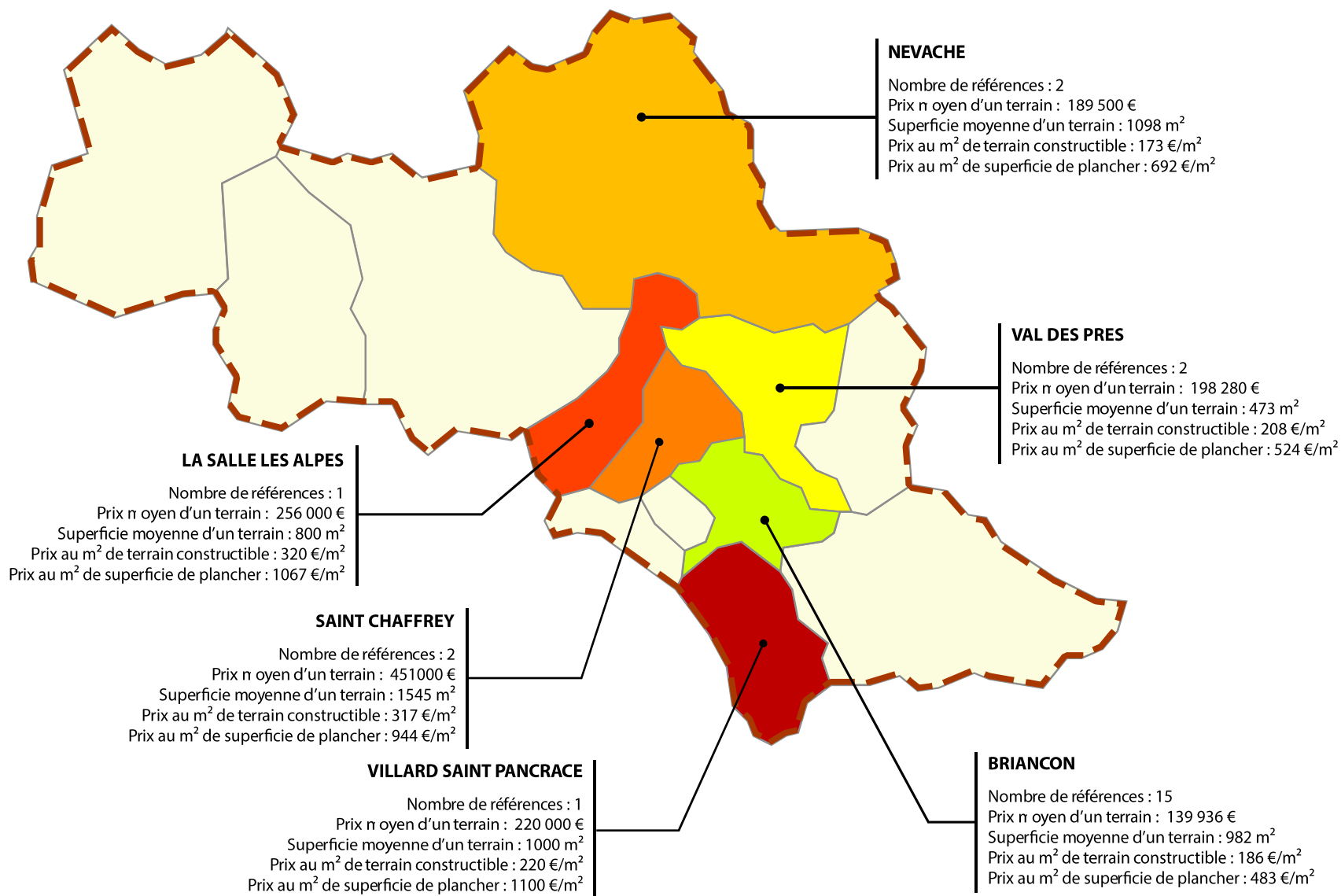
A la rareté du foncier, une constante dans les territoires montagnards, s'exerce également une compétition d'accès aux logements et au foncier liée au tourisme qui pénalisent les briançonnais.

SCoT Briançonnais - Un immobilier neuf à deux vitesses

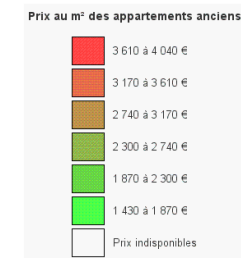
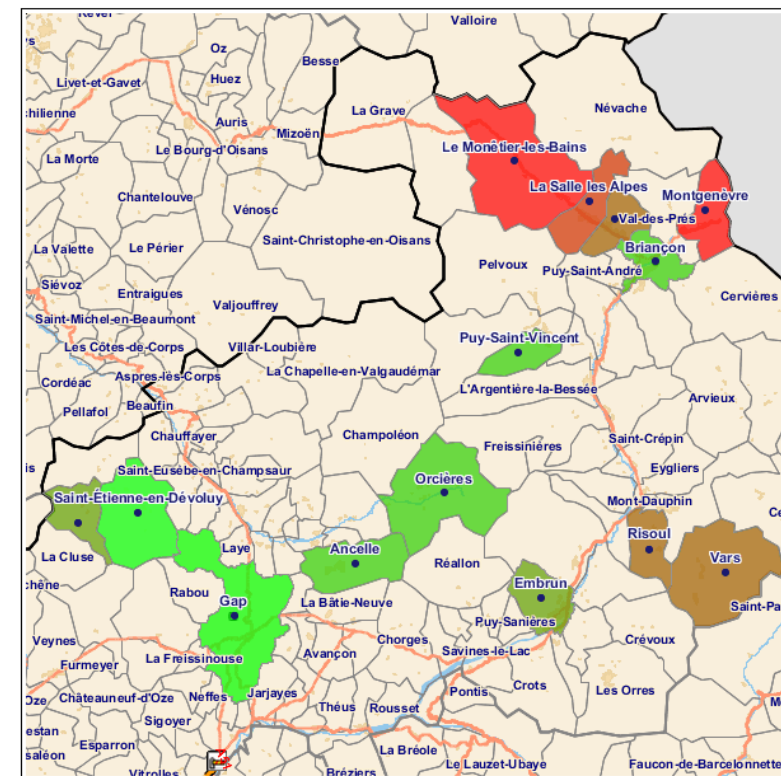
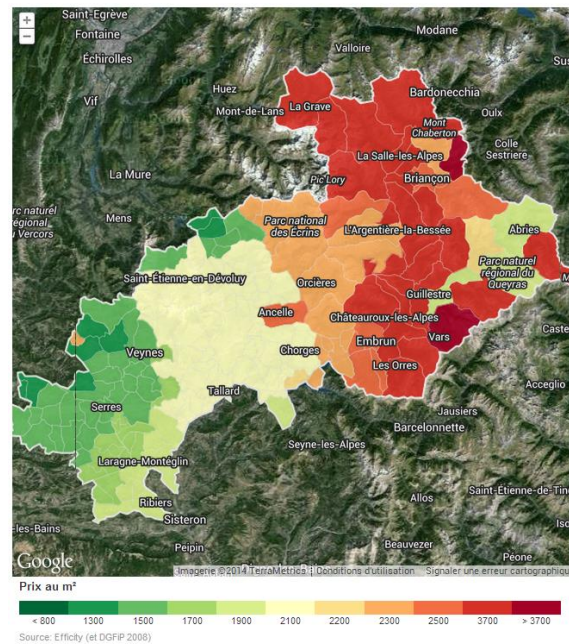
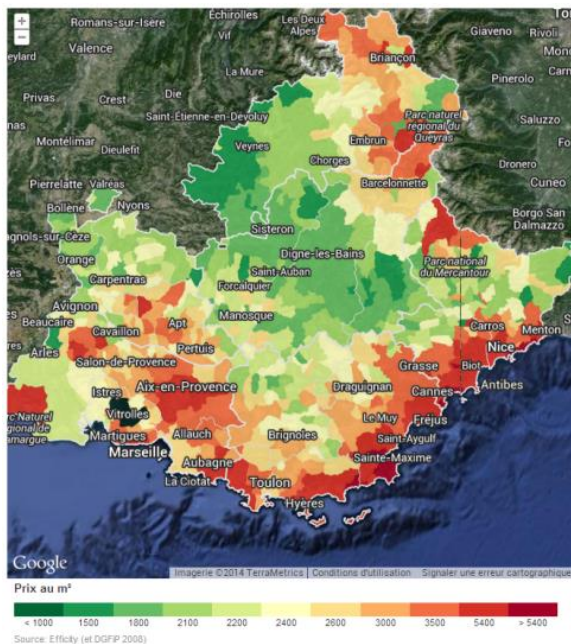
CITADIA



Source : BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010 Conception : Citadia



Des prix moyens au m² plus élevés que dans le reste du département



Période d'observation :
Du 01/12/2012 au 30/11/2013

Type de bien :

- Appartement ancien
- Appartement neuf
- Maison ancienne
- Terrain à bâtir

Prix moyen du m² en région PACA et dans les Hautes-Alpes
Source : Efficity

Les prix du marché immobilier sont très élevés dans le Briançonnais au regard du reste des Hautes-Alpes ou d'autres secteurs alpins. Le marché immobilier est en réalité porté et animé par les résidences secondaires qui dominent le marché du logement dans son ensemble. Cette domination est à l'origine de tensions entre habitants permanents et résidents ponctuels. Une véritable concurrence pour l'accès au logement s'exerce entre les deux.

Prix moyen du m² des appartements anciens dans l'ancien dans les Hautes-Alpes
Source : Notaire de France

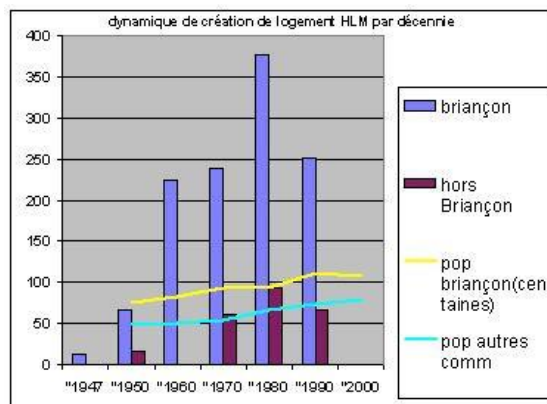
4.2.4. Un parc social bien développé mais à conforter

Une croissance continue du parc

Le parc de logement social est relativement développé dans le Briançonnais puisqu'il compte 1717 logements dont 1436 à Briançon, soit 17% du parc immobilier Briançonnais (hors résidences secondaires) et 25 % à Briançon.

Celui-ci est en augmentation constante depuis les années 50 où il a accompagné la croissance démographique du territoire avec un pic dans les années 80, correspondant à l'essor des stations de Serre Chevalier, période au cours de laquelle la population s'accroît de près de 1800 personnes. Entre 1954 et 1975, près de 40 % des logements construits étaient des HLM.

En 2010, le parc comptait plus de 1700 logements dont 1436 à Briançon, contre moins de 1500 en 2000.



Les caractéristiques du parc HLM

A Briançon, la moitié du parc HLM est antérieur à 1980 et a fait l'objet de réhabilitation. Hors Briançon en revanche le parc de logements HLM en très grande partie postérieur à 82, de statut PLA ou ultérieur.

Les types de logements construits ont fait une part croissante aux logements petits à moyens (T2 et T3) au fil du temps alors que les grands logements (T5) voyaient leur part relative diminuer, accompagnant la baisse progressive de la taille moyenne des ménages.

Les programmes, si l'on fait exception de Toulousanes et des Cros, ont en moyenne 29 logements à Briançon (programmes allant de 7 à 75 logements) et 14 logements pour les autres communes (programmes allant de 4 à 38 logements). Cela traduit *a priori* une bonne insertion urbaine des bâtiments.

Plus de 70 % des logements HLM de l'aire du SCOT ont été réalisés par l'OPH des Hautes Alpes qui gère, en 2014, 1284 logements répartis entre 44 opérations dont 4 foyers.

Nombre de logements sociaux par opérateurs

	en 2000		en 2010		
	Total	Total	dont OPH 05	dont UNICIL Habitat	dont ERILIA
Briançon	1186	1436	1092	204	140
Cervières	3				
La Grave	7	7	7		
Le Monétier-les-Bains	31	29	29		
Montgenèvre	65	65	27		38
Névache	25	29	29		
Puy-Saint-André	3				
Puy-Saint-Pierre					
Saint-Chaffrey	80	84	48		36
La Salle-les-Alpes	46	53	38		15
Val-des-Prés	4	8	8		
Villard-d'Arène	7	6	6		
Villard-Saint-Pancrace	1				
CCB	1458	1717	1284	204	229

Source : OPH05, UNICIL, CCB

Une demande toujours très forte

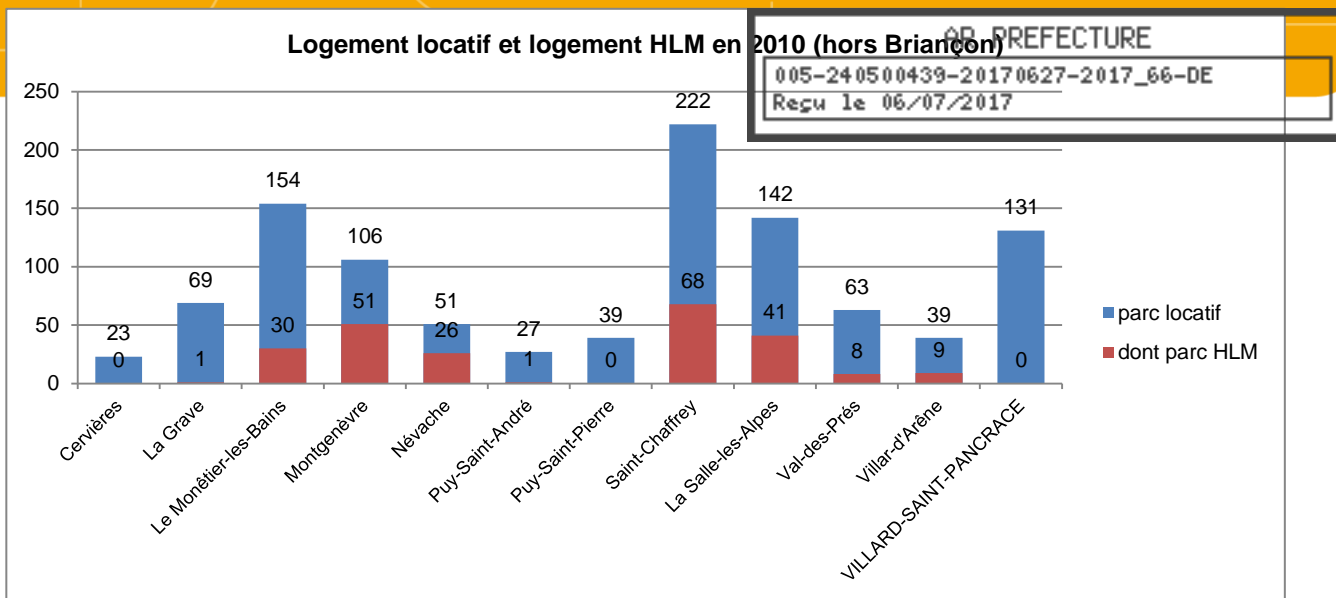
Hors Briançon, le parc HLM ne représente que 6,2% du total des résidences principales, (20,3% à Briançon) ce qui est insuffisant au regard des revenus faibles notamment dans certaines communes périphériques.

La très faible vacance de logements dans le parc de l'OPH témoigne de la tension du marché du logement sur l'ensemble de l'aire d'étude. A Briançon le délai de satisfaction d'une demande de logement HLM dépasse les 18 mois.

L'OPH avait sur Briançon en stock 236 demandes à la fin de 2002. La tendance était à l'accroissement des 1ères demandes. Sur les autres communes le stock de demandes est stable de 1 à 10 ou en légère progression. Les types 3 représentaient la plus forte demande (30%). Les demandes étaient satisfaites dans un délai de 6 à 9 mois. Les groupes recherchés ne sont pas forcément les plus récents, les anciens ayant un bon rapport qualité/prix.

Cette demande évolue sans cesse et se concentre sur les petits logements de type 2 et 3 avec beaucoup de célibataires, de divorcés, au détriment des grands logements qui sont nombreux.

Les logements dans la vieille ville rencontrent des réticences en raison du manque de parking, d'ascenseurs, d'isolation.



Un nombre faible de nouveaux projets

Un seul projet de construction de logements sociaux est en cours d'achèvement dans le périmètre du SCoT :

- l'OPH 05 réalise actuellement à Saint-Chaffrey au lieu-dit « Champs Arnoux » une opération de construction de deux unités en bande totalisant 10 logements locatifs individuels superposés. Celle-ci est réalisée sur une partie du foncier de l'ancienne gendarmerie. La livraison de ce programme est prévue en juin 2014 ;
- un projet porté par le promoteur ASSETS prévoit également la création de logements dont 32 logements sociaux ainsi qu'un équipement intergénérationnel comprenant un Foyer Logement Seniors de 44 places et une crèche de 18 places.

La rareté et la cherté du foncier justifient le faible nombre d'opérations en cours. Déjà handicapantes pour la construction classique, les conditions d'accès au foncier sont problématiques dans le cadre de la construction sociale et nécessitent de développer une politique foncière en partenariat avec les collectivités. Le cas échéant, le Briançonnais risque de voir son parc se figer malgré les besoins croissants associés aux caractéristiques sociales et évolutifs de la population.

Le logement des travailleurs saisonniers

L'accès au logement est une condition indispensable dans le cadre de l'activité saisonnière. Cependant, le marché du logement saisonnier subit une réelle pénurie et peu d'appartements correspondant aux attentes des saisonniers (studio, T1 ou T2, à un prix abordable). Cette situation provient du fait que les loyers sont chers et que les propriétaires sont réticents à louer à l'année ou à la saison pour des raisons de rentabilité. Seul le secteur de l'hôtellerie restauration loge ses employés pour moitié.

Ainsi, dans les faits, pas plus de 60 % des offres d'emplois recensées par la maison des saisonniers ne s'accompagne d'une solution d'hébergement. Par exemple, de novembre 2001 à octobre 2002, la maison des saisonniers à La Salle recensait plus de 600 demandes de logement de la part de travailleurs saisonniers ; dans le même temps les offres de logement reçues n'excédaient pas 60.

Cette pénurie implique que près de 50 % des saisonniers ne soient pas satisfaits de leurs logements et qu'entre 30 et 50 % d'entre eux finissent par quitter les stations briançonnaises. Pour ceux qui ont trouvé une solution d'hébergement, les lieux d'emploi s'avèrent déconnectés des lieux de résidence (en général travail en Guisane et logement à Briançon), et plus du tiers d'entre eux se montrent insatisfaits de la solution trouvée. Les logements en foyer, les colocations, le logement par des amis ou par l'employeur sont acceptés faute de mieux. La solution souvent retenue de se loger en foyer à Briançon (les Peupliers) est loin d'être idéale pour les demandeurs.

Reconnaissant le caractère vital de la main d'œuvre saisonnière de la station pour l'économie du territoire la majeure partie des acteurs économiques et de employeurs s'entendent sur la nécessité de construire des logements spécifiques adaptés aux

saisonniers (superficie / prix / localisation) et qui leur soient réservés. Il existe donc un réel enjeu à loger ces catégories de travailleurs pour satisfaire aux besoins présents.

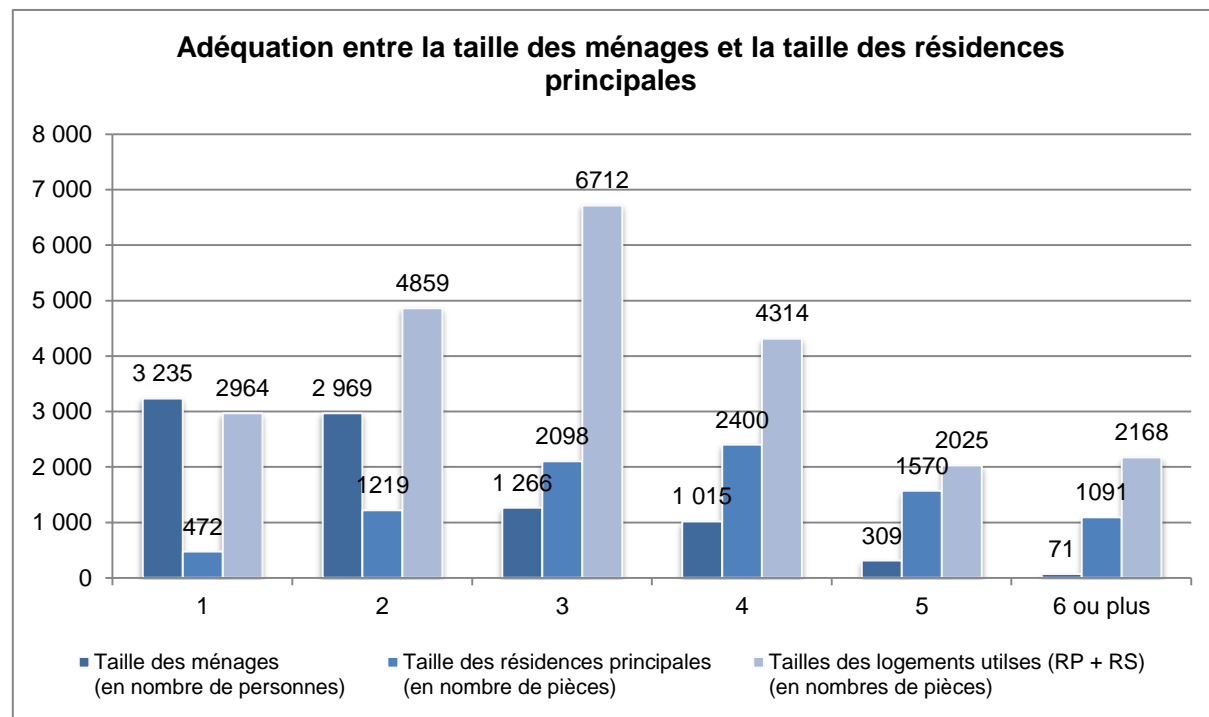
Le besoin en logements est estimé par la maison des saisonniers à 150 logements.

4.2.5. Une possible adaptabilité du parc

Comparée à la typologie des ménages, la typologie des résidences principales apparaît relativement disproportionnée : l'offre en logements T5 ou plus est près de deux fois supérieure au nombre de ménages composés de 4 personnes ou plus (7 fois supérieure aux seules ménages composés de 5 personnes et plus). A l'inverse, le parc de logements T3 ou moins est inférieur de 40 % au nombre de ménages composés de 2 personnes ou moins.

Cette différence atteste d'une inadéquation du parc de résidences principales dont les typologies s'avèrent relativement trop grandes au regard du profil des ménages. Sans associer de manière systématique taille des ménages et taille des logements, il convient toutefois de souligner l'importance de proposer un parc d'habitat qui soit en cohérence avec les besoins et les moyens financiers des habitants.

Cependant, contrairement à de nombreux territoires, le Briançonnais dispose d'un parc résidentiel secondaire étendu susceptible d'être partiellement requalifié. Le parc de logements utiles présente des typologies qui répondraient aux besoins. La réhabilitation de certains quartiers vieillissant dans le continuum urbain Serre-Chevalier et l'amélioration des formes urbaines pourrait être l'occasion de transformer de nombreux immeubles pour y développer de l'habitat permanent.



4.3. UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE PLUS DIFFICILE

4.3.1. Un accès à la formation réduit

Alors que la population briançonnaise possède d'un niveau de formation semblable aux moyennes départementale et régionale, avec un léger avantage en termes d'enseignement supérieur court, le territoire dispose d'une offre de formation qui s'avère relativement réduite, à l'origine du départ de nombreux jeunes après les études secondaires. Paradoxe du système, la diversité des filières proposées au lycée incite les étudiants à poursuivre leurs études supérieures dans des domaines qui sont enseignés à l'extérieur du Briançonnais.

Les principales formations présentent sur le territoire sont des filières courtes et peu transversales et concernent principalement les domaines de la santé et les filières de la santé, du tourisme et de la montagne :

- IFSI : Institut de Formation aux Soins Infirmiers
- Centre Européen Médical Bioclimatique de Recherche et d'Enseignement Universitaire
- CRET intégrant le Centre Régional et Européen du Tourisme : Pisteur secouriste, Monitorat de ski alpin 1er degré, Probatoire Accompagnateur en montagne, Probatoire aspirant guide, Tronc commun montagne, Cordiste et des formations courtes (quelques jours) en gestion d'entreprises ;
- Centre régional de Formation de Auberges de Jeunesse PACA ;
- CAP cuisine ;
- Station alpine Joseph Fourier / Jardin Alpin du Lautaret, rattaché à l'université de Grenoble

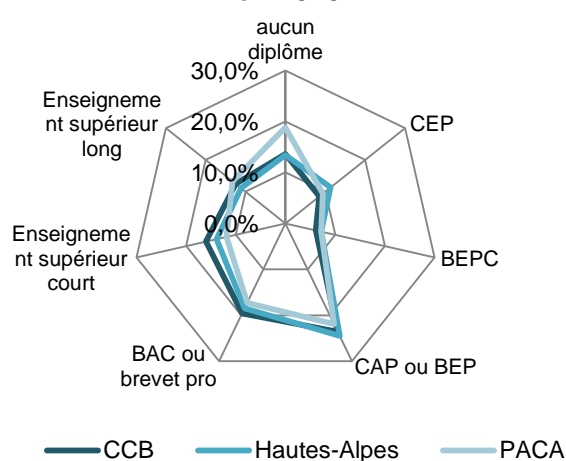
Le territoire dispose également de quelques filières courtes post-bac :

- BTS : Maintenance industrielle ;
- Institut des métiers des Hautes-Alpes (CFA) ;
- Centre de Rééducation Professionnelle CRP Chamoiseau ;

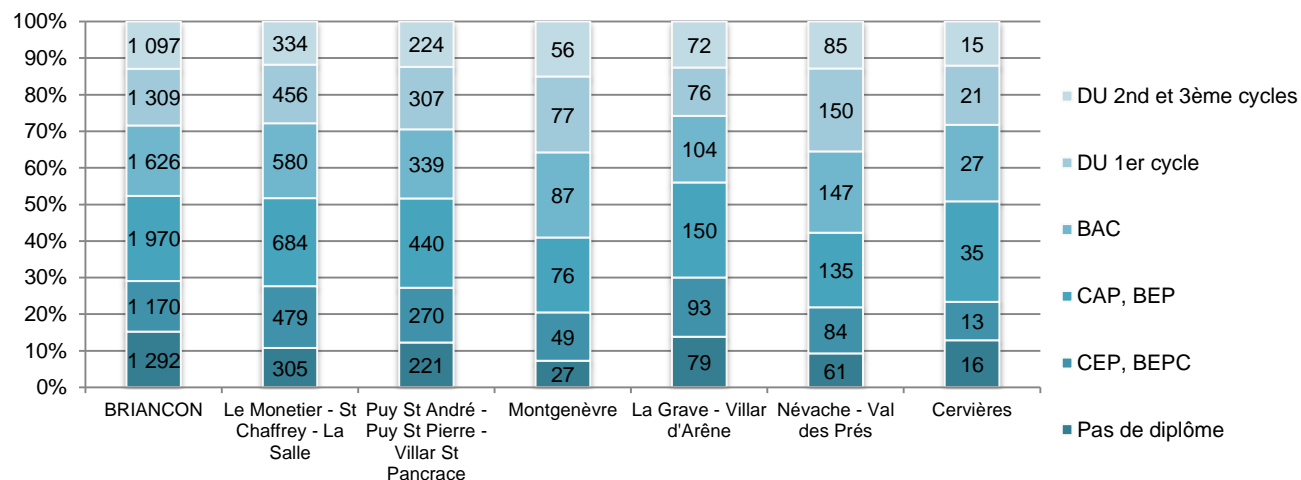
- GRETA des Pays Hauts Alpains / Lycée Polyvalent d'Altitude ;
- Centre Inter-institutionnel de Bilans de Compétences Alpes Provence – Antenne de Briançon qui accompagne les évolutions professionnelles des individus ;
- Centre de coordination de Briançon.

L'absence d'un véritable institut de formation universitaire, susceptible d'attirer une population estudiantine jeune permanente, à défaut de pouvoir maintenir intégralement la jeunesse briançonnaise, représente un handicap pour le territoire et un facteur limitant de son attractivité. Le Briançonnais, et plus particulièrement Briançon en tant que pôle urbain excentré, doivent s'inscrire dans une politique de développement, ou *a minima* d'accueil, de fonctions métropolitaines diversifiées, pour conserver leur dynamisme et leur poids humain et économique.

Diplôme le plus élevé de la population en 2010



Diplôme le plus élevé par commune en 2010



4.3.2. Un marché de l'emploi dynamique mais plus précaire

Un marché de l'emploi du Briançonnais qui semble idyllique

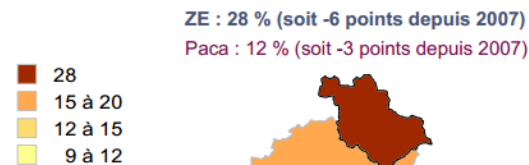
Associé à son fort taux global d'activité, le Briançonnais (moyenne sur la zone d'emploi de Briançon, équivalente au Pays du Grand Briançonnais) dispose d'un marché de l'emploi relativement dynamique où le taux de chômage est estimé à 9,4% au 3ème semestre 2013, inférieur à la moyenne régionale (11,4%) et à la moyenne nationale (9,9%).

De plus, le marché de l'emploi présente un turn-over plus important favorisant l'accès à l'emploi :

- l'ancienneté moyenne est de 259 jours, contre 384 en PACA en 2013 ;
- la part des chômeurs de longue durée est inférieure de 10 points à celle de la région (en 2011)
- le taux de retour à l'emploi est deux fois supérieur à celui de la région en 2011.

Taux de retour à l'emploi déclaré

Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi A+B+C en 2011 en %



Lecture : 28% des demandeurs d'emploi de catégorie A+B+C inscrits en 2011 à Pôle emploi ont retrouvé un emploi la même année

Sources : STMT - Pôle emploi ; Direccte Paca / SESE

Source : INSEE Etudes / PACA / Dossier n°10 / décembre 2012 / Forces et faiblesses économiques de la zone d'emploi de Briançon

Chômage de longue durée

Part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, fin 2011 en %



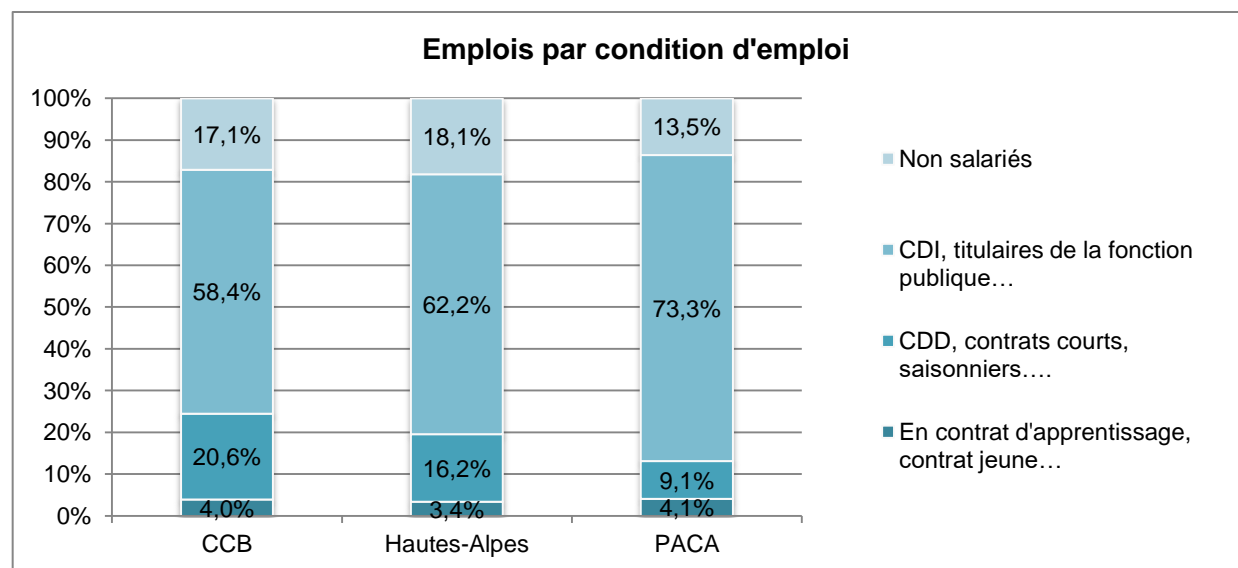
Sources : STMT - Pôle emploi ; Direccte Paca / SESE

Mais des conditions d'emplois plus précaires

Cependant, ce dynamisme ne doit pas masquer un marché de l'emploi tendu et davantage précaire. Le nombre d'emplois précaires (CDD, contrats courts, contrats saisonniers...) est plus important que dans la région ; ils représentaient près de 25% de l'emploi salarié, contre 10% pour la région en 2010. Les inscriptions à Pôle Emploi sont d'ailleurs liées à 59 % à la fin d'un CDD dans la zone d'emploi de Briançon contre 35% en PACA. De plus, seulement 18,4 % des offres d'emplois enregistrées à Pôle Emploi (période janvier-novembre 2013) sont de type A, c'est-à-dire CCD de plus de six mois ou CDI, contre 46,4% en moyenne en PACA.

Cette multiplication des CDD courts est un effet de la saisonnalité et de la pluriactivité locale, mais ne permet pas en termes de revenu de se situer dans la moyenne régionale. Associée au départ des jeunes actifs (études et 1^{er} emploi), l'importance de la double saisonnalité de l'emploi touristique tend donc à précariser la population.

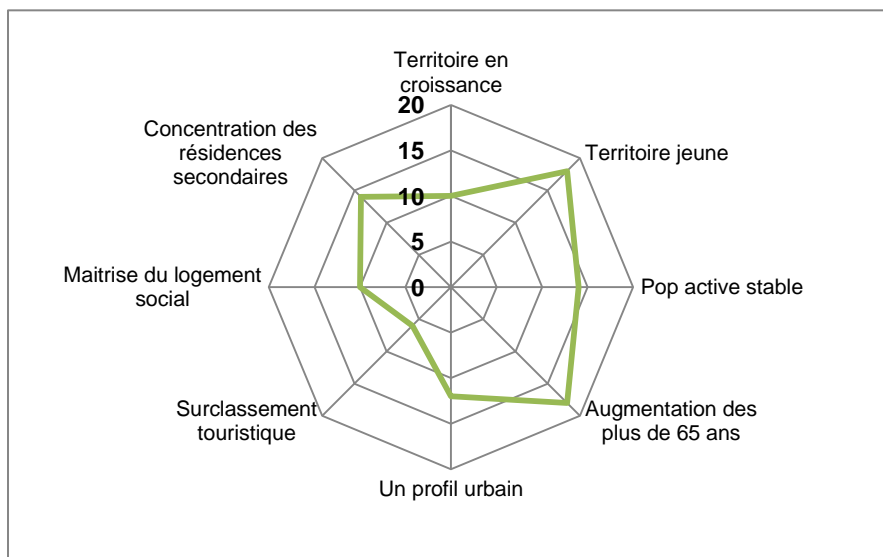
De plus, alors que le tourisme a constitué un facteur de résistance à la crise, il ne suffit à empêcher une progression constante du chômage depuis 2008, date à laquelle il s'établissait à 6,8%.



4.4. SYNTHÈSE & ENJEUX

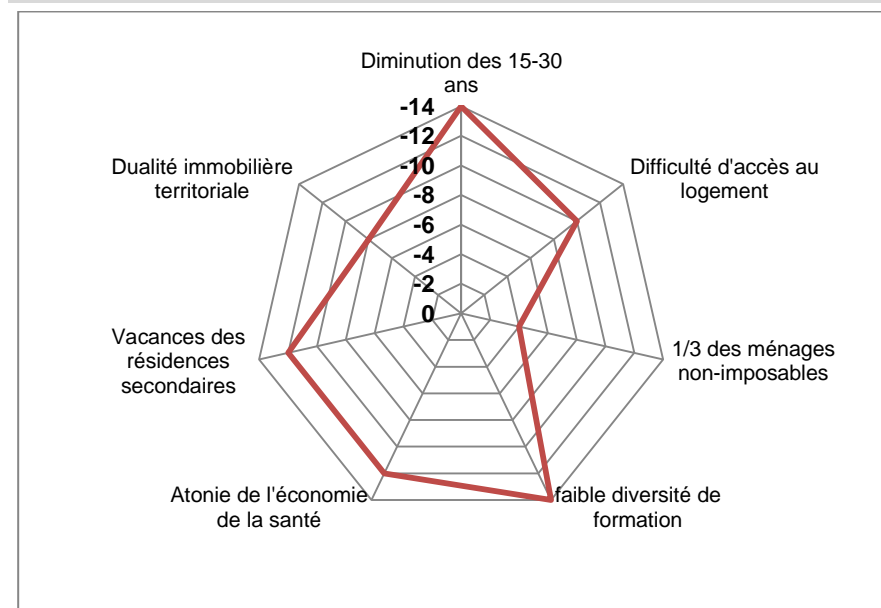
ATOUTS

- Un territoire en croissance
- un territoire jeune et plus jeune que le département ou la région PACA
- Une stabilité de la population active
- Une augmentation des populations séniors
- Des ménages au profil urbain : 2,2 personnes par ménages
- Un territoire en surclassement touristique permanent, proche des 30 000 habitants
- Le logement social est une démarche connue et maîtrisée par les élus du Briançonnais
- 80 % des logements collectifs en résidence secondaire se situent dans l'agglomération Briançon-Serre Chevalier Vallée



FAIBLESSES

- Une classe d'âge 15-30 ans qui diminue
- Une dépense médiane de seulement 455€/mois avant revenus sociaux pour l'accès au logement
- 1/3 des ménages fiscaux non imposables
- Pas de filière universitaire longue et une faible diversité de la formation post-bac
- Une disparition de l'économie militaire et atonie de l'économie de la santé
- Une dualité du marché immobilier entre Briançon et les autres communes (poids de la pression touristique sur l'immobilier)
- De nombreuses résidences secondaires vacantes une grande partie de l'année



NB : Les diagrammes ci-dessus sont obtenus à partir d'une méthode scoring. Le scoring est une technique de hiérarchisation des données. La note affichée de chaque atout ou faiblesse est la somme des notes évaluant la compatibilité de cet atout ou cette faiblesse au regard des trois piliers du développement durable, notés de -10 à 10 : la durabilité sociale, la durabilité environnementale et la durabilité économique.

MENACES

Vieillesse de la population induisant des besoins inédits en termes de logements, de lieux sociaux, d'accès aux soins...

Erosion des jeunes actifs liée à la difficulté d'accès au logement, au type et à la qualité du 1er emploi, temps partiel, emploi précaire...

Concurrence Habitant/Tourisme pour l'accès au territoire (concurrence liée à l'habitat, cherté de la vie...) qui crée des déséquilibres

Préemption importante du foncier et de l'immobilier neuf et ancien pour la résidentialisation secondaire limitant l'accès au logement des habitants dans de nombreux secteurs

OPPORTUNITES

Démographie active mais qui doit garder son dynamisme

Accroissement du niveau de formation et développement des filières universitaires (accueil IUT...)

Briançon comme pôle d'équilibre alpin : projet urbain cœur de ville pour relancer la capacité d'accueil pour la diversité des ménages

5. LE PROFIL TERRITORIAL DU BRIANÇONNAIS



5.1. UN TERRITOIRE URBAIN DE MONTAGNE

5.1.1. Une bonne diversité et une forte densité d'équipements

Une offre développée mais concentrée dans quelques communes

Le Briançonnais offre une image assez originale en comparaison avec le département des Hautes Alpes. Il constitue le territoire qui possède le plus haut niveau d'équipement moyen sans pour cela manifester de suréquipement patent : 59 équipements de services publics ou assimilés, 590 équipements commerciaux, 190 équipements de santé et 87 équipements sportifs et de loisirs sont recensés dans la CCB.

Les équipements et les services présentent cependant une situation contrastée : on constate d'importantes disparités locales en termes de niveau d'équipement et d'accessibilité. Ces disparités sont dues au déséquilibre démographique entre les communes importantes et les très petites communes. Les commerces et services recensés lors des inventaires communaux sont le plus souvent implantés dans les communes les plus touristiques, les services à la personne sur les communes les plus peuplées. Ainsi 83% des équipements de services publics ou assimilés, 91% des équipements commerciaux, 97% des équipements liés à la santé et 86% des équipements sportifs et de loisirs (détaillés dans les tableaux ci-après) sont concentrés dans les communes supports de station. Ce phénomène s'explique en partie par la forte saisonnalité du tissu commercial implanté en station.

Ce niveau d'équipement traduit deux phénomènes :

- Une logique de vallée : la Guisane la plus autonome en termes d'équipements,

Montgenèvre et Névache bien que plus isolée disposent d'un nombre d'équipements satisfaisant ;

- Une banlieue avec des communes (Cervières, Puy Saint André, Puy Saint Pierre...) très dépendantes de Briançon ;

Un fort taux d'équipement médical

Sur le territoire, il existe un réseau de services de proximité, composé de médecins généralistes ou spécialisés, de pharmaciens, d'infirmières, qui forme une ossature solide en matière médicale et paramédicale.

Les services médicaux de proximité se concentrent dans l'agglomération de Briançon, mais toutes les communes offrent également ces services. Ainsi, à l'échelle du Briançonnais, la couverture du territoire est complète et présente un niveau d'équipements et de services très satisfaisant.

Dans le département des Hautes Alpes, les établissements hospitaliers sont nombreux pour répondre au vieillissement croissant de la population locale (Briançon, Gap).

On compte un hôpital intercommunal situé à Gap avec une capacité de 535 lits et places. On peut également compter les hôpitaux de Briançon ainsi que celui d'Embrun.

Pérenniser les équipements : vers davantage d'équipements intercommunaux ?

La création de la communauté de commune du Briançonnais, s'accompagne d'un certain nombre de transferts de compétences et d'équipement, atelier-relais, pépinière d'entreprise, et zones d'activité.

Equipements de services publics ou assimilés (Source : Base Permanente des Equipements 2012 / INSEE)

	Trésorerie	Gendarmerie	Agence de proximité pôle emploi	Banque, Caisse d'Epargne	Pompes funèbres	Bureau de poste	Agence postale communale	Ecole maternelle	Classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal	Ecole élémentaire	Collège	Lycée	SEP Section enseignement professionnel	Totaux
Puy Saint Pierre										1				1
Puy Saint André														0
Val des Prés														0
Cervières														0
Villar-d'Arène							1							1
Névache						1				1				2
Villard Saint Pancrace							1			1				2
La Grave		1		2		1								4
Le Monétier les Bains	1			2		1				1				5
Montgenèvre		1		1		1		1		1				5
Saint Chaffrey		1		2		1				1				5
La Salle les Alpes				2		1				1				4
Briançon	1	1	1	11	1	2		2		7	2	1	1	30
Totaux	2	4	1	20	1	8	2	2	1	14	2	1	1	59

Equipements commerciaux (Source : Base Permanente des Equipements 2012 / INSEE)

	Hypermarché / Supermarché	Supérette / Epicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Restaurant	Agence immobilière	Soins de beauté / Optique	Librairie papeterie journaux	Magasin d'habillement	Magasin d'équipements de la maison	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Station-service	Taxi	Totaux
Puy Saint Pierre						1	1	1							3
Puy Saint André						1			1						2
Val des Prés						2	1							1	4
Cervières						3									3
Villar-d'Arène		1				2									3
Névache		1	1			6	1				1	2			12
Villard Saint Pancrace			1					2						3	6
La Grave		3	2			10		1	1	2		3		1	23
Le Monétier les Bains		4	2	2		23	3	2	1		1	9		1	48
Montgenèvre		1	4			25	9	2	1			19			61
Saint Chaffrey		4	4			25	7	3	2	5	2	13		3	68
La Salle les Alpes		3	4	1		37	6	2	3	2	3	13	2	1	77
Briançon	4	9	19	6	1	82	20	44	10	34	22	17	2	10	280
Totaux	4	26	37	9	1	217	48	57	19	43	29	76	4	20	590

Equipements liés à la santé (Source : Base Permanente des Equipements 2012 / INSEE)

	Formation santé	Etablissement santé	Médecin omnipraticien	Médecin spécialisé	Chirurgien-dentiste	Infirmier / Sage-femme	Masseur kinésithérapeute	Autres praticiens	Pharmacie	Laboratoire d'analyses médicales	Ambulance	Totaux
Puy Saint Pierre												0
Puy Saint André												0
Val des Prés												0
Cervières												0
Villar-d'Arène								1				1
Névache												0
Villard Saint Pancrace		2					1					3
La Grave			2									2
Le Monétier les Bains			2				1		1			4
Montgenèvre			2				1		1			4
Saint Chaffrey			4			2	5		1			12
La Salle les Alpes			2		1	4	4		1			12
Briançon	2	15	14	16	14	22	40	19	7	1	2	152
Totaux	2	17	26	16	15	28	52	20	11	1	2	190

Equipements sportifs et de loisirs (Source : Base Permanente des Equipements 2012 / INSEE)

	Bassin de natation	Tennis	Centre équestre	Athlétisme	Terrain de golf	Sports de glace	Salle/Plateau de sports	Sports nautiques	Cinéma	Théâtre	Totaux
Puy Saint Pierre											0
Puy Saint André											0
Val des Prés											0
Cervières											0
Villar-d'Arène		1					1				2
Névache		1					1				2
Villard Saint Pancrace							5				5
La Grave		1					2				3
Le Monétier les Bains	1	3	1				3		1		9
Montgenèvre	1	2	1		1		7	2	1		15
Saint Chaffrey	2	2		1		1	3		1		10
La Salle les Alpes	4	2	1			1	10	1	1		20
Briançon	1	1		2		1	13		2	1	21
Totaux	9	13	3	3	1	3	45	3	6	1	87

Equipements de télécommunication

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication relève de plusieurs enjeux cruciaux dans les Hautes-Alpes :

- enjeux économiques : internet participe à la croissance et le développement du numérique est une source constante d'évolutions significatives dans le mode de fonctionnement des entreprises et de développement à l'extérieur ;
- enjeux administratifs : mises en place d nouveaux services, modernisation des services existants pour offrir aux citoyens un accès facilité et de meilleur qualité aux administrations ;
- enjeux résidentiels : demandes fortes de la part des habitants d'avoir accès à de nouveaux services numériques (TVHD, applications multimédia, télétravail...) nécessitant un réseau THD ;
- enjeux touristiques : la vente en ligne des séjours touristiques dépasse celle proposées en agence depuis 2005. Il y a donc une nécessité d'être présent et de communiquer via internet ;

Plus globalement, ces enjeux renvoient à la nécessité d'éviter un déclasserement numérique du territoire qui pénaliserait à la fois la compétitivité des entreprises en développement et l'attractivité résidentielle du territoire.

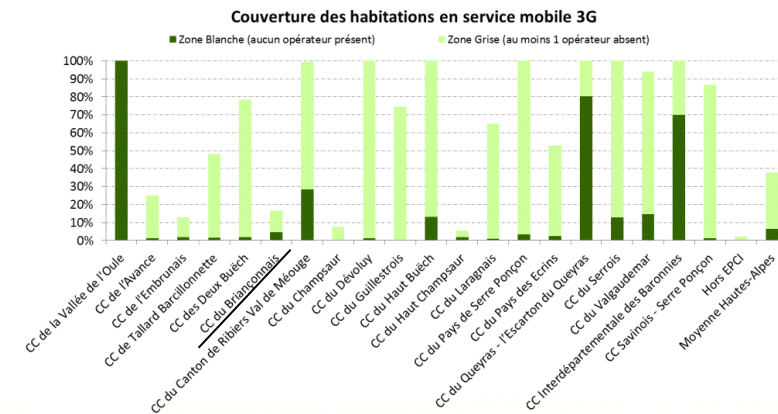
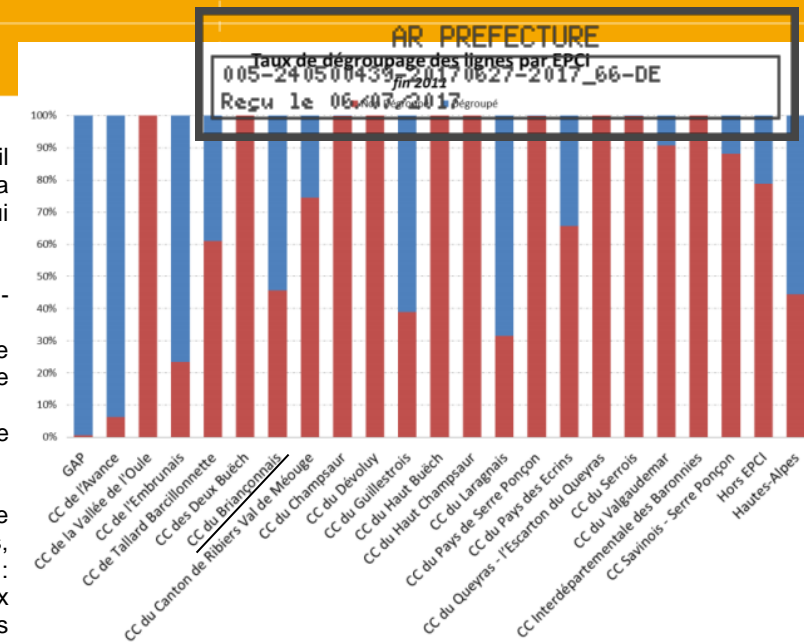
Pour moderniser ses infrastructures, le Conseil Général des Hautes-Alpes a élaboré un Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique qui vise à :

- préparer l'aménagement numérique des Hautes-Alpes ;
- veiller au respect des engagements de déploiement des opérateurs privés sur la ville de Gap ;
- développer un réseau d'initiative publique sur le territoire des Hautes-Alpes.

Le Pays du Grand Briançonnais fait également de l'accès au Très Haut Débit une de ses priorités, notamment dans les zones d'intérêts économiques : zones d'activités et pépinières (Berwick), principaux sites publics (maisons de santé, futures écoles numériques) et zones de haute fréquentation touristique.

En termes d'accès au numérique, le Briançonnais se caractérise actuellement :

- par un équipement en termes d'accès au haut débit numérique encore irrégulier ;
- par un faible dégroupage des lignes internet, ne permettant pas suffisamment de mettre en concurrence des opérateurs internet ;
- une couverture 3G limitée sur le territoire hors vallées ;
- Briançon est la seule commune avec Gap à bénéficier de services très haut débit pour professionnels (offre de gros CE20).







Les zones blanches de couverture mobile 3G

Département des Hautes-Alpes

Mai 2011

Sources : Conseil Général, Opérateurs,
ARCEP, TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

-  Zone blanche (aucun opérateur présent)
-  Zone grise (au moins 1 opérateur absent)
-  Limites communales
-  Limites départementales

0 25 50 Km



© Copyright - TACTIS - Mai 2011
© Copyright - IGN Paris - 2011

Tactis



5.1.2. Briançon, un pôle urbain de rang départemental

Au regard du niveau d'équipement affectant les communes supports de stations et le cas de Briançon plus spécifiques, il est possible de classer ses communes en pôle selon leur niveau d'importance :

Briançon est à la fois :

- un pôle commercial qui de par sa densité, sa diversité ou l'attractivité des enseignes qui le composent, génèrent une zone de chalandise élargie
- un pôle urbain, au sens où il offre un marché de l'emploi autonome de plus de 5000 emplois.
- un pôle d'équipement puisqu'il concentre plus de 50% des équipements de services publics et administratifs.

Briançon est donc avec Gap et Embrun, l'un des trois pôles urbains majeur des Hautes-Alpes.

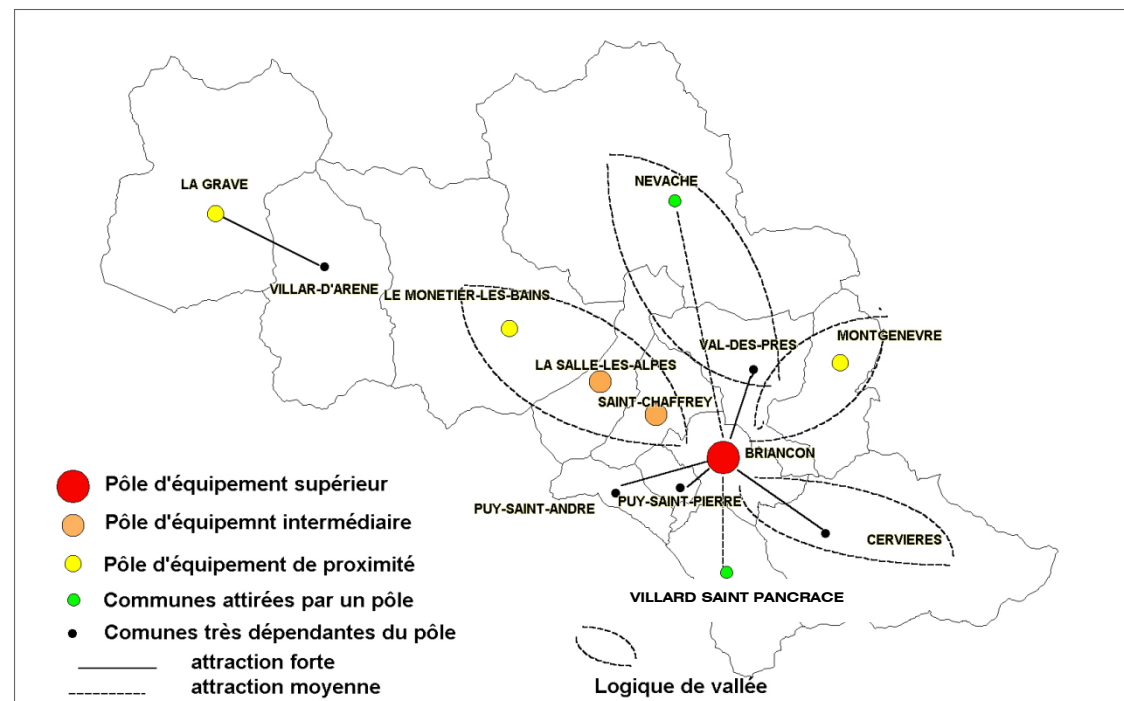
Saint Chaffrey et la Salle-les-Alpes sont des pôles urbains intermédiaires. Ils se caractérisent par une offre commerciale permettant de répondre à des besoins quotidiens en alimentaire et peuvent être relativement diversifiés en non alimentaire. Ils disposent également d'un nombre importants d'équipements d'intérêt communautaire, souvent complémentaires à ceux situés à Briançon.

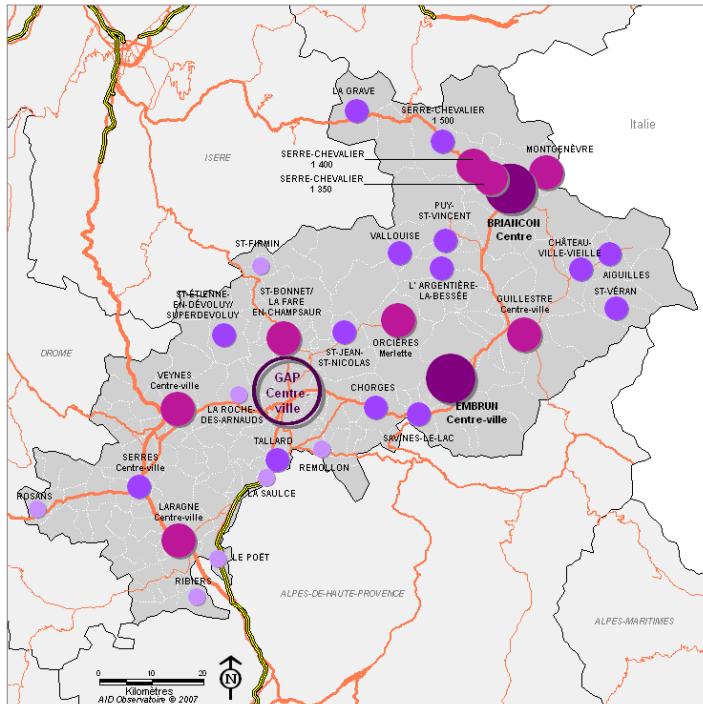
Le Monêtier -les-Bains, La Grave et Montgenèvre sont des pôles touristiques. Il dispose d'une offre commerciale spécifiquement adaptée à la consommation de loisirs de la clientèle touristique.

Villar-d'Arène, Puy-Saint-Pierre, Puy Saint André, Villard Saint Pancrace, Cervières, Val des Prés et Névache sont des communes polarisées, dépendantes des autres pôles, de Briançon en priorité.

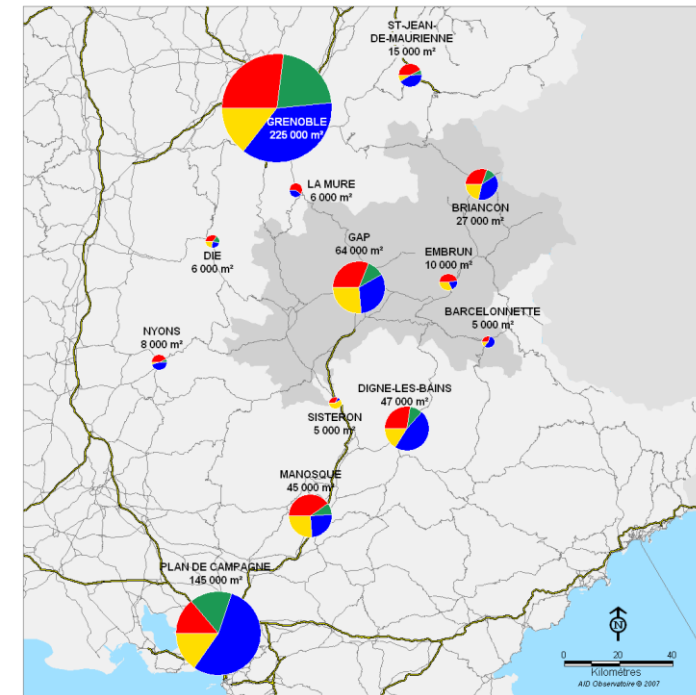
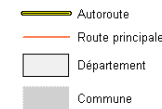
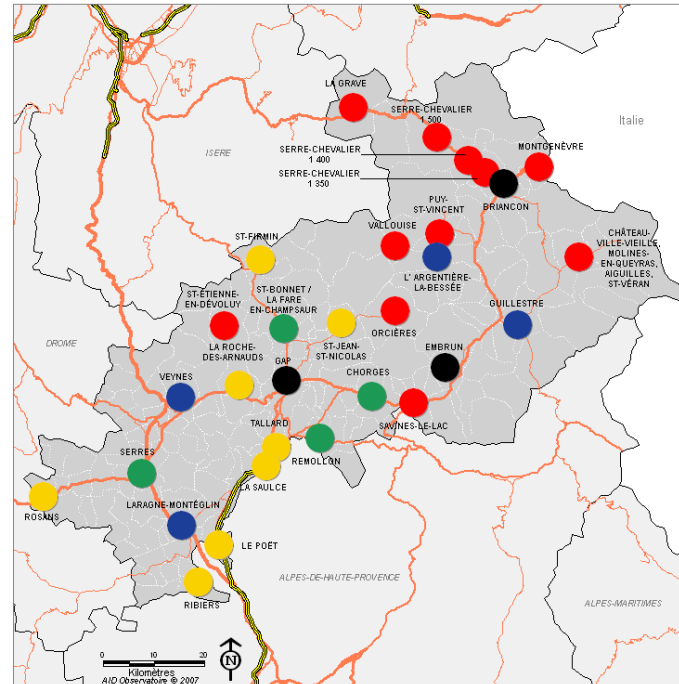
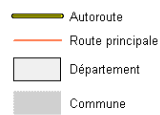
Les pôles d'équipements du Briançonnais

Un centre, une banlieue, des vallées....

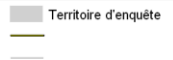
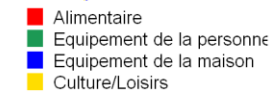
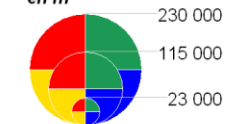




Nombre d'activités des < 300m² par pôle



Plancher commercial en m²



Source : Schéma de Développement Commercial du Département des Hautes-Alpes 2009-2013, CCI 05

5.2. UN TERRITOIRE FACE A UN NOUVEAU CHOIX DE DEVELOPPEMENT URBAIN

5.2.1. Une consommation d'espace moyenne de 6,7 ha par an dans un territoire limité

Approche cartographique des espaces favorable à l'établissement de l'homme

Aussi vaste et riche soit-il, un territoire n'est potentiellement pas favorable à l'implantation de l'Homme. De nombreuses contraintes naturelles restreignent en effet les possibilités de développement, tout du moins dans des limites de coûts et de sécurité raisonnables, et fixent ce faisant des frontières invisibles au territoire de vie.

L'appréhension de ces limites n'est a priori pas évidente matériellement mais les outils cartographiques de SIG actuels nous permettent de nous en donner un aperçu.

Si cette approche, organisée seulement sur quelques critères, ne peut être exhaustive dans l'occupation et l'exploitation du territoire par l'Homme (notamment en terme agricole), elle permet de mieux appréhender la finalité des espaces, notamment ceux dévolus aux activités de base (logements, activités, loisirs, agriculture, exploitation des ressources...).

A l'échelle du Briançonnais, trois critères ont été retenus :

► Les différentes strates d'altitudes définissent les conditions de vie des espèces animales et végétales, y compris celles de l'homme. L'étage nival est impropre à l'établissement de l'homme, de même que l'étage alpin. Ses ressources, bois, gibier, pâturages, se concentrent pour l'essentiel à l'étage subalpin entre 1500 et 2200 mètres. Le séjour humain proprement dit s'établit à l'étage inférieur des fonds de vallée, en dessous de 1500 mètres.

► Couplé à un modèle numérique de terrain, le SIG permet de réaliser des analyses fines des pentes. En dessous de 10 % de pente un sol apparaît très favorable à l'établissement et au séjour humain. Au-dessus de 18 %, cela devient difficile, et quasi impossible à partir de 35%.

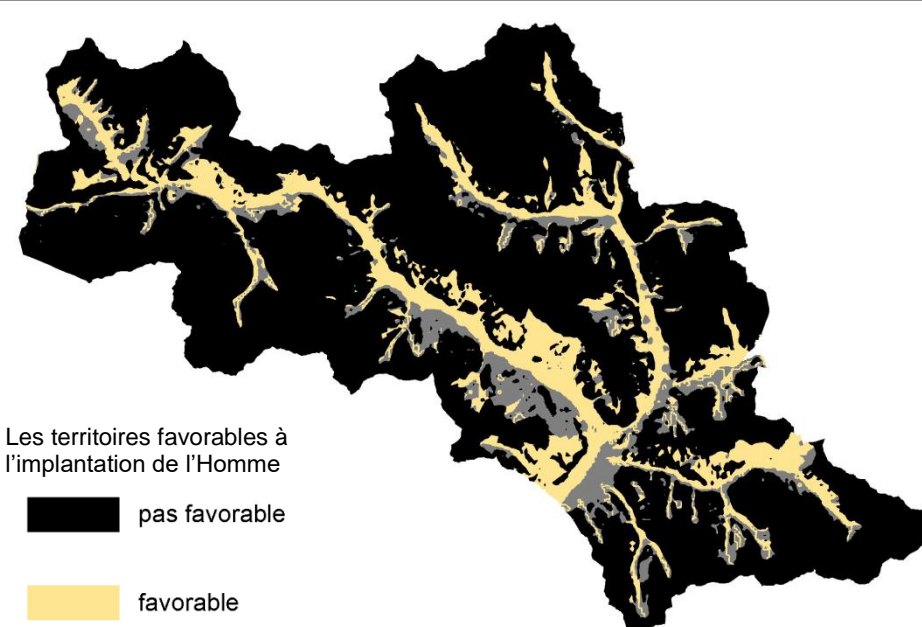
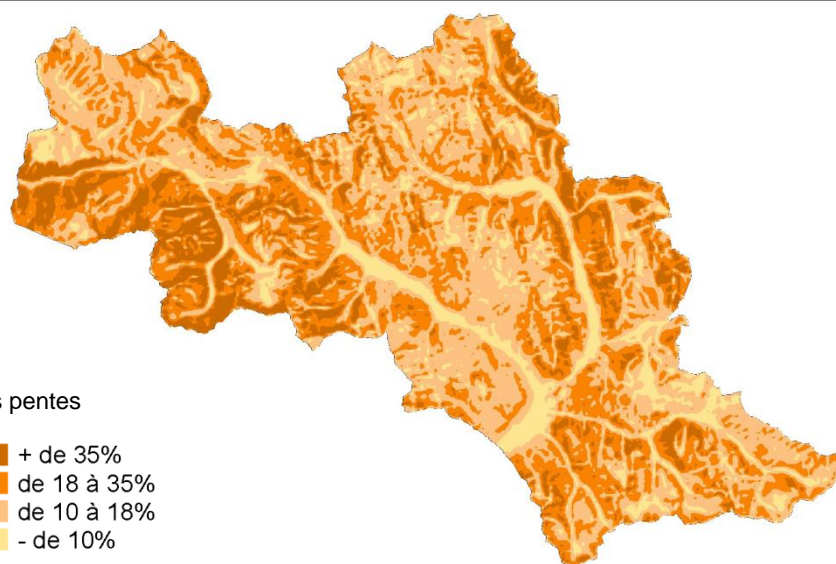
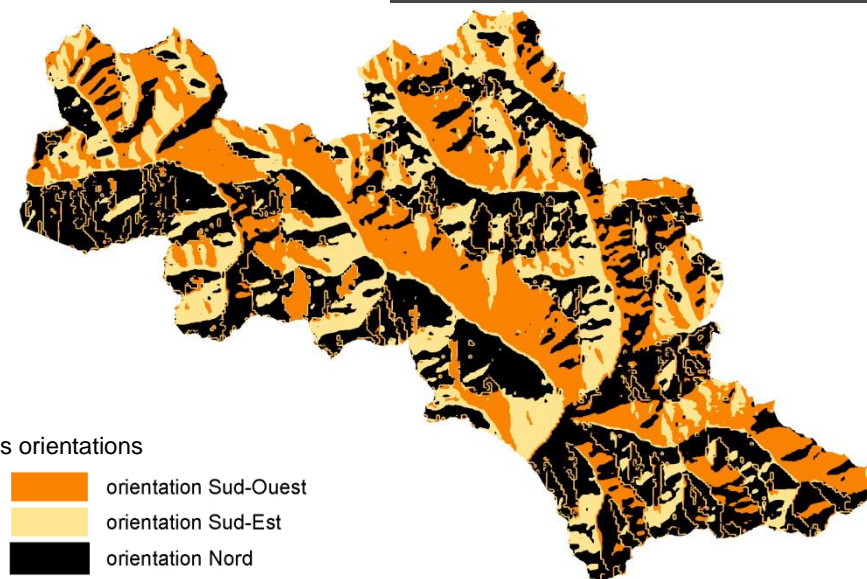
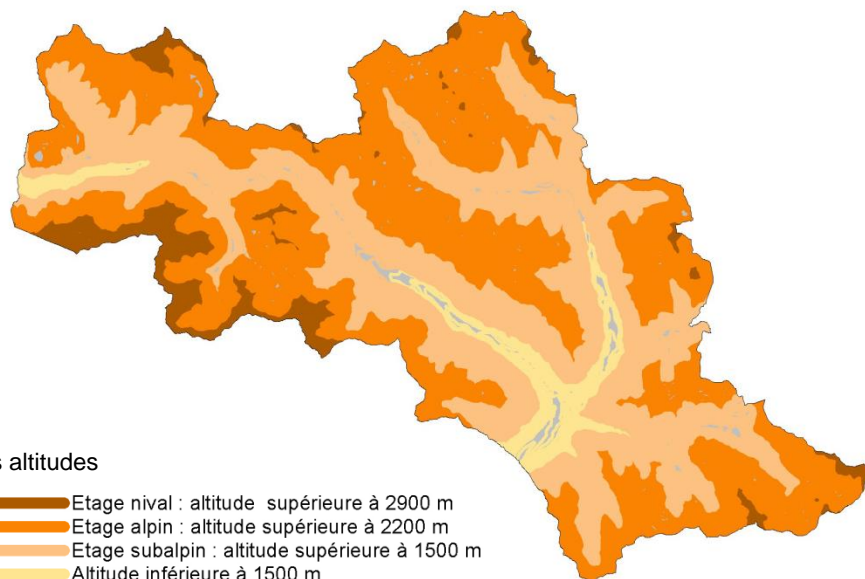
Cette analyse montre que l'importance des terrains à faibles pentes est bien plus importante que ce que perçoit l'œil, plus habitué à voir l'obstacle que l'étendue.

► Les logiques de l'établissement humain répondent également aux nécessités de bonne orientation qui privilégient l'ensoleillement. Les orientations sud découvrent largement les versants du territoire les plus favorables.

La carte de synthèse de ces éléments fait apparaître comme résultat (en jaune) les espaces d'établissement humain bien orientés, peu pentus et situés en dessous de 2200 mètres d'altitude. De manière logique, ces espaces incluent le territoire utile des fonds de vallée. Les taches grises désignent les parties de territoires exposés au nord mais néanmoins potentiellement appropriables. Les espaces noirs représentent les espaces qui ne sont pas favorables à l'établissement humain.

Ainsi, alors que le territoire du Briançonnais, mesure 844 km², le territoire de vie réel potentiel ne représente que 278 km², soit 33%.

Une approche plus précise, prenant en compte les cours d'eau et les risques ou les zones d'intérêt paysagère par exemple, permettrait encore de réduire et d'affiner les limites de ce territoire.



Une consommation annuelle moyenne de l'ordre de 6,7 ha par an

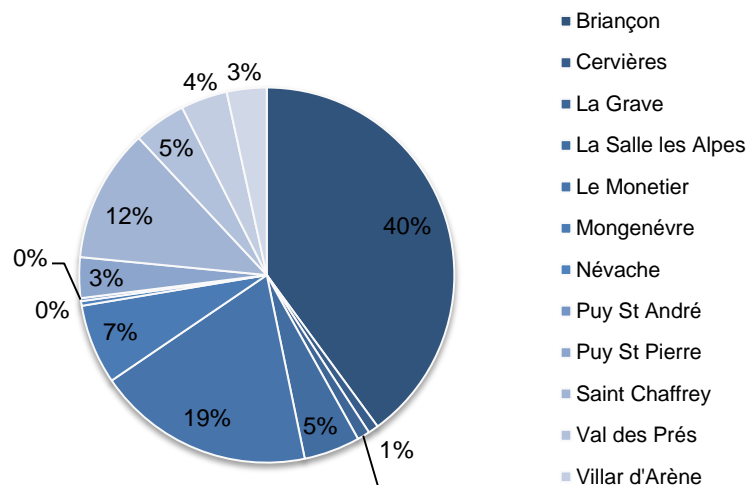
En 8 ans, près de 47 hectares de foncier ont été consommés dans le Briançonnais, en priorité sur les communes de Briançon (40%), du Monétier-les-Bains (19%) et de Saint- Chaffrey.

Si cette consommation peut objectivement paraître peu importante au regard de la superficie totale du territoire, c'est la pertinence de cette consommation qu'il convient de mesurer. Entre 1999 et 2010 :

- la population a augmenté de 1363 habitants, **soit une consommation foncière de 350 m² pour chaque nouvel habitant.**
- le parc immobilier a progressé de 4 215 logements, **soit une densité de 89 logements à l'hectare.**

Si la consommation foncière récente demeure, dans les faits, peu importante annuellement, celle-ci n'est pas viable sur le long terme. La question des modes d'urbanisation doit donc être posée.

Répartition de la consommation foncière par commune



	surfaces occupées			
	Bâtie en 1970	bâtie en 2000	Autres S2 en 2000	Total 2000
Le Monétier les Bains	26,7	95,8	26,06	121,86
Saint Chaffrey	19,81	83	5,04	88,04
Briançon	108,2	269,51	14,08	283,59
La Salle les Alpes	28,49	68,82	5,19	74,01
Puy Saint Pierre	4,3	19,47	0,00	19,47
La Grave	18,15	23,17	0,68	23,85
Villar d'Arène	8,7	14,7	0,72	15,42
Névache	9,7	23,02	0,53	23,55
Montgenèvre	10,8	41,51	7,34	48,85
Val des prés	7,9	32,12	0,77	32,89
Cervières	12,1	12,83	0,00	12,83
Villar St Pancrace	18	65,02	6,95	71,97
Puy Saint André	6,7	24,63	0,00	24,63
Total	279,55	773,6	67,36	840,96

CONSO FONCIERE 2003 - 2010

	ha
Briançon	18,75
Cervières	0,42
La Grave	0,51
La Salle les Alpes	2,27
Le Monétier	8,80
Montgenèvre	3,23
Névache	0,19
Puy St André	0,12
Puy St Pierre	1,64
Saint Chaffrey	5,40
Val des Prés	2,12
Villar-d'Arène	1,89
Villard St Pancrace	1,61
TOTAL CCB	46,94

SCoT Briançonnais - Consommation foncière 2003-2010



5.2.2. Un potentiel constructible diffus

Une analyse fine du territoire et des documents d'urbanisme communaux (POS et PLU) a été effectuée dans le cadre du SCoT afin de mesurer les marges d'urbanisation et d'évolution du territoire et sa capacité à prendre en compte les enjeux qui vont émerger du SCoT.

Cette analyse a permis d'identifier près de 345 ha de foncier potentiellement constructible situé en zone U et NA/AU, soit 26 % de ces zones.

Essentiellement dévolues à l'habitat (à 92%), ce potentiel foncier se situe principalement dans les communes de Briançon (34 %), St Chaffrey (10%) et dans une moindre mesure dans les communes de La Salle les Alpes, Le Monétier les Bains, Montgenèvre, la Grave et Villar-d'Arène (entre 6 et 8%).

En termes d'habitat en zone constructible immédiatement, car situé en zone U des POS/PLU, le territoire dispose d'un potentiel de 121 ha réparti de manière diffuse : plus de 160 sites de moins de 2500 m², plus de 100 sites entre 0,25 et 1 ha et 24 sites de plus d'un hectare. Cette diversité et multiplicité des sites traduit ce faisant un véritable potentiel de densification des zones urbaines existantes.

En termes d'habitat en zone non constructible immédiatement, car situé en zone NA/AU des POS/PLU, le territoire dispose d'un potentiel de 197 ha, constitué principalement par 61 sites de plus d'un hectare totalisant un foncier résiduel de 174 ha. Ces sites correspondent davantage à des zones d'extensions de l'urbanisation.

Bien qu'une traduction en termes de nombres de logements soit délicate à l'échelle du SCoT, ne pouvant pas tenir compte des spécificités propres à

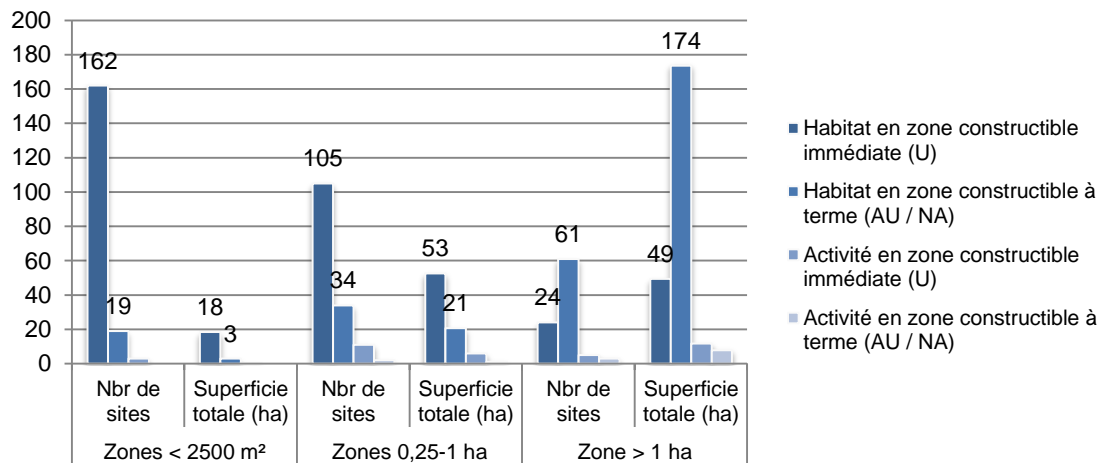
chaque site urbain, une estimation de celui-ci basée sur des densités allant de 20 à 30 logements à l'hectare en fonction de la taille de sites permet d'obtenir une fourchette de 7 500 à 9 500 logements.

Le potentiel foncier en termes d'activité est plus réduit puisqu'il représente 8 % de la capacité foncière résiduelle des documents d'urbanisme communaux, soit 27 ha dont 7 dévolu au pôle hospitalier de Briançon.

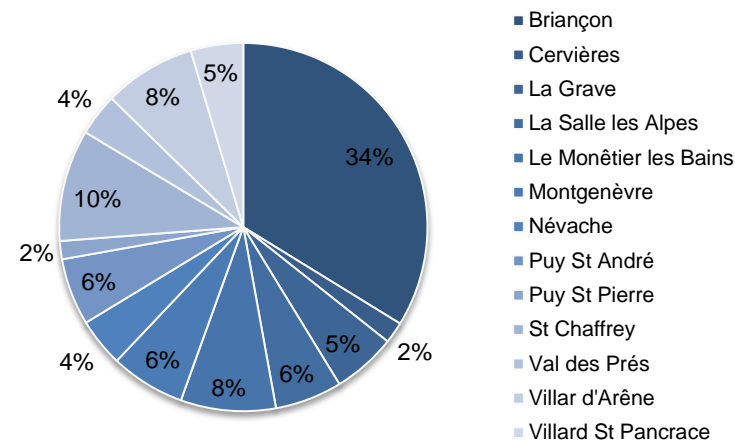
Bilan des capacités foncières résiduelles par commune, typologie et taille des sites

Communes	Zones < 2500 m ²		Zones 0,25-1 ha		Zone > 1 ha		Nbr de sites totaux	Superficies totales
	Nbr de sites	Superficie totale (ha)	Nbr de sites	Superficie totale (ha)	Nbr de sites	Superficie totale (ha)		
Briançon	15	2,39	44	22,06	28	92,10	87	116,55
Cervièrès	5	0,60	3	1,17	3	4,73	11	6,50
La Grave	28	2,85	13	7,86	4	8,59	45	19,30
La Salle les Alpes	21	3,01	10	5,00	5	12,31	36	20,32
Le Monétier les Bains	25	2,12	15	9,88	8	16,82	48	28,82
Montgenèvre	9	0,97	7	3,24	7	18,39	23	22,60
Névache	19	2,36	4	1,75	5	10,56	28	14,68
Puy St André	9	1,36	11	6,64	5	12,29	25	20,29
Puy St Pierre	12	1,34	9	4,17	0	0,00	21	5,51
St Chaffrey	17	2,40	8	3,50	12	27,97	37	33,87
Val des Prés	6	0,83	11	6,82	2	5,13	19	12,79
Villar-d'Arène	11	0,74	7	3,06	10	24,06	28	27,86
Villard St Pancrace	7	0,84	10	5,31	4	9,75	21	15,90
	184	22	152	80	93	243	429,00	344,98

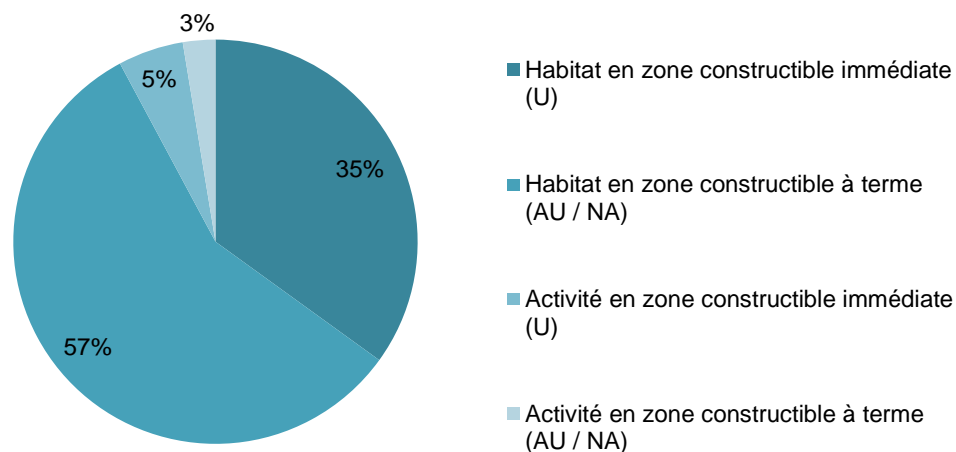
Répartition des capacités foncières en fonction de leur typologie et de leur taille



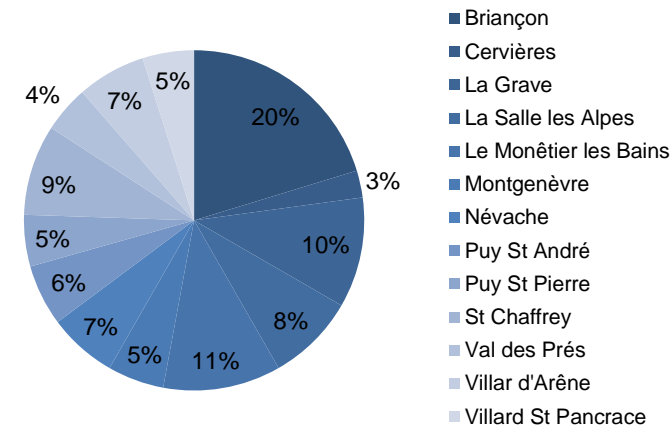
Répartition des capacités foncières identifiées par commune et par surface



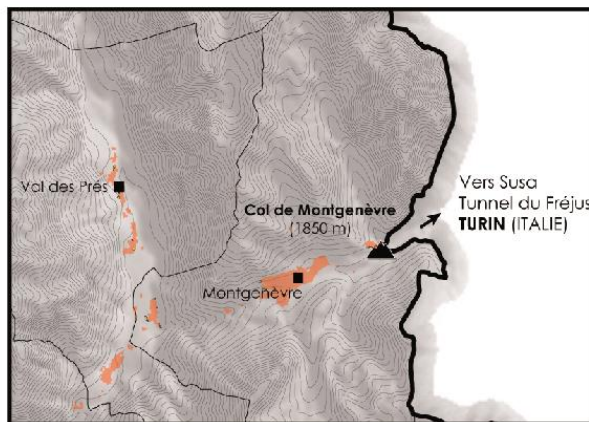
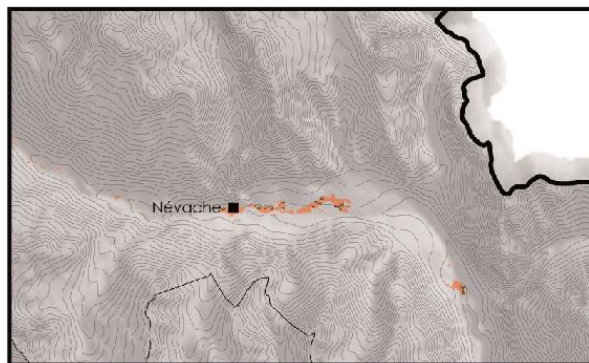
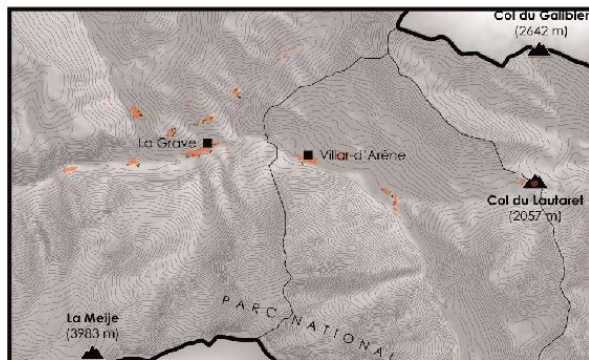
Typologies des capacités foncières identifiées



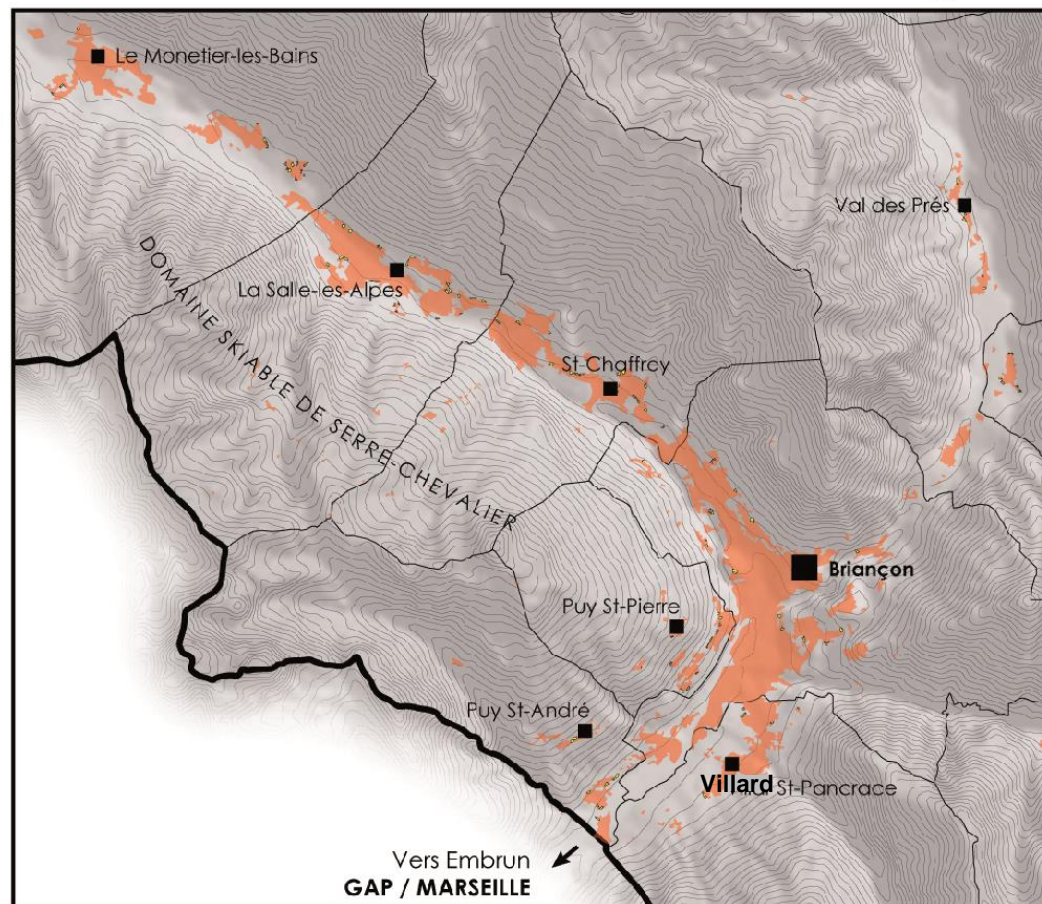
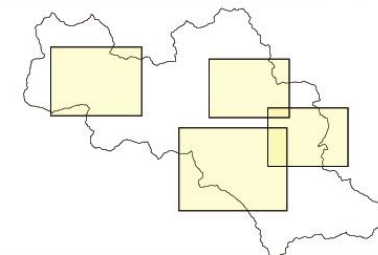
Répartition des capacités foncières identifiées par commune et par nombre de sites



SCoT Briançonnais - Capacités foncières (< à 2500 m² - zones résiduelles)



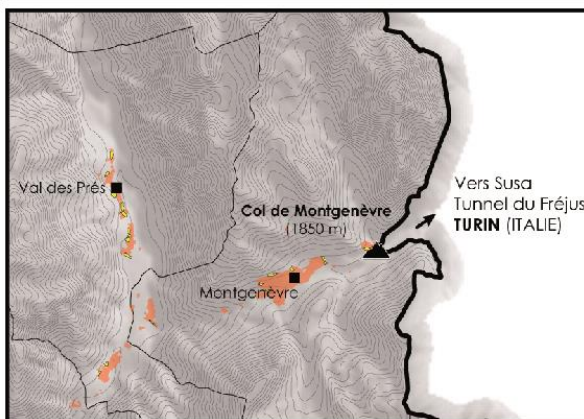
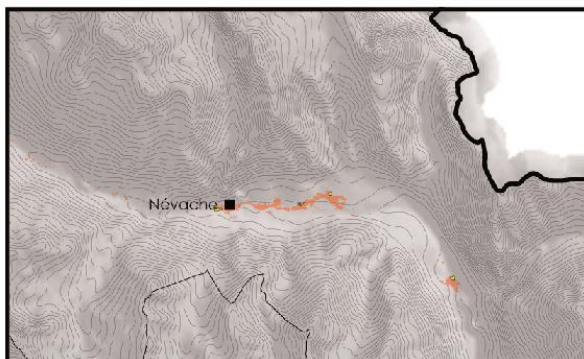
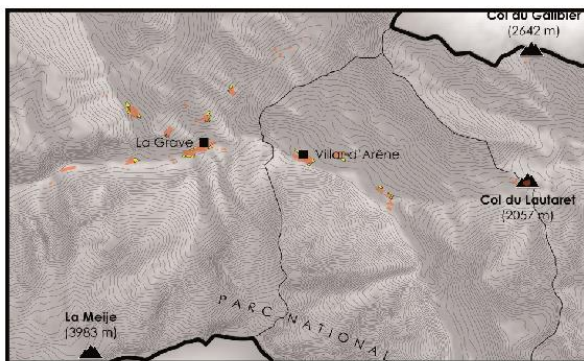
- Tâche urbaine actuel du SCoT du Briançonnais
- Capacité foncière en U AU du PLU et en U NA NB du POS zones inférieures à 2500 m²



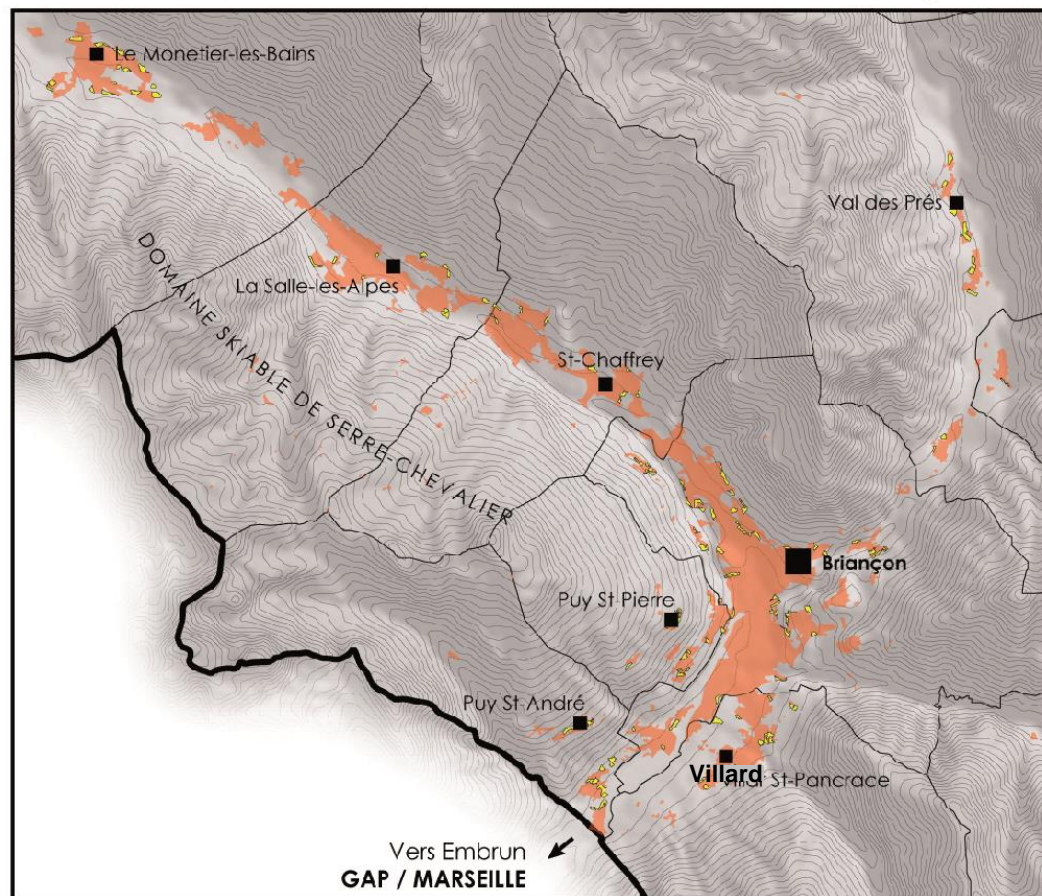
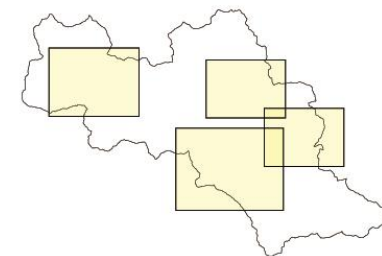
Source : base BD Ortho - Citadia



SCoT Briançonnais - Capacités foncières (de 2500 m² à 1 hectare)



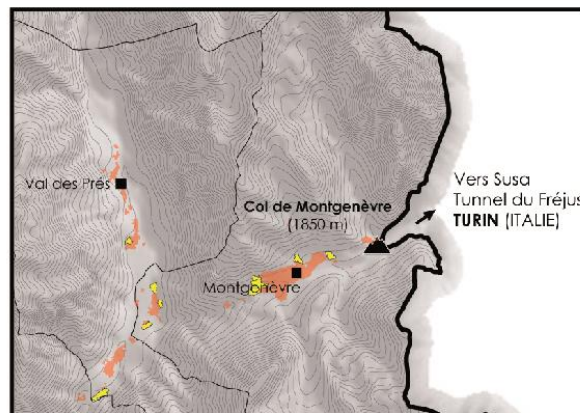
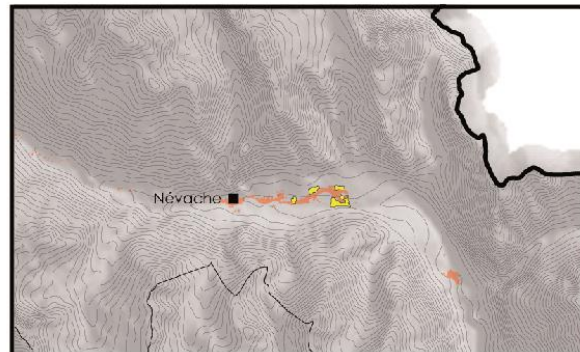
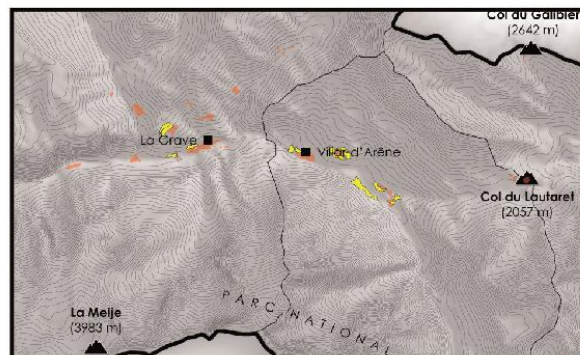
- Tâche urbaine actuel du SCoT du Briançonnais
- Capacité foncière en U AU du PLU et en U NA NB du POS zones entre 2500 m² et 1 hectare



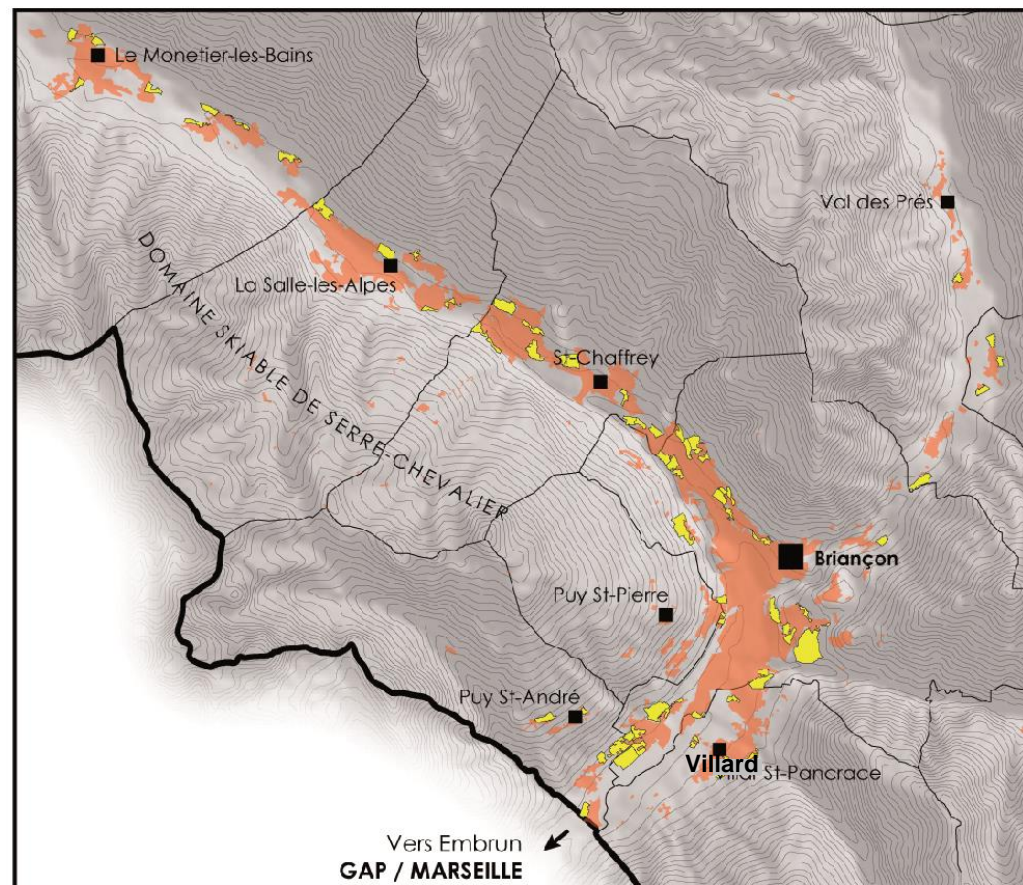
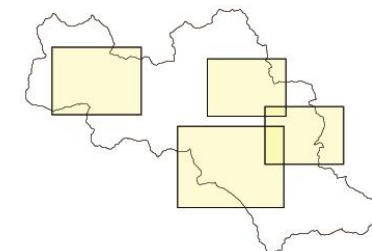
Source : base BD Ortho - Conception : Citadia



SCoT Briançonnais - Capacités foncières (> à 1 hectare)



- Tâche urbaine actuel du SCoT du Briançonnais
- Capacité foncière en U AU du PLU et en U NA NB du POS zones supérieures à 1 hectare



Source : Base BD Ortho Ciatadia



5.2.3. Un potentiel de renouvellement urbain

La réflexion sur le devenir de la ville ne peut s'arrêter simplement à la recherche de parcelles constructibles disséminées çà et là sur le territoire. Avec le projet urbain cœur de ville, initiée après le départ de la DDE, la commune de Briançon a montré qu'il était possible de s'interroger plus en profondeur sur les formes urbaines à mettre en place, c'est-à-dire à imaginer l'architecture et l'environnement de vie dans lequel vont évoluer les habitants dans un futur proche. Le renouvellement urbain ne concerne pas seulement le logement ; ce sont tous les éléments constituant un quartier et la manière dont il vit qui doivent être repensés. Ainsi, il s'agit de redéfinir des espaces publics plus chaleureux, plus végétalisés ou de veiller au maillage des voiries et à la desserte du secteur afin de le désenclaver.

Cette démarche ne doit pas être isolée et ponctuelle mais faire l'objet d'une analyse plus large afin d'identifier les secteurs qui pourraient être réaménagés, à court ou à long terme en fonction des besoins identifiés et de l'émergence de projets et de synergies communes.

La nécessité de maintenir le rang de pôle départemental de Briançon, c'est-à-dire de maintenir les équipements sources d'attractivité pour l'ensemble de l'intercommunalité ainsi que de développer son attractivité et ses spécificités économiques (diversification...), ont conduit à identifier trois secteurs dont les caractéristiques urbaines, la localisation et la taille sont particulièrement intéressantes.

Les Casernes de Briançon (9.4 hectares) et le Fort des têtes (2.3 hectares)

Le départ de l'armée et la signature du contrat de redynamisation des Sites de Défense en 2009 laissent sur la commune de Briançon de grandes emprises militaires bâties, véritables villes dans la ville, relativement peu ouvertes et peu perméables, dont les multiples bâtiments demeurent trop souvent vides car peu adaptés aux usages civils :

- d'une superficie de 65 759 m², situé au cœur de la partie basse de la ville de Briançon, le quartier Berwick, construit à la fin du XIX siècle, comporte 37 bâtiments pour une surface totale de 17 289 m², des aires de circulation, des aires aménagées, des espaces verts et une cour d'honneur. Il comprend une zone technique (ateliers, station carburant, garages, hangars, stand de tir), des bureaux, un bloc restauration foyer, des hébergements (chambres avec sanitaires). L'état est variable selon les bâtiments.
- d'une superficie de 413 548 m², le fort des Têtes domine la ville haute fortifiée. Lui-même fortifié, construit au cours des XVIII et XIX siècles, le Fort des Têtes comporte 26 bâtiments pour une surface totale de 8 991 m², des aires de circulation, des aires aménagées, des espaces verts et une cour d'honneur. Il est classé monument historique et, depuis le 7 juillet 2008, au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il jouxte le Pont d'Asfeld acquis par la commune le 4 juillet 2007. Désaffecté depuis la fin de la guerre de 1939-45, il était utilisé comme zone d'entraînement. Les bâtiments (casernes, magasins, garages, poudrières) nécessitent de très importants travaux de rénovation.

Même si la vie militaire appartient désormais à l'histoire passée du Briançonnais, celui-ci dispose toujours d'un riche patrimoine militaire, force d'identité et atout touristique majeur. Néanmoins, il convient de considérer ce patrimoine de manière

pragmatique et de s'interroger sur son avenir, et sur la possibilité de la collectivité à assurer son entretien. Une patrimonialisation pure est-elle envisageable ? Est-elle souhaitable ? N'est-elle pas au contraire un moyen de faire périr des secteurs qui étaient autrefois le cœur et les poumons économiques de tout in territoire ?

[Il revient à ce titre à la collectivité et à la population de s'interroger sur les possibilités d'évolutions de ces secteurs militaires, de se les réapproprier pour faire renaître de véritables centres-urbains, dans le respect de l'architecture historique.](#)

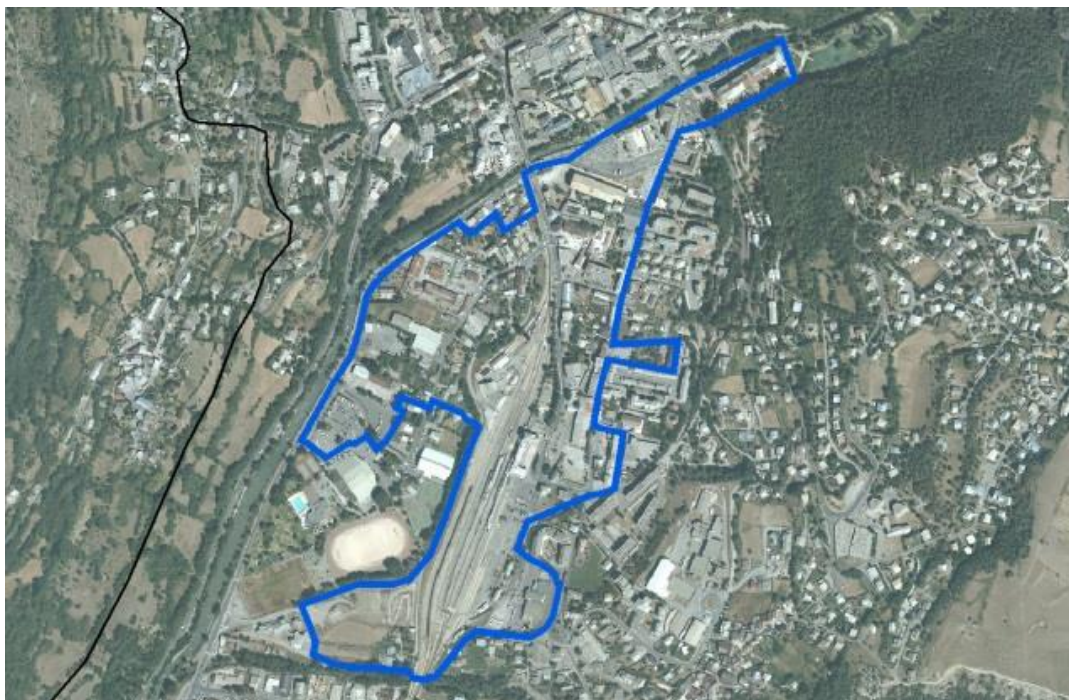
Quartier de la gare (29.5 hectares)

Les réflexions qui poussent à considérer le quartier de la gare comme un secteur potentiel de renouvellement urbain sont tout autre :

- un **aspect stratégique** en premier lieu. Le renforcement de la gare de Briançon, la seule du Briançonnais, constitue un enjeu de développement prioritaire pour le territoire. La mise en œuvre d'une politique de transports en communs efficace à l'échelle du territoire et à destination des touristes ne peut pas se concrétiser uniquement que par la route. Le train présente un confort et une sécurité qu'aucun autre transport ne peut apporter, notamment en période hivernale. Cependant, la pérennité d'une gare et de sa ligne ne peut être assurée que si sa fréquentation est suffisante. Or, comme on le constate avec la politique générale de revalorisation des « quartiers de la gare » actuellement à l'œuvre dans de nombreuses communes de France, quelle que soit leur taille, cette fréquentation est étroitement liée aux dynamiques urbaines et économiques qui lient la gare et son quartier environnant. Aujourd'hui l'emplacement de la gare de Briançon est insuffisamment valorisé au regard de son potentiel.

- un **potentiel urbain**. Le secteur de la gare de Briançon présente un caractère peu dense et peu dynamique au regard de sa localisation entre la zones d'activité et la zone commerciale les plus importantes du Briançonnais. Alors qu'il est au cœur du continuum urbain, et qu'il constitue une entrée de ville à part entière, ce secteur est peu valorisé.

La perspective du développement d'un nouveau quartier urbain mixte dans l'axe de deux des poumons économiques majeurs du Briançonnais représente une opportunité urbaine susceptible de répondre aux besoins immobiliers du territoire tout en valorisant la gare et l'intérêt de la ligne SCNF.



Ci-dessus : le secteur des Casernes et le fort des têtes

Ci-contre : le secteur de la Gare

Sources : Google maps

5.2.4. Plusieurs perspectives de développement

Besoins immobilier liée à l'évolution démographique

Au regard du contexte communal, plusieurs scénarios de croissance démographique peuvent être définis :

- Scénario n°1 : Poursuite de la croissance démographique tendancielle (+0,6% par an) ;
- Scénario n°2 : **Croissance nulle**, liée à la baisse du solde naturel et un solde migratoire faible (+0% par an) ;
- Scénario n°3 : **Renforcement de la croissance démographique** pour se situer dans la moyenne départementale (+1,1% par an).

Aucun de ces scénarios ne s'impose par lui-même. Chacun découle des choix et des partis qui seront pris dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Ils représentent ainsi des outils d'aide à la décision et servent de repères indicatifs pour définir les besoins engendrés par telle ou telle politique.

Toutefois, quel que soit le scénario retenu, celui-ci aura nécessairement des implications en termes d'habitat, lié à la fois à la croissance démographique potentielle et à la décohabitation des ménages, qui impose mécaniquement de disposer de plus de logements à population égale.

Scénarios de croissance démographique

	Population 1999	Population 2014	Taux variation annuel	Population projetée à Horizon 2030	Accroissement estimé entre 2010-2030 (en nombre d'habitants)
scénario 1 - Croissance tendancielle	18654	20267	0,6	22 142	1 875
scénario 2 - Croissance nulle	18 654	20 267	0,0	20 267	0
scénario 3 - Croissance Hautes-Alpes	18 654	20 267	1,1	24 144	3 877

Besoins immobiliers liés aux scénarios de croissance (résidences principales)

	Accroissement estimé entre 2010-2030 (en nombre d'habitants)	Besoins en logement pour l'accueil de la croissance démographique	Besoins en logements pour la diminution de la taille des ménages (-0,8% par an)	Besoins pour la vacance (5% des résidences principales)	Besoins en logements à l'horizon 2030 pour les résidences principales
scénario 1 - Croissance tendancielle	1 875	1 044	1 616	133	2661
scénario 2 - Croissance nulle	0		1 616	81	1616
scénario 3 - Croissance Hautes-Alpes	3 877	2 160	1 616	189	3776

Evolution et prise en compte des parcs d'habitat non dévolus à l'habitat résidentiel principal

De par son caractère touristique, le Briançonnais dispose d'un parc résidentiel secondaire et d'un parc touristique très importants, dont l'évolution doit également être prise en compte car nécessairement liée à celle du parc résidentiel. La réflexion engagée par le SCoT sur l'organisation du territoire doit donc tenir compte des perspectives de l'immobilier touristique sur le territoire.

En théorie, les transformations de ces parcs immobiliers en résidences principales pourraient en effet répondre partiellement ou totalement aux besoins des ménages briançonnais, sans construire de nouveaux logements.

Quelle évolution du parc résidentiel secondaire ?

Afin de caractériser les évolutions possibles du parc d'habitat secondaire et ses impacts sur le territoire, quatre hypothèses d'évolution ont été mises en développées :

- Réduction de 10 % du parc de résidences secondaires ;
- Stagnation du parc ;
- Progression du parc mais avec diminution du ratio (20 % de RS construites pour 80% de RP) ;
- Progression du parc avec maintien du ratio existant (60% de RS construites pour 40 % de RP).

Les besoins globaux en termes d'immobilier fluctuent de manière importante selon les scénarios de développement choisis et la place concédée à l'habitat secondaire dans le modèle de développement.

Problématique des lits froids :

Les lits froids sont les logements qui sont rarement occupés par leurs propriétaires, qui ne sont pas proposés à la location, ou, quand ils le sont, ne trouvent pas de locataires : en d'autres termes ce sont des appartements vides

Cette situation est surtout observée en haute montagne et provoque des déséquilibres dommageables aux collectivités locales.

En effet, dopées par le développement du marché du ski, les stations de montagne ont autorisé la construction de résidences de loisirs qui représentent actuellement 5 millions de lits en France. Ainsi, 30 à 40% de ces lits sont actuellement considérés comme lits froids.

Scénarios d'évolution du parc de résidences secondaires

Transformation de 10 % du parc en RP	Stagnation du parc de RS	Progression du parc avec diminution du ratio existant (20% de RS)	Progression du parc avec maintien du ratio existant (60% de RS)
-1419	0	665	3991
-1419	0	404	2425
-1419	0	944	5664

Besoins totaux en logements (résidences principales et secondaires)

	Transformation de 10 % du parc en RP	Stagnation du parc de RS	Progression du parc avec diminution du ratio existant (20% de RS)	Progression du parc avec maintien du ratio existant (58% de RS)
scénario 1 - Croissance tendancielle	1241	2661	3326	6651
scénario 2 - Croissance nulle	197	1616	2021	4041
scénario 3 - Croissance Hautes-Alpes	2357	3776	4720	9440

5.3. UN TERRITOIRE ENCLAVE MAIS AU CONTACT DE GRANDES REGIONS URBAINES

5.3.1. La province de Turin, région urbaine de proximité

Le Briançonnais se situe à proximité de trois aires urbaines d'importances qui exercent des influences culturelles, politiques, commerciales, métropolitaines et universitaires, bien qu'il en constitue une à part entière à son échelle : Turin (avec une aire urbaine de 2 200 000 habitants, Grenoble (675 000 habitants) et Chambéry (210 000 hab.). Cependant, bien que situé à équi-temps en voiture des villes-centres, le Briançonnais développe un rapport de proximité plus important avec Turin qu'avec les autres aires urbaines françaises.

Tout d'abord, la frontière administrative franco-italienne qui borde le Briançonnais constitue une frontière fictive. Le territoire de vie du Briançonnais s'est toujours écrit à une échelle plus large, celui de la République des Escartons développé en préambule, tourné tout autant sur les versants italiens que français des Alpes. De cette unité ancienne ont perduré des habitudes de coopération et d'échanges qui se redéveloppent de nos jours. Signes de ce fonctionnement commun du territoire, le Briançonnais est parfois vécu comme une extension des vallées italiennes par les italiens eux-mêmes, qui préfèrent y passer leur vacances, à seulement quelques kilomètres de leur pays.

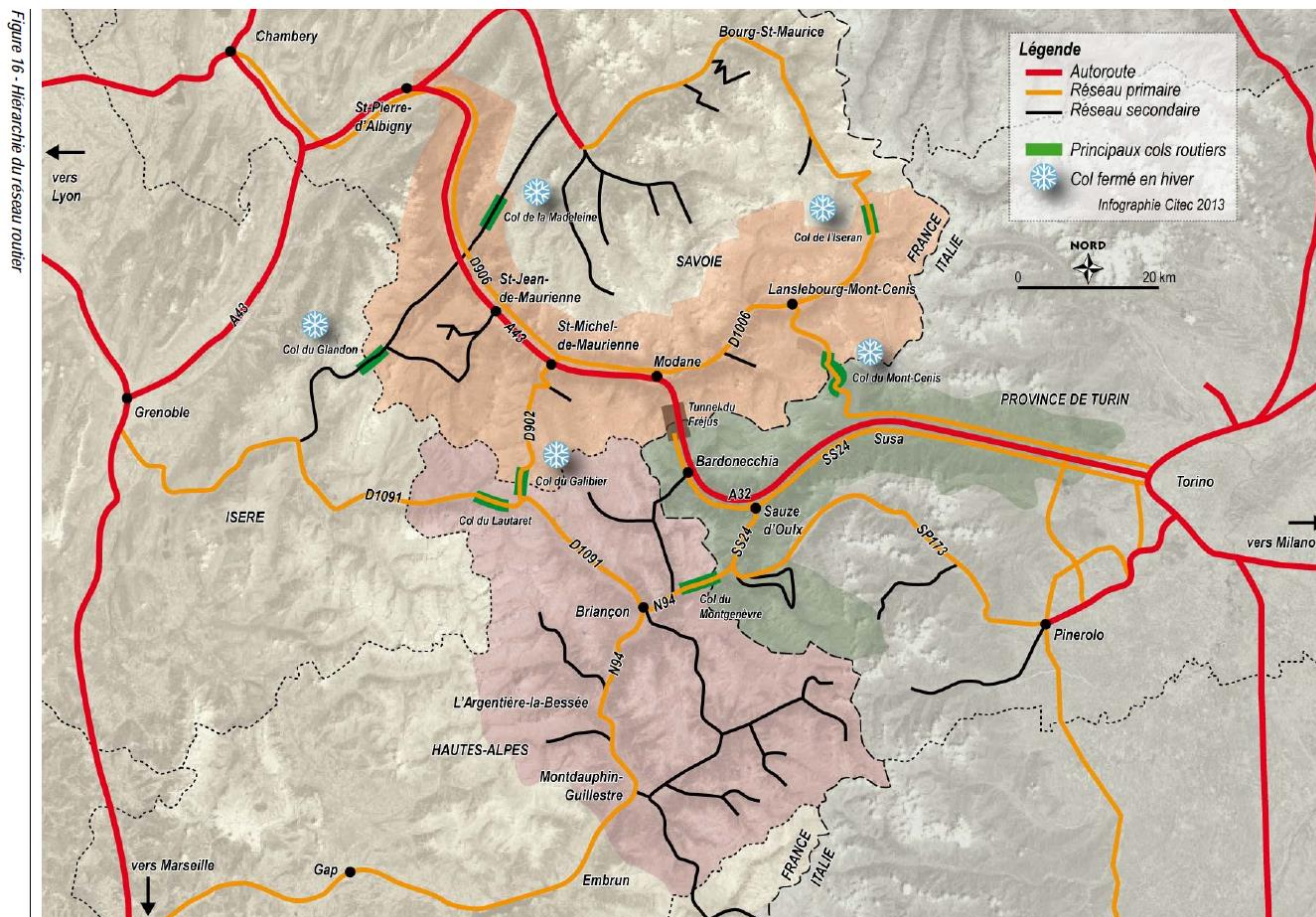
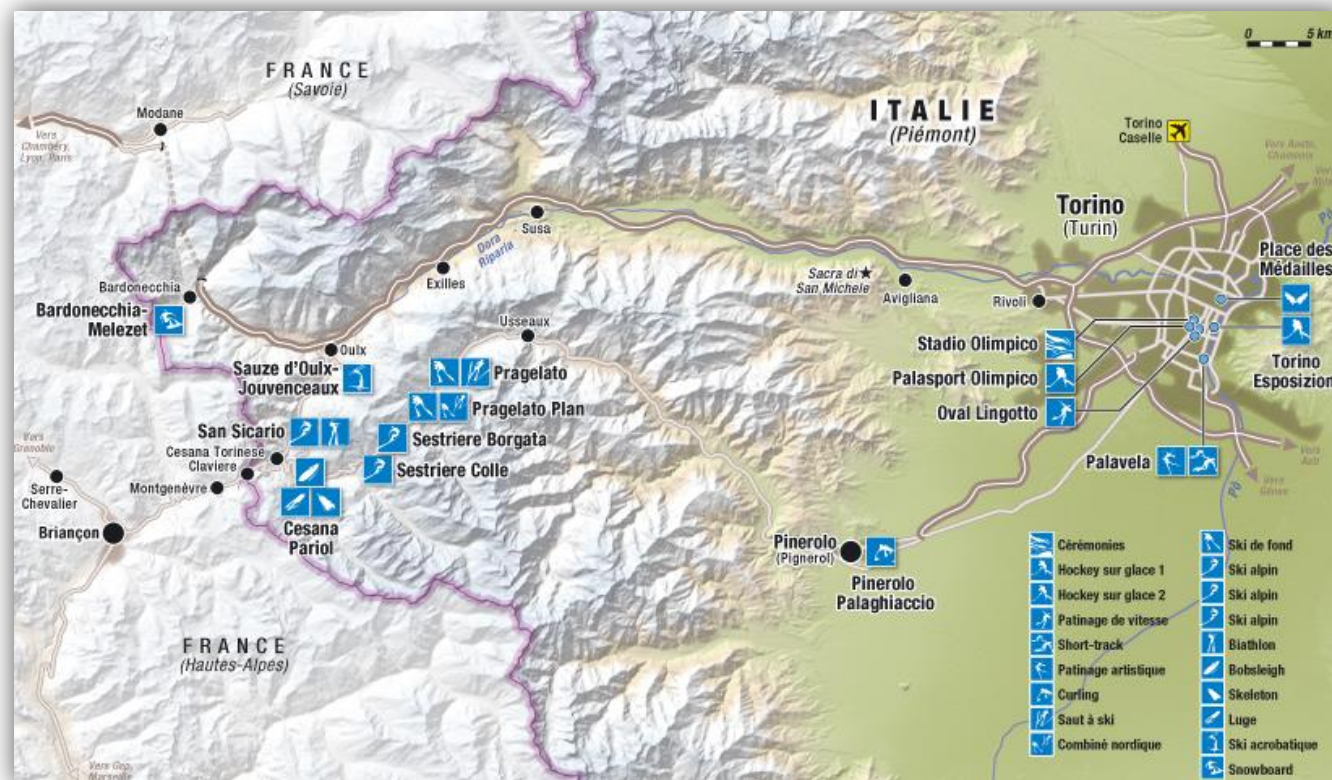


Figure 16 - Hiérarchie du réseau routier

Source : Diagnostic TRIA, Etude franco-italienne sur le transport, 2013

De manière plus matérielle, les systèmes de communication développés tendent eux-aussi à un rapprochement avec l'Italie plutôt qu'avec Grenoble ou Chambéry. Turin est l'aéroport le plus proche de la ville de Briançon. Cet aéroport est à la fois desservi par les avions de Ryanair et d'Easyjet, c'est l'un des accès principaux les moins onéreux au département des Hautes Alpes. L'accès à l'autoroute (A32 (it) / A43 (fr)) ou à la gare TGV s'effectuent également par les vallées italiennes.

Dernière preuve de cette proximité s'il en est besoin, les équipements briançonnais, notamment hospitaliers, remplissent un rôle indispensable de santé publique pour le territoire italien, rôle qui a été mis à contribution en 2006 lors des Jeux Olympiques d'Hiver de Turin.



Source : sites des JO de Turin, Wikipédia

5.3.2. Des réseaux de faible portée/qualité

Si le Briançonnais se situe à proximité d'infrastructures structurantes à l'échelle binationale, voire européenne, les infrastructures présentent sur son territoire, se révèle bien plus limitée. Le Briançonnais est en effet bien plus enclavé que les territoires voisins (notamment la vallée de la Maurienne ou le Val de Suse) avec une autoroute A51 qui n'est pas finalisée et ne dessert pas la ville et une gare en impasse ne permettant pas de rejoindre la ligne internationale Paris-Milan.

Aucun aéroport sur le territoire

Aucun aéroport n'est présent dans le Briançonnais. Le seul aéroport du pays du Grand Briançonnais, l'aéroport de Saint-Crépin, est situé dans la commune de Mont-Dauphin à 30min/27 km depuis Briançon. Il permet une liaison aérienne de courte distance et une activité liée majoritairement aux loisirs.

Une desserte ferroviaire restreinte

La desserte ferroviaire du territoire Briançonnais s'effectue uniquement en gare de Briançon, seul arrêt actuel constaté et terminus de ligne Arc-Méditerranéen <-> stations de ski des Alpes du Sud. Les durées actuelles de transports sont médiocres relativement à la distance parcourue :

- Train Marseille-Briançon : 4 h 30 / 270 km
- Train Gap- Briançon : 1 h 15 min / 85 km

Les Hauts-Alpins sont nombreux à emprunter la ligne ferroviaire Gap-Briançon pour les trajets domicile-travail ou domicile-lycée. Les temps de parcours sont rapides (moins d'un quart d'heure entre L'Argentière et Briançon) et offre de meilleures conditions de déplacements au regard des préoccupations routières (neige, embouteillages...).

La fréquentation entre Veynes et Briançon est estimée à 1700 voyageurs/jours, en augmentation (source : RFF). La ligne fait l'objet d'une modernisation depuis plusieurs années.

Concernant l'accessibilité du Nord de la France et surtout de l'Île-de-France, le territoire Briançonnais bénéficie de la liaison TGV entre France et Italie : Paris-Oulx, à raison de deux TGV par sens et par jour. Le réseau d'infrastructures existant, notamment la RN94 entre Oulx et Briançon, via le col de Montgenèvre, constitue le complément d'itinéraire pour l'accessibilité au site :

- TGV Paris – Oulx (à 30 km de Briançon) : 4 h40 / 706 km
- TGV Turin - Oulx : 1h00 / 80 km

Un projet ancien de percement d'un tunnel sous le col du Montgenèvre existe. De nombreuses raisons militent en sa faveur mais son coût et son impact sur l'environnement ne sont pas maîtrisés. Plusieurs études sont en cours sur les tracés potentiels envisageables.

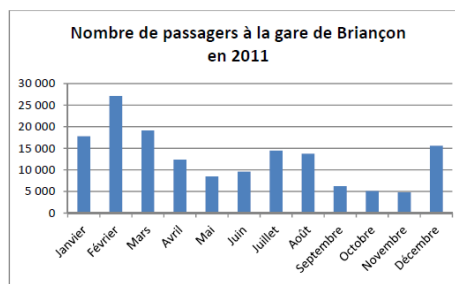
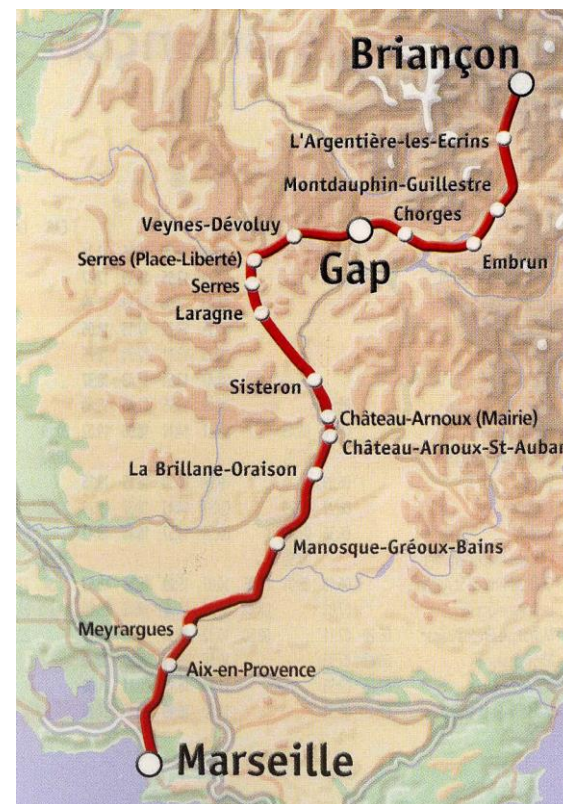


Figure 12 - Nombre de passagers à la gare de Briançon en 2011 (Citec d'après les données de la Région PACA)

Source : Diagnostic TRIA, Etude franco-italienne sur le transport, 2013

AR PREFECTURE
005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE
Reçu le 06/07/2017



Source : SNCF



Un réseau routier structurant peu dense, contraint par la topographie et par le climat

La configuration du réseau primaire a été fortement influencée par la topographie montagneuse du territoire. De fait, le réseau primaire du Briançonnais est peu dense et très contraint. Il se développe principalement le long des rivières en fond de vallée. Il comprend deux voies essentielles qui composent le réseau primaire du Briançonnais, assurant une double fonction de desserte économique et de vie locale :

- la RN 94, le long de la Durance, sur 20 km ;
- la RD1091, le long de la Romanche et de la Guisane séparée par le col du Lautaret, sur 47 km.

La RN 94, classée Grande Liaison d'Aménagement du Territoire (G.L.A.T.) au schéma directeur du réseau routier national permet non seulement une desserte du territoire à partir de Gap mais constitue une liaison majeure avec l'Italie et en particulier Turin par l'intermédiaire du col du Montgenèvre (1850m). Cet itinéraire, support d'un transit international avec l'Italie et les pays de l'Est, est un axe économique important du territoire. Cette route dessert la station de ski de Montgenèvre, située au col et son homologue italienne la station de Sestrières.

La RD1091, ancienne RN91, assure une liaison entre Grenoble et Briançon et dessert les communes de Serre Chevalier et la station de la Grave. Elle permet également, mais à un degré moindre que la RN 94, une liaison entre Grenoble et l'Italie.

Ces deux axes traversent la plupart des communes principales du périmètre ; Briançon et Montgenèvre pour la RN 94 et la Grave, Villar-d'Arène, Le Monêtier les bains, La Salle, St Chaffrey et Briançon pour la RD 1091.

D'importance moindre au regard du trafic et des caractéristiques géométriques de la route, la RD 902 relie plus au nord la RD 1091 et la vallée de la Maurienne qui permet aussi un accès à l'Italie et à Turin par l'intermédiaire soit du tunnel du Fréjus soit par le col du Mont Cenis

Le climat contraint également les trafics sur le territoire avec des cols fermés une bonne partie de l'hiver, ce qui oblige les véhicules à se regrouper sur certains axes.

Les transports s'organisent principalement autour de la voiture particulière qui possède une part modale très largement majoritaire (85%).



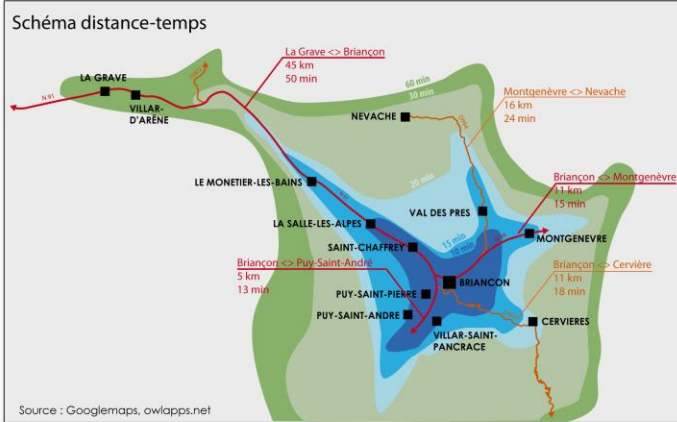
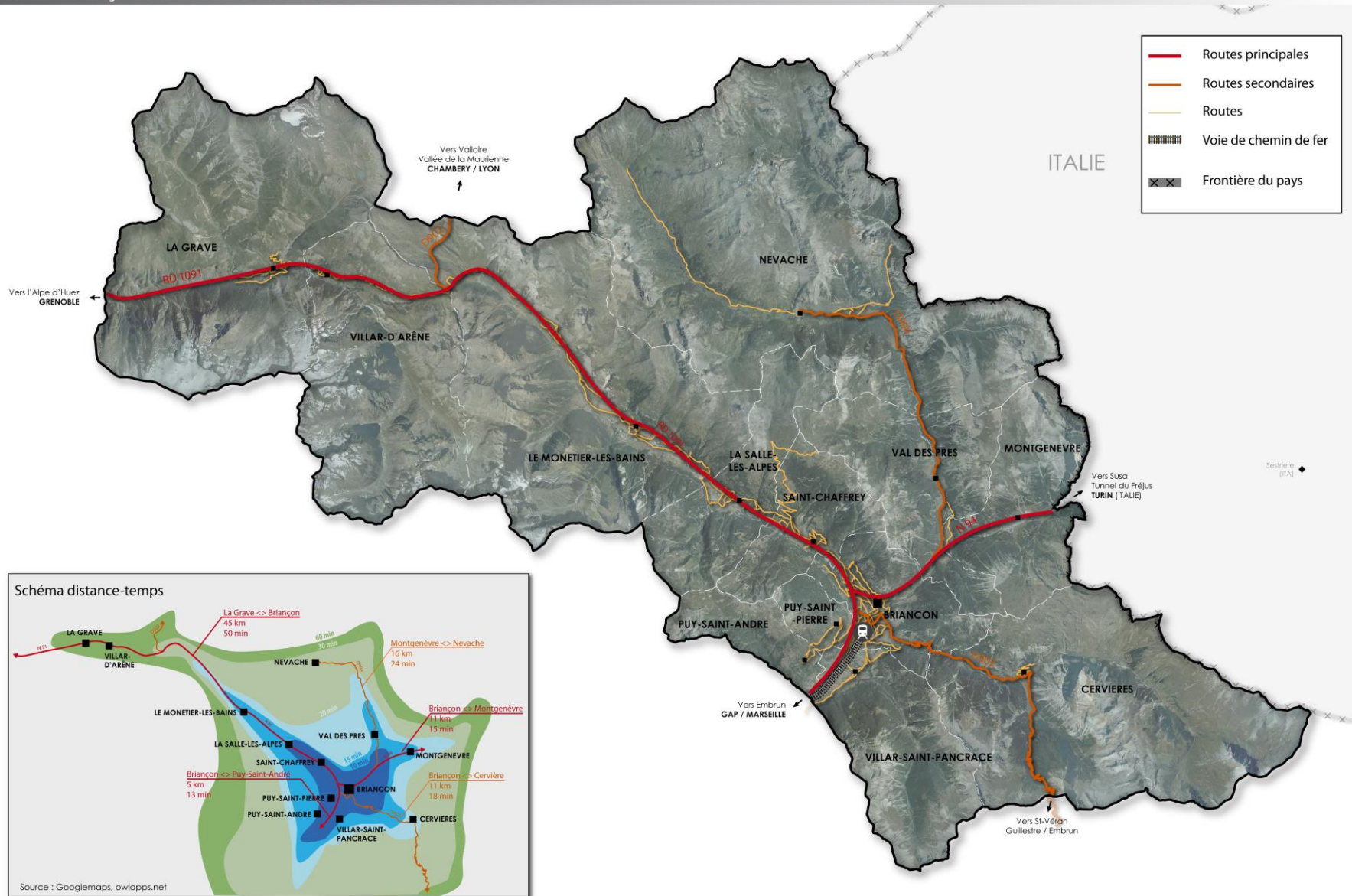
RD1091 avant le Col du Lautaret / Google Street view



RN 94 à la sortie de Montgenèvre en direction de l'Italie / Google Street view

SCoT Briançonnais - Réseau viaire

CITADIA



Source : BD Carto 2005, IGN BD Ortho 2009 Conception : Citadia



5.4. UNE MOBILITE LOCALE A FAIRE EVOLUER

5.4.1. Une mobilité professionnelle intravalléenne centrée sur Briançon

La mobilité professionnelle intra-briançonnaise est globalement réduite : la géographie valléenne du territoire contribue en effet à une relative étanchéité en termes de déplacements. Ainsi, concernant les 9000 actifs résidents du Briançonnais, 64 % des déplacements domicile – travail s'effectuent en moyenne au sein de chaque commune, contre 58% à l'échelle du département et 52% à l'échelle de la région. Cette moyenne cache cependant des disparités communales : si les actifs de Briançon travaillent à 79 % dans leur commune, ils ne sont que 17 % à Villard-Saint-Pancrace ou 20 % à Val-des-Prés, en lien avec la faiblesse du tissu économique de ces communes.

Néanmoins, les actifs du Briançonnais sortent peu de leur territoire puisque 92 % résident et travaillent dans la CCB. Seules les communes de La Grave et Puy-Saint Pierre ont plus de 15 % de leurs actifs qui travaillent à l'extérieur de la CCB.

Il n'y a finalement qu'environ 8% d'actifs résidents dans la CCB qui travaillent à l'extérieur du Briançonnais, Argentièrre-la-Bessée et Gap étant les deux premières destinations.

Briançon attire une partie importante des flux domiciles travail, en lien avec son rôle de pôle économique et administratif du territoire : 58 % des actifs dans la CCB y travaillent et la commune capte à elle seule 47 % des actifs sortants des autres communes de la CCB. Briançon attire également 71% des actifs résidents à l'extérieur de la CCB (près de 1000 actifs), dont 25% en provenance de Saint-Martin-de-Queyrières et 15% de L'Argentièrre-La-Bessée.

Poids des actifs en fonction de leur lieu de travail

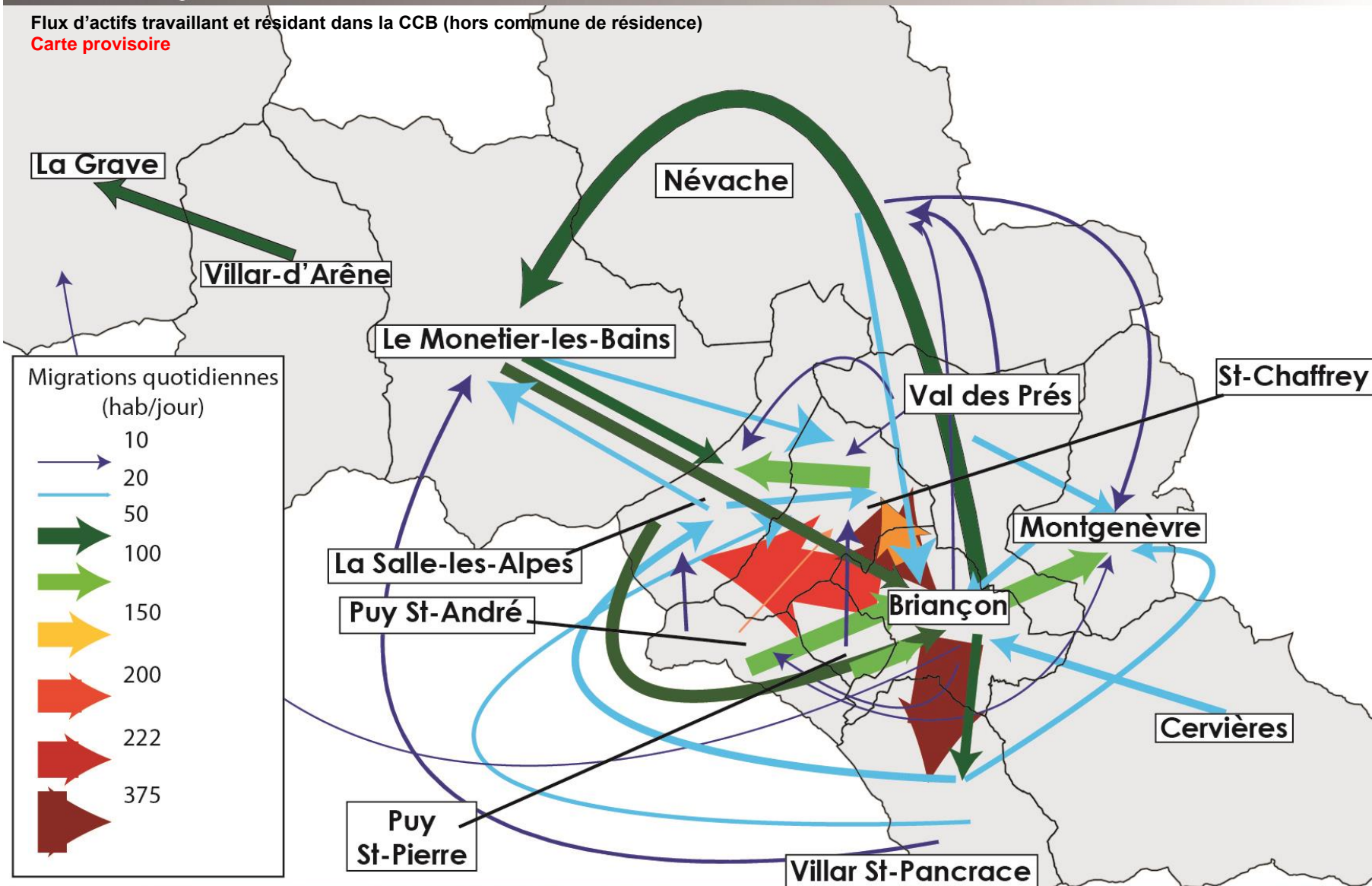
	Parts des actifs travaillant dans leur commune de résidence	Part des actifs travaillant dans une autre commune de la CCB	Part des actifs travaillant dans la CCB	Part des actifs travaillant en dehors de la CCB
BRIANCON	79,4%	13,5%	92,9%	7,1%
CERVIERES	23,9%	67,4%	91,4%	8,6%
GRAVE (LA)	74,3%	2,9%	77,1%	22,9%
MONETIER-LES-BAINS (LE)	60,2%	32,1%	92,3%	7,7%
MONTGENEVRE	79,3%	18,2%	97,5%	2,5%
NEVACHE	64,2%	32,1%	96,3%	3,7%
PUY-SAINT-ANDRE	20,4%	72,4%	92,7%	7,3%
PUY-SAINT-PIERRE	21,8%	62,0%	83,8%	16,2%
SAINT-CHAFFREY	36,4%	55,6%	91,9%	8,1%
SALLE-LES-ALPES (LA)	63,7%	31,4%	95,1%	4,9%
VAL-DES-PRES	19,7%	72,2%	91,8%	8,2%
VILLAR-D'ARENE	46,2%	48,8%	95,0%	5,0%
VILLARD-SAINT-PANCRACE	17,1%	72,6%	89,7%	10,3%
CCB	63,8%	28,4%	92,2%	7,8%

Source : INSEE 2010

SCoT Briançonnais - Flux d'actifs

Flux d'actifs travaillant et résidant dans la CCB (hors commune de résidence)

Carte provisoire



Source : base BD Ortho - Conception : Citadia



5.4.2. Une mobilité touristique à l'origine d'une saturation saisonnière du trafic

Les trafics sur les axes sont relativement faibles dans le Briançonnais si l'on considère les moyennes journalières rapportées sur une année. A titre d'exemple, à l'approche de Briançon, le nombre de véhicules jours est d'environ 11 000 sur la RN94. Les voies de circulations suffisent donc à absorber le trafic lié aux déplacements quotidiens des habitants. Aucune congestion chronique (hors centre-urbain éventuel) n'est à signaler.

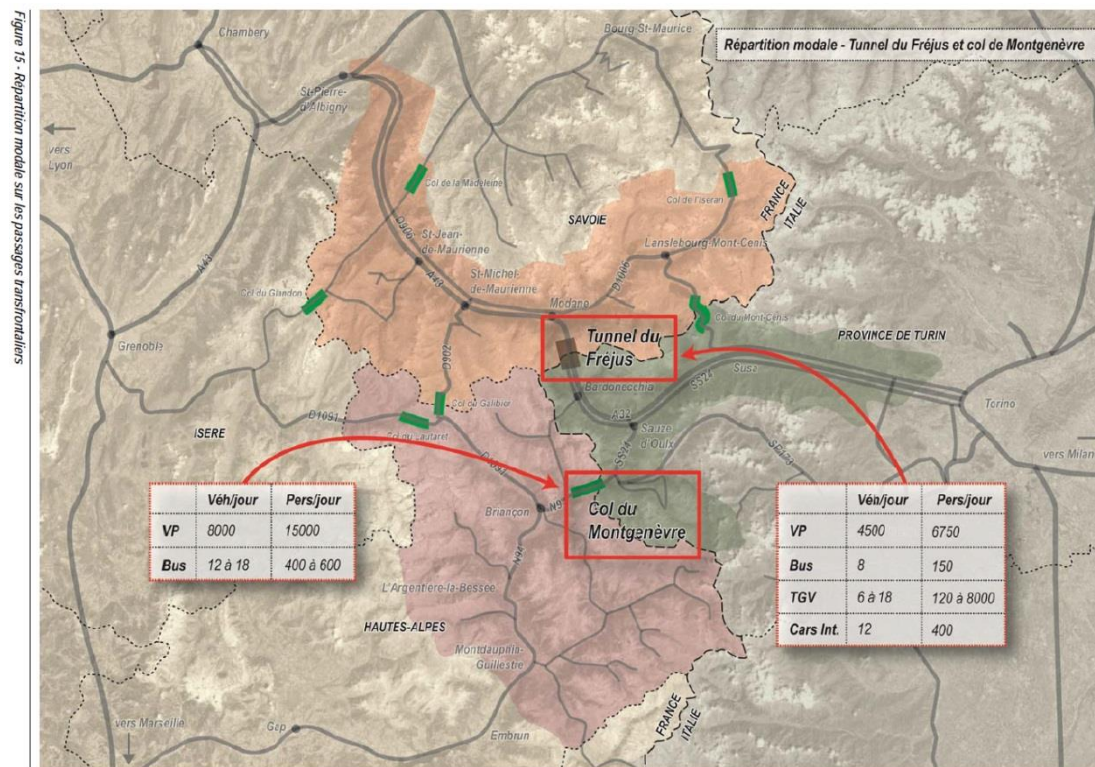
Toutefois ces trafics fluctuent de manière relativement importante lors des vacances, périodes d'affluence touristique. Des pics sont généralement atteints en été et surtout en hiver où se cumulent une forte fréquentation et un renouvellement rapide des touristes dont le séjour dure en moyenne une semaine.

L'hiver, ces déplacements sont concentrés sur les samedis et les dimanches voire s'étalent sur un jour supplémentaire depuis l'aménagement du temps de travail. Alors que le trafic n'augmente que de 5% les jours ouvrés en saison, il augmente en moyenne de 65% les samedis en saison par rapport aux samedis hors saisons. L'été, ces déplacements se répartissent sur l'ensemble de la semaine.

La forte fréquentation de certains lieux touristiques en été, ainsi que les déplacements en véhicule multipliés par la pratique d'activités touristiques de loisir de plus en plus brèves, provoquent en pleine saison des embouteillages désagréables, nuisibles pour la qualité de vie, pour l'environnement et pour l'image des lieux.

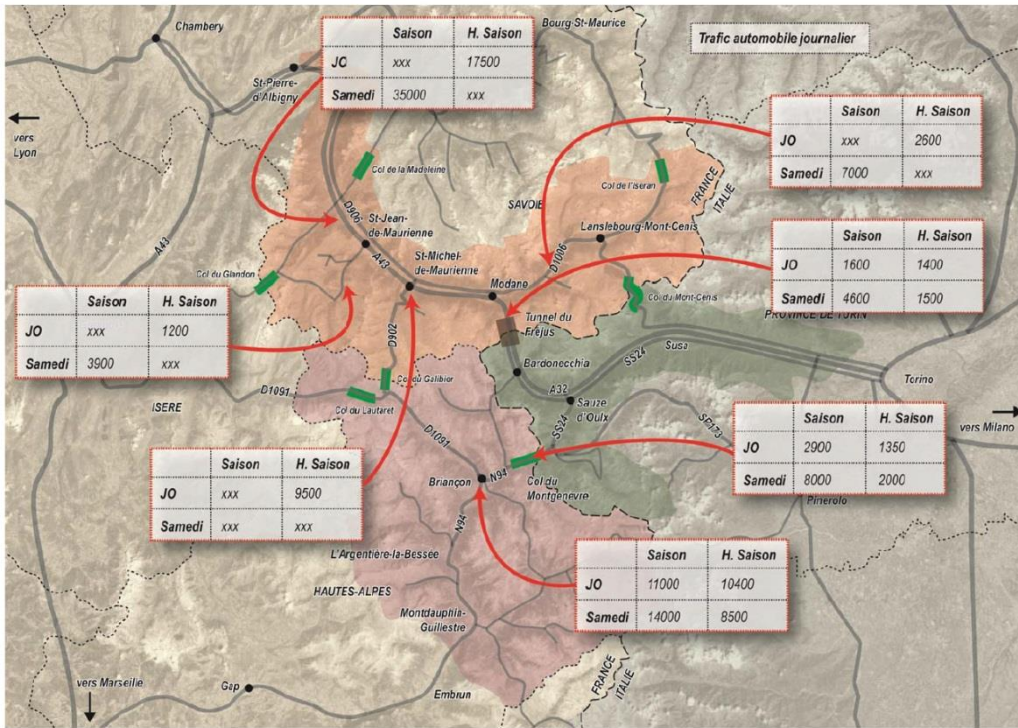
A une échelle de temps plus large, on remarque que le trafic global est en augmentation dans la vallée. Le trafic sur la RN94 représentait environ 5000 véhicules/jour en 1997, contre 6500 en 2006 et 2600 en 1997 contre 4900 en 2006 pour la RD1091 (source : préfecture de région).

En ce qui concerne les poids lourds, la charge de trafic diminue au fur et à mesure que l'on se rapproche de la frontière mais le trafic continue d'augmenter. En 2008, 9% des véhicules empruntant le col du Montgenèvre étaient des poids lourds. Le col du Montgenèvre qui accueille les franchissements routiers (VP, PL et bus) représente 5% des échanges transfrontaliers routiers entre la France et l'Italie. Notons toutefois que, globalement, le trafic décroît lorsque l'on s'éloigne de Briançon, quelle que soit la direction ; ce qui s'explique par le fait que le trafic d'échange avec cette commune est plus important que le trafic de transit. (Source : Observatoire des trafics à travers les Alpes 2008.)



Source : Diagnostic TRIA, Etude franco-italienne sur le transport, 2013

Figure 17 - Charges de trafic maximales constatées sur le périmètre d'étude et variation saisonnière



Source : Diagnostic TRIA, Etude franco-italienne sur le transport, 2013

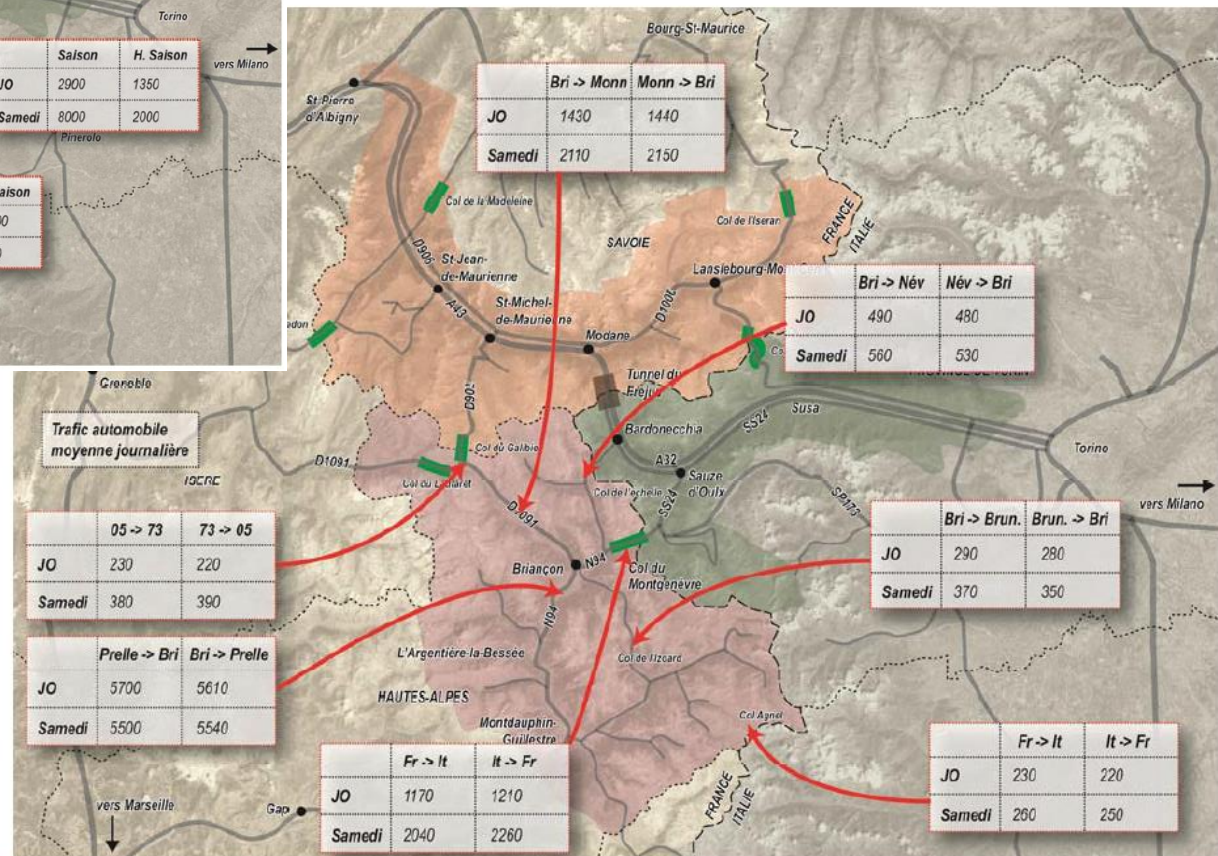


Figure 18 - Comptages observés dans le Briançonnais : moyennes journalières

5.4.3. Une offre en transport en commun multiple mais peu cohérente

Une multitude d'opérateurs assurent une desserte en transport en commun dans le Briançonnais.

Une desserte intercommunale limitée développée par le Conseil Général

Dans le Briançonnais, le conseil général des Hautes-Alpes (via 05 voyageurs) propose des lignes qui partent des gares de la vallée et qui desservent les localités et les stations. Cette offre couvre globalement l'ensemble des communes du Briançonnais mais la desserte demeure inégale spatialement et temporellement. En dehors du service rendu pour les scolaires, ces lignes ont une fréquence faible et/ou irrégulière dans l'année pour une utilisation interne à la CCB. Certaines communes ne sont en effet pas desservies durant une partie de l'année. Le cadencement actuel de l'offre ne constitue donc pas une alternative efficace à la voiture.

Il existe également un certain nombre de courses et de services à la demande mais qui nécessitent une réservation 36h avant le trajet.

Trois lignes permanentes

Deux Lignes Express Régionales assurent en permanence les liaisons entre le Briançonnais, les Hautes-Alpes et l'Isère :

- LER n°29 entre Briançon, Gap et Marseille, 7 à 8 AR quotidiens entre Briançon et Gap et 2AR directs Briançon-Marseille ;
- LER n°33 entre Briançon et Digne, 1 seul AR assuré jusqu'à Sisteron, le TER étant privilégié sur cette ligne ;

- LER n°35 entre Briançon et Grenoble, 2 à 3 AR quotidiens avec desserte des communes de la Guisane et de la Romanche ;

Trois lignes saisonnières (décembre à avril)

- Briançon – Oulx via Montgenèvre, lignes n°1B et 1C, 11 AR quotidiens sur 7 à 11 arrêts ;
- Briançon – Névache, ligne n°2, 8 AR quotidien sur 7 à 1 arrêts, possibilité de prolonger la ligne vers Cervières- ou Puy St-André/Puy-St Pierre sur réservation ;
- Serre-Chevalier Vallée, n°1A, navette ski-bus entre Briançon et Le Monétier-les-Bains, 44 AR quotidiens sur 18 à 27 arrêts. Il s'agit d'une ligne spécifique à l'activité touristique.

Une offre locale efficace sur la commune de Briançon

Pour améliorer l'offre en transport en commun sur sa commune, Briançon a gère son propre système de transports : les Transports Urbains de Briançon. Quatre lignes sont actuellement en exploitation du lundi au samedi :

- Ligne n°1 Chantoiseau-Les Garcins, jusqu'à 24 AR cadencés à 30 min ou 1h en fonction de la journée ;
- Ligne n°2 Chantoiseau – Champ de Mars, jusqu'à 8 AR quotidiens ;
- Ligne n°3 et 4 Pont de la Durance – Champ de Mars via Pont Cervières ou Parc sportif, jusqu'à 26 AR quotidiens cadencés toutes les 30 min.

Ce service de transports en commun offre un cadencement efficace tout au long de l'année mais son périmètre demeure limité à la seule commune de Briançon.

Une ligne unique fonctionne le dimanche (9AR) et le TUB propose également un service de Transport à la Demande (TAD).

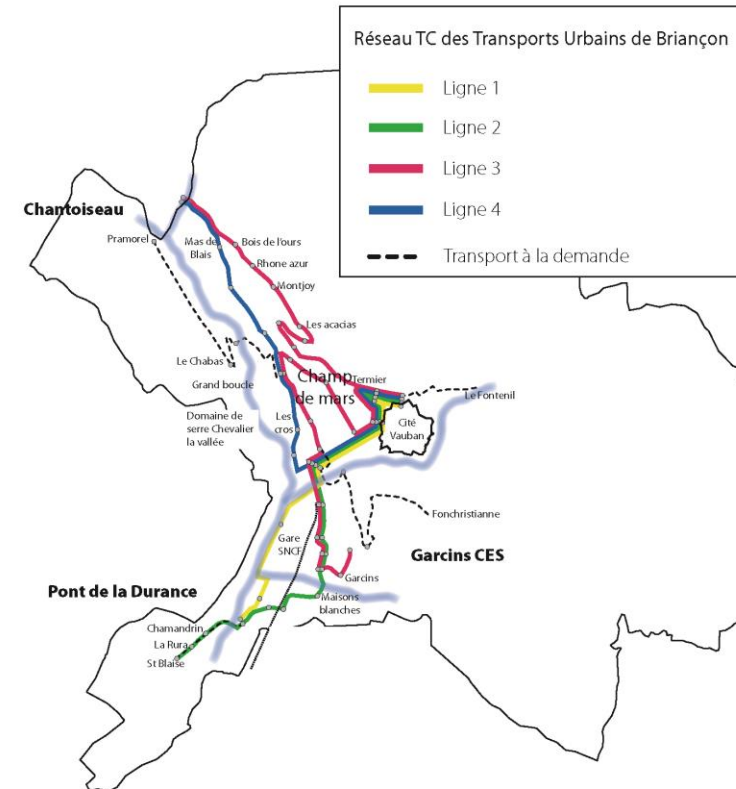
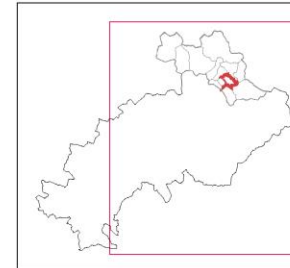
Une offre privée qui se développe

Il existe dans le Briançonnais une offre TC privée qui représente une part importante des arrivées en station. Cette offre est de trois types :

- **les sociétés de transports privées (RESALP, SCAL, SILVESTRE, RIGNON...)** ;
La société Resalp réalise par exemple du transport en commun vers Briançon, Serre Chevalier, Montgenèvre et Névache). Elle propose notamment des voyages, des séjours, des excursions, des transferts gare et aéroport (Turin, Milan, Genève, Grenoble...), des ramassages et transports scolaires, des lignes régulières, des navettes skieurs et des navettes nocturnes. Les services de la société sont disponibles 7 jours / 7 toute l'année.
- **les tours opérateurs qui organisent les trajets** ;
Via la plateforme internet Alibus, il est par exemple possible réserver son trajet en car depuis les gares et aéroports du secteur élargi (gare de Grenoble, Modane, Chambéry... aéroports de Chambéry, Genève, Grenoble et Lyon) vers plus de 80 stations de ski des Alpes. Il est également possible de réserver des navettes privatives.
- **les hébergeurs qui acheminent leur clientèle avec leur propre flotte de véhicules.**
Le Club Med propose par exemple une formule qui inclut le voyage en train Paris-Oulx puis une navette jusqu'au village.



SCoT Briançonnais - Réseaux de transport en commun



Source : Base BD Ortho - CG des Hautes-Alpes - TUB Briançon Conception : Citadia



Une offre peu cohérente dans sa globalité

Le Briançonnais dispose d'une offre hétéroclite de transports en commun qui remplit un rôle ponctuel à destination des touristes et des habitants de Briançon :

- l'offre intercommunale n'est pas adaptée à la mobilité quotidienne des briançonnais, les liaisons entre les différentes communes de la CCB étant insuffisantes ;
- il n'existe pas de cohérence entre les différentes offres : chaque desserte est organisée indépendamment par son AOT⁵ respective, générant parfois des services en concurrence directe sur des lignes à faible fréquentation ;
- il n'existe pas de plateformes de réservation communes qui pourraient clarifier l'offre.

Le développement d'une offre privée s'inscrit en réponse à ce manque de cohérence globale et fragilise ce faisant la possibilité de réalisation d'un véritable système de transport, commun aux touristes et aux habitants, condition *sine qua non* à sa viabilité financière.

La politique incitative, notamment financière, de la commune de Briançon pour encourager les habitants à prendre les Transports en Commun est toutefois à souligner. Depuis l'hiver 2010, la commune a mis en place la gratuité des parkings souterrains et des bus urbains les jours d'enneigement exceptionnel afin d'inciter les citoyens à emprunter les transports collectifs pour fluidifier la circulation et faciliter le travail de déneigement des Services Techniques.

⁵ Autorité Organisatrice des Transports

5.4.4. La problématique du stationnement de plus en plus prégnante

La problématique du stationnement revêt un enjeu particulièrement important dans le Briançonnais où ponctuellement, faute de transport en communs adapté, l'essentiel des touristes arrivent en voiture. La demande en stationnement pose problème de multiples manières :

- l'utilité de ces parkings est saisonnière ;
- plus les séjours sont courts et plus le stationnement est immobile entre chaque arrivée/départ de vacanciers ;
- ces aires de stationnements occupent de grands tènements fonciers peu valorisés au cœur des villes ;
- les aires de stationnements peuvent conduire à dénaturer l'unité architecturale et urbaine des stations ;

Une gestion globale des stationnements s'avère donc nécessaire pendant les périodes d'affluence touristiques, l'hiver, et surtout, l'été.

En été, une offre correspondant au besoin d'un transport personnalisé, qui peut être celui de certains randonneurs, dont les horaires ne correspondent pas à ceux du fonctionnement classique des lignes de transport, et qui en plus se répartissent sur des sites assez divers, pourrait permettre de limiter l'accès et le stationnement d'un nombre croissant de véhicules dans certains sites fragiles (à l'instar de navette estivale de la haute vallée de la Clarée).

Pour répondre aux besoins supplémentaires en stationnement développé dans Briançon, au regard de son caractère de pôle urbain et commercial, un réseau de parkings a été mis en place :

- Le Silo du Prorel - 180 places (souterrain) ;

- L'Aigle Bleu - 220 places (souterrain) ;
- Val Chancel - 250 places (souterrain) ;
- Champ de Mars - 275 places
Gratuit six mois par an
- Place Général Blanchard : 47 places
- Jean Freund : 80 places
- Gallice Bey : 57 places
- Parking de la Schappe : 100 places
- Place de l'Europe : 42 places
- Val Chancel : 66 places
- Caisse d'Epargne : 90 places
- Rue Alphand : 69 places
- Avenue Maurice Petsche : 35 places
- Parking Durance : 144 places
- Champs de Mars - 275 places

5.4.5. Un développement volontaire des mobilités alternées et des modes doux

Afin de limiter l'usage de la voiture dans les vallées, Briançon et la CC du Briançonnais mettent en œuvre depuis plusieurs années différents dispositifs visant à promouvoir et faciliter les modes de transports alternatifs et les modes doux.

Création d'aire de covoiturage

Sept aires de covoiturage, pourvues de panneaux «J'aime le co-voiturage» sont à disposition sur Briançon. Conducteurs et passagers peuvent ainsi se retrouver dans des lieux sécurisés à proximité de zones de stationnement : Champ de Mars, chemin Fanton, rue Pasteur, parc des Sports, carrefour de l'Isoard, place Nortier de Fonchristianne et entrée de Saint-Blaise.

Un développement volontaire des deux roues

Plusieurs initiatives sont actuellement développées pour favoriser l'utilisation des deux roues :

- Les TUB ont intégré depuis 2011 un nouveau transport collectif : le Cyclo'Pouss, tricycle à assistance électrique qui circule dans la ville basse de Briançon pendant les périodes de haute fréquentation touristique (2 semaines à Noël, 2 en février et 5 en été). Equipés pour transporter trois passagers, les deux vélos-taxis desservent le Prorel, Sainte Catherine, la gare et le parc.
- Un projet de Voie Verte, réservée aux déplacements non motorisés, devrait relier prochainement la gare de Briançon au hameau du Casset au Monêtier-les-Bains. Cet itinéraire encouragera la pratique du vélo, de la marche à pied et du roller et permettra de relier les communes autrement que par la route.

- Le conseil général des Hautes Alpes encourage le développement des Vélos à Assistance Electrique, permettant de se mouvoir de plus facilement dans les territoires montagnards. Huit magasins du Briançonnais proposent déjà ces vélos à la location à Serre-Chevalier et à Montgenèvre.

Plus qu'un problème de climat, de nombreux pays nordique s'en étant accommodés, la pratique du vélo souffre dans le Briançonnais de sa géographie alpine qui limite de manière conséquente les trajets possibles.

Si l'offre actuellement en développement permet de répondre à une demande, notamment à destinations du tourisme vert, il ne peut constituer une alternative fiable isolément. A ce titre, dans le cadre d'un redéploiement plus large et plus efficace de l'offre de transport en communs à l'échelle du Briançonnais, une association TC + modes doux devrait être envisagée (comme par exemple pouvoir embarquer les vélos dans les bus) afin d'offrir d'encourager les déplacements multimodaux.

AR PREFECTURE

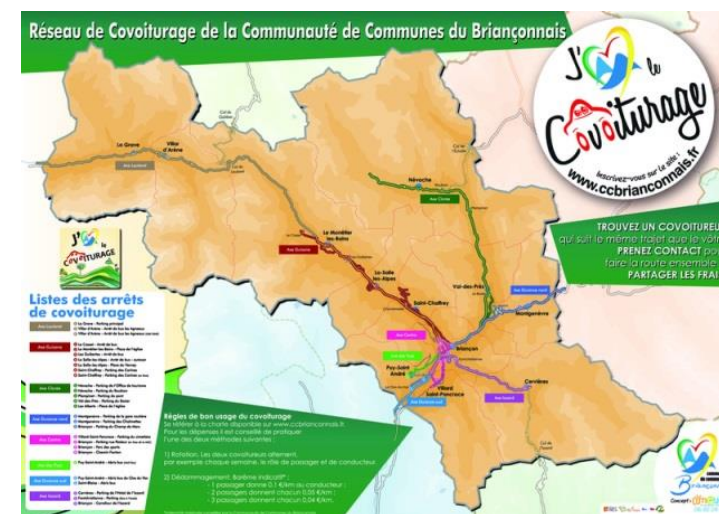
005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

La ligne du Cyclo'POUSS

- Rue Centrale
- Parc de la Schappe
- Gare SNCF - MJC 1 3
- Rue Morand 1 3
- Parc 1326 (Piscine et Patinoire)
- Rue Morand 1 3
- Télécabine du Prorel (à la demande) 2
- Général de Gaulle 1 2 3 4

1 2 3 4 Lignes TUB en correspondance



5.4.6. Une démarche transfrontalière interterritoriale : TRIA

Le projet TRIA, Transports Intégrés Alpains, est dédié à l'optimisation du transport en commun entre les régions alpines historiques de la Savoie (Maurienne / basse Vallée de Suse) et du Dauphiné (Briançonnais / Haute Vallée de Suse). Ce renforcement passera en premier lieu à travers une coordination améliorée des services et une information efficace auprès du public ; il s'agit ensuite de développer une offre de transport en commun intégrée fer-route, au service à la fois de la mobilité touristique et de la mobilité locale.



Les partenaires du projet sont : l'Agenzia per la Mobilità Metropolitana di Torino, chef de file, la Provincia di Torino, la commune d'Oulx, la commune de Bardonecchia, la Comunità Montana Valle Susa e Val Sangone, la Communauté de Communes du Briançonnais, le Syndicat du Pays de Maurienne.

Ce projet vise plusieurs objectifs :

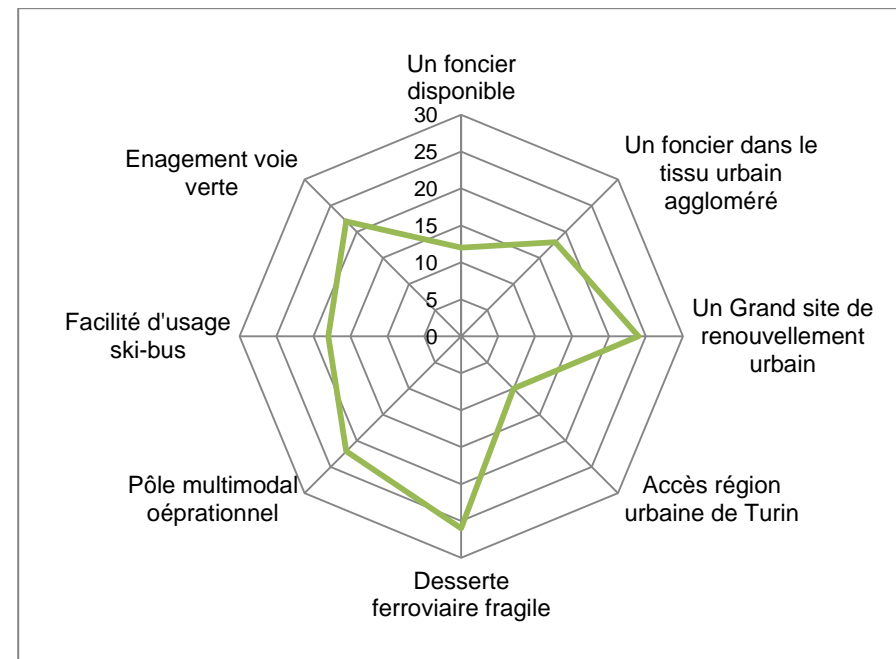
- adapter du système de transport à l'échelle du territoire TRIA : Amélioration de la navette Modane – Bardonecchia, Mise en œuvre d'une liaison Modane – Oulx – Briançon, Mise en place d'une navette entre l'aéroport de Turin-Caselle et la gare de Briançon ;
- développer de nouveaux services en faveur des clients des transports : mise en œuvre d'une tarification unique du Fréjus, Offrir des billets uniques ou combinés train + car jusqu'à destination, Amélioration de l'information sur l'offre de transport à disposition des touristes et des habitants (Altibus, Mobi'Savoie ;
- améliorer la concertation avec la SNCF (connaissance / définition des horaires).



5.5. SYNTHÈSE & ENJEUX

ATOUTS

- Un foncier disponible et validé par des documents d'urbanisme récents
- 95 ha de foncier repéré dans les tissus agglomérés
- Un grand site de renouvellement urbain : le quartier de la gare à Briançon (30 ha)
- Des facilités d'accès à la Région Urbaine Turinoise (A32 du Val de Suse) et le développement d'une offre de transport public transfrontalière (TRIA)
- Une desserte ferroviaire organisée (11AR Gap-Briançon), plus fragile sur les trains nationaux, mais inscrite comme une ligne d'aménagement du territoire
- Un pôle multimodal opérationnel sur la gare de Briançon qui articule bien les différents modes de transport en présence (TUB, Resalp, stationnement automobile)
- En saison, une facilité d'usage du ski-bus qui lui confère un franc succès
- L'engagement d'une voie verte d'agglomération (Briançon-Monêtier) propice au développement des écomobilités



NB : Le diagramme ci-dessus est obtenu à partir d'une méthode scoring. Le scoring est une technique de hiérarchisation des données. La note affichée de chaque atout est la somme des notes évaluant la compatibilité de cet atout au regard des trois piliers du développement durable, notés de -10 à 10 : la durabilité sociale, la durabilité environnementale et la durabilité économique.

FAIBLESSES

Une disponibilité foncière inégale entre les communes : dualité agglomération de Briançon -Serre Chevalier / autres communes

Un étalement urbain et une consommation foncière légèrement excessive

Un enclavement routier ressenti à l'année, avec des saturations marquées lors des pics de saisonnalité

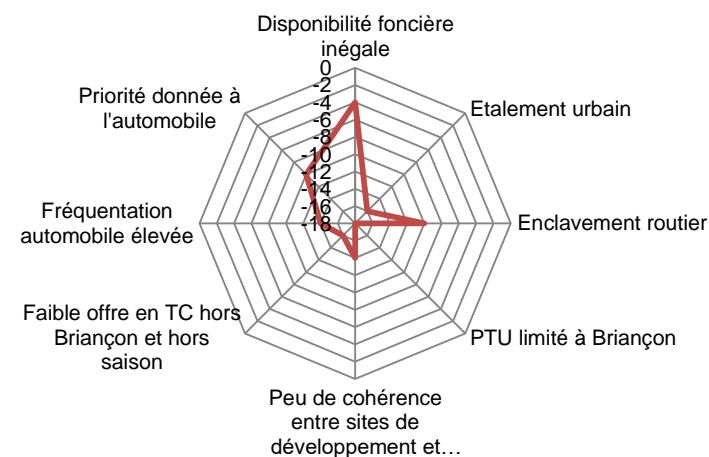
Un Périmètre de Transport Urbain (réseau TUB) limité à la seule ville de Briançon et qui ne couvre mal les sites d'emplois et de tourisme du SCoT (front de neige, ZAE périphériques)

Une cohérence peu lisible dans les PLU entre définition des sites de développement urbain et économique et l'offre de transport à mettre en œuvre, comme exigé par le Grenelle

La faiblesse de l'offre de transport public hors Briançon hors saison pour les populations captives pénalisant leur accès aux services marchands et publics

Des sites alpins à la base de l'économie de l'attractivité (Clarée, Galibier, Lautaret) dénaturés par une fréquentation automobile élevée, encombrante et malaisée (sur-stationnement)...

Des sites urbains (centres villages, fronts de neige...) peu pacifiés par rapport à la circulation automobile (priorités, place du stationnement)



NB : Le diagramme ci-dessus est obtenu à partir d'une méthode scoring. Le scoring est une technique de hiérarchisation des données. La note affichée de chaque atout est la somme des notes évaluant la compatibilité de cet atout au regard des trois piliers du développement durable, notés de -10 à 10 : la durabilité sociale, la durabilité environnementale et la durabilité économique.

MENACES

Inaccessibilité du foncier pour la population sans servitudes de logements publics

Des partis-pris d'urbanisme (ouverture à l'urbanisation, urbanisation linéaire...) fragilisant les centralités

La fermeture de la ligne Gap-Briançon à l'instar d'autres lignes alpines compromises

La perte d'accessibilité au TGV Paris-Milan avec l'absence de gare TAV dans le Val de Suse

La perte de rationalité économique du seul réseau de transport urbain existant

Dans les vallées, un isolement fort des ménages les plus fragiles (faibles revenus, personnes dépendantes et âgées) qui n'ont pas/plus accès à l'automobile

OPPORTUNITES

Construire un SCoT au bénéfice des centralités existantes

Construire une réponse systémique de la multitude des problématiques de l'aménagement du territoire du Briançonnais

Recherche de nouvelles formes urbaines

Planification de long terme permettant de construire un portefeuille foncier au profit des politiques publiques d'aménagement pour l'habitat, l'économie et les grands équipements du Briançonnais (ZAD, EPF Alpin, préemption intercommunale...)

Structurer le réseau de transport du Briançonnais en fonction des centralités existantes et à réaliser (renouvellement urbain, multimodalité, offre économique tertiaire)

Intégrer la demande de déplacement touristique à l'offre de transport régulière

Abaisser la priorité de l'automobile dans les sites urbains (zones de rencontre, espaces publics)

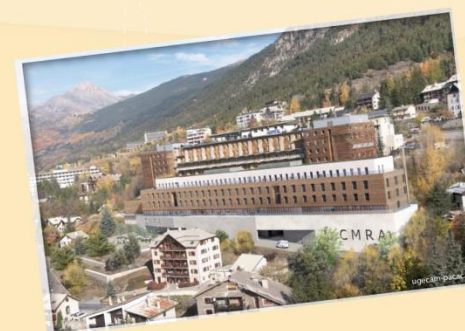
Poursuivre l'effacement de l'automobile comme mode d'accès aux grands sites naturels

AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

6. LE PROFIL ECONOMIQUE DU BRIANÇONNAIS



6.1. UNE ECONOMIE PRESENTIELLE BASEE SUR L'ATTRACTIVITE

6.1.1. Le Tourisme, économie motrice du territoire

Un secteur tertiaire prédominant

Le Briançonnais comptait sur son territoire 3937 établissements⁶ en 2012, dont 3179 entreprises, orientés à 84,9% dans l'activité tertiaire et plus particulièrement dans le commerce, le transport et les services (57,9% des établissements), contre 52,5% dans les Hautes-Alpes.

84 % de ces établissements sont situés dans le continuum urbain de Serre-Chevalier (77 % dont 42 % à Briançon) et à Montgenèvre (7 %). Ces deux entités présentent d'ailleurs des taux de tertiarisation plus importants que les autres communes (entre 80% et 96 % contre 54 à 75 % pour les communes périphériques).

Moins de 25 % des établissements emploient des salariés, ce qui indique une très forte proportion de très petites entreprises. Cependant, les 24 établissements de plus de 50 employés emploient 42 % des salariés du Briançonnais, impliquant une forte dépendance de l'emploi à quelques entreprises (indice de concentration⁷ intercommunal de 68,2 contre 34,9 pour le département et 57 pour la région). Les plus gros employeurs de la CCB intéressent principalement les domaines du tourisme et du commerce.

Le Briançonnais totalise 10 298 emplois en 2010, dont 64% sont localisés à Briançon. Avec un ratio emploi/actif de 1,2, la commune représente le second pôle d'emploi du département après Gap.

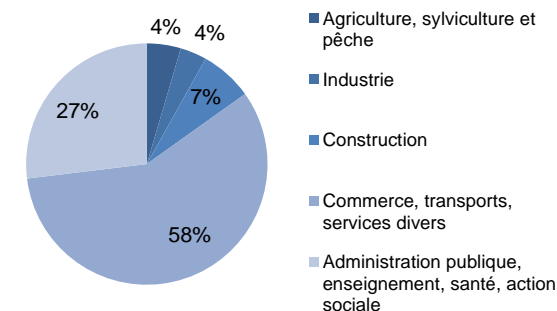
La répartition des emplois par secteurs d'activités concorde avec les secteurs d'activités des entreprises : 85% d'entreprises dans tertiaire pour 89 % d'emplois.

Liste des plus gros employeurs de la CCB

Nom Etablissement	Nombre de salariés	Commune d'implantation
Travail Temporaire Alpes Méditer	250	Briançon
SCV Domaine Skiable	215	Saint-Chaffrey
Club Méditerranée	192	La Salle-les-Alpes
Géant Casino	125	Briançon
Carrefour Market	80	Briançon
Nera propreté Provence	66	Briançon
Les Acacias – Centre des maladies	62	Briançon
Clinique Montjoy	56	Briançon
Villages Clubs du Soleil	52	Montgenèvre

Source : Annuaire des entreprises de France de la CCI (www.aef.cci.fr)

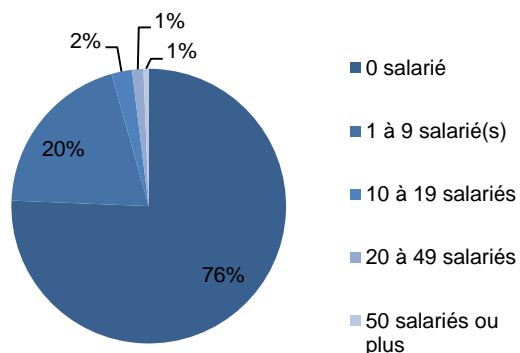
Répartition des établissements par secteurs d'activités en 2010



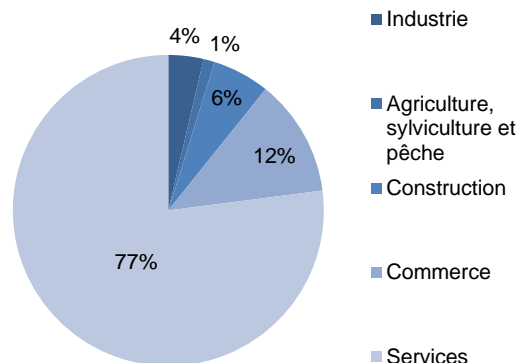
⁶ Entreprises ou filiales d'entreprises.

⁷ Rapport de la part des salariés employés dans les établissements de plus de 50 salariés sur la part des établissements de plus de 50 salariés

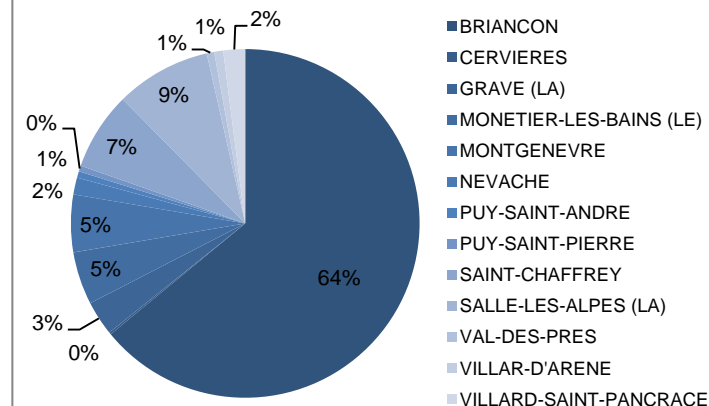
Répartition des établissements par taille en 2012



Emplois par secteurs d'activités



Emplois par commune



Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2011

	CCB	Briançon	Cervièrés	La Grave	La Salle les Alpes	Le Monétier les Bains	Montgenèvre	Névache	Puy Saint André	Puy Saint Pierre	Saint Chaffrey	Val des prés	Villar-d'Arène	Villard Saint Pancrace
Total	3 937	1 682	35	196	560	340	284	104	49	39	435	75	73	104
Agriculture, sylviculture et pêche	179	18	14	26	19	27	1	13	3	7	13	14	16	15
Industrie	140	67	1	11	10	10	3	6	7	1	12	5	3	5
Construction	277	115	1	12	16	28	9	8	10	5	36	12	8	22
Commerce, transports, services divers	2 281	1 119	16	112	292	172	167	57	16	19	215	34	37	44
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	522	304	1	17	56	31	32	9	7	3	49	5	5	6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 060	363	3	35	223	103	104	20	13	7	159	10	9	18
Poids du secteur tertiaire	84,9%	88,1%	54,3%	75,0%	92,0%	80,9%	95,4%	74,0%	59,2%	66,7%	86,0%	58,7%	63,0%	59,6%

Source : Insee, CLAP.

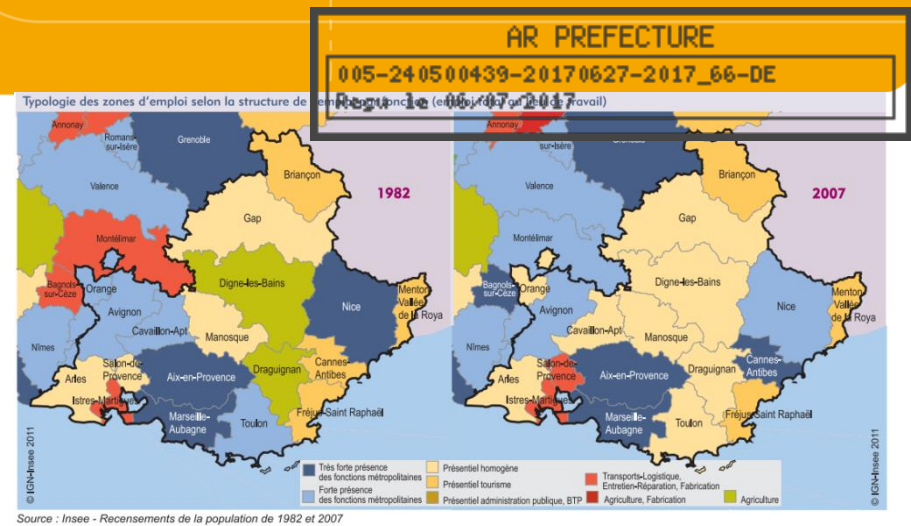
Le tourisme, 1ère activité économique du territoire

Avec une part de 28% d'emplois touristiques dans l'emploi salarié, le tourisme constitue le 1^{er} secteur d'activité du territoire. Le Briançonnais se classe d'ailleurs en 3^{ème} position des zones dont l'activité salariée est la plus dépendante du tourisme en région PACA.

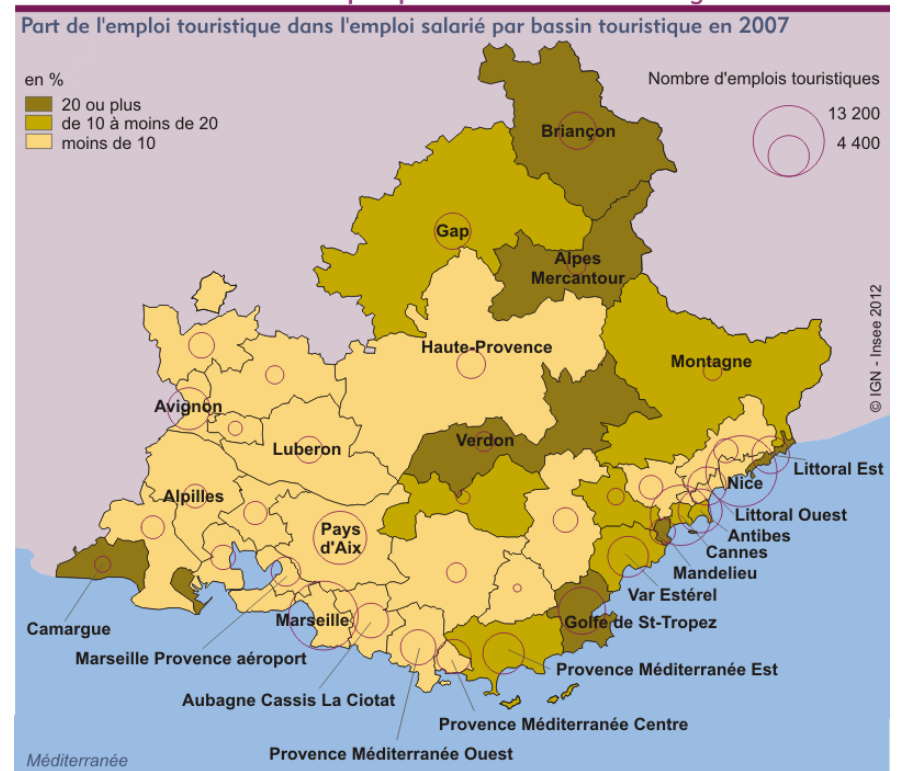
Emplois touristiques salariés par bassin touristique de Paca en 2007

Bassins touristiques	Départements	Nombre d'emplois touristiques salariés	Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié du bassin touristique (%)
Alpes Mercantour	Alpes-de-Haute-Provence	900	30
Golfe de Saint Tropez	Var	5 900	30
Briançon	Hautes-Alpes	3 600	28
Verdon	Alpes-de-Haute-Provence	1 000	27
Camargue	Bouches-du-Rhône	700	25
Littoral Est	Alpes-Maritimes	3 700	22
Mandelieu	Alpes-Maritimes	1 700	21
Cannes	Alpes-Maritimes	9 600	18
Territoire de Fayence	Var	700	17
Antibes	Alpes-Maritimes	5 000	16
Montagne	Alpes-Maritimes	900	14
Var Estérel	Var	4 400	14
Haut-Var Verdon	Var	500	13
Provence Méditerranée Est	Var	4 500	12
Gap	Hautes-Alpes	3 400	11

Source : Insee, DADS 2007, champ : emplois salariés



Poids du tourisme dans l'emploi plus élevé à l'est de la région



Lecture : dans le bassin touristique du Verdon, la part des emplois salariés liés directement au tourisme est supérieure à 20 %.
Source : Insee

6.1.2. La captation des ressources : le fondement de l'économie briançonnaise

Analyser le fonctionnement d'un territoire en ne prenant en compte que les données de l'emploi ou des entreprises ne permet de le décrire que de manière partielle. En effet, l'analyse exclusive par l'emploi n'intègre pas certaines ressources bien réelles comme par exemple les retraites, les dépenses touristiques, en général issues de personnes externes au territoire, les masses financières issues de la redistribution sociale.

L'économie d'un territoire peut ainsi s'analyser également au regard des flux financiers qui le traversent. Ceux-ci sont généralement regroupés en quatre classes, appelées bases :

- Base productive, qui comprend l'ensemble des revenus des activités générant des productions potentiellement consommables en dehors du territoire départemental (agriculture, industrie, construction...);
- Base publique, qui comprend les revenus des agents des différentes fonctions publiques ;
- Base sociale, qui comprend les prestations à caractère social (chômage, santé...);
- Base attractive, regroupe les flux que le département parvient à capter en raison de son attractivité (retraités, tourisme) et les revenus des emplois de portée locale (services de proximité).

A l'aune de ce système économique, la dépendance du Briançonnais au tourisme apparaît de manière bien plus flagrante : l'économie briançonnaise dépend en effet à 72 % de sa base attractive, portée à 15% par les retraites, 28% par les dépenses de proximité (les résidents) et à 57 % par les dépenses touristiques.

Près de 42 % de l'économie locale est directement portée par le tourisme. A ce titre, l'économie briançonnaise appartient à ce que l'on appelle l'économie présentielle.

L'économie du Briançonnais est donc une économie résolument présentielle, basée sur la captation de revenus, et non la production de richesse, c'est-à-dire sur son attractivité.

L'économie présentielle regroupe l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La sphère présentielle comprend notamment les activités d'éducation, de santé et d'action sociale, les administrations, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration, la construction, les activités financières, les services domestiques et le transport de voyageurs.

Les activités ne relevant pas de cette sphère sont dites productives et regroupent l'agriculture, le commerce de gros, la plus grande partie des activités industrielles, les services aux entreprises, la recherche, les activités liées à l'énergie...

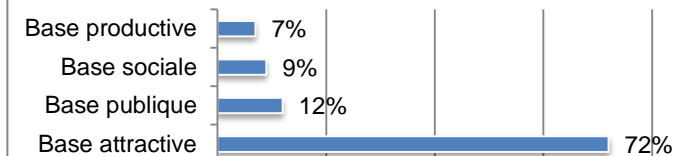
Globalement, les activités de l'économie productive sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire et suivent une logique de l'offre compétitive, alors que l'économie présentielle suit une logique de demande de la population présente.

AR PREFECTURE

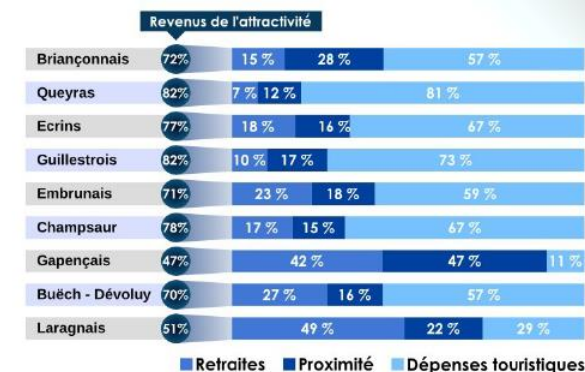
005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

Répartition des bases économiques dans le Briançonnais



Les composantes des revenus de l'attractivité



6.1.3. Une économie présentielle initiée par la présence de l'armée à la Renaissance

Au Moyen-Age : une économie commerciale

Voie de circulation des personnes et des marchandises depuis l'Antiquité (voie Domitienne), le Briançonnais connaît un fort développement de son activité commerciale durant le Moyen-Age, porté notamment par les avantages fiscaux en vigueur dans la république des Escartons. La route du Col de Montgenèvre est alors l'une des principales voies d'échange entre la France et l'Italie, et l'un des axes de circulation majeur de circulation autour de la Méditerranée.

A la Renaissance : l'émergence d'un modèle économique militaire

A partir XVI^e siècle, la position stratégique de la cité et de ses vallées à la frontière italienne, théâtre de nombreuses guerres (guerres d'Italie, de 30 ans, de la ligue d'Augsbourg, guerre contre la Savoie...) contribue à transformer Briançon en véritable place forte, dont la forteresse réalisée par Vauban entre XVII^e et XVIII^e siècle est la trace historique. [L'accueil quasi-continu de détachements militaires transforme l'économie des vallées, sources d'approvisionnement et de main d'œuvre au service de l'armée.](#) C'est le début du développement de l'économie présentielle briançonnaise.

Cette militarisation, initiée depuis le rattachement du Dauphiné en 1349 à la France, et l'instauration d'impôts supplémentaires, affectent cependant les échanges commerciaux transfrontaliers, qui empruntent désormais le Mont Cenis et la Maurienne. Les activités de tissage, de bonneterie, de chapellerie, de travail du métal et de cristallerie des artisans du briançonnais demeurent cependant vigoureuses et reconnues.

Au XIX^e siècle : une diversification économique

Au cours du XIX^e siècle la population de Briançon fluctue en fonction des effectifs de la garnison : 3000 habitants en 1817, 8000 en 1911, dont seulement 5200 habitants permanents. L'armée occupe toute la ville ; la vallée et ses points hauts continuent de se couvrir de fortins et de batteries : le fort des Têtes, le fort des Salettes, le fort Dauphin, le fort du Randouillet...

Outre son rôle militaire, la ville conserve son statut de place commerciale locale avec cinq foires organisées annuellement, marquant une période de relative prospérité du petit commerce et de l'artisanat.

Le développement des infrastructures (routes et rail) permet à l'industrie de se développer en parallèle :

- 1863 voit la création de l'usine de la Schappe spécialisée dans le peignage des déchets de soie. Elle emploie entre 1400 et 2000 ouvriers à ses débuts. C'est alors la plus grande usine des Alpes ;
- l'exploitation minière connaît une forte croissance : la fabrication des obus exigeant du graphite, la guerre de 1914 – 1918 conduira cette activité à son apogée, même si la production demeure relativement modeste ;
- quelques petites usines hydroélectriques privées se créent et permettent l'éclairage de la ville et des casernes.

Au XX^e siècle : l'agonie des secteurs primaire et secondaire

La crise économique qui sévit dans les années 30 marque un tournant dans l'économie de la vallée :

- le secteur minier qui comptait encore quelques centaines d'ouvriers décline. La dernière mine fermera ses portes en 1937 ;
- L'usine de la schappe ferme en 1933, concurrencée par le textile artificiel et les produits étrangers, en licenciant 500 personnes ;
- Le secteur bancaire local disparaît.

On compte 1000 chômeurs en 1935 à Briançon.

Le commerce et l'artisanat local se maintiennent, bénéficiant de l'enclavement encore marqué et de la présence de l'armée, qui compte encore 1700 hommes en 1936.

Ce déclin s'accroît tout au long du XX^e siècle. L'activité économique productive, concurrencée par une mondialisation que même le désenclavement du territoire ne peut compenser, s'hypertrophie : l'agriculture a pratiquement disparu, l'industrie a perdu 1100 emplois entre 1975 et 1990, l'usine d'aluminium de Péchiney située à L'Argentière-la-Bessée, au Sud de Briançon, ferme en 1984, alors qu'elle était le plus gros employeur du département.

Le démantèlement du 159^e RIA (Régiment d'Infanterie Alpine) en 1993, qui ne comporte plus que 224 hommes en 1995 (contre 1000 deux ans au préalable) compensé par la création du Centre National d'Aguerrissement en Montagne), mais fermé par la suite en 2009, vient mettre un terme à la présence séculaire de l'armée dans le Briançonnais, le privant d'une de ses principales sources de revenus.

Le Tourisme, la nouvelle économie territoriale



L'activité touristique démarre à la fin du XIXe siècle, en pleine période d'euphorie économique et de découverte des sports d'hiver (neige et glace). Plusieurs événements marquent progressivement son avènement :

- création de la section du Club Alpin Français des Hautes-Alpes en 1874, qui organise un congrès d'alpinisme en 1886.
- fondation de l'Ecole Normale de Ski et organisation de la 1ère compétition internationale de ski en 1907 au Mont Genève, qui fait de la commune une station à la mode ;
- le rail assure l'essor touristique des vallées et permet l'apparition des premiers équipements hôteliers en ville ;
- création du syndicat d'initiative en 1909 ;

L'industrie touristique est alors lancée et n'aura de cesse d'accroître son importance tout au long du XXème siècle, renforçant la base attractive du territoire. Mettant à profit son climat sain, sec et ensoleillé, le Briançonnais s'oriente dès ses débuts vers le climatisme, développant des structures sanitaires (hôtels puis sanatoriums...) pour lutter contre la tuberculose et l'asthme notamment. A son apogée, près du quart du chiffre d'affaire du climatisme se déverse sur le commerce local et l'apport économique est étalé sur toute l'année, jouant un rôle prépondérant dans la ville. Les progrès de la médecine, permettent d'autres traitements que l'unique air pur des montagnes, feront cependant décliner l'activité à partir des années 60. Les derniers établissements ferment à la fin des années 90, la station ayant perdu de statut national. Il reste de cet essor une filière de la santé fortement développée et très grand hôpital à Briançon, au regard du nombre d'habitants.

Bien qu'en 1941 soit inauguré le « plus grand téléphérique du monde » à Chantemerle montant jusqu'au Serre Chevalier, site qui donnera son nom à la station, la guerre et l'après-guerre marquent

une période de calme relatif, les efforts étant prioritairement dirigés vers la reconstruction du pays.

C'est à partir des années 60 qu'une véritable frénésie s'installe, notamment dans la vallée de la Guisane. La dépendance au tourisme s'accroît, remplaçant progressivement les commandes de l'armée. De quelques pistes dans les années 1950, leur nombre dépasse la cinquantaine dans les années 1980. Les principales stations s'articulent pour prendre leurs formes contemporaines : Briançon rejoint Serre-Chevalier par la création de la télécabine du Prorel, Montgenèvre se développe en partenariat avec les stations italiennes, La Grave devient un village-station par l'aménagement de La Meije alors que les communes de Cervières, Névéche et Villard-Saint-Pancrace demeurent vouées au ski de fond, sur la volonté de leurs habitants.

6.1.4. Erosion et diversification de l'attractivité

Si le tourisme constitue un atout indéniable pour le développement économique, il forme cependant une mono-activité qui rend potentiellement le territoire très sensible à toute évolution.

Un territoire se développant uniquement sur une base présentielle risque de voir son économie dépendre de l'apport de populations extérieures, et de souffrir de l'éviction des activités productives et d'un phénomène de ségrégation socio-spatiale. De plus, un développement centré uniquement sur la sphère présentielle peut menacer, à terme, les facteurs d'attractivité qui la soutiennent, l'apport massif de populations extérieures étant susceptible de dégrader la qualité de vie (hausse des prix de l'immobilier, saturation des réseaux de transports, artificialisation des espaces naturels...).

Or, à l'instar de l'ensemble des communes du département des Hautes-Alpes, le Briançonnais ne dispose que de très faibles marges de manœuvre pour développer ses autres bases économiques : la réinstallation d'activités industrielles de grandes envergures n'est plus envisageable, limitant *de facto* la base productive, la diminution des services de l'Etat présents sur le territoire fait progressivement régresser la base publique et la base sociale est dépendante de la démographie et ne peut constituer à elle seul un moteur de développement.

Face à ce constat, une diversification des sources de l'attractivité doit être envisagée :

- rendre le territoire plus attirant pour les retraités : il ne suffit pas d'avoir un territoire attractif en termes de paysage pour capter cette clientèle. La présence de services, en particulier les services à la personne et la diversité des activités offertes, est une condition tout aussi fondamentale pour l'accueil de retraités ;
- diminuer les effets de la saisonnalité : l'activité touristique du département est trop largement concentrée sur les vacances scolaires. Parvenir à capter des séjours hors de ces vacances présente le triple avantage d'augmenter les revenus du tourisme, de diminuer la précarité des emplois liée à la saisonnalité sans pour autant augmenter fondamentalement les infrastructures existantes. Cette annualisation de l'économie touristique pourrait ainsi participer à l'émergence d'un modèle économique basé sur les complémentarités autour des services à la personne, du commerce et de l'industrie et du bâtiment ;
- diversifier le tissu économique : en développant les filières de niches locales.

6.1.5. Caractéristiques de la filière touristique

Le tourisme est l'activité motrice de l'économie briançonnaise et le principal contributeur de sa base attractive. Toutefois, ce tourisme n'est pas monofonctionnel : les sources d'attractivité de la montagne sont multiples et à l'origine de filières diverses qui ont pour point commun un territoire.

Un système poly-touristique

Le tourisme de neige

La communauté de commune du Briançonnais est l'épicentre du tourisme haut-alpin, notamment en termes de tourisme blanc. Elle dispose de la plus grande concentration de domaines de sport d'hiver des Alpes du sud :

- le domaine de Serre Chevalier Vallée s'étend sur quatre communes (Briançon, Saint Chaffrey (Chantemerle), La Salle les Alpes (Villeneuve) et Le Monétier-les Bains). Il développe 250 km de pistes de ski alpin de 1200 à 2800 m d'altitude ainsi que 35 km de pistes de ski nordique ;
- le domaine de Montgenèvre- Mont de la lune, de 1860 à 2700 m d'altitude (75 km de pistes de ski alpin et 28 km de pistes de ski nordique) est relié aux stations italiennes (Vialattea) offrant ainsi 400 km de pistes ;
- le domaine de la station-village de La Grave-La Meije est le spot du « ski sauvage » en espace hors-pistes avec un dénivelé record de 2150 m. La station village du Chazelet, hameau de la commune de La Grave, offre 6 km de pistes de 1800 à 2300 m d'altitude.

En plus des pistes situées sur les domaines de ski alpin, trois autres sites exclusivement dédiés à la pratique du ski nordique à moins de 10 minutes de Briançon : Villard Saint Pancrace, Cervières et la Vallée de la Clarée (Val-des-prés et Névache).

Serre-Chevalier Vallée et Montgenèvre sont les deux premières stations des Hautes-Alpes et des Alpes du Sud, devant Vars (26e), Les Orres (28e) et Risoul (30e). Serre Chevalier fait d'ailleurs partie des 25 plus grandes stations de sport d'hiver en Europe. A ce titre :

- Les Hautes-Alpes représentent 76 % du Chiffres d'Affaires des remontées mécaniques des Alpes du Sud ;
- Serre-Chevalier représente 30 % du CA des remontées mécaniques des Hautes-Alpes

Cependant, la destination « montagne » s'avère en perte de vitesse depuis de nombreuses années. Le coût des séjours est désormais concurrencé en hiver avec des destinations « soleil » à tarifs attractifs. En outre, la clientèle exclusivement « ski » s'amenuise et correspond à une clientèle nouvelle (Royaume-Uni, Europe de l'Est, Russie). Il est nécessaire à la fois de trouver de nouvelles niches de clientèles mais aussi de faire évoluer le modèle économique des stations de montagne.

Outre la crise économique globale, l'érosion de la fréquentation du ski et de l'alpinisme et les aléas climatiques fragilisent une économie fondée sur le tourisme.

- au début des années 90, l'enjeu était de sortir du tout ski ;
- au début des années 2000, l'enjeu était de sortir du tout neige ;
- en ce début des années 2010, l'enjeu est de sortir du tout tourisme.

Evolution du chiffre d'affaire des remontées mécaniques

	Hiver 2008/2009	Hiver 2009/2010	Hiver 2010/2011
Serre-Chevalier	32 059 k€	32 298 k€	32 407 k€
Montgenèvre – Monts de la lune	10 903 k€	11 131 k€	11 852 k€

Sources : Observatoire Départemental du Tourisme - Montagne Leaders n° 227 - Octobre/Novembre 2011

Le Climatisme / Tourisme de santé

L'attractivité du Briançonnais s'explique également par une météo très favorable. En effet, le climat Briançonnais se caractérise par un ensoleillement exceptionnel et une sécheresse relative : le territoire dispose de près de 300 jours de soleil par an et d'un bon enneigement lié à son altitude.

L'ouverture vers le sud propice aux influences méditerranéennes, et l'écran montagneux des Ecrins limitent les précipitations et la formation nuageuse réchauffent légèrement l'atmosphère. Ainsi pour une même altitude, le niveau des précipitations est 2 à 3 fois inférieur à celui des Alpes du Nord. Une sécheresse relative qui n'empêche pas la constitution d'un manteau neigeux de qualité en altitude car les précipitations sont les plus abondantes en automne et forment une bonne sous couche de neige pour le reste de l'hiver. La pureté et la luminosité du ciel accentuent l'amplitude des écarts de température entre saisons et entre jour et nuit.

Ces caractéristiques climatiques sont extrêmement favorables à la pratique touristique à toutes les

saisons et expliquent une ouverture moyenne plus importante de la station l'hiver que dans d'autres territoires. A titre d'exemple, l'ouverture moyenne des stations est de 135 jours dans le Briançonnais contre 130 jours en Savoie, 126 jours en Isère, 123 jours dans les Hautes-Alpes, 123 jours en Haute-Savoie et 115 jours dans les Pyrénées⁸.

Ce climat est également à l'origine du développement du tourisme de santé, dit climatisme. Classée station climatique en 1914, Briançon accueille toute une série d'équipements médicaux (sanatoriums...) et d'hébergements spécialisés dans les soins des malades (tuberculeux à l'origine).

Le véritable essor économique lié au climatisme apparaît après la seconde guerre mondiale avec la création d'une zone climatique, regroupant les infrastructures afin d'éviter la déambulation des malades. Elle se concrétise en 1946, au-dessous du bois de la Pinée en surplomb de la RN94. Le climatisme est alors considéré comme une activité économique à part entière, les hôtels devant choisir entre tourisme et climatisme.

L'apport économique du climatisme est alors très important dans la ville puisqu'il est étalé sur toute l'année et limite les effets de la saisonnalité. Le quart du chiffre d'affaire du climatisme se déverse sur le commerce local. Le climatisme permet de mettre en place les structures et les filières de formation de la santé, encore présente aujourd'hui :

- création de l'école d'infirmière, congrès de médecins...

⁸ Sources : Météo France - Observatoire Départemental du Tourisme

- création de nouveaux sanatoriums entre 1957-1959 et ouverture du nouvel hôpital en 1958. Le complexe sanitaire regroupe au total 2215 lits ;
- implantation du lycée national climatique pour accueillir les enfants souffrant d'asthme

Cependant, à partir des années 1960, les progrès de la médecine réduisent le nombre de tuberculeux et forcent à une reconversion du parc d'hébergement : le nombre de lits pour tuberculeux passe de 1400 en 65 à 650 en 79. 600 lits sont affectés à d'autres pathologies, gastriques, orthopédie, cancers, maladies nerveuses, réadaptation fonctionnelle. Les établissements climatiques devenus centres de soins totalisent 1224 lits en 1979. L'hôpital s'est diversifié et passe de 269 lits en 1963 à 419 en 1979 et gère une école d'infirmière de 50 places. Les maisons d'enfant au contraire passent de 400 à 600 lits entre 63 à 78. Le nombre des emplois est de 1135.

Au début des années 90 sur fond de baisse constante des lits pour tuberculeux, le SROS (schéma régional d'organisation sanitaire) puis la loi hospitalière de 1991 remettent en cause la vocation nationale de la station. S'en suit une diminution progressive du nombre d'hébergement, les lits en maisons d'enfants baissent d'un tiers entre 1990 et 1995. L'application stricte du SROS impliquerait à terme la disparition de la station climatique.

La survie du climatisme est aujourd'hui en question. La menace de fermetures progressives de services de santé, jugés surévalués pour la population locale, et la faiblesse du nombre de patients remettent en cause la rentabilité de ce système économique. Au-delà d'une simple approche financière intrinsèque au climatisme, la disparition d'infrastructures structurantes comme l'hôpital aurait un impact négatif sur l'ensemble de la filière touristique dont elle est un atout de compétitivité, en atteste la tenue des JO de Turin en 2006 sur les versants italiens.

Pour autant, le tourisme médical présente encore de nombreuses opportunités pour le développement territorial et devient un véritable enjeu de société. Les touristes-patients se multiplient en raison du vieillissement de la population, de l'apparition de nouvelles pathologies (les allergies, les dépressions, les dépendances, par exemple) et de nouveaux traitements, de la large diffusion des technologies médicales...

Le tourisme de santé est de plus en plus reconnu comme un sous-secteur d'activité dynamique qui peut contribuer à l'économie territoriale et aider certains territoires touristiques à surmonter des obstacles tels que la dépendance excessive vis-à-vis d'une saison touristique intensive de courte durée.

Institué et développé par la puissance publique, le climatisme demeure dépendant des choix de santé pris et administrés par l'Etat ou ses établissements : soins autorisés et remboursés par la Sécurité Sociale, politique hospitalière territoriale... Le Climatisme tel qu'il a été développé durant le siècle passé est donc aujourd'hui révolu. La plus grande mobilité des patients, susceptibles de choisir leur destination de soins, et la recherche d'une offre médicale qui s'apparente désormais davantage à du bien être qu'à des soins, impliquent de diversifier l'activité climatique du Briançonnais et de créer une synergie entre ses différents acteurs.

Le thermalisme (les Grands Bains du Monétier accueillent 150 000 personnes⁹ par an) et plus largement les soins de bien-être, pourraient conforter la filière et ses infrastructures, sans se

⁹ La diversification des activités des stations thermales Conseil national du Tourisme, Ministère de l'Economie des finances et de l'industrie, 2011

détacher totalement du conventionnement médical. Cela implique également tout autant de préserver l'environnement des soins, notamment la qualité de l'air, symbole indissociable du climatisme briançonnais.

Le tourisme de nature et patrimonial

Archétype du bassin touristique, le Briançonnais compte plusieurs sites touristiques de renommée internationale qui sont à l'origine de la très forte prégnance de la base attractive sur ce secteur.

Le territoire s'appuie sur un patrimoine naturel et culturel extrêmement riche et très spécifique :

- les fortifications de Vauban à Briançon, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008 ;
- le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras, en bordure, offrent une diversité d'activité très importante (activités de pleine nature, cyclisme, eau vive, randonnée, escalade,...) et sont vecteurs d'une très forte valeur ajoutée en terme d'image pour le territoire ;
- le label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Briançon certifie la qualité des services proposés à la clientèle touristique.

Les nombreuses zones de protections naturelles présentes sur le territoire (Opération Grand Site, Réseau Natura 2000, ZNIEFF...), ainsi que le bâti classé et vernaculaire, complètent ces éléments patrimoniaux phares, vecteurs d'attractivités.

Des centaines de kilomètres de sentiers balisés (notamment le GR5) parcourent le Briançonnais. De multiples activités nautiques sont également présentes le long de la Guisane.

La création récente du géoparc transfrontalier des Alpes Cotiennes, issu de la coopération franco-italienne de la conférence des Hautes Vallées, développe une offre originale en termes de tourisme de nature et de montagne. Il permet de raconter et présenter à différents types de public l'origine des Alpes et l'influence de la géologie sur la vie des hommes, en activant par ailleurs une forme de tourisme social, environnemental, éducatif et durable.

La fréquentation des principaux sites et monuments du Briançonnais

Commune	Nom	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Briançon	PNE Maison du Parc et musée du ski	66260	53540	67980	68740	71620	59860	59500
	Fort du Château (juillet-août)	4636	5682	4005	5670	5789	5016	-
	Redoute des Salette (juillet-août)	1176	981	1154	1382	1041	916	-
	Direction du Patrimoine : visites guidées sites	11069	12721	16150	15018	15980	18096	28200
	Direction du patrimoine : expositions				12585	10558	11845	
Le Monétier	Le Casset (juillet-août)	2360	1998	2260	5430	4950	3500	16600
Les Bains	Le Lautaret (juillet-août)	14201	14235	11610	12500	12800	13630	
Villar-d'Arène	Jardin botanique Alpin du Lautaret	23395	19991	16901	17047	20000	16996	16600

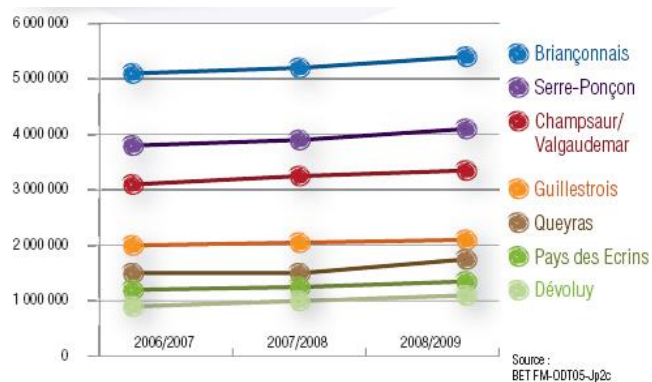
Caractéristiques du parc d'hébergement

L'offre en hébergement touristique du Briançonnais totalise environ 75 000 lits, représentant 21% de l'offre touristique haut-alpine et 2,5 % de l'offre touristique de la région PACA, confirmant son rôle de pôle touristique majeur. Le Briançonnais représente d'ailleurs 25 % des nuitées effectuées dans le département des Hautes-Alpes avec plus de 5 000 000 de nuitées par an réalisées depuis la saison 2006/2007.

Cette offre d'hébergement est concentrée à 70% dans les communes de Serre Chevalier Vallée.

Les résidences secondaires regroupent plus de 50% de l'offre contre 20 % pour les meublés, et 9 % pour l'hébergement collectif (hôtels).

Evolution des nuitées connues par territoire



Le parc touristique a augmenté de 6 % depuis 1998, contre un peu plus d'1% à l'échelle nationale, signe du dynamisme du secteur, mais a subi plusieurs évolutions :

- le nombre d'hébergements marchands progresse davantage que le nombre de résidences secondaires (respectivement +11 % contre +3%). **Bien que positif, le marché de la résidence secondaire dans le Briançonnais souffre d'un contexte national dégradé, notamment sur le plan fiscal et sur le plan des investissements étrangers.**
- Les résidences de tourisme et les résidences hôtelières ont multiplié leur nombre de lits par trois et les meublés ont augmentés de 37 % alors que les hébergements traditionnels (hôtels, gîtes, campings...) régressent entre 6 et 20 %. **Cette recomposition progressive de l'hébergement marchand traduit une évolution dans les attentes de la clientèle en termes de diversification des services et de prix.**

Malgré cela, l'offre qualitative est toujours jugée insatisfaisante pour l'accueil d'une clientèle touristique internationale.

Une clientèle locale et familiale

La clientèle touristique du Briançonnais est essentiellement locale, quelle que soit la saison:

- plus de 90 % sont français : 27 % de PACA – essentiellement des Bouches-du-Rhône-, 17% d'Ile de France, 14% du Languedoc-Roussillon, 13 % de Rhône-Alpes et 27 % des autres régions française ;
- moins de 10 % sont étrangers : la clientèle italienne est présente toute l'année, les néerlandais, belges et allemands privilégient la saison d'été alors que les scandinaves et britanniques sont essentiellement présents durant la saison d'hiver. La population touristique reste néanmoins essentiellement originaire de pays-voisins bien que l'on voit se développer une clientèle russe dans certaines stations.

Deux tiers des clients sont des familles qui séjournent une semaine en moyenne en hiver et deux semaines en été (moyenne dans les Hautes Alpes).

Capacités d'accueil et occupation moyenne du briançonnais

Occupation moyenne des hébergements marchands en saison d'hiver (de décembre à fin mars)

	Hiver 2004/2005	Hiver 2005/2006	Hiver 2006/2007	Hiver 2007/2008	Hiver 2008/2009	Hiver 2009/2010
Hôtels	65%	57%	53%	56%	58%	58%
Résidences de tourisme et hôtelières	78%	70%	68%	73%	77%	84%
Centre et village vacances	67%	65%	59%	69%	64%	62%
Chambres d'hôtes	55%	50%	49%	45%	NS	NS

Source : Observatoire Départemental du Tourisme

Occupation moyenne des hébergements marchands en saison d'été (de juillet à août à fin mars)

	Été 2005	Été 2006	Été 2007	Été 2008	Été 2009	Été 2010
Hôtels	57%	53%	55%	62%	67%	62%
Résidences de tourisme et hôtelières	74%	62%	66%	75%	67%	77%
Campings	74%	62%	56%	55%	63%	64%
Centre et village vacances	50%	51%	53%	57%	55%	48%
Chambres d'hôtes	70%	72%	60%	NS	NS	NS

Source : Observatoire Départemental du Tourisme

Stations	Lits (en 2009)	
Briançon	12361	
Serre-Chevalier Vallée	17 381	51670
Le Monétier les Bains	9619	
Saint Chaffrey	12 309	
La Grave / La Meije	2764	4715
Villar-d'Arène	1951	
Montgenèvre		9768
Névache		3186

La capacité d'accueil touristique du Briançonnais

	Nb Ets	Poids en % total	Nb de lits	Poids en % du total
Hôtels	67	0,6%	3802	5,1%
Résidences de tourisme et hôtelière	14	0,1%	4168	5,6%
Chambres d'hôtes	26	0,2%	319	0,4%
Hébergement collectifs	36	0,3%	6854	9,2%
Campings	13	0,1%	3138	4,2%
Gîtes	30	0,3%	884	1,2%
Refuges	17	0,1%	625	0,8%
Meublés	3241	27,5%	15189	20,5%
Hébergement marchand	3444	29,2%	34979	47,2%
Résidences secondaires	8336	70,8%	39148	52,8%
Capacité d'accueil total	11780	100,0%	74127	100,0%

Source : Observatoire Départemental du Tourisme – MAJ 2009

Des retombées financières relativement élevées

Entre les années 2011 et 2010, la consommation touristique s'élève à environ 1 milliard d'euro. Les dépenses concernent pour l'essentiel les consommations liées à l'hébergement et à la nourriture, soit 66% des dépenses.

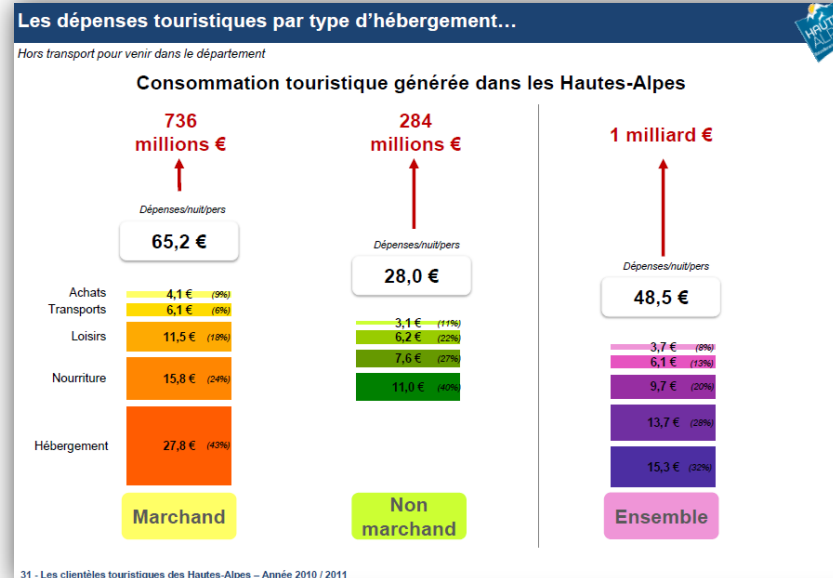
Une double saisonnalité très marquée

L'activité touristique est fortement corrélée au rythme des vacances scolaires. Ainsi, environ 70 % des nuitées effectuées dans le département des Hautes-Alpes le sont pendant les vacances scolaires et 85 % sont réalisées en 7 mois en moyenne :

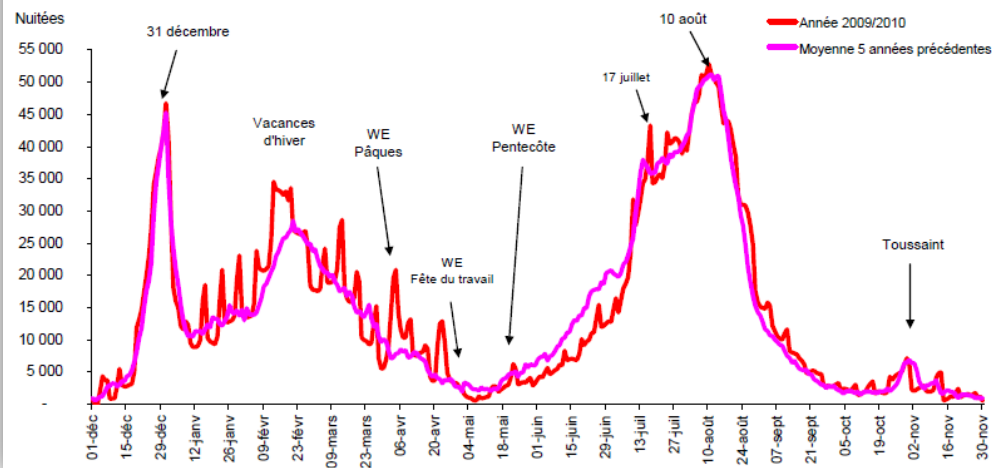
- entre 35% et 45 % en hiver (décembre à avril) ;
- entre 40 et 50 % en été (juillet à août) ;
- entre 5 et 10 % pour chaque intersaison.

De plus, en moyenne, 30 à 35% des nuitées sont réalisées le week-end et deux pics de fréquentations sont récurrents, pour le nouvel an et autour du 15 août

Au regard de l'importance du tourisme dans l'économie, cette double saisonnalité marquée est un facteur de risques pour la solidité du tissu économique.



La fréquentation journalière l'année 2009/2010



De nouvelles opérations programmées

Afin de poursuivre le développement économique et touristique du Briançonnais, deux opérations d'aménagement sont actuellement en préparation sur la commune de Montgenèvre :

- Aménagement du Clôt Enjaime

La Commune de Montgenèvre projette la construction et l'aménagement d'un nouveau quartier villageois de 30 000m² dont 22 500 m² de Surface de Plancher touristique, situé à l'entrée Ouest de la commune, en prolongement de l'urbanisation existante. Ce projet de développement nécessaire pour la Commune et la station, englobe des lits permanents, des lits sociaux et saisonniers, des lits touristiques et des commerces ... A ce titre, le projet d'aménagement du Clôt Enjaime permettra d'augmenter harmonieusement la capacité d'hébergements touristiques de la station tout en renforçant le niveau de banalisation des lits et leur rendement économique. Il insufflera également, un nouvel élan touristique induisant un développement du tissu démographique et social. Le choix de ce site, facilement constructible, se justifie d'autant qu'il constitue le pendant du tout nouveau quartier de l'Obélisque sur l'entrée Est de la station, côté Italie.

- Reconstruction d'un restaurant d'altitude sur le secteur du Chalvet

La commune de Montgenèvre projette la reconstruction d'un restaurant d'altitude à 250 m à l'Ouest de l'ancien emplacement au niveau du télésiège des Béliers qui doit être démantelé, en aval de la gare d'arrivée de la télécabine du Chalvet.

Programmation immobilière de l'opération du Clôt Enjaime			
EQUIPEMENTS	SHON en m ²	%	NOMBRE DE LITS
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	22 500	75	1500 à 2000 lits
HEBERGEMENTS PERMANENTS	3 000	10	200 lits
HEBERGEMENTS SOCIAUX / SAISONNIERS	3 000	10	200 lits
COMMERCES	1 500	5	10 à 15 commerces
TOTAL CLOT ENJAIME	30 000	100	/



Perspectives d'évolution du parc suite à l'opération Clôt Enjaime

	Lits diffus résidences secondaires		Total lits marchands		Total lits touristiques	
Avant	7526	61.4 %	4724	38.6 %	12250	100 %
Après	7526	52.8 %	6724	47.2%	14250	100 %

6.1.6. Une pluriactivité et une saisonnalité importantes

Les données de ce chapitre sont issues de l'observatoire ADECOHD sur la période 2004-2005.

Définitions

L'activité saisonnière s'entend comme l'exercice de travaux qui se répètent cycliquement du fait de contraintes extérieures. Un travail saisonnier se distingue d'un travail occasionnel destiné à couvrir un besoin momentané de main d'œuvre ou un surcroît temporaire de travail non cyclique. Sont ainsi concernées les activités étroitement liées à la saison touristique : commerce (vendeurs, hôtesses d'accueil...), hôtellerie-restauration (cuisiniers, serveurs...), transport en zones touristiques (chauffeurs, accompagnateurs...), sports et loisirs (moniteurs de ski, animateurs, guides...). Les travaux agricoles (cueillette des fruits et légumes, vendanges, moissons, etc...) sont également considérés comme des activités saisonnières.

La pluriactivité, entendue comme l'exercice de plusieurs emplois ou activités professionnelles assurées de façon successive ou simultanée dans l'année par un seul individu, se pratique depuis longtemps, dans les zones de montagne et dans les secteurs économiques saisonniers (tourisme, agriculture, bâtiments, etc.).

L'activité du territoire est caractérisée par une économie touristique de montagne, artisanale et tertiaire, à rythme saisonnier. Elle est organisée pour répondre aux besoins de la population locale, mais aussi à ceux de la population touristique. Pour ce faire, les actifs briançonnais développent une pluriactivité (près d'un actif sur deux) dépendante de la saison.

Une saisonnalité qui affecte un peu plus de 25% des entreprises

La majorité des entreprises de la CC du Briançonnais fonctionne à l'année (72%). Cette proportion englobe les activités non liées directement aux influences touristiques, les secteurs de la santé, les agences bancaires, d'assurances ou immobilières...

Parmi les entreprises affectées par la saisonnalité, 21% fonctionnent cependant durant les saisons d'été et d'hiver. Ceci s'explique de par la configuration climatique et géographique du Briançonnais avec d'une part ses stations de ski et d'autre part les activités estivales proposées avec des aménagements et des entreprises spécifiques (bureau des guides, activités d'eau vive...).

Seulement 7 % des entreprises ne fonctionnent que durant l'hiver ou l'été. Il s'agit principalement des magasins de location de ski non reconvertis en location de vélos tout terrain par exemple. Les professionnels de ces entreprises développent alors une activité complémentaire durant l'autre saison, mais essentiellement dans le même domaine.

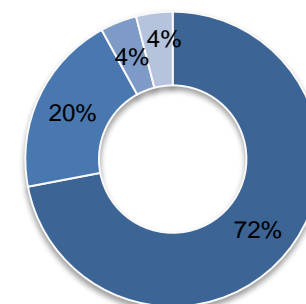
AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE

Reçu le 06/07/2017

Périodes d'activités des entreprises

■ Année ■ Été - Hiver ■ Hiver ■ Été



Plus de 2000 emplois saisonniers proposés en été et en hiver, mais des contrats de courtes durées

4820 emplois saisonniers ont été proposés en 2004-2005 dans le territoire Briançonnais. Ceux-ci représentaient alors entre 25 et 30% de l'emploi. 46 % de ces saisonniers sont récurrents, c'est-à-dire qu'ils exercent le même emploi depuis au moins 3 saisons

Typologie des emplois en 2004-2005

Travailleurs indépendants été	518
Travailleurs indépendants hiver	1002
Emplois salariés à l'année	5826
Emplois saisonniers été	2121
Emplois saisonniers hiver	2699

Malgré le nombre important de contrats proposés, ces contrats sont de courtes durées, avec des différences en fonction des saisons. L'essentiel des contrats courts (2 et 3 mois) est concentré l'été et les contrats de 4 mois et demi et 5 mois constituent la majorité des contrats signés pour la saison d'hiver. En été, l'affluence étant concentrée sur deux mois, les employeurs limitent les contrats lors des avants et après-saisons, plus calmes, en assurant par eux même les éventuelles sur fréquentation.

Durée des contrats de travail par période d'enquête dans le Grand Briançonnais

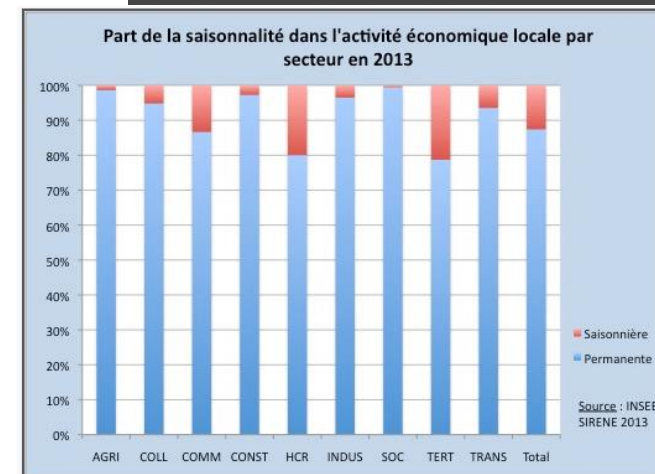
	hiver	printemps	été	automne	Total
inf à 1 mois	1				1
2 mois	1	1	14		16
3 mois	3	1	7		11
3,5 mois		1	2		3
4 mois	12		6	3	21
4 mois,5	16	3		1	20
5 mois	21	5		1	27
6 mois	6	4	1		11
7 mois				1	1
sup à 7 mois inf1 à 1 an	1	4	1	1	7
1 an	1	2	1		4
2 ans		1	3		4
3 ans	1	1	1	1	4
Total	63	20	39	8	130

Source: Enquête GPECT 2012 (ALPE)

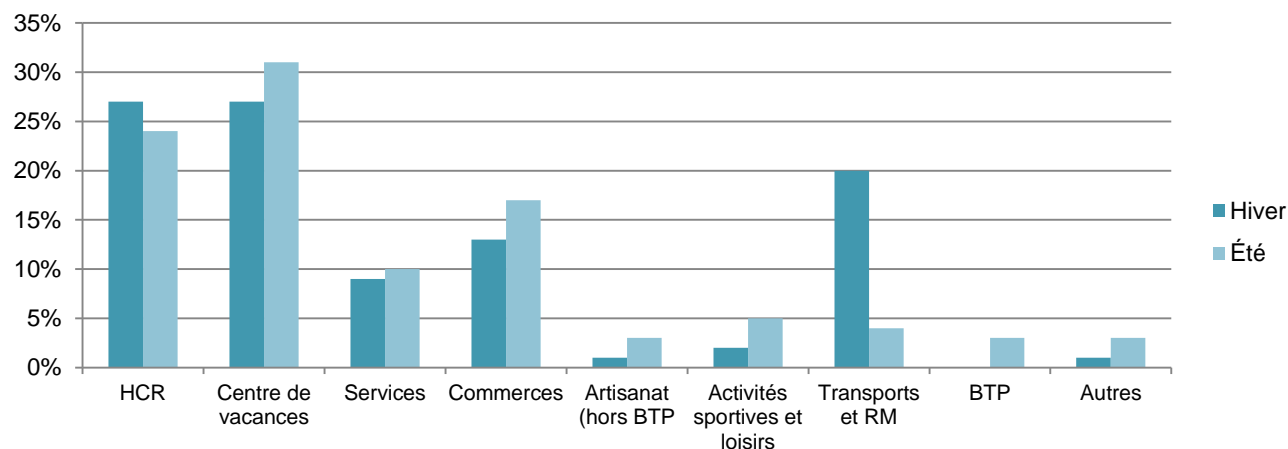
Quelques secteurs d'activité davantage concernés par la saisonnalité

Bien que 40% des entreprises du Briançonnais (1287 entreprises enquêtées en 2005) embauchent du personnel saisonnier, leur poids est différent selon les secteurs d'activité :

- L'Hôtellerie-Restauration et les centres de vacances embauchent massivement durant les saisons d'été et d'hiver ;
- Les services et les commerces embauchent également dans une moindre mesure sur les deux saisons, pour répondre à l'afflux de touristes ;
- Les Transports et remontés mécaniques embauchent en hiver seulement ;
- Les autres secteurs embauchent de manière ponctuelle et le poids des saisonniers représente moins 5 % dans leurs effectifs.



Poids des saisonniers dans les différents secteurs d'activité



6.2. LE TRIUMVIRAT ECONOMIQUE INDISPENSABLE AU BRIANÇONNAIS : L'ASSOCIATION TOURISME – AGRICULTURE – SYLVICULTURE

6.2.1. Une réciprocité forte mise en danger

Depuis des siècles, la montagne représente la principale richesse et l'indispensable ressource économique du territoire. Organisée et aménagée traditionnellement par l'agriculture et la sylviculture, qui ont façonné les paysages et la diversité des milieux, ces activités sont depuis plusieurs décennies confrontées au développement du tourisme de masse, qui impose désormais un partage de l'espace.

Loin de se substituer les unes aux autres, ces activités tiennent des rôles complémentaires et interdépendants qui favorisent le développement territorial. Ainsi, la faible productivité économique des activités agricoles et sylvicoles s'avère largement compensée par le dynamisme et l'attractivité liée au tourisme, lequel s'appuie sur l'identité briançonnaise, et notamment l'identité paysagère, fondée et entretenue par l'agriculture, via le pâturage en alpage ou l'exploitation en vallée, ainsi que la sylviculture.

Le paysage est sans conteste un argument de développement et de promotion économique et touristique. Il implique à la fois des actions de préservation, de mise en valeur, de gestion et de développement du territoire en relation avec les valeurs et les préoccupations des collectivités, sans être la chasse gardée d'aucune activité spécifique. Le paysage doit faire l'objet de concertation et se construire sur la base d'une entente collective. Il est

donc un facteur commun et joue un rôle intégrateur de ces activités dans le territoire.

Au-delà de cette complémentarité évidente à travers l'aspect paysager, des convergences économiques communes tourisme-agriculture et tourisme-sylviculture se sont créées, dont les bénéfices ne relèvent finalement plus d'un domaine en particulier.



Une fermeture progressive du paysage autour des Chalets du Jadis

Une enquête à l'échelle nationale réalisée en 2004 montre que la forêt est le deuxième lieu de fréquentation des français pendant leur temps de loisirs, après la campagne. Face à cet engouement, les forêts du Briançonnais accueillent ainsi de multiples activités de nature et sportives : randonnée pédestre, sports de montagne... L'aménagement de la forêt par son exploitation contribue à développer ces pratiques et à favoriser le tourisme du territoire. Toutefois, cette convergence ne doit pas seulement être passive : le 4x4, le quad, et la moto sont des activités de plus en plus pratiquées, particulièrement en forêt où les pistes forestières, nécessaires aux exploitations, constituent autant de voie de pénétration aux engins motorisés, qui ne sont pas sans effet sur l'environnement. Les activités motorisées constituent un moyen rapide d'accéder à des espaces naturels sensibles rendant plus délicate une bonne gestion de la fréquentation, indispensable pour la préservation du patrimoine naturel. Sans action coordonnée, le développement de ces pratiques peut à terme se révéler néfaste pour le développement territorial.

Outre la qualité des sites et des infrastructures, le développement touristique d'un territoire repose également sur l'appropriation humaine de celui-ci, via la notion de terroir, dont la production et la transformation des produits agricoles représentent l'essence même. De plus, dans un contexte de redécouverte d'une alimentation saine et de proximité, la synergie agriculture-tourisme s'avère indispensable dans la compétitivité mondiale de l'attractivité touristique.

6.2.2. Une agriculture menacée

Toutes les données présentées ci-dessous sont issues de la base de données du Recensement Agricole 2010 AGRESTE ou de l'étude menée par la Chambre d'Agriculture du 05 et la SAFER, le DGCIP ou les ressources propres aux deux organismes (y compris provenant d'entretiens réalisés spécifiquement).

Une agriculture de montagne tournée vers l'élevage pastoral et liée à la saisonnalité

Le pastoralisme est l'activité emblématique du territoire. Les montagnes des Alpes du Sud constituent en effet un bastion traditionnel de l'élevage du mouton, avec une utilisation extensive de très larges ressources pastorales.

Le territoire compte ainsi 96 exploitations :

- dont 48 % concernent des activités d'élevage ovin et caprin. Les ovins sont en particulier très bien représentés : 5739 têtes en 2010, mais en baisse par rapport à 2000 (-16%), contrairement aux caprins qui augmentent de 5% sur la même période, atteignant les 700 têtes en 2010 ;
- dont 26 % concernent des activités d'élevage bovin avec 1705 têtes.

Cette agriculture repose sur un système associant fauche en plaine, pâtures d'intersaison à mi-hauteur et estives en alpage. Les surfaces en herbe mécanisables de la plaine sont en effet utilisées pour la production de foin, qui constitue l'alimentation hivernale. En période estivale (mai à septembre), les animaux sont montés en haut alpages, où l'herbe assure la totalité de leur alimentation. A cette période, plus de 45 500 ovins sont présents sur le territoire du SCoT, provenant à 81 % de l'extérieur du Briançonnais (enquête pastorale au 15 juillet 2011). Les troupeaux sont en bas de l'alpage au début de l'été, et montent en fin

d'estive vers des quartiers de mélézins ou d'ubacs où l'herbe est restée fraîche. Cet équilibre entre les différents espaces concoure à une parfaite gestion du territoire et à un important entretien de l'espace. Ils permettent la valorisation de surfaces très peu productives, mais aussi l'entretien des espaces herbagers et le maintien de paysages ouverts ainsi que la prévention des risques (notamment feux de forêt).

Corollairement à la typologie pastorale de l'agriculture briançonnaise :

- les surfaces agricoles sont à 99% des prairies et surfaces toujours en herbe (STH)¹⁰. Les STH peu productives, assimilables aux alpages, couvrent à elles-seules 73% des surfaces (contre 45% à l'échelle du département) et sont d'ailleurs en nette augmentation (+164% entre 2000 et 2010). Leur répartition s'avère néanmoins très inégale selon les communes : les surfaces sont très majoritairement situées sur les communes du Monétier les Bains et de Cervières, où semblent être situées la majorité des terres d'estive.
- la surface agricole moyenne des exploitations briançonnaises s'avère relativement grande au regard de la surface moyenne régionale : 57 ha contre 28 ha, en augmentation de +59% entre 2000 et 2010, bien que 50% des exploitations aient une taille inférieure à 35 ha. De plus, cette taille est à relativiser car elle est fortement liée à la présence des surfaces d'alpages qui sont publiques.

Prairies artificielles	STH productives	STH peu productives	Total (ha)
------------------------	-----------------	---------------------	------------

¹⁰ Prairies permanentes, naturelles ou surfaces enherbées peu productives

	(ha)	(ha)	(ha)	
Le Monétier-les-Bains	s	321	2101	2422
Cervières	7	178	1181	1366
La Grave	0	411	348	759
Villard Saint Pancrace	56,5	93	170	319,5
Val des Prés	86,5	67	90	243,5
La Salle les Alpes	s	118	48	166
Saint Chaffrey	0	73	52	125
Névache	s	70	46	-
Briançon	0	71	24	95
Montgenèvre	0	0	14	14
Puy Saint Pierre	s	8	s	-
Puy Saint André	0	s	s	-
Villar-d'Arène	s	s	s	-

Les autres activités agricoles sont peu développées. Les superficies labourables (c'est-à-dire en céréales, légumes secs, protéagineux, maraichage, fourrage, légumes de plein champ ou jachères) ne représentent en effet qu'à peine 3% de la surface agricole totale et seulement une partie d'entre elles est mécanisable. Ces surfaces agricoles sont d'ailleurs presque exclusivement exploitées en prairies artificielles. En effet, l'altitude élevée de la zone induit un enneigement important pendant une grande part de l'année, ce qui rend impossible la majorité des cultures. Ces terres labourables sont pour plus de la moitié situées sur le secteur de Briançon Nord (communes de Névache, Montgenèvre et Val-des-Près), qui ne compte pourtant que 15 des 117 exploitations du SCoT, et à peine 6% de la SAU totale. Sur la quasi-totalité des

communes, les espaces d'alpages, de pâturage d'intersaison et les surfaces mécanisables sont utilisées et les exploitants sont parfois en recherche de foncier

La Pluriactivité, une spécificité de l'agriculture du territoire

Le système de pluriactivités tient un rôle très important dans l'agriculture du territoire. Plus de 90% des exploitants agricoles du territoire sont pluriactifs. Cette pluriactivité, liée à la présence de stations de ski se traduit majoritairement par une double activité : éleveur et travail en station, ou emploi de service (déneigement, autres), ou location d'hébergement. Cette pluriactivité, plus « facile » et plus sécuritaire que la vente directe, assure un revenu suffisant et fiable aux exploitants et leur permet de maintenir leur activité.

Dans le territoire de la communauté de communes, près d'un quart des exploitations (23) pratiquent cependant la vente directe de leur produit (un ou plusieurs types) comme principal circuit de commercialisation et l'on constate une certaine diversité de productions.

Certaines exploitations sont en agriculture biologique et adhèrent au réseau Bienvenue à la ferme ou à la marque HAUTES-ALPES Naturellement. 40% des exploitations valorisant leurs produits en vente directe exercent également une activité d'accueil ou d'hébergement. Toutefois, aucune organisation collective de la commercialisation n'existe pour les circuits courts depuis la dissolution de la SICA des 7 vallées et il n'existe pas de produits emblématiques du territoire à promouvoir.

Ces ventes sont très largement complétées par des activités de diversification (hébergement, restauration, activités de loisir...etc.) liées au potentiel touristique de la zone. La diversification

permet en effet aux agriculteurs de se prémunir des aléas de la production agricole et de compléter leurs revenus, que ce soit par la vente directe des produits ou par des activités touristiques liées à la montagne.

En dehors des gîtes ruraux, l'offre agritouristique, bien qu'existante sur le territoire est très restreinte, au regard du potentiel touristique du secteur : seulement 3 chambres d'hôtes, une ferme de découverte et pédagogique, 1 goûter à la ferme, deux structures proposant de la restauration (pas nécessairement liée à l'exploitation).

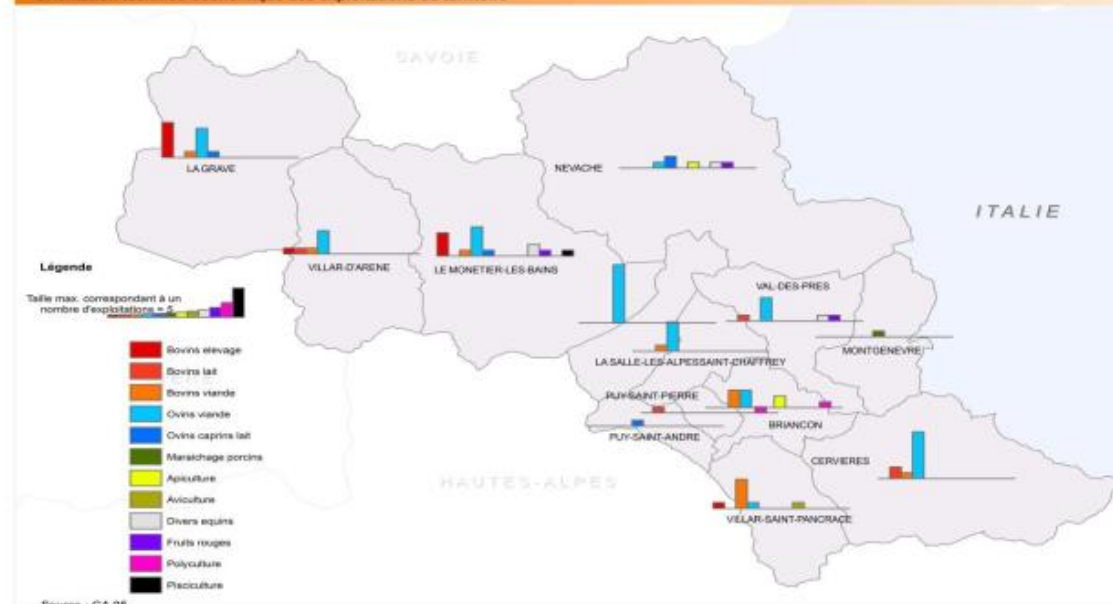
Il y a donc de belles potentialités de développement de prestations d'accueil qui soient liées à l'activité agricole. La thématique de la découverte du pastoralisme est une piste à creuser.

Le développement de telles prestations seraient vraiment de nature à développer l'agriculture de ce territoire et à diversifier son offre touristique.

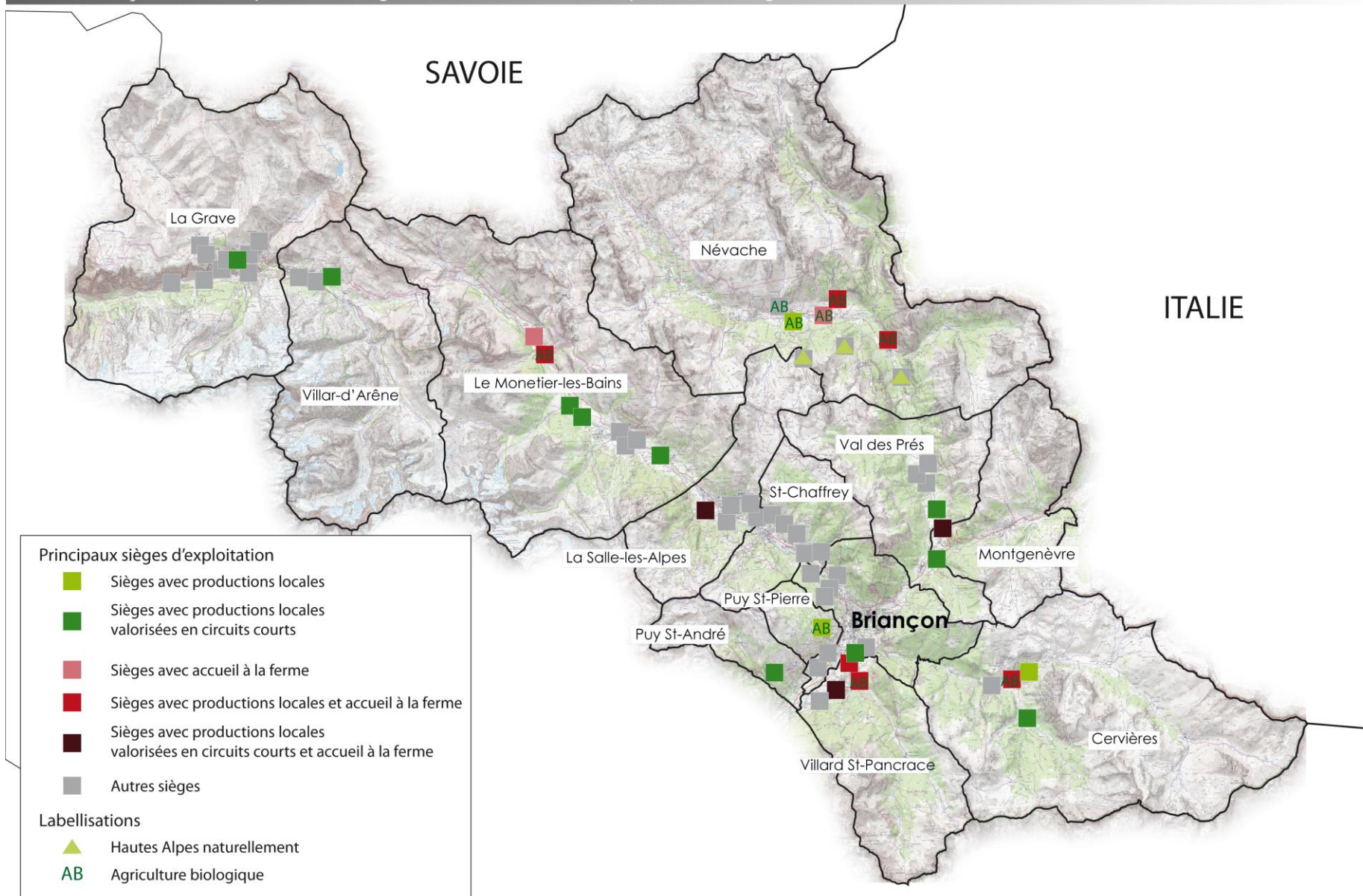




Orientation technico-économique des exploitations du territoire



SCoT Briançonnais - Exploitations agricoles, labellisations et pluriactivité agricole



Source : IGN BD Carto 2005, Euroglobal Map 2010, Chambre d'Agriculture 05 Conception : Citadia

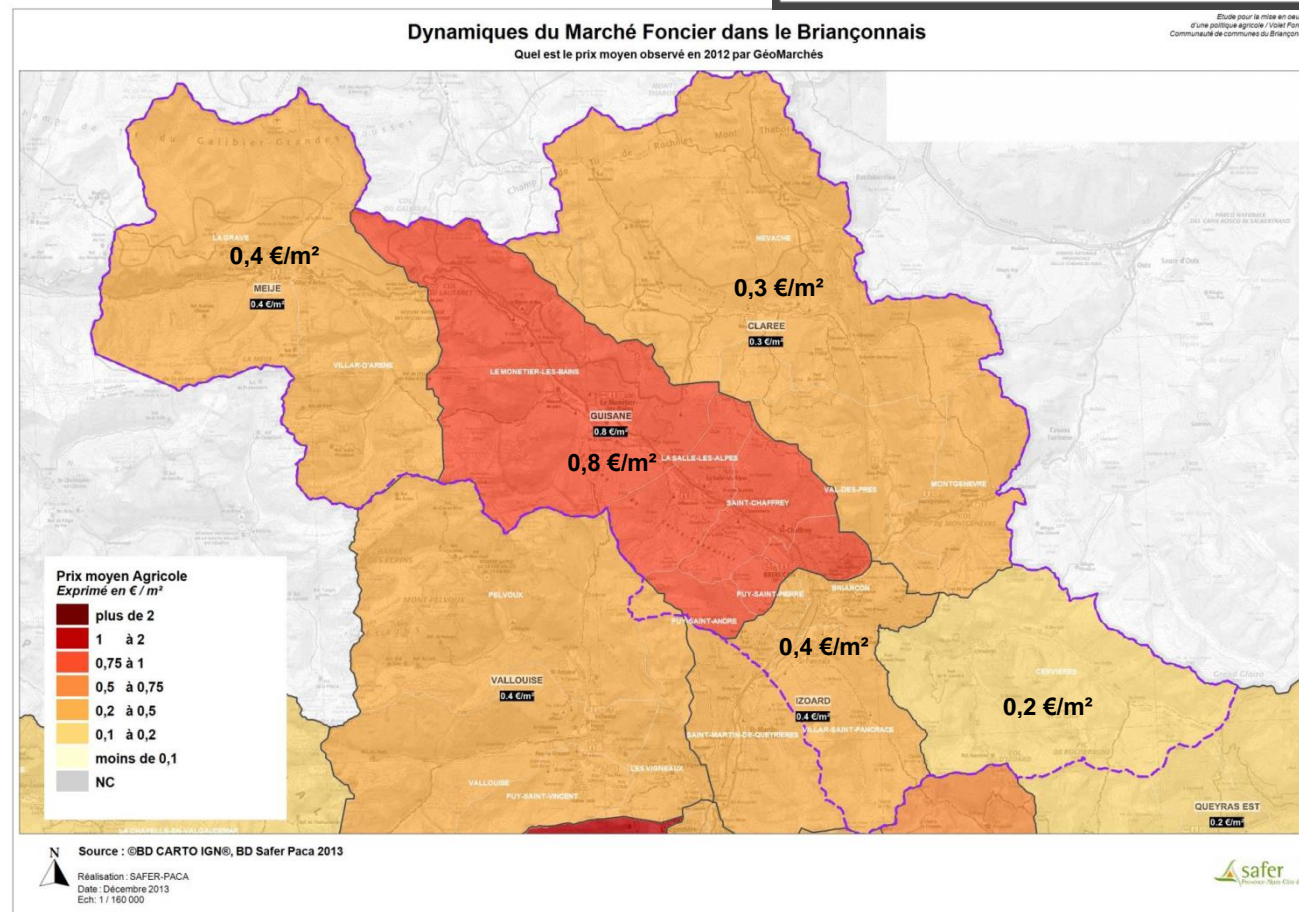
0 5km



Une agriculture fragilisée par la pression foncière dans les vallées, remettant en cause la rentabilité économique et l'utilité paysagère du pastoralisme

Dans les vallées, la pression liée à l'urbanisation et aux infrastructures touristiques est extrêmement importante. Les terres agricoles situées dans la vallée de la Guisane font clairement l'objet d'une spéculation foncière :

- 50 % des surfaces agricoles ont été acquises par des particuliers non-agriculteurs entre 2008 et 2012, ce qui compromet leur avenir agricole ;
- les prix moyens des terres agricoles s'établissent à 0,8€/m², ce qui est deux fois deux fois plus que dans les autres Géo-marchés¹¹ des Hautes-Alpes, ce qui limite les possibilités d'installation et de reprise des exploitations. L'étude du marché foncier agricole met en évidence un marché particulièrement vivant et dynamique. En effet, la moyenne sur l'aire du SCoT est de 13 transactions par an, quand les autres territoires ruraux ou montagnards voient rarement leurs transactions dépasser les 4 ou 5 par an.



¹¹ Le géo-marché constitue une entité territoriale dessinée par la SAFER, homogène au niveau du marché foncier agricole

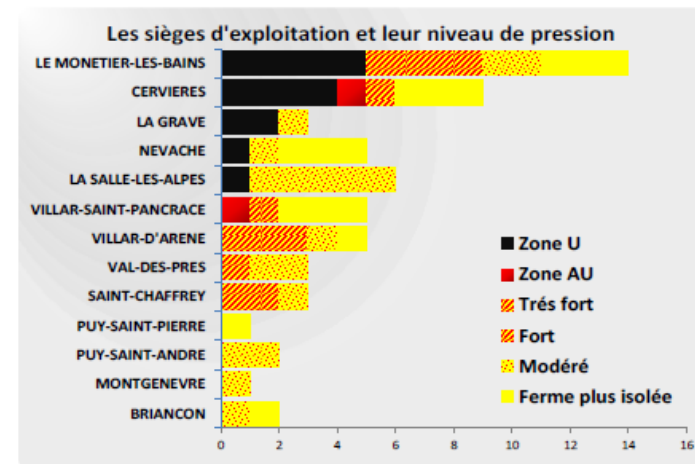
Il existe par ailleurs un important problème de spéculation foncière et de rétention du bâti et des terres de la part des agriculteurs eux-mêmes, qui espèrent des plus-values d'usage (et de valeur). Il arrive ainsi que certains sièges d'exploitation soient vendus, car situés en cœur de village, et que les terres associées soient conservées en friches dans l'objectif d'un classement en zone U ou AU aux documents d'urbanisme. Cependant, il existe également des pressions indirectes dans les espaces proches du bâti ou ayant du bâti en visuel. La SAFER évalue que ces pressions se font sentir dans un périmètre de 100m autour du bâti dense et 50m autour du bâti diffus. Cette spéculation représente une menace interne pour la profession, avec la double perte des sièges d'exploitation et des terres agricoles, qui si elles ne sont pas urbanisées, ne sont en tous cas plus exploitées.

La pression la plus forte s'exerce dans le micro parcellaire de plaine. En effet, toutes les terres potentiellement mécanisables du territoire sont d'ores et déjà exploitées, et les agriculteurs indiquent pour la plupart être en recherche de nouvelles surfaces. Le foncier mécanisable pour la fauche est ainsi clairement un facteur limitant pour l'agriculture Briançonnaise. [La perte de terres mécanisable ne peut en effet être compensée d'aucune façon.](#) Au contraire, une diminution des surfaces de fauche rendrait les agriculteurs incapables de produire le fourrage nécessaire à leur cheptel. La rentabilité n'étant pas envisageable avec achat de fourrage, les exploitants se voient ainsi dans l'obligation de réduire la taille de leurs troupeaux, diminuant les espaces pâturés en intersaison. Ainsi [une réduction des terres mécanisables en plaines entraîne une réduction des espaces pâturés de l'étage alpin, l'enfrichement et la fermeture des paysages avec colonisation par la forêt.](#)

Cette incidence foncière fragilise durablement l'agriculture en rompant l'équilibre établi entre la

production de fourrage en plaine, nécessaire à l'alimentation des troupeaux en hiver et leur maintien en été dans les alpages. L'urbanisation des terres agricoles multiplie aussi les contraintes techniques d'exploitations (accès aux terres ou au siège de l'exploitation, fonctionnement...) qui fragilisent sensiblement les exploitations et les amène à disparaître. Les sièges d'exploitations, souvent situés dans les cœurs de village, sont également victimes d'une demande touristique et sont progressivement rachetés à prix fort par des non agriculteurs. Or les sièges d'exploitations sont la clef de voûte de tout le système agricole. La perte de ces sièges d'exploitations représente, aux dires du conseiller SAFER local, une des principales menaces pour l'agriculture du territoire. Leur perte voue l'agriculture à un déclin certain.

Bilan des niveaux de pressions sur les sièges d'exploitation par commune



Un foncier agricole peu adapté et peu maîtrisé

Outre la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles, il existe également une véritable problématique d'identification et de reconnaissance des espaces agricoles. Alors qu'en 2010, le recensement agricole identifie 6720 ha d'espaces agricoles, soit 7% de surface la CCB, 40 % de la surface de la CCB est déclaré en tant qu'espace agricole dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Cette différence s'explique par le fait que de nombreux espaces « naturels » (landes, sous-bois...) disposent d'une vocation agricole, car utilisés comme des espaces de pâturage extensif ou d'estive pour les troupeaux. Cette différence d'appréciation témoigne néanmoins de la difficulté d'appréhender prioritairement ces espaces dans leur vocation agricole. C'est notamment le cas des documents d'urbanisme qui n'identifient que 3700 ha de zones A ou NC dans les PLU/POS opposables.

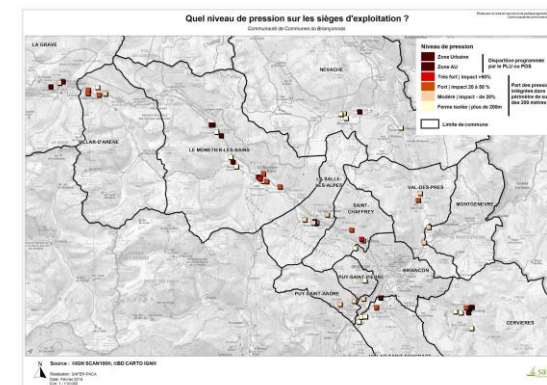
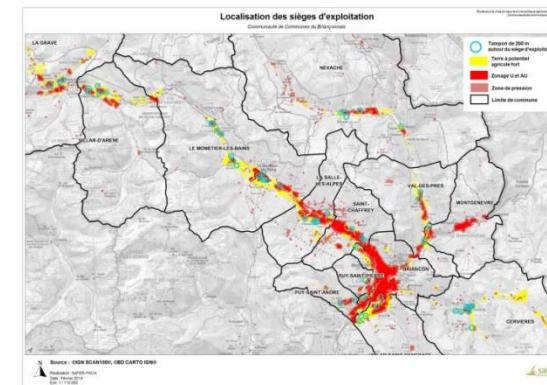
En sus de ce manque de reconnaissance, la maîtrise foncière de la vocation agricole des espaces échappe aux agriculteurs puisque 70% des terres agricoles du SCoT sont en fermage, c'est-à-dire qu'elles sont en location. De plus, une partie de ces locations sont non formalisées (verbales) car la pression foncière est importante. Cela explique qu'il y ait des recherches de foncier complémentaire pour sécuriser l'assise foncière de l'exploitation en cas de retrait de terrains par des propriétaires.

Sur le territoire, près de 90% des terres à usage agricole sont possédés par 1% des propriétaires. Il s'agit essentiellement des communes qui possèdent toutes les zones d'alpage, situation typique des zones de hautes montagne (85% des surfaces sont publiques dans le Queyras).

L'organisation du parcellaire foncier agricole s'avère également complexe à gérer et à organiser. Celui-ci n'a jamais fait l'objet d'un remembrement. Le morcellement du parcellaire agricole est donc

excessif, avec une surface moyenne de parcelle de 0,55 ha. Dès lors que l'on soustrait les alpages, la taille moyenne d'une parcelle descend à moins de 1000m² dans les vallées.

Ces dynamiques sont renforcées par le vieillissement de la population agricole. 46 % des chefs d'exploitation ou co-exploitants ont plus de 55 ans et 44% ont entre 40 et 55 ans et un grand nombre d'entre-deux n'ont pas de successeurs connus. Cette dynamique explique déjà en partie la forte baisse du nombre d'exploitation : -20% entre 2000 et 2010.



Mais des atouts encourageants

L'agriculture du territoire est relativement dynamique, avec de nombreuses initiatives et animations agricoles. On pourra noter entre autres les marchés hebdomadaires à Briançon, La Grave, le Monétier, Montgenèvre, Névache et Serre-Chevalier, mais aussi des marchés de producteurs ou marché « saveurs des alpes du sud ». Par ailleurs on recense de nombreux événements ponctuels : fête du pain, foire aux bestiaux, fête de la transhumance, concours d'animaux, foire d'automne...

Une foire annuelle met également en relation les agriculteurs et restaurateurs ou agents de tourisme au niveau départemental, et la marque « Hautes-Alpes naturellement » créée par la CA encourage ces derniers à acheter leurs produits auprès des agriculteurs locaux.

Les produits issus de l'agriculture Briançonnaise sont de très bonne qualité. Les principaux produits sont les agneaux d'hiver et de printemps, qui bénéficient de la double reconnaissance IGP12 et Label Rouge13 « Agneaux de Sisteron », deux signes de qualité reconnaissable par les consommateurs et qui permettent la consolidation des ventes dans le contexte de commercialisation tendu (notamment avec la concurrence d'autres régions françaises). Il convient à ce titre de souligner l'importance du maintien de l'abattoir intercommunal du Guillestrois pour la pérennité de la filière viande locale du Briançonnais.

Le territoire agricole briançonnais s'avère également dynamique en termes d'installations :

- Ces 10 dernières années, 14 installations agricoles ont eu lieu sur le territoire du Briançonnais. Dans la majorité des cas, à l'exception de Cervières, ce sont des installations hors cadre familial, avec une production d'élevage associée à la transformation (fromagère notamment) et/ou à de l'accueil, ce qui traduit bien une certaine attractivité du territoire en terme de potentiel économique d'écoulement des produits et de cadre de vie. Certaines de ces installations en dehors de la structure familiale ont été réalisées dans le cadre de reprise d'exploitations existantes ce qui demande un investissement considérable de la part du cédant, du repreneur et des structures agricoles accompagnant les porteurs de projet pour faire en sorte que la transmission d'exploitation aboutisse dans de bonnes conditions.
- Plusieurs projets d'installation agricole sont en cours sur les communes de : Briançon (3), La Grave (3), Saint Chaffrey (1), Névache (2), La Salle-les-Alpes (1) et Puy Saint André (2). Il s'agit majoritairement de projets d'installation en élevage (9 sur 12), hors cadre familial (sauf 2), dont 4 concernent des reprises d'exploitations existantes.

De plus, certaines communes s'investissent directement dans le maintien et le développement de l'agriculture sur leur territoire lorsqu'il n'y a plus de siège d'exploitation sur la commune ou qu'il est difficile pour un agriculteur de s'implanter. Elles favorisent alors l'accès au foncier ou à un bâtiment d'élevage avec :

- la mise en place de ferme communale (Puy Saint-Pierre) ;
- la création d'Association foncière pastorale (Puy Saint André, Villar-d'Arène) ;
- la recherche avec les organismes agricoles de candidats à l'installation (Puy Saint André).

Le territoire dispose également d'un grand nombre de « biens non délimités » (3,3% des terres) et de « biens présumés vacants et sans maîtres » (5,1%), soit 4300 ha, identifiés par la SAFER qui pourraient partiellement être récupérés afin de limiter l'enfrichement et la déprise agricole.

¹² Indication Géographique Protégée

¹³ Signe de qualité supérieure

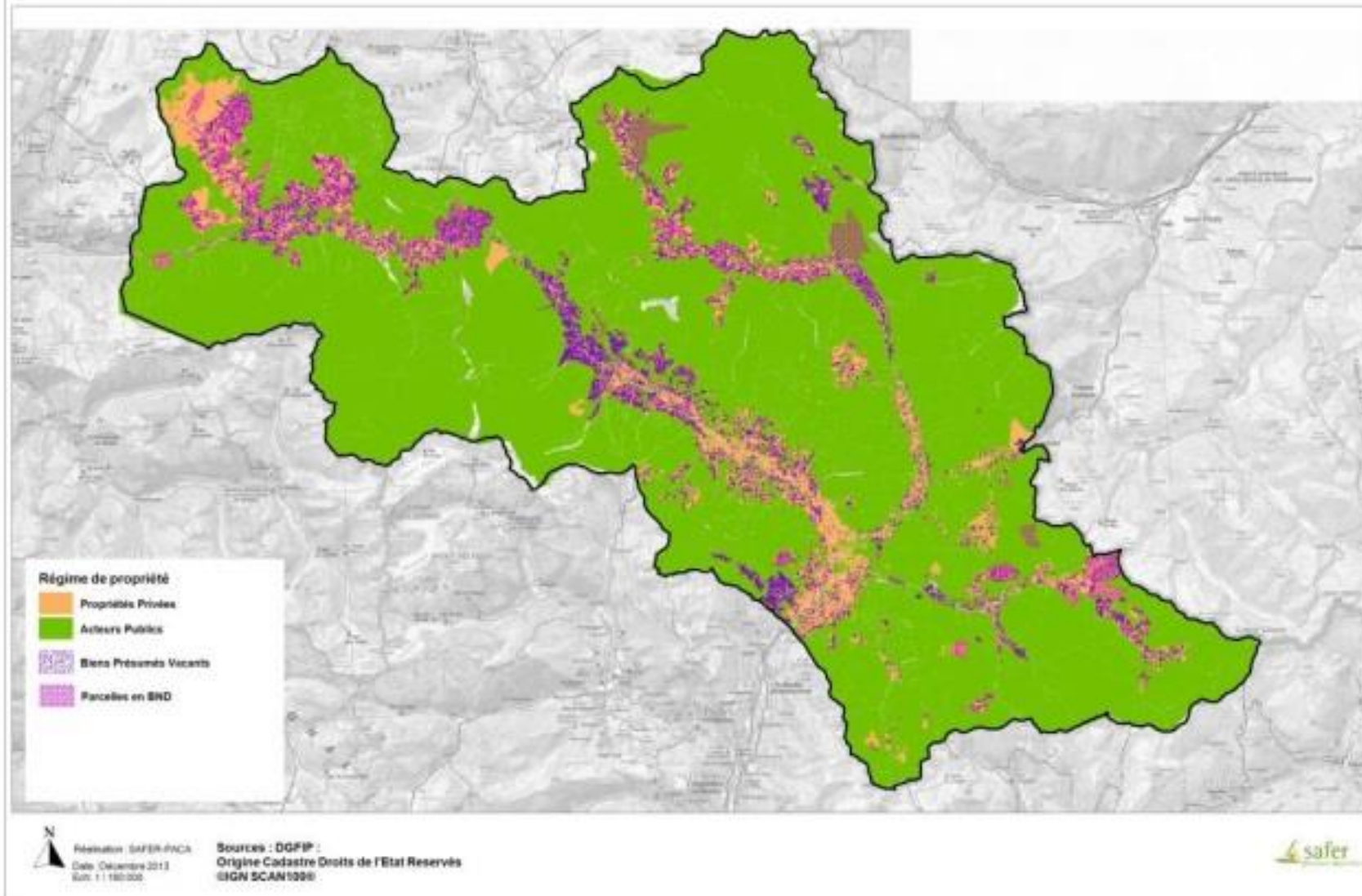
Observation de la structure foncière :

Qui maîtrise le foncier entre Privé et Public ?

Quelles propriétés présentent des "facteurs d'abandons" importants (Localisation des BND et Biens présumés Vacants)

Communauté de communes du Briançonnais

Observation de la structure foncière
d'une commune agricole : Briançonnais
Communauté de communes du Briançonnais



Répondre aux enjeux communaux

Le système agricole briançonnais présente une grande fragilité qui repose essentiellement sur les terres de plaines, pourtant soumises à une pression très forte. Des enjeux plus ou moins forts s'exerceront selon trois typologies de zones :

▪ Zones à déprise agricole

L'agriculture est en train de plus ou moins disparaître sur certaines communes, soit parce qu'elle a été progressivement écartée des choix en matière d'aménagement (Montgenèvre) soit parce que la relative pénurie en matière de projets d'installation ne permet pas de renouveler le nombre d'exploitations (Puy St André, Puy St Pierre) et ce parfois malgré une réelle volonté de la commune de maintenir voire développer l'agriculture (Puy St André).

Cartes de Montgenèvre, Puy Saint Pierre et Puy Saint André présentées en annexes.

▪ Zones où l'agriculture, encore prégnante, est en concurrence avec les projets d'aménagement en général, et l'urbanisation en particulier.

Sur la plupart des communes du territoire, l'agriculture est encore bien représentée mais les contraintes urbanistiques sont notamment un frein à son développement et au pire une réelle menace pour sa pérennité.

Des secteurs où les exploitations souhaitent se développer (extension ou création de nouveaux bâtiments) ont été recensés mais n'ont pas les conditions spatiales (surface agricole constructible) et d'équipement (entretien des chemins d'accès, irrigation, nécessaires pour le faire (Val des Près, Névache, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes). Des

projets agricoles individuels et collectifs sont à en prendre en compte en matière d'aménagement des espaces. Notamment en matière d'irrigation, sur des secteurs où les agriculteurs manquent de surfaces agricoles (ex : Villard-Saint-Pancrace). Une alternative au manque de foncier est de rendre les terres plus productives grâce à l'irrigation. La mise en place de l'irrigation par aspersion (au lieu du gravitaire) permet de réduire les quantités d'eau consommée et de faciliter l'accès à l'irrigation aux agriculteurs.

Par ailleurs il existe à l'heure actuelle divers projets d'aménagement consommateurs d'espaces agricoles (hélistation, multiplication de zones artisanales, création de lotissement...) qui compromettent la survie des exploitations à court terme.

Cartes du Monétier-les-Bains, Villard Saint Pancrace, Briançon, la Salle-les-Alpes, Val des Près, Saint Chaffrey et Névache présentées en annexes.

▪ Zones où l'agriculture subit des contraintes autres qu'urbanistiques

Il y a enfin certaines communes caractérisées par un environnement de haute montagne (La Grave Villar-d'Arène) où ce sont plus les contraintes de pente, d'altitude et de climat qui limitent le développement de l'agriculture. Des difficultés d'exploitations qui ont du mal à attirer les jeunes agriculteurs susceptibles de s'installer ce qui conduit à une agriculture vieillissante. Une agriculture traditionnelle très spécifique qui se perd.

Cartes de la Grave et Villar-d'Arène présentées en annexes.

Cervières est un cas isolé. Hormis ses sièges d'exploitations qui se retrouvent enclavés dans le tissu urbain, les espaces agricoles sont peu menacés.

Dans ce contexte, l'ensemble des terres agricoles du territoire doivent considérées comme des terres à très forts enjeux. L'objet du SCoT est de veiller à limiter la dynamique d'enfrichement, de limiter l'urbanisation nouvelle en privilégiant une utilisation optimale des espaces existants et de reconnaître la complémentarité des espaces.

Pour un maintien de l'agriculture, la création de ZAP¹⁴ ou PAEN¹⁵ pourraient être des solutions, tout comme le remembrement.

¹⁴ Zone Agricole Protégée

¹⁵ Périmètre de protection des espaces Agricoles Et Naturels périurbains

6.2.3. Une sylviculture en structuration

Au-delà de son aspect touristique, la forêt revêt un véritable intérêt économique.

Une filière de production en plein développement à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais

L'économie forestière représente une filière à fort potentiel de développement à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais, bassin de production cohérent en termes de ressources forestières.

A l'échelle du Pays, la forêt couvre environ 28 % des surfaces, soit plus de 60 000 hectares, dont 38 000 identifiés en forêts de production. Principalement composée de conifères (mélèzes d'Europe, Pins à crochets et Pins sylvestres notamment), la forêt offre donc un potentiel économique particulièrement intéressant en termes de productivité. D'après l'Inventaire Forestier National (IFN), la production brute de bois sur pied, c'est-à-dire encore sur les arbres, est évaluée à 160 000 m³ par an sur le territoire, dont 110 000 m³ dans les forêts publiques. Ces importantes quantités de bois sont néanmoins loin d'être entièrement valorisées, puisque seuls 30 000 m³ par an sont actuellement récoltés dans les forêts publiques, soit à peine 27% de la production totale. De plus, les forêts publiques, alors qu'elles représentent 90% de la ressource, s'avèrent moins productives que les forêts privées, avec 3,3 m³/ha/an contre 4,1 m³/ha/an, car moins accessibles dans les versants.

Pour soutenir l'exploitation de cette ressource, le Pays du Grand Briançonnais dispose d'une filière bois bien implantée, concentrant la majeure partie des entreprises de construction bois et bois d'œuvre du département, avec près de 190 entreprises. En 2005, plus de la moitié des scieries des Hautes-Alpes se trouvaient également sur le territoire, soit

10 scieries en activité, s'approvisionnant localement à 90%. Trois scieries principales (Davin, Ruffoni et Salvodelli) couvrent néanmoins à elles-seules 65% du volume scié. Différentes plateformes de stockages permettent également une sécurisation de l'approvisionnement.

Cette forte présence de la filière permet ainsi la récolte de la moitié des volumes du département (31 533 m³ en 2005) et d'assurer une importante source d'emploi locale, notamment saisonnière en complément de l'économie touristique.

Une filière de production de bois d'œuvre très développée mais entretenant peu de lien avec la filière de transformation

Le bois des forêts du territoire est d'excellente qualité puisque près de 60% des volumes sont classés comme bois d'œuvre (charpente...) et 40 % comme bois d'industrie (de qualité moindre, destiné à la trituration, aux plaquettes, au chauffage, à la pâte à papier...). Après sélection, le bois récolté est vendu à plus de 80% en bois d'œuvre (de construction), le reste en bois d'affouage (bois de chauffage) et de façon anecdotique en bois d'industrie. 40 % de la production est exportée, essentiellement vers l'Italie qui représente un gros marché à proximité. Les conifères constituent l'unique bois exploité et le mélèze en représente 50%

Malgré cette production locale, les entreprises de 2nd transformation (charpente notamment) utilisent du bois importé pour la plus grande part des structures bois, celui-ci étant plus compétitif que le mélèze local. Les structures de production, trop familiales, ne sont en effet pas à même de répondre à la demande, du fait d'une production nettement inférieure à leurs besoins et de prix trop élevés. Cela pousse les entreprises de 2nde transformation à se tourner vers des essences de pin, sapin, épicéa ou douglas en provenance des pays nordiques (Suède, Finlande, Russie). Néanmoins, une demande existe

AR PREFECTURE

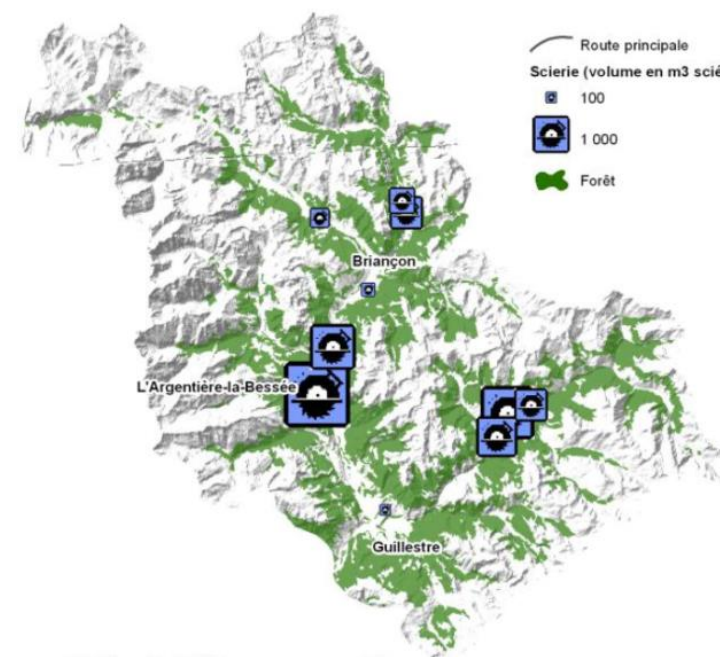
005-24 05 00439-20170627-2017_66-DE

Reçu le 06/07/2017

et tout laisse à penser qu'une meilleure organisation de la filière encouragerait les entreprises à consommer localement.

Une filière bois-énergie en développement, encouragée par le Pays du Grand

Les scieries du territoire



5000 t/an (H=30%) de connexes produit par les scieries du territoire

10 300 m³/an de bois ronds travaillés sur le territoire
De 5000 à 6000 m³/an de sciage

Source : GEOFLAR, BDCARTON, BDALTI, CRIGE PACA, BDTCOP, convention n° 9723 © IGN - PARIS 2008.
Données aménagement de l'ONF, BDCARTON, IFN, Syllogis

Briançonnais

La filière bois-énergie est en plein développement à l'échelle du Grand Briançonnais et utilise 12 % de la production de bois (3 700 m³). 63 % est utilisé en bois de feu (bûches) et 37 % est transformé en plaquettes forestières issues du broyage. La consommation de bois de feu est néanmoins limitée par la mauvaise réputation du bois de mélèze comme bois de chauffe, souvent délaissé au profit de bois de chêne importé, qui couvre actuellement 80% des consommations.

De façon générale, la ressource forestière potentiellement disponible se révèle être largement supérieure aux besoins en chauffages (actuels comme prévus), ce qui met en évidence la marge de progression que peut connaître la filière. Il existe ainsi un fort potentiel de marché à saisir.

Le développement de cette filière est encouragé par l'implication du Pays depuis 2007, dans le cadre du programme AGIR - ASTER « Bois énergie » de la Région PACA et par le soutien des collectivités locales qui portent de nombreux projets de développement :

- pôle bois sur les communes de Saint Crépin et Guillestre ;
- réseau de chaleur sur Guillestre et Aiguilles ;

- plus de 33 chaudières automatiques à plaquettes sur le Pays du Grand Briançonnais (48 prévues en 2015).

Par ailleurs, le Pays a engagé à travers le programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural" dont il fait partie, un Plan d'approvisionnement Territorial (PAT) visant à promouvoir une meilleure organisation de la filière bois-énergie. Il est par ailleurs territoire pilote pour un volet « PAT bois d'œuvre ».

Une filière économique d'avenir pour le territoire

L'ensemble de la filière forêt possède d'ores et déjà de nombreux atouts qui en font l'une des plus productives de la région : une ressource locale largement à même de satisfaire l'augmentation de la demande, une bonne organisation et une bonne implantation des structures en amont et en aval, un fort soutien local, tant public que privé. Elle est à même d'être créatrice d'emploi, considérant qu'une augmentation de 300m³ en bois d'œuvre équivaut à la création d'un emploi temps plein.

Afin d'encadrer ce développement et de faire face aux contraintes rencontrées par la filière, le Pays du Grand Briançonnais s'est engagé dans une démarche partenariale de développement par l'intermédiaire d'une charte forestière :

- l'accessibilité et la desserte font l'objet d'un Schéma de desserte en cours de réalisation par l'ONF. Il vise à optimiser l'exploitation forestière en ayant notamment recours au câble forestier pour le débardage, permettant de dégager un important potentiel de production. Des tests de faisabilités sont d'ailleurs en cours dans le cadre de la stratégie forestière alpine (le potentiel de coupes à câble est estimé à 53 100 m³, soit près de deux fois les volumes récoltés actuellement) ;
- si la totalité du bois-énergie devait venir du territoire, et si de nouvelles chaufferies s'y développaient, la construction de nouvelles plateformes de stockage serait également nécessaire, notamment aux alentours de Château Ville Vieille et l'Argentière et son envisagés dans le PAT. Un travail important devra néanmoins être mené pour valoriser les essences locales (Mélèze d'Europe et Pin Cembro) dans les entreprises locales.

Dans ces conditions, il semble évident que la filière forêt-bois du Briançonnais, que ce soit dans le bois d'œuvre ou le bois énergie, a aujourd'hui un fort potentiel de développement.

6.3. COMMERCE, ARTISANAT ET BTP : DES ACTIVITES SUPPORTS

6.3.1. Une activité commerciale fortement développée

De nombreux commerces présents sur le territoire

Les activités commerciales représentent 13% des établissements et 13% des emplois salariés en 2010 dans le Briançonnais, contre respectivement 18,4% et 14,8% dans la région PACA. Cette faiblesse du poids de l'appareil commercial est toute relative du fait de la sur-représentativité du tourisme puisque le Briançonnais compte en moyenne 1 commerce pour 25 habitants contre 1 pour 46 dans la région. La densité commerciale s'établit à 1486 m² pour 1000 habitants, à pondérer à 1060 m² en prenant en compte une population résidente annuelle de 30 000 habitants.

Le Briançonnais dispose donc d'un appareil commercial fortement développé, bien que masqué par le poids dominant des services et du tourisme dans l'économie.

L'activité commerciale du Briançonnais s'organise pour répondre au double objectif de satisfaction des besoins de la population locale et de la clientèle touristique. Il n'existe pas à l'échelle du Briançonnais de données relatives aux dépenses, toutefois, à titre indicatif à l'échelle du Pays (dont la CCB représente environ 60% de la population), le chiffre d'affaire commercial en 2008 a atteint 229,4 millions d'euros dont 57 % peuvent être attribués au commerce alimentaire et 16 % à l'équipement de la maison. Le tourisme représente 37,5 % des chiffres d'affaires du commerce dans le Pays du Grand Briançonnais. Le potentiel de la consommation annuelle dans le Pays est, pour l'alimentaire, de 86,9 millions d'euros et, pour le non-alimentaire, de

86,6 millions d'euros pour un total de total 173,5 millions d'euros.

Briançon, pôle commercial du Briançonnais

Briançon, dont le chiffre d'affaires est estimé à 108 millions d'euros regroupe trois des cinq grandes entités commerciales du Briançonnais :

- le centre-ville ;
- la zone de la Grande Boucle ;
- le Centre d'Activités Commerciales Sud.

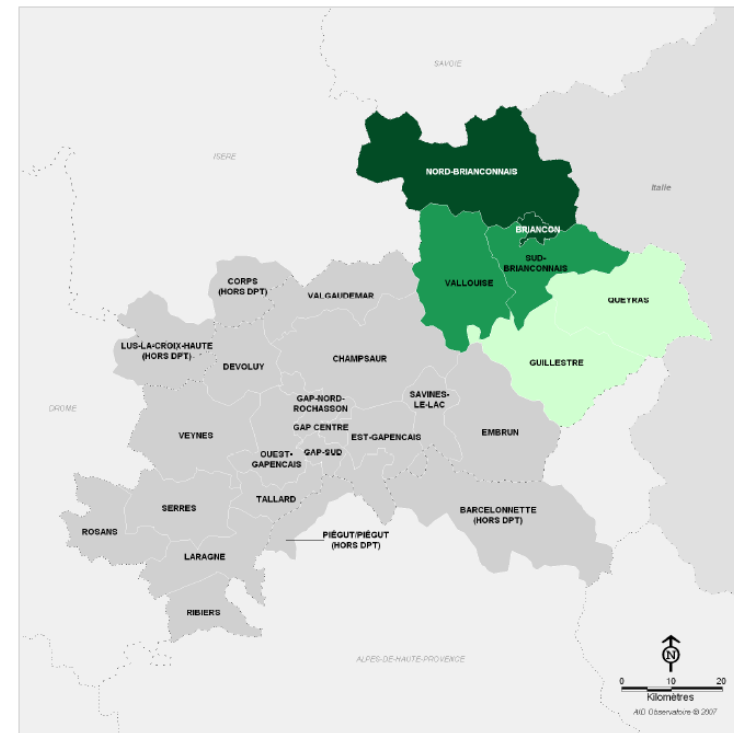
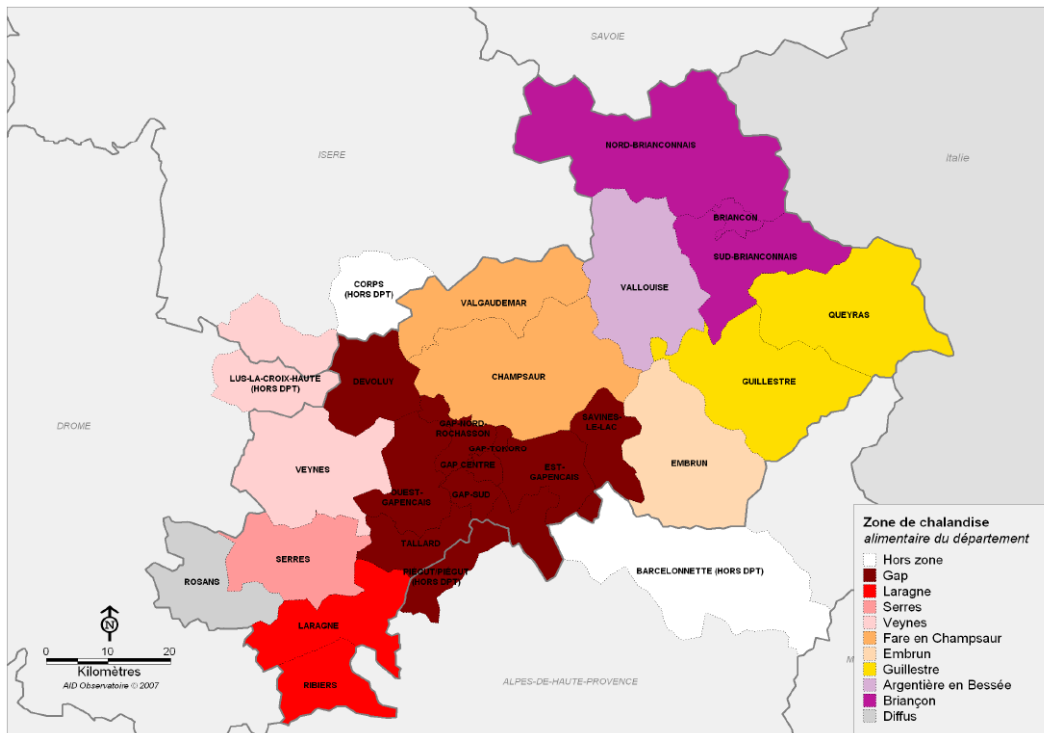
La surface de plancher commercial de Briançon est de 26 720 m² (étude 2007, dont près de 30 % à vocation alimentaire), ce qui en fait le second plancher commercial du département après Gap (63 068 m²).

Les deux autres zones d'activités commerciales sont situées à Villard-St-Pancrace et à Puy-St-André.

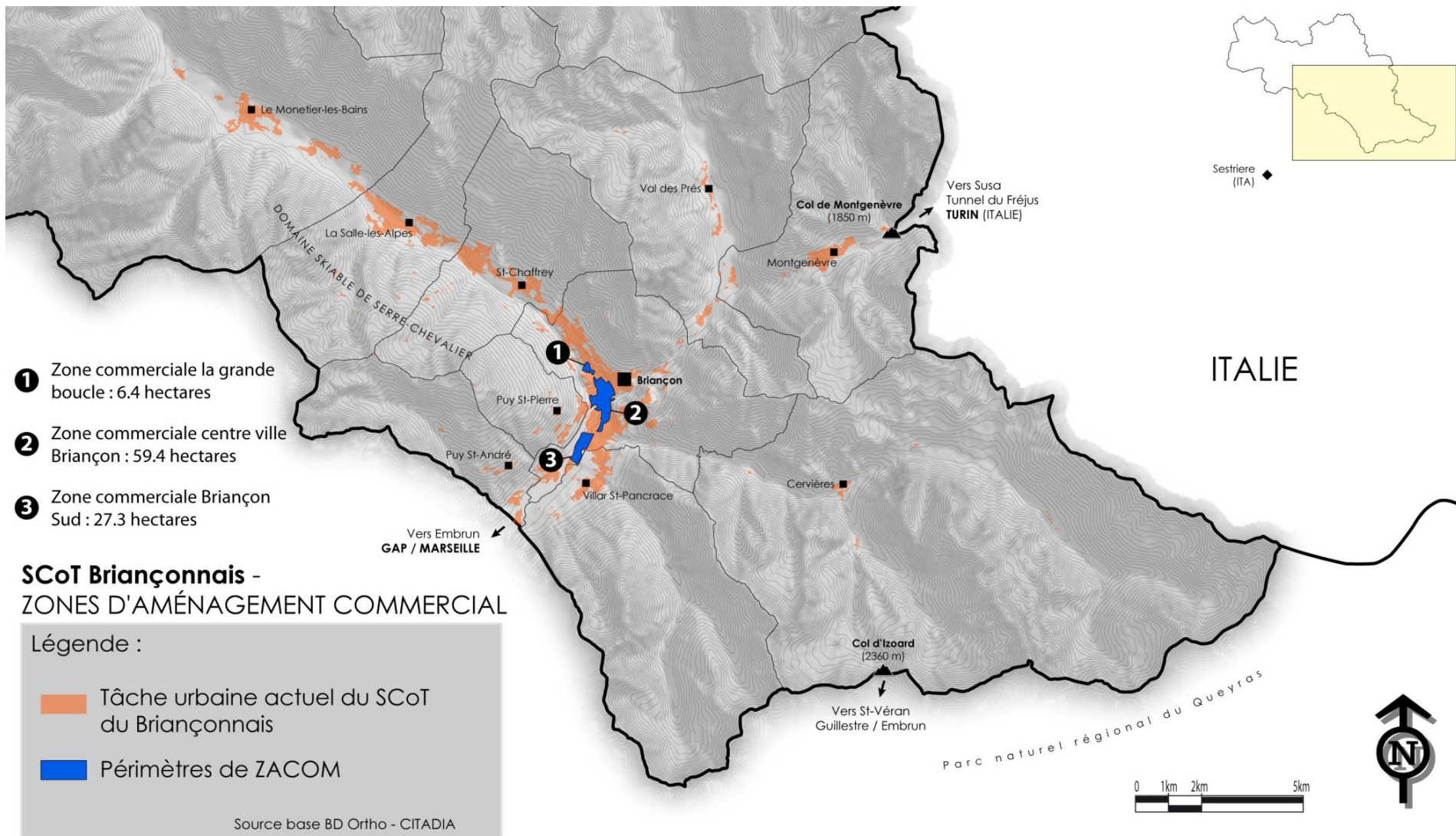
Une zone de chalandise qui s'étend au-delà du briançonnais

Le Briançonnais dispose d'une forte emprise commerciale sur son territoire et à l'extérieur :

- 94,70 % des flux commerciaux du briançonnais s'effectue à Briançon;
- 40 % des flux commerciaux du Pays des Ecrins s'effectuent dans le Briançonnais ;
- le briançonnais capte également une partie des flux commerciaux en provenance d'Italie



Source : Schéma de Développement Commercial du Département des Hautes-Alpes, CCI



6.3.2. Le BTP

Le secteur de la construction regroupe 7% des établissements du Briançonnais et 5% des emplois salariés, contre respectivement 11,5% et 6,9 % dans la région en 2011. Plus de 75 % de ces établissements sont unipersonnels et seulement près de 5% ont plus de salariés. **Le tissu économique du BTP est donc relativement peu développé et composé de petites entreprises.**

La crise économique a durement touché cette activité dans le Briançonnais et le contexte est difficile depuis 2010. Le rythme de construction de la période de l'or blanc, jusque dans les années 80 s'est ralenti, et les reconstructions et rénovations ont été plus importantes depuis. De plus, la concurrence avec les entreprises Italiennes est forte, et les chefs d'entreprises sont de plus en plus confrontés à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Notons toutefois que 10,7% des créations d'établissements en 2012 concernaient la construction, soit une dynamique positive par rapport à la représentativité du secteur. De même, la plupart des établissements ont bien su s'adapter aux changements de rythmes de construction, parfois en délocalisant leurs chantiers vers le midi. Le manque de formation est une problématique qui affecte toutefois particulièrement la filière de la construction. Le développement d'une formation adaptée doit être une des réponses mettre en œuvre pour faire face au manque de main d'œuvre qualifiée.

6.3.3. L'industrie

Depuis la fermeture de de l'usine Péchiney Aluminium en 1985 (500 emplois à l'époque), le secteur industriel est résiduel dans le Briançonnais où il ne concerne que 3,5% des entreprises et 2,7% des emplois. Il est concentré essentiellement à Briançon.

Le Grand Briançonnais accueille néanmoins les deux derniers pôles industriels des Hautes-Alpes :

- à L'Argentière-La Bessée, une fonderie d'acier fabrique des pièces sur mesure et de haute qualité destinées aux secteurs tels que l'énergie hydroélectrique, l'exploitation pétrolière, le nucléaire et la construction navale. Bien que cette entreprise ait connu des difficultés structurelles ces dernières années, elle a engagé un travail important pour l'emploi avec le projet de création d'un centre de formation aux métiers de la fonderie (Projet 2012).
- sur La Roche de Rame, une entreprise intervient dans le domaine des métaux et a la particularité d'être le seul site en Europe qui produit du calcium métal. Actuellement un projet de recyclage du magnésium utilisé dans l'industrie automobile permettant d'alléger les voitures est en cours. Il vise la récupération des chutes de tournure de magnésium et d'aluminium qui viennent de l'industrie pour obtenir les métaux les plus purs possibles avant de les envoyer à la fonderie.

6.4. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DYNAMIQUE

6.4.1. Un soutien à la création d'entreprises

Altipolis, Coodyssée & Activie

Le développement de l'activité et de l'emploi est un enjeu essentiel pour la CC du Briançonnais et un certain nombre d'acteurs, institutionnels et non institutionnels, s'activent à favoriser la création d'activité au travers de missions d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet. Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été mise en œuvre pour favoriser la création d'activités et d'emplois.



Altipolis est un pôle d'innovation économique briançonnais ouvert en juillet 2013 dans l'ancienne caserne de Berwick. Ce pôle comprend plusieurs structures bénéficiant d'un accès haut débit favorisant la création d'entreprise :

- Un hôtel d'entreprises proposant des bureaux de 8 à 20 m² à la location adaptés aux besoins en taille et durée ;
- Une pépinière d'entreprises : Il s'agit de la 1^{ère} structure mise en place. Sa vocation est d'héberger pendant une durée limitée (3 ans) des jeunes entreprises à un loyer modéré, de leur apporter des services partagés et de les accompagner dans leur création et dans leur croissance (mise en relation avec des réseaux d'experts, de partenaires locaux, de financeurs...).

- Parallèlement à cet objectif, le bâtiment de la pépinière vise à devenir le guichet unique d'information et d'accueil des entreprises en création et en développement.
- Un espace de co-working dans lequel plusieurs entités peuvent se réunir, travailler et décrocher ensemble de nouveaux contrats.
- Des bureaux nomades pour les télétravailleurs et indépendants qui cherchent un lieu équipé de manière professionnelle sur de courtes périodes ou à une fréquence donnée.

La création du Pôle d'innovation économique de Berwick prévoit à terme la création de 21 emplois dans les 2 années suivant sa création (source étude SEMAPHORES) :

- Pépinière : 10,5 emplois
- Hôtel : 7 emplois
- Animation et gestion du dispositif : 3,5 emplois

A ces emplois s'ajoutent les créations/maintiens d'emplois indirects parmi les différents opérateurs (prestataires de services et entreprises du BTP), ainsi que ceux créés en dehors du bâtiment dans le cadre de la dynamique générée par le Pôle d'Innovation Economique.

Altipolis a été créé dans le cadre du Contrat de Revitalisation de site de défense (CRSD). Signé avec l'Etat suite au départ du Centre d'Aguerrissement en Montagne, ce contrat a pour objectif de compenser la perte de 120 emplois directs (et autant d'emplois indirects dans le Briançonnais) en augmentant l'attractivité touristique et économique du territoire.

Par ailleurs, plusieurs structures d'accompagnement sont présentes sur le site et travaillent en synergie : la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre de Métiers et de

l'Artisanat des Hautes-Alpes, la Plateforme Initiative Nord Hautes Alpes, l'association ALPE (Agence Locale Pour l'Économie), l'Institut Régional pour la Création et le Développement des Entreprises (IRCE).

Coodyssée est un Coopérative d'Activités et d'Emploi départementale qui accompagne les entrepreneurs pour le démarrage de leur activité. Elle met pour cela à leur disposition les outils essentiels pour développer leurs activités en termes de comptabilité, gestion... Coodyssée donne l'opportunité à des porteurs de projet entrepreneurial de créer conjointement leur activité et leur emploi sans avoir à créer de structure, Coodyssée demeurant le cadre d'exercice du projet individuel et collectif par conséquent. Chaque entrepreneur crée progressivement son propre emploi au sein d'une coopérative dont il peut devenir associé. En 2 ans d'existence, Coodyssée est devenue une entreprise partagée par une quarantaine d'entrepreneurs-salariés dans les Hautes-Alpes, dont 5 sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Activie est une couveuse d'entreprise départementale qui s'adresse aux personnes ayant un projet de création d'entreprise et souhaitent tester leur activité avant de s'immatriculer. Grâce au siret fourni par la couveuse les créateurs se mettent en conditions réelles d'exercer leur activité, vendent leurs produits ou leurs services, bénéficient intégralement du revenu de leur activité tout en recevant un accompagnement individuel qui leur permettra de se former au métier de chef d'entreprise. 80% des personnes accompagnées ont pérennisé leur entreprise. Grâce à son statut dans la couveuse, le créateur d'entreprise conserve ses droits et indemnités éventuelles (Assedic, RMI, ASS...). La couveuse intervient sur tout le département. Elle suit une quarantaine de de



créateurs chaque année sur les Hautes-Alpes dont une quinzaine sur Briançon.

6.4.2. Labellisation et mobilisation de fonds européens

Au-delà de simplement favoriser la création d'activité par la mise en œuvre de structures techniques, le Briançonnais s'attache également à faire reconnaître le dynamisme économique de son territoire, afin de développer son image, et à investir également financièrement dans les entreprises.

Labellisation Pôle d'Excellence Rurale

Afin d'accompagner et de faire reconnaître son dynamisme économique, la CC du Briançonnais a été labélisée Pôle d'Excellence Rurale "Nature, Science et Tourisme" lors du dernier appel à projet national lancé en 2010. L'objectif du PER est de soutenir des projets de développement portés par les acteurs des territoires ruraux et qui « contribuent à l'attractivité et au développement de la France, et qui « constituent un réservoir de croissance et de développement durable ». L'obtention de ce label s'accompagne d'une aide financière pour mener à bien ces projets. Au total, le projet permet la création de 10 à 14 emplois.

Le PER s'inscrit dans une dynamique commune portée avec le Pays du Grand Briançonnais, partenaire du Geoparc, le Parc National des Ecrins, partenaire du Jardin Alpin du Lautaret, les communautés de montagne du Pinerolese, de Suze, et du Val Sangone au travers de la coopération transfrontalière et du Plan Intégré Transfrontalier. Il rassemble de nombreux partenaires : l'Université Joseph-Fourier de Grenoble, le CNRS, le Parc National des Ecrins, le Conseil Général des Hautes-Alpes, les Conseils Régionaux de Rhône Alpes et de la Provence-Alpes Côte d'Azur.

Programme LEADER

Le Pays du Grand Briançonnais a lancé en début d'année 2013 un nouveau programme LEADER « GAL Entreprendre » dont l'enjeu est le soutien à l'entreprenariat : 11 fiches dispositifs, une enveloppe de près de 2,8 millions d'euros alimentée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et des financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes, pour soutenir des projets innovants contribuant au développement économique du territoire du Grand Briançonnais.

6.4.3. Un schéma de développement économique pour promouvoir l'économie locale

En plus de sa charte de Pays, le Grand Briançonnais a réalisé une charte de développement économique, détaillant les objectifs à atteindre ou à promouvoir sur le territoire en matière d'activités. Sa stratégie s'articule autour de 4 axes :

- Appui aux politiques locales harmonisées et communes (public/privé) ;
- Solidarités et approches d'un territoire moderne ;
- Image et culture différenciante - Dénominateurs commune et démarche de spécialisation de chaque territoire ;
- Lien avec les services - répondre aux enjeux sociaux du territoire.

Ce schéma promeut un développement équilibré, renforçant les activités artisanales et industrielles du territoire au service de la population Il met en avant les activités touristiques, agricoles ou sylvicoles, vitales pour le territoire.

6.4.4. Une activité économique à mieux structurer spatialement

Une mixité des activités contraignante

Le Briançonnais dispose sur son territoire d'un nombre relativement important de sites à caractère économique. Outre les centres villes et centres-bourgs où sont regroupés les principaux commerces locaux, les stations de ski représentent de véritables centres de production de biens et de services. Les cœurs de stations regroupent en effet différentes activités économiques complémentaires : remontées mécaniques, hébergement commercial, transports, commerces, établissements culturels et de loisirs, banques... Ces lieux d'échanges représentent une part importante de la richesse produite sur le territoire.

Hormis ces zones à caractères purement commercial, la CC du Briançonnais dispose de sept zones d'activités. Certains d'entre elles cependant cumulent les natures différentes d'activités (commerces, entreprises de travaux...). L'évolution des tissus urbains a en effet conduit à une mutation du tissu économique initial, au profit le plus souvent des commerces. Si cette mutation permet en soit de répondre à une demande économique justifiée, elle contraint cependant le fonctionnement économique des activités artisanales ou industrielles.

Afin de remédier à ce problème, les dernières zones d'activités créées (Zone du Pont La Lame) adoptent le principe de la séparation des activités puisque les activités commerciales (grande distribution) y sont absentes.

La nouvelle zone d'activités de Pont-la-Lame

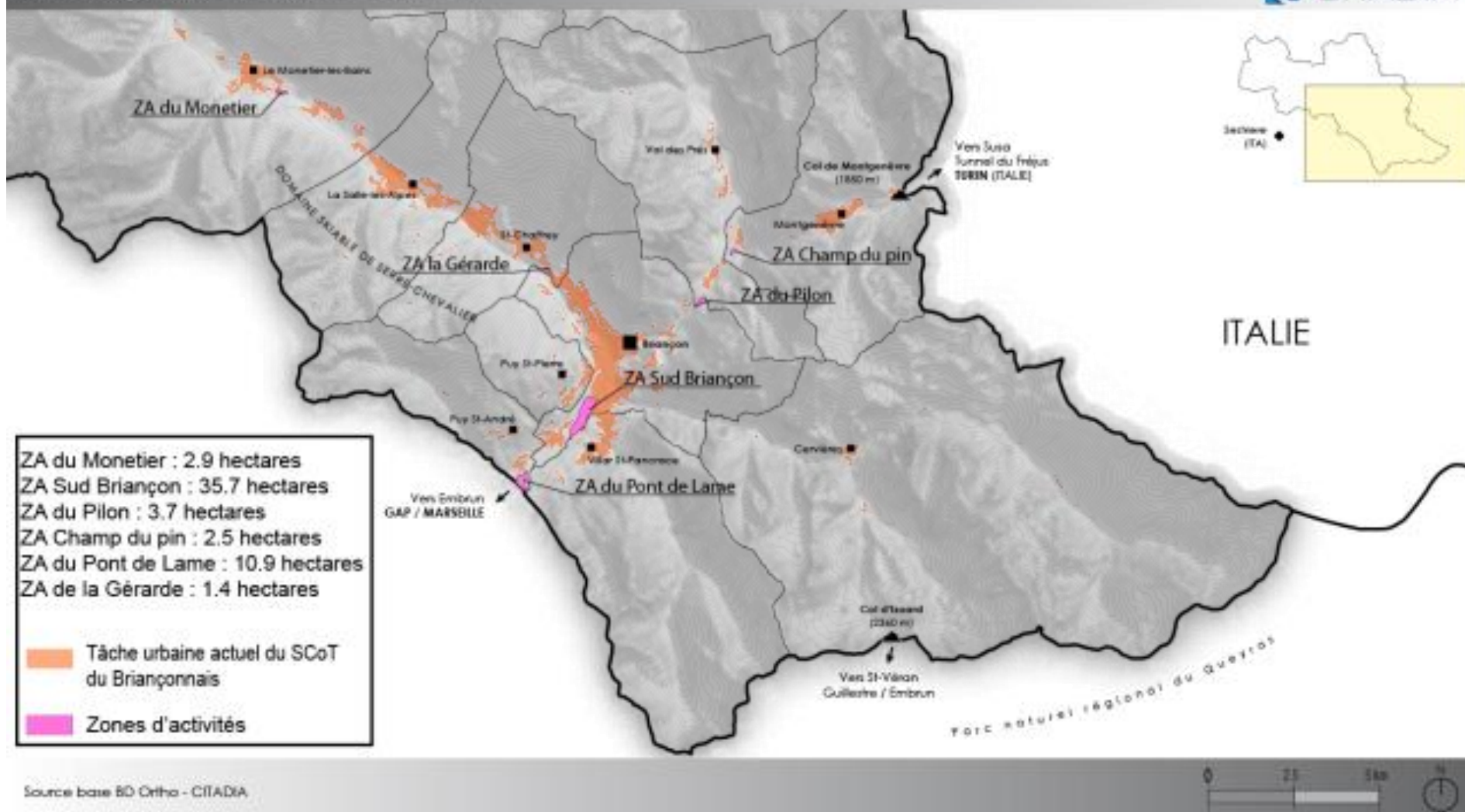
Située à l'entrée de la Communauté de Communes du Briançonnais, sur la RN 94, la zone d'activité de Pont-la-Lame offre aux entreprises et artisans de multiples emplacements allant de 450 à 2000 m² afin de pouvoir se développer et s'agrandir dans une zone adaptée à leurs besoins.

La création d'une nouvelle zone permet d'optimiser les disponibilités foncières en direction des entreprises et de promouvoir l'activité économique du Briançonnais en facilitant les implantations de sociétés mais aussi en offrant aux artisans les mêmes opportunités que les structures de plus grandes tailles. L'objectif est de pérenniser l'activité existante au niveau de l'espace communautaire mais aussi de la développer.

Un des objectifs poursuivis est de désengorger le centre-ville et le centre commercial Sud en éloignant les entreprises industrielles qui s'y trouvent à l'étroit pour les remplacer par des logements ou des commerces de proximité.

Nom ZA	Commune	Caractéristiques principales
ZA Pont La Lame	Puy Saint-André	10,9ha superficie de 4 hectares, découpée en treize lots de 450 à 8 000 m ² Un modificatif visant à diviser le plus grand des lots (8000 m ²) qui ne trouvait plus preneur, en 5 lots plus petits est en cours d'instruction.
ZA de la Tour	Villard Saint-Pancrace	
ZA Sud	Briançon	35,7 ha
ZA du Monétier	Le Monétier-les-Bains	2,9 ha
ZA la Gérardde	Saint Chaffrey	1,4 ha
ZA du Pilon	Val des Prés	3,7 ha
ZA Champ du Pin	Montgenèvre	2,5 ha

SCoT Briançonnais - Les zones d'activités

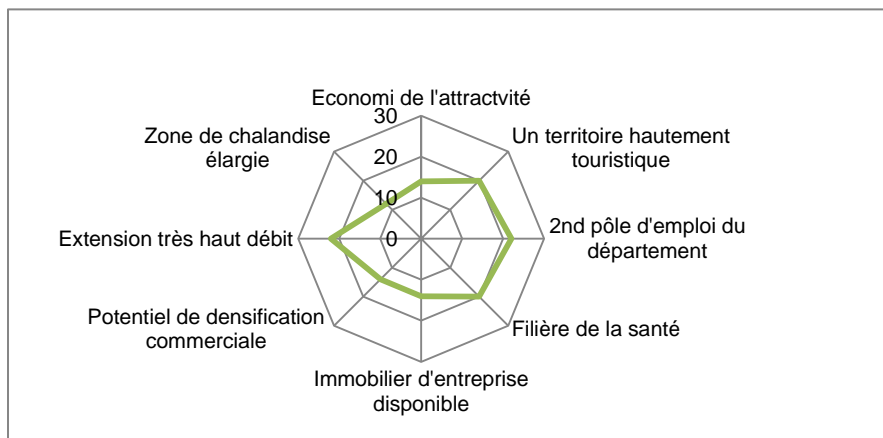


ITALIE

6.5. SYNTHÈSE & ENJEUX

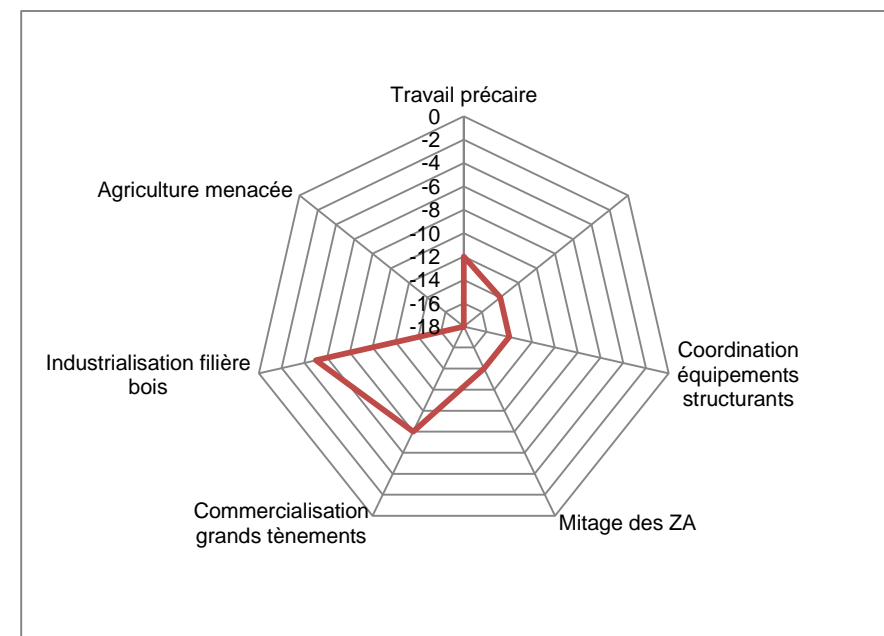
ATOUTS

- Une économie basée sur l'attractivité - la rente de la notoriété
- Un territoire hautement touristique : 3ème complexe skiable de France, 1ère station d'été 75 000 lits touristiques, 2 domaines de haute notoriété internationale, 2 grands opérateurs de domaines skiables, 70 M€ d'investissements en 8 ans à Serre-Chevalier
- le Briançonnais, 2ème pôle d'emploi des Hautes-Alpes (taux d'emploi de 1,1; 10 300 emplois pour 9400 actifs occupés)
- La filière de la Santé, un pilier de l'économie Briançonnaise avec un savoir-faire reconnu : le binôme hôpital - CM Rhône Azur
- Un incubateur d'entreprise : Altipolis
- Une densité commerciale de 1000 m² pour 1000 habitants avec une marge de progression
- Un très haut débit numérique en cours
- Une zone de chalandise commerciale étendue et transfrontalière sur le val de Suze à haut niveau de pouvoir d'achat



FAIBLESSES

- Un marché du travail précaire important, supérieur à la moyenne nationale
- Une vision encore trop à l'échelle communale pour l'équipement hors domaine skiable de Serre Chevalier (besoins d'équipements de grandes tailles)
- Contamination des zones d'activités par l'urbanisme commercial
- Difficulté de commercialisation de grands tènements fonciers
- Manque d'industrialisation des process de la filière bois
- Une agriculture menacée dans ses fondements par la spéculation foncière
- saturation des zones d'activités



MENACES

Hôpital de Briançon menacé alors qu'il est un équipement indispensable aux fonctionnalités touristiques du territoire

Déclassement des stations dans la compétitivité

Viabilité de la filière agricole menacée à 15 ans au regard de la question foncière

Précarisation accrue de l'emploi – le mal-développement

Délabrement du patrimoine militaire en l'absence de fonctions économiques, culturelles et sociales apportées à ces ouvrages

OPPORTUNITES

Montée en gamme de Serre chevalier qui profite aux touristes et aux habitants en termes d'équipements et de cadre de vie

Une filière santé stratégique avec un potentiel foncier de développement dans la zone UM médicalisé de Briançon

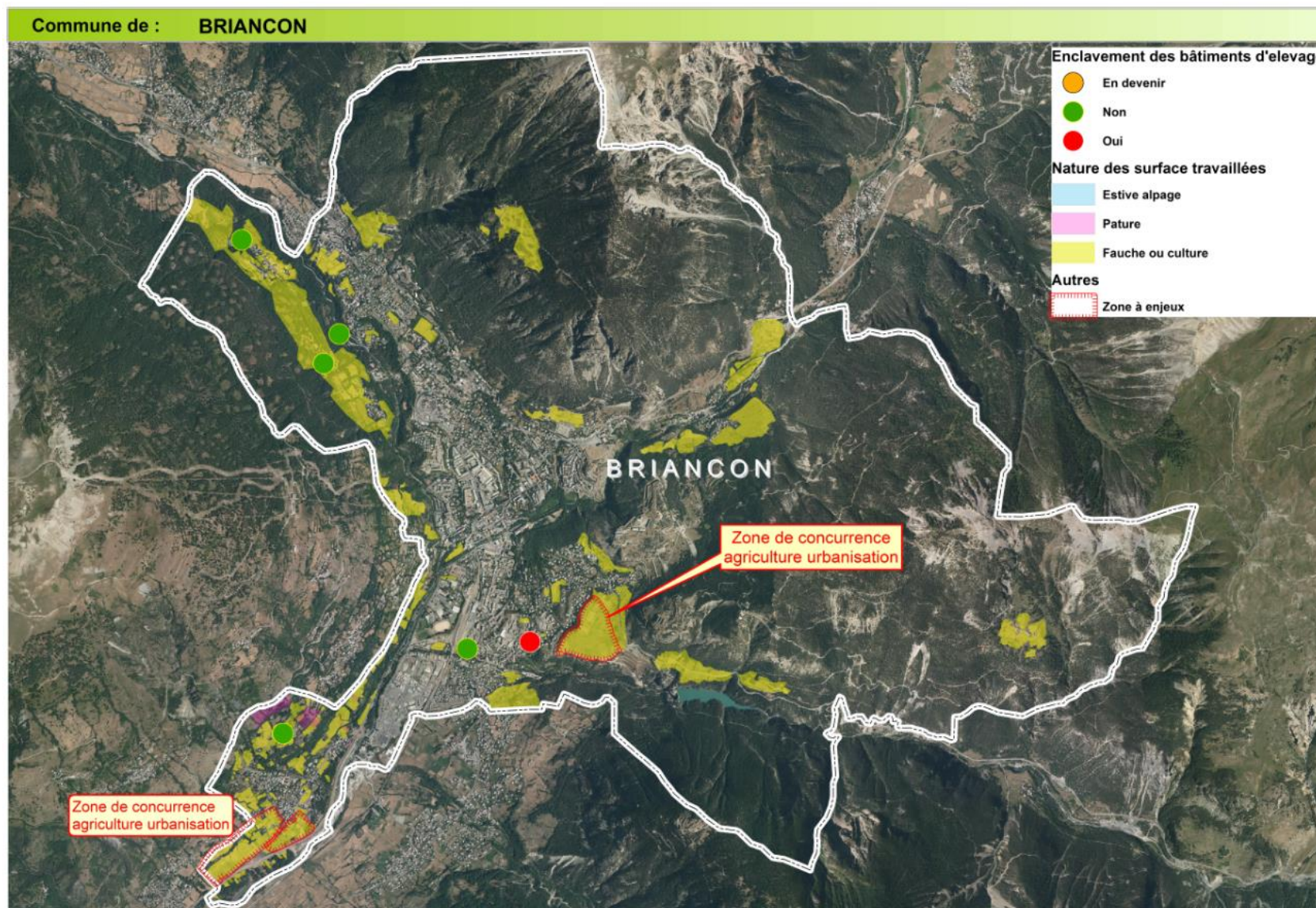
Développement d'une politique foncière agricole stricte, ambitieuse et globale

Création d'une nouvelle zone d'activités intercommunale à Villard-Saint-Pancrace (La Toure)

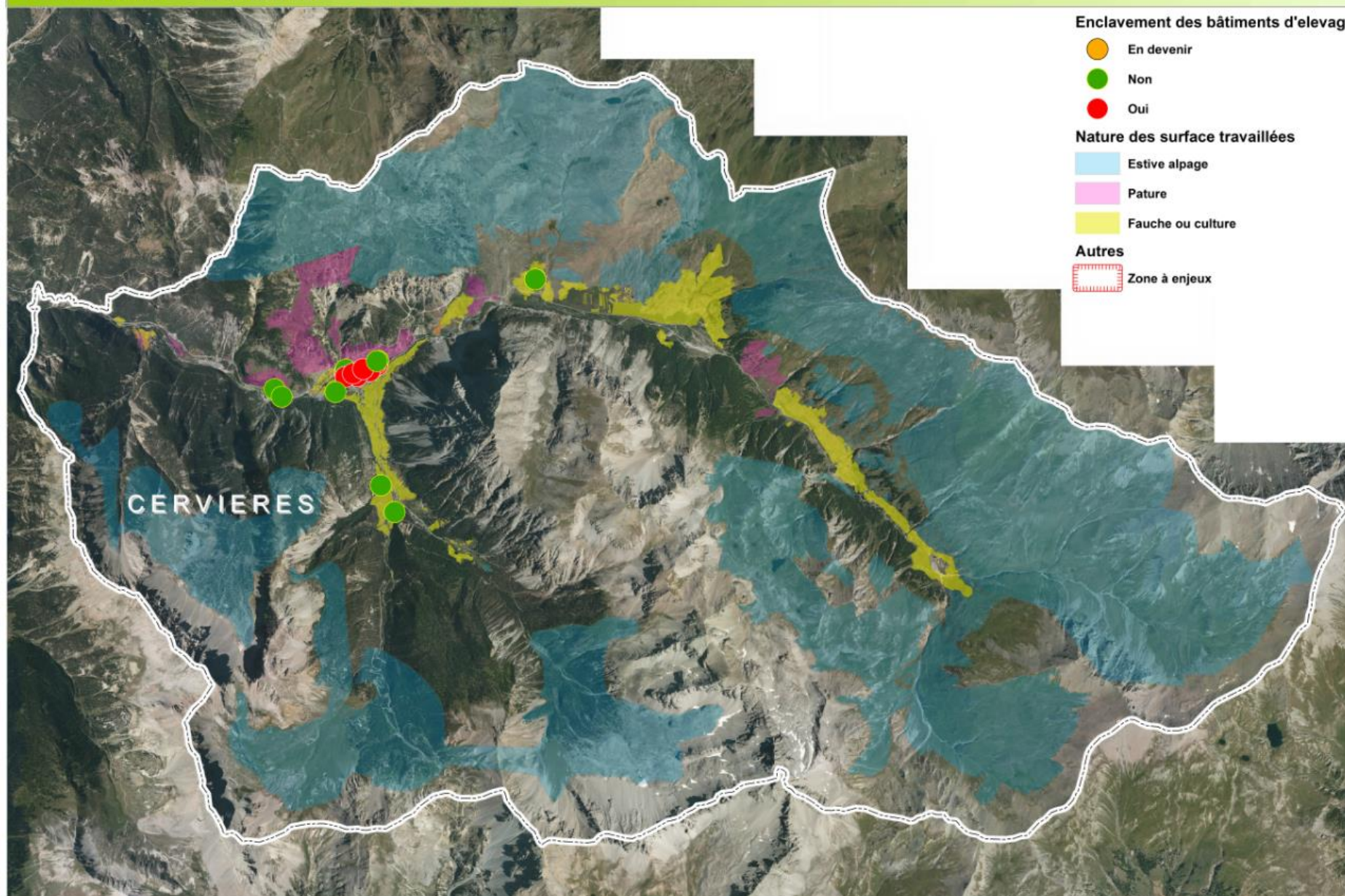
L'urbanité de Briançon : services publics, appareil commercial, accessibilité, projets urbains comme atout et facteur de cohésion (solidarités) du Grand Briançonnais

7. ANNEXES

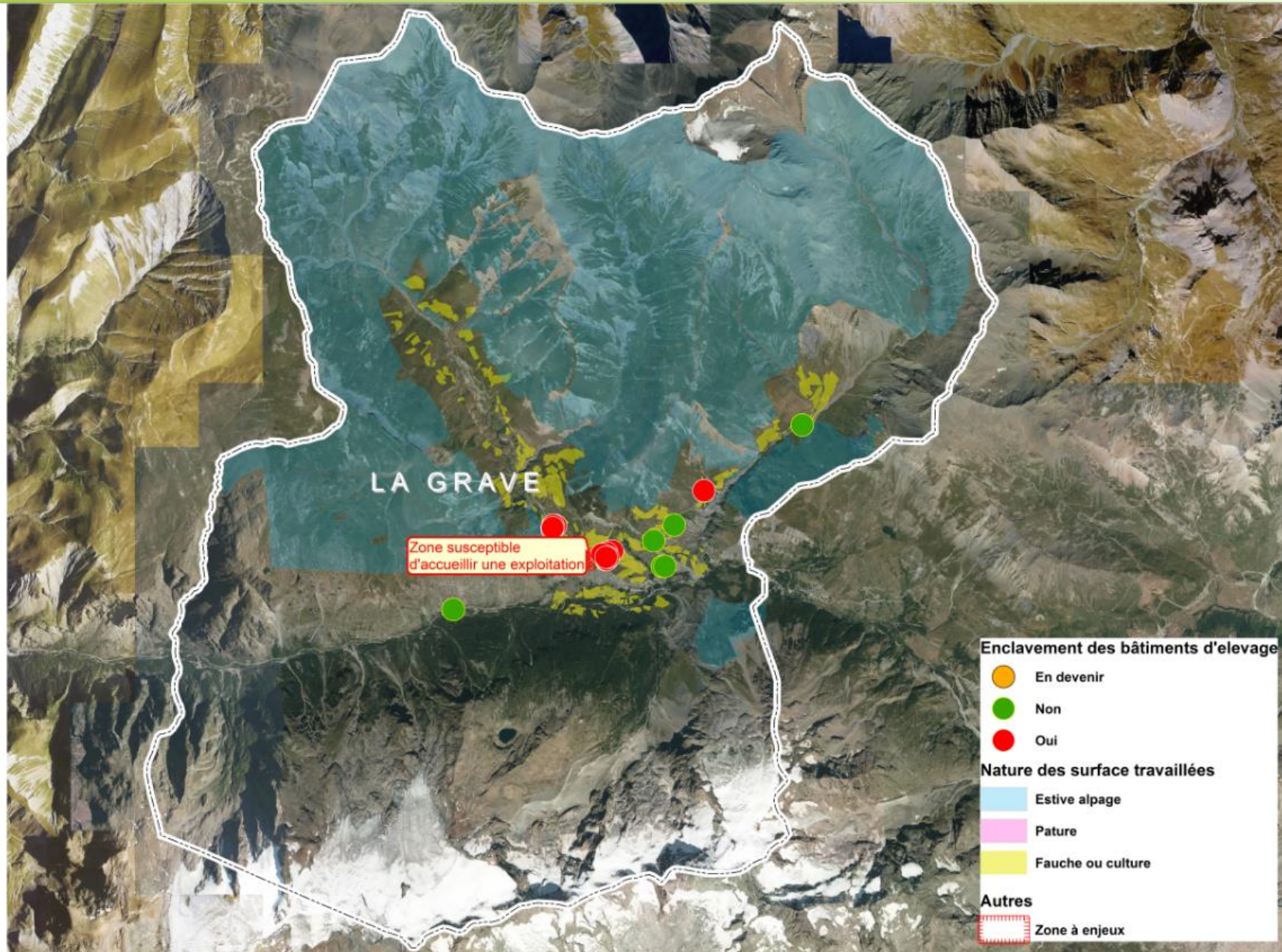
7.1. CARTES D'ENJEUX AGRICOLES



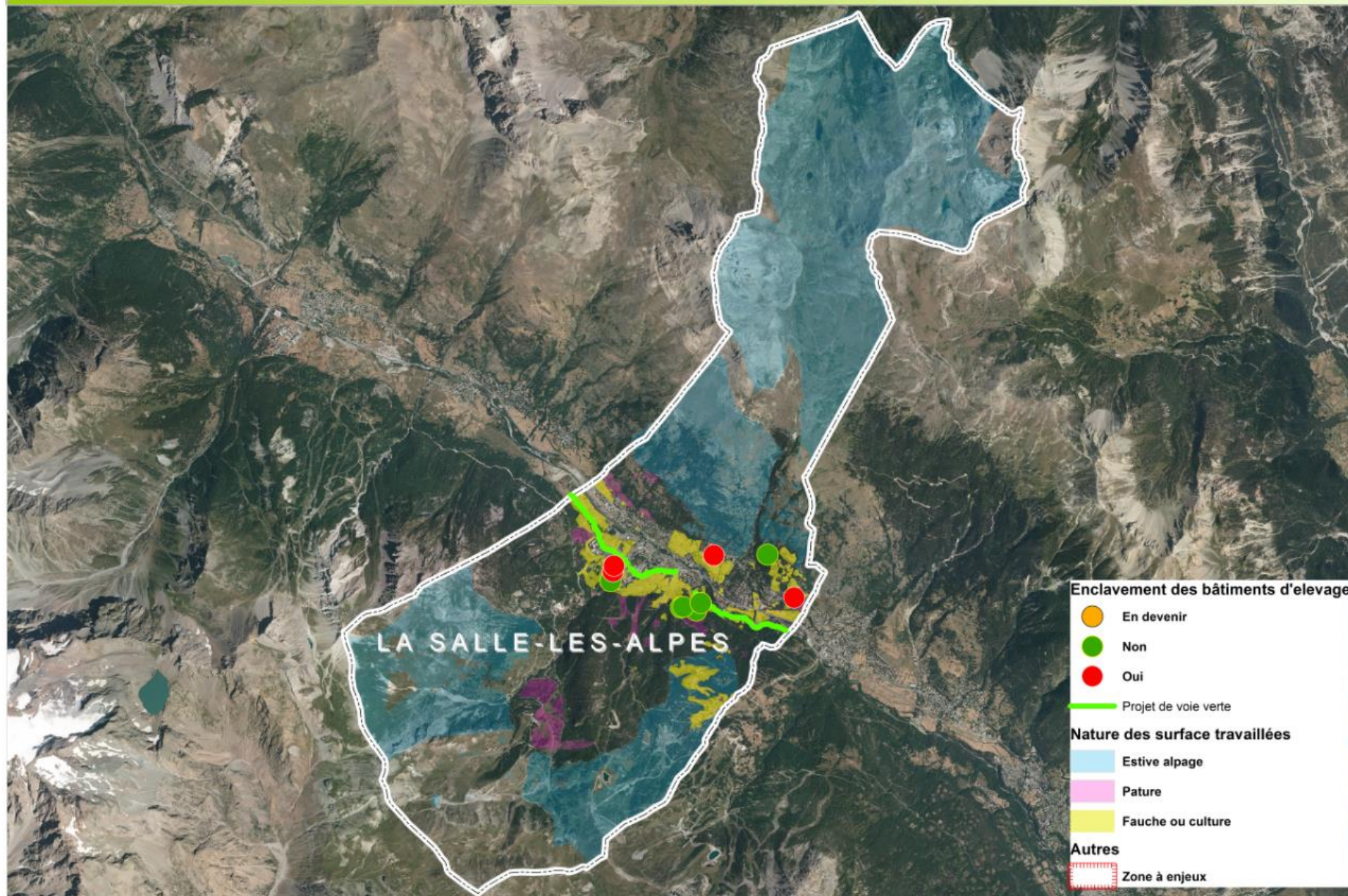
Commune de : **CERVIERES**



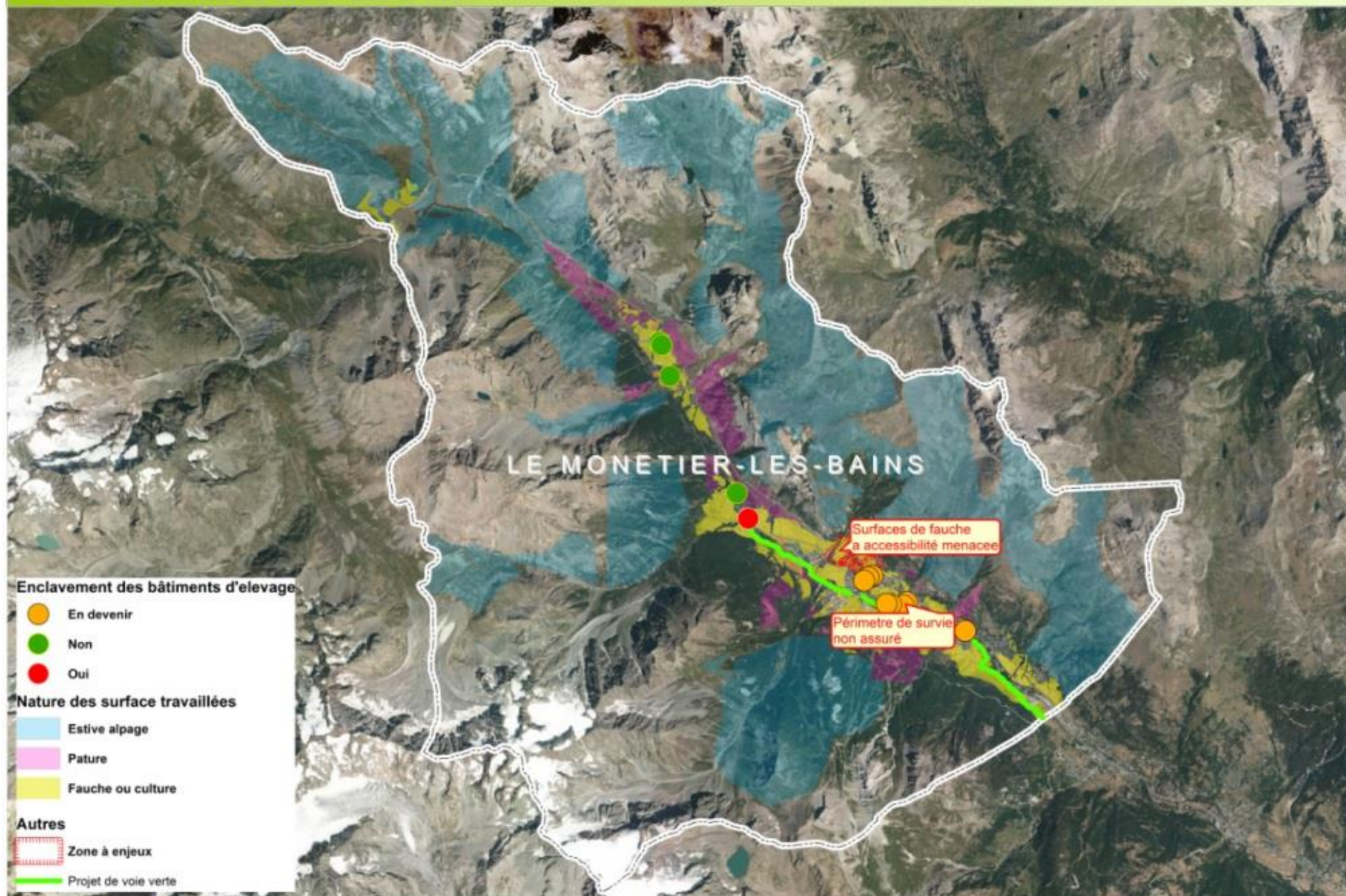
Commune de : LA GRAVE



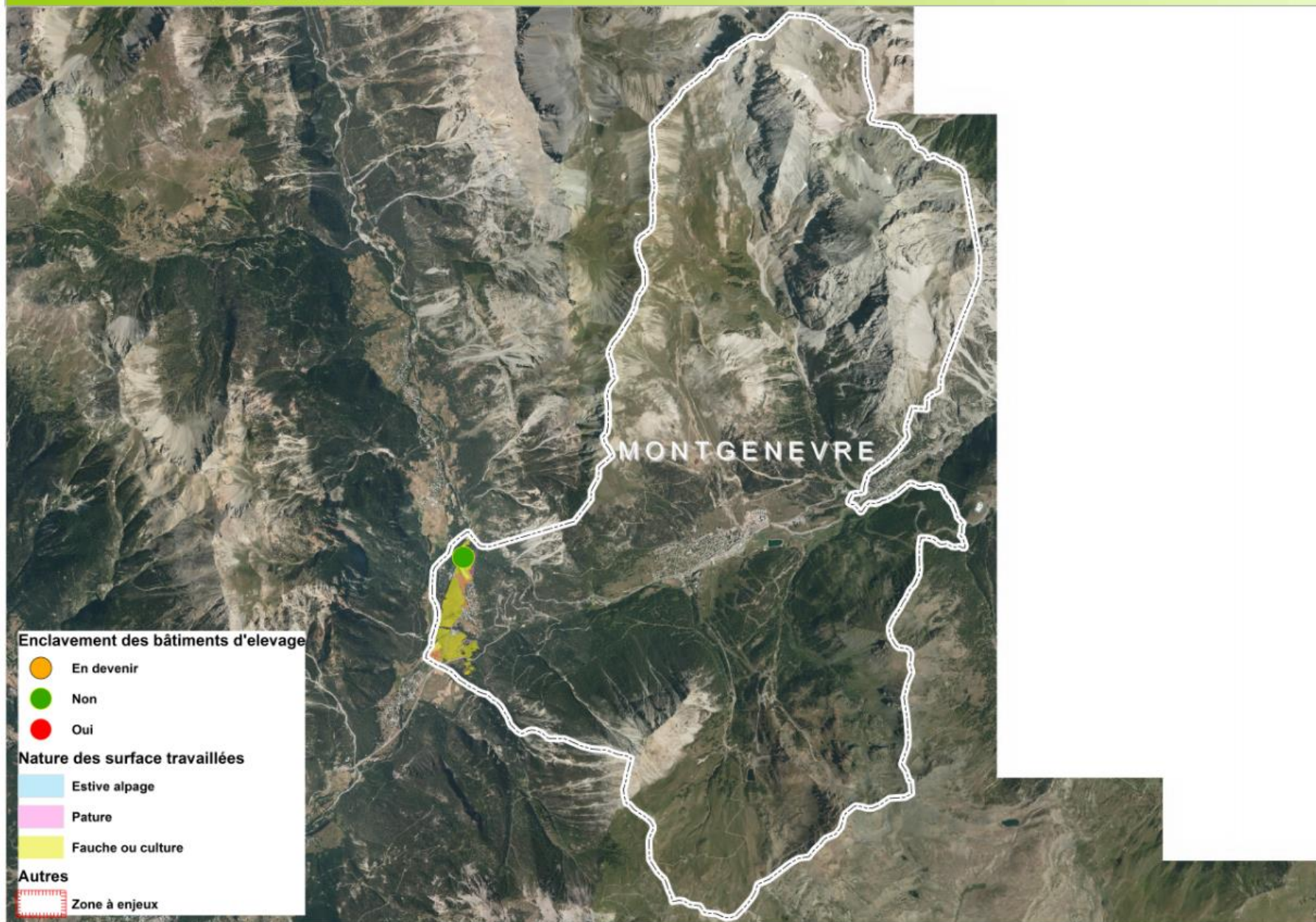
Commune de : LA SALLE-LES-ALPES



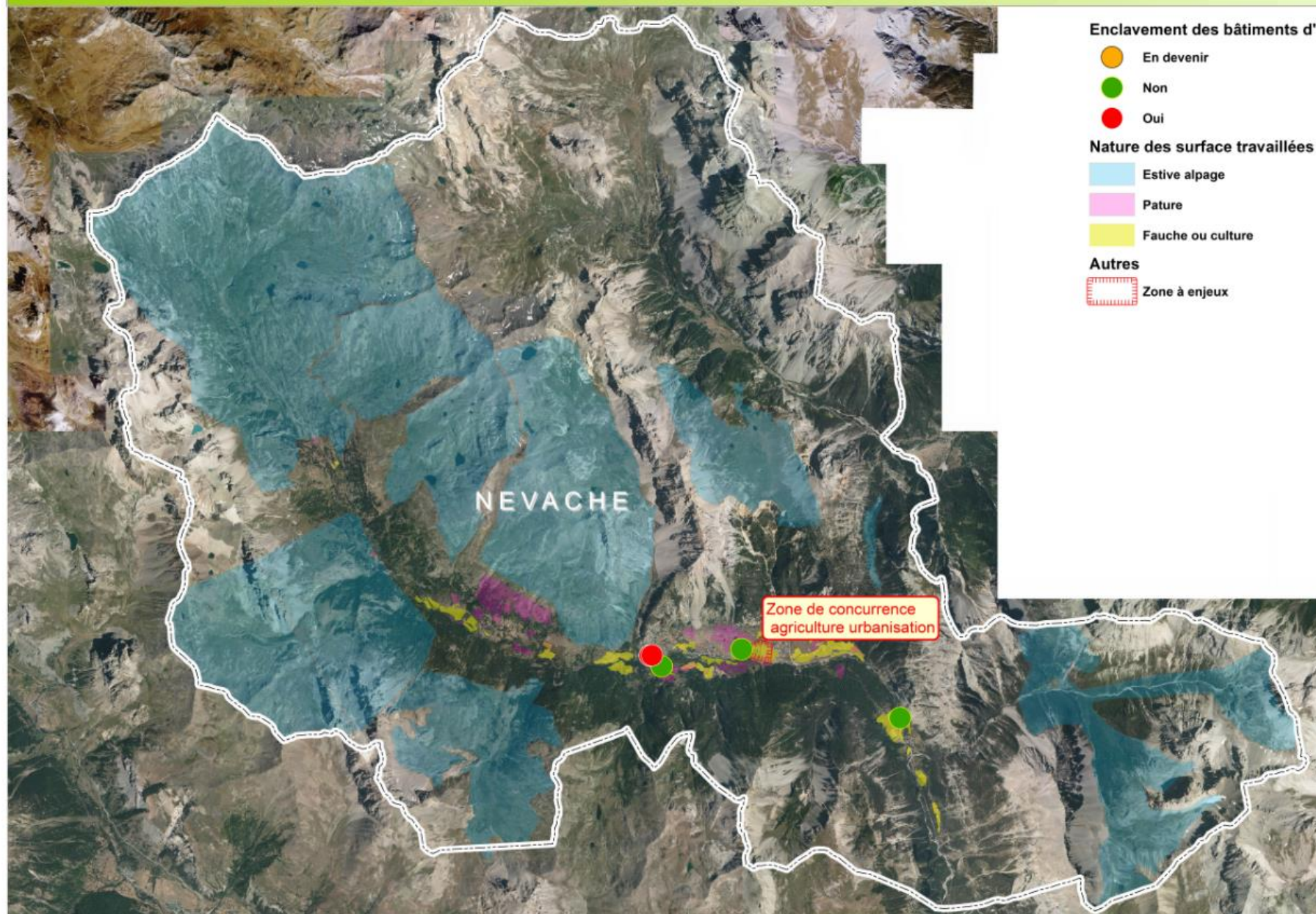
Commune de : **LE MONETIER-LES-BAINS**



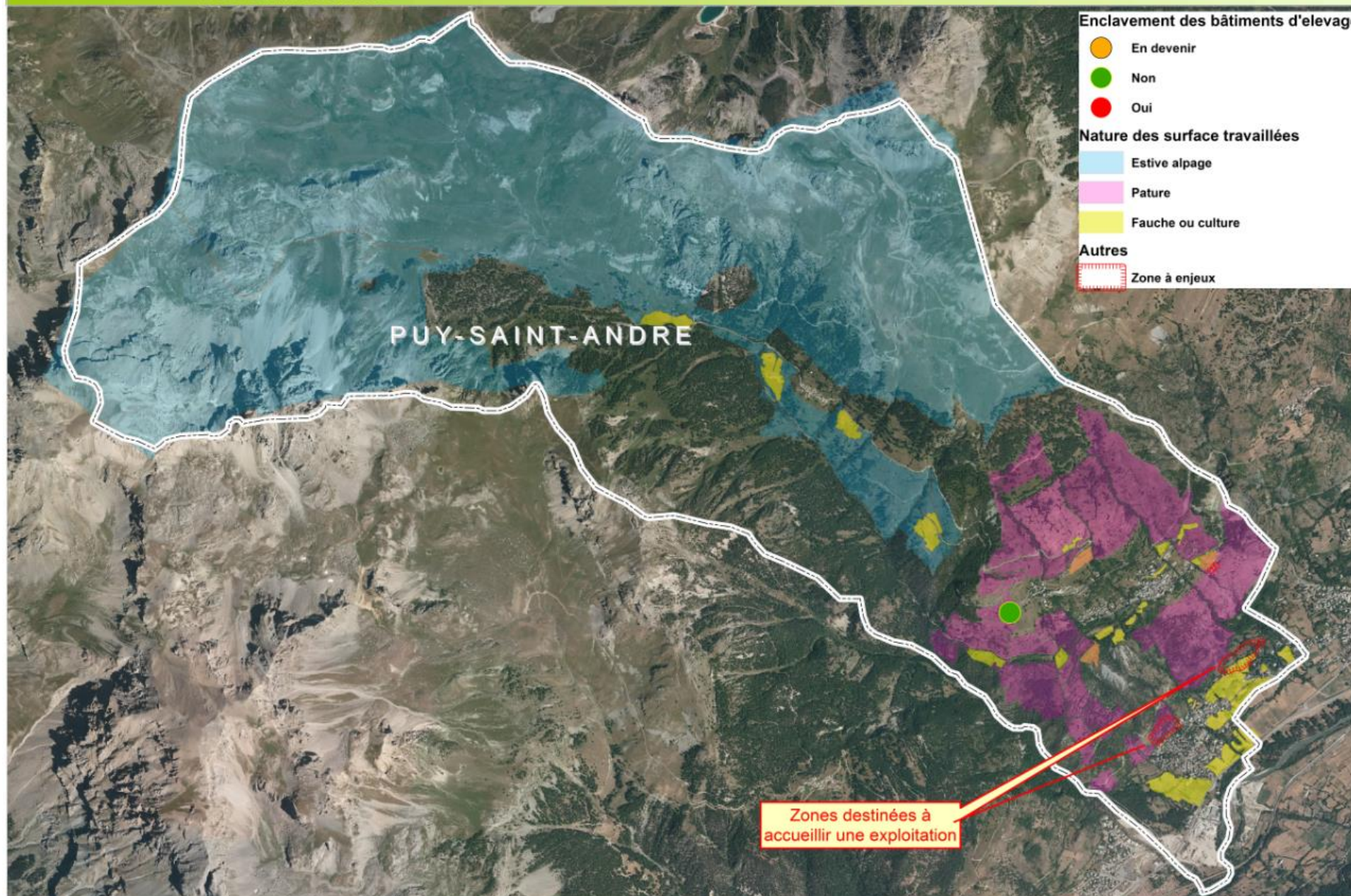
Commune de : **MONTGENEVRE**



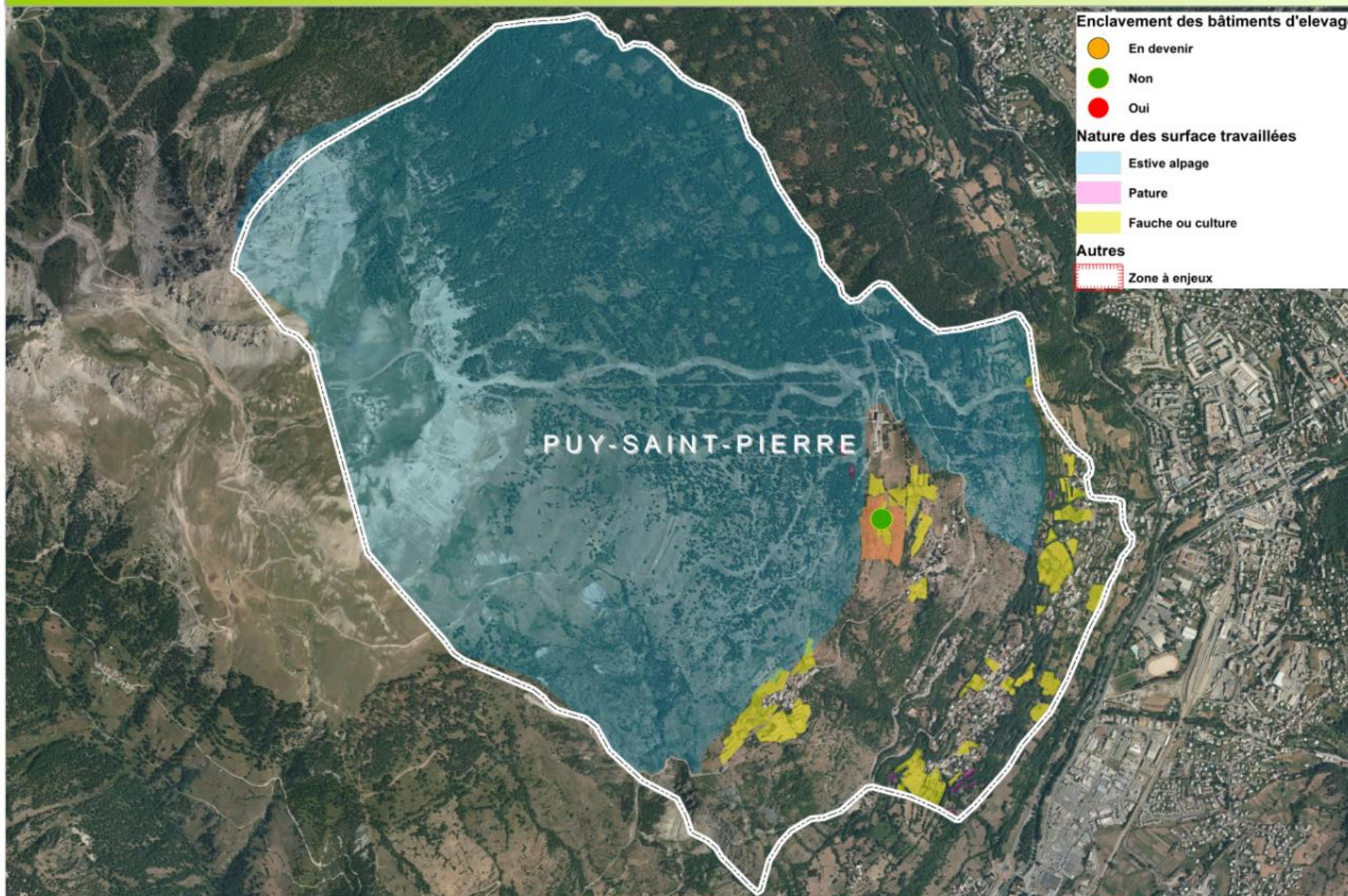
Commune de : NEVACHE



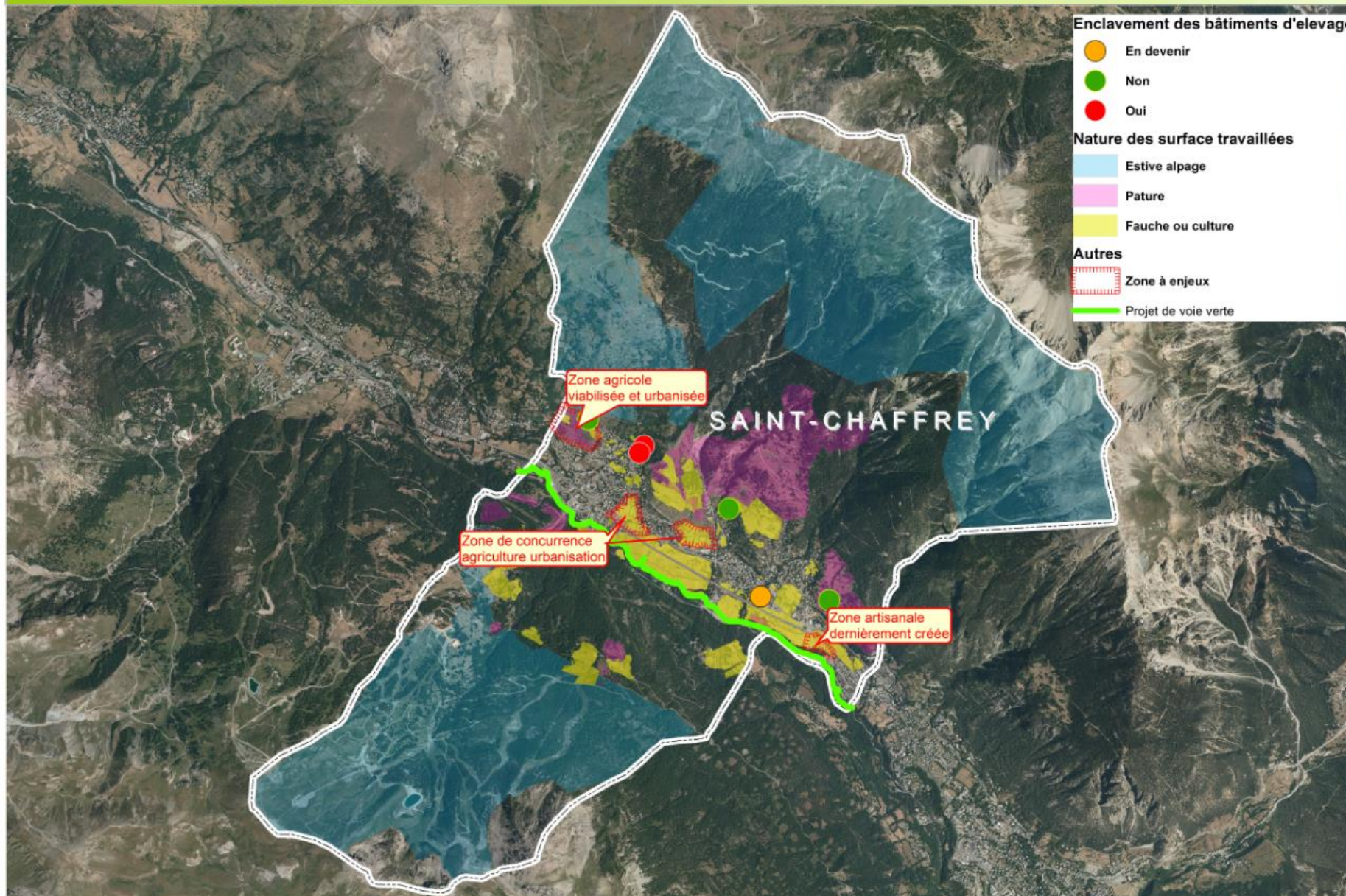
Commune de : PUY-SAINT-ANDRE



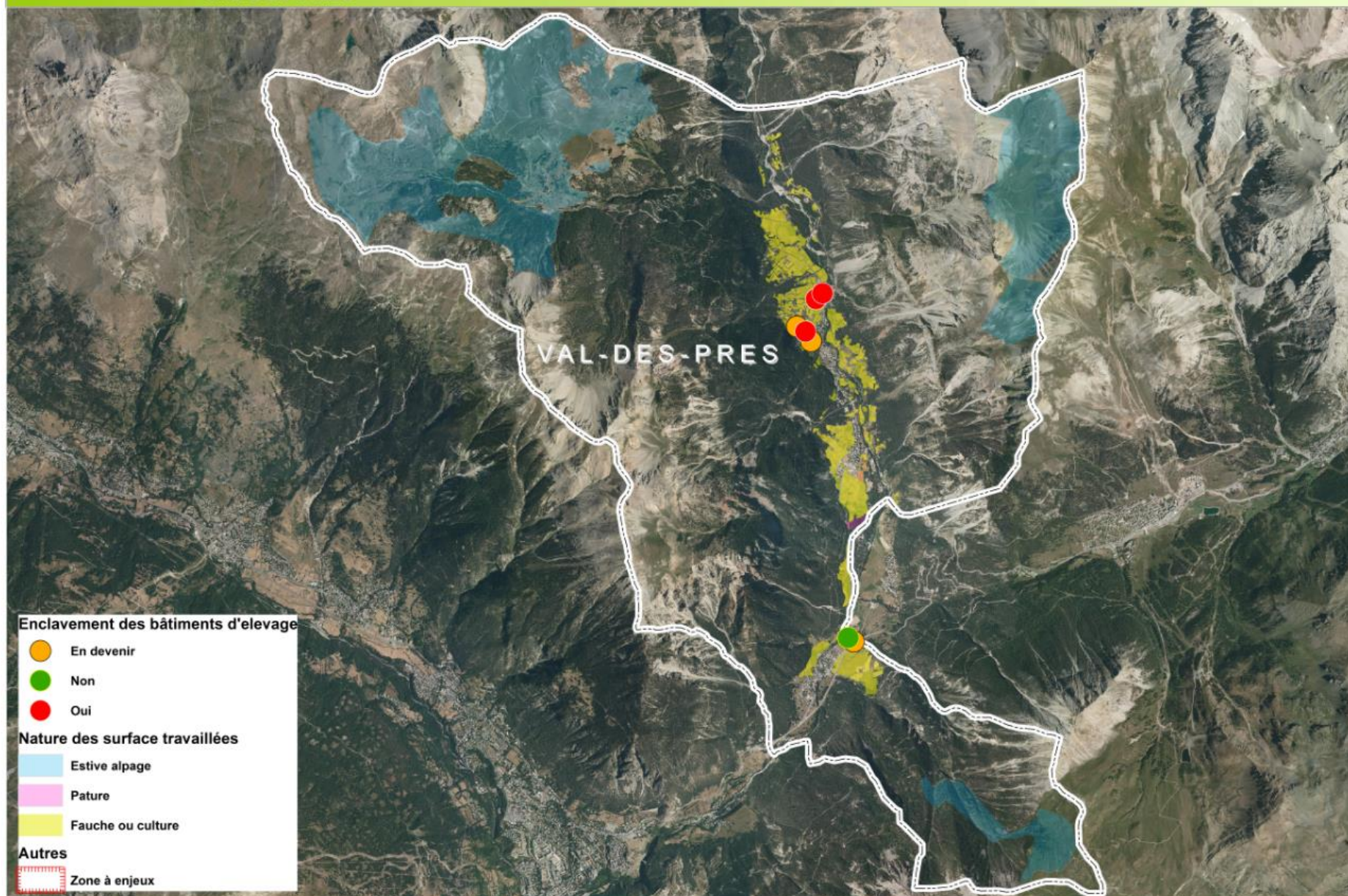
Commune de : PUY-SAINT-PIERRE



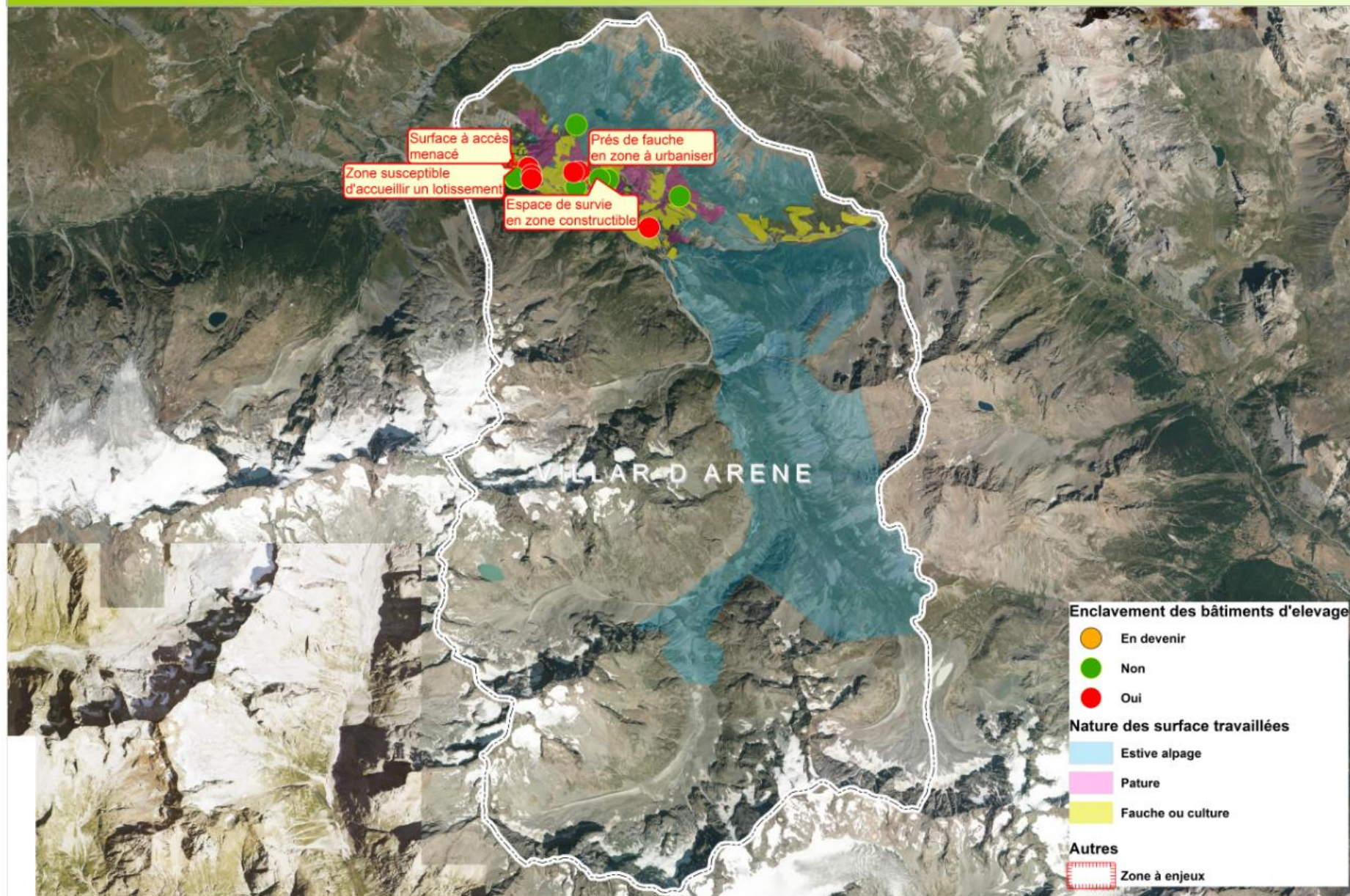
Commune de : SAINT-CHAFFREY



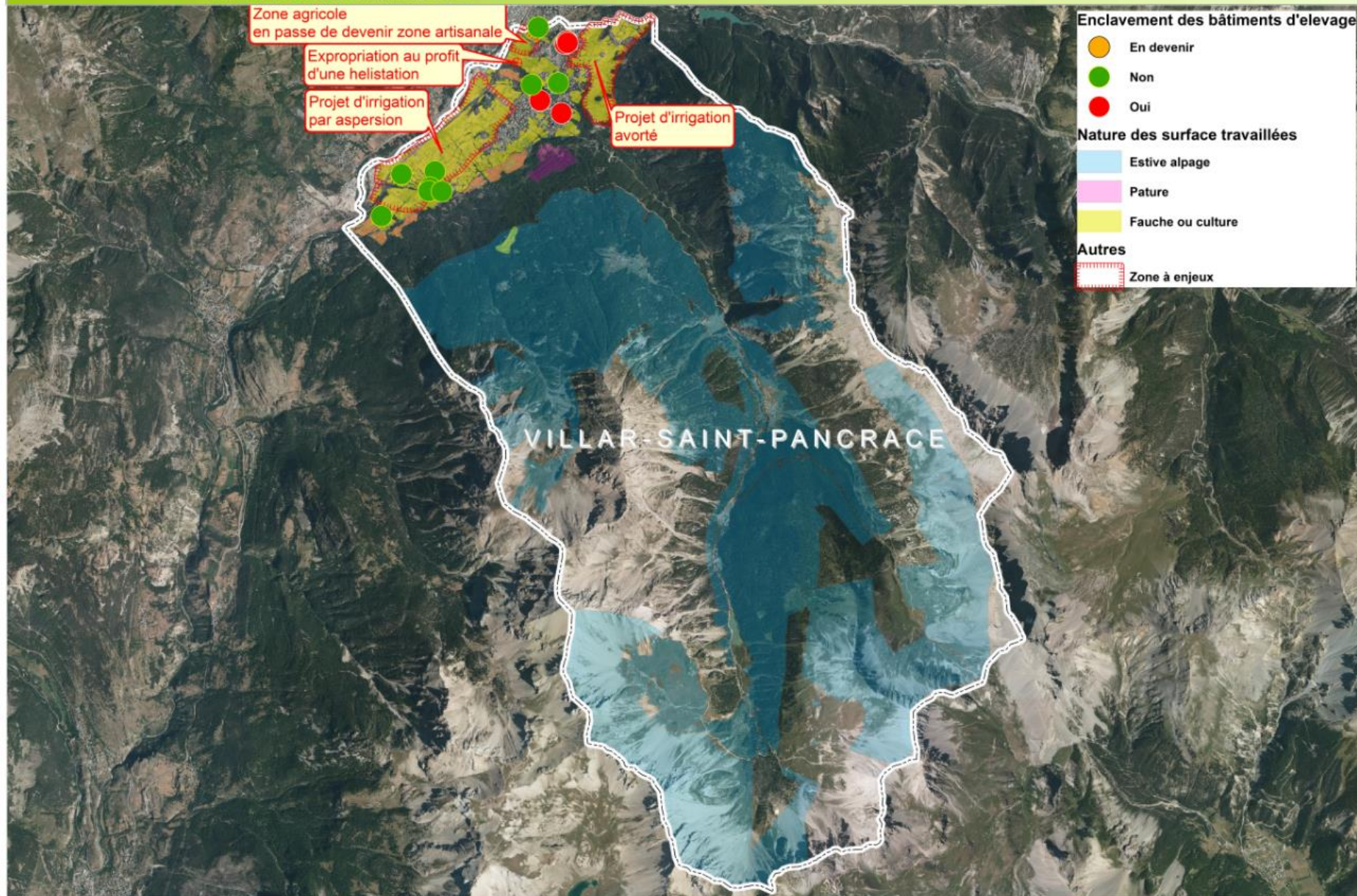
Commune de : VAL-DES-PRES



Commune de : VILLAR-D ARENE



Commune de : **VILLAR-SAINT-PANCRACE**



7.2. CARTES DETAILLÉES DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

NB : La consommation foncière décennale est établie par comparaison d'un cadastre datant de 2003 et d'une photo aérienne datant de 2016 mise à jour au regard des éléments cadastraux connus. Indépendamment du zonage du POS, la vocation observée des espaces consommés est également analysée (agricole, naturel, friche...).

Sur la période 2003 – 2016, la consommation foncière observée sur la commune est d'environ 90.99ha. Cette consommation a affectée principalement des espaces à dominante naturelle (prairie, friches, boisements...) ou agrestes (terrains potentiellement agricole) sur les coteaux.

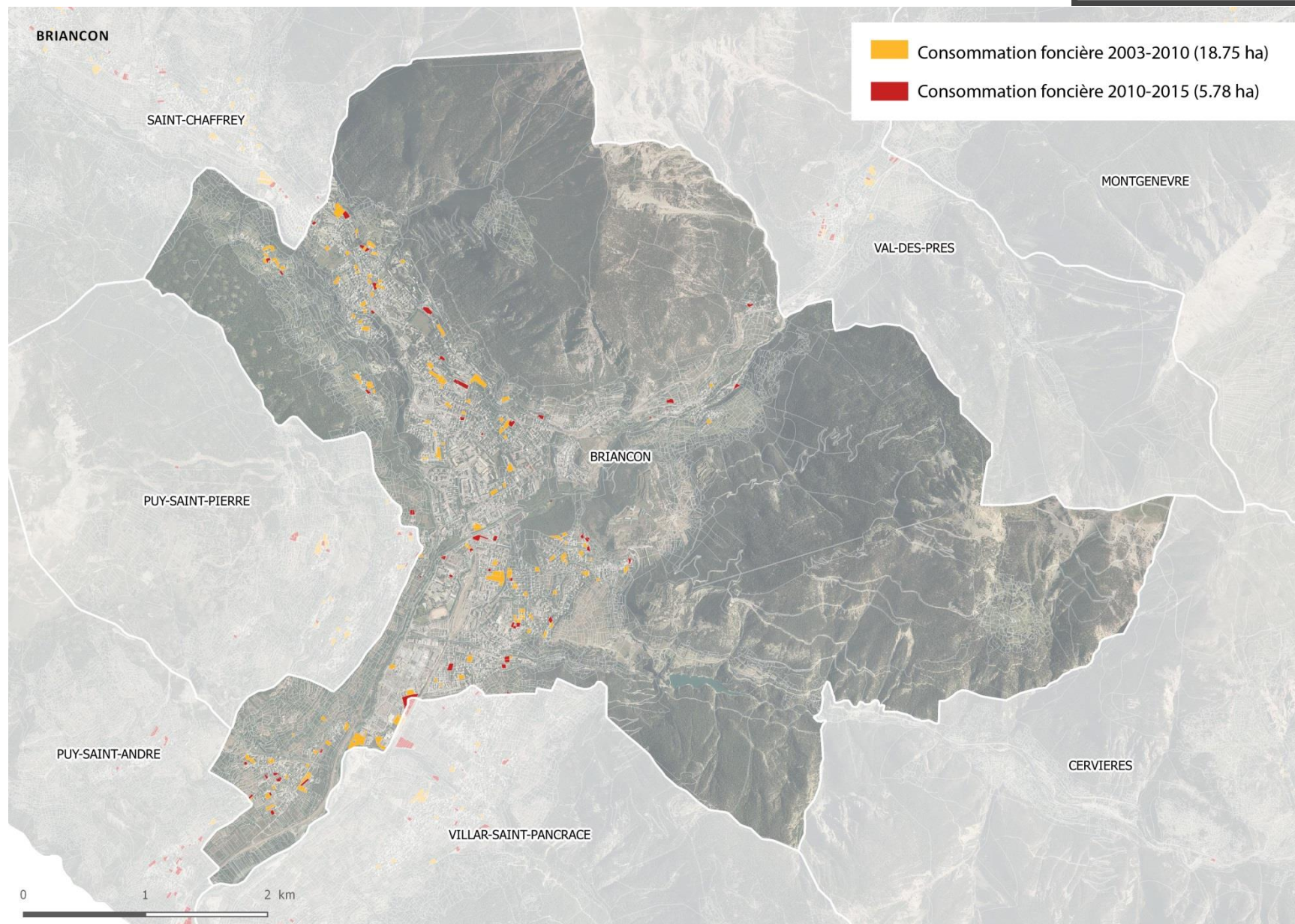
Cette consommation a été globalement diffusée à l'échelle du territoire communal.

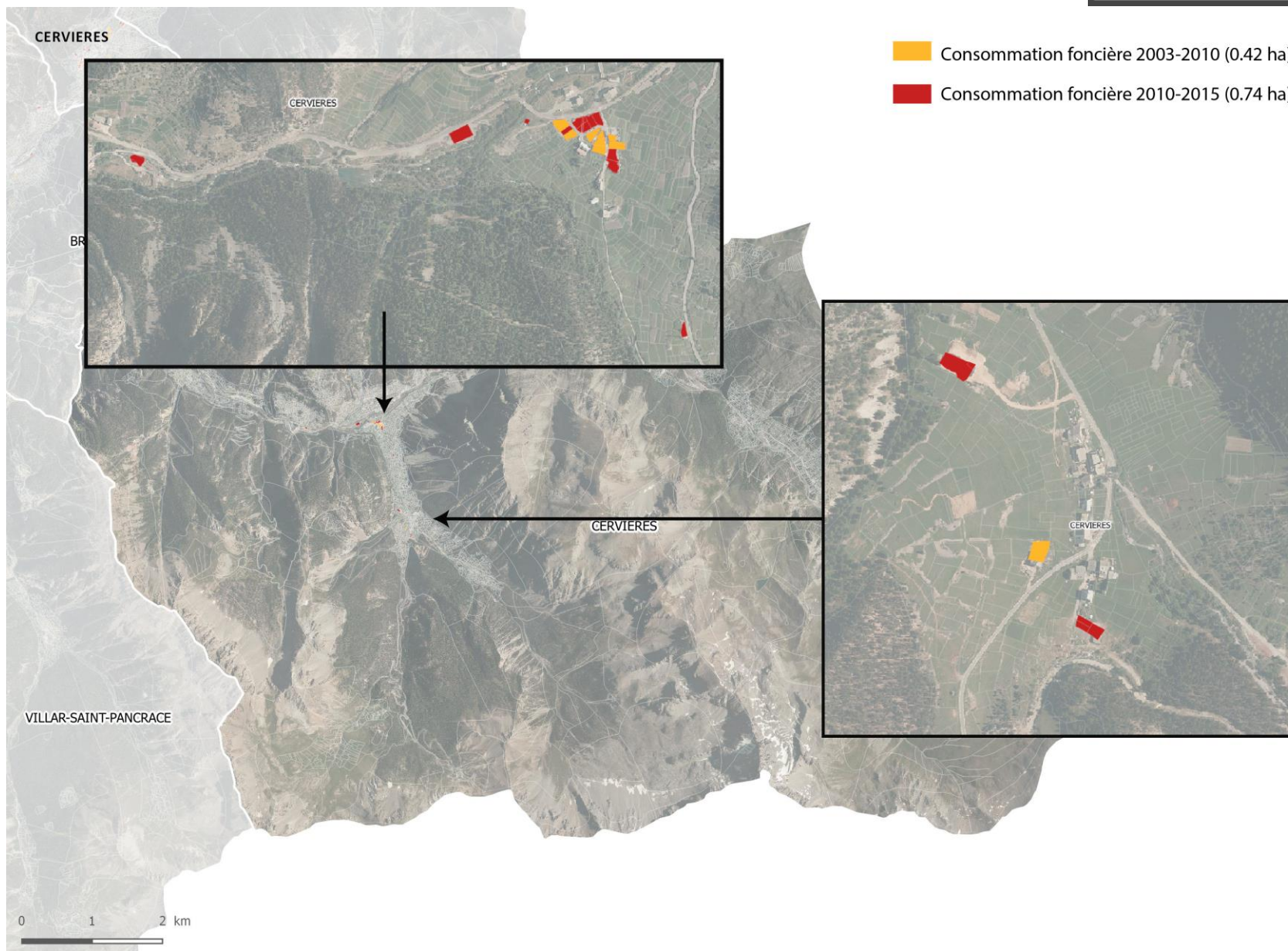
NB : il convient de souligner que dans le cadre de cette étude, l'intégralité des superficies des parcelles ayant reçues une nouvelle construction ont été comptabilisés. Toutes les nouvelles constructions sont prises en compte, y compris les constructions liées et nécessaire à l'activité agricole.

CONSO FONCIERE 2003 - 2016

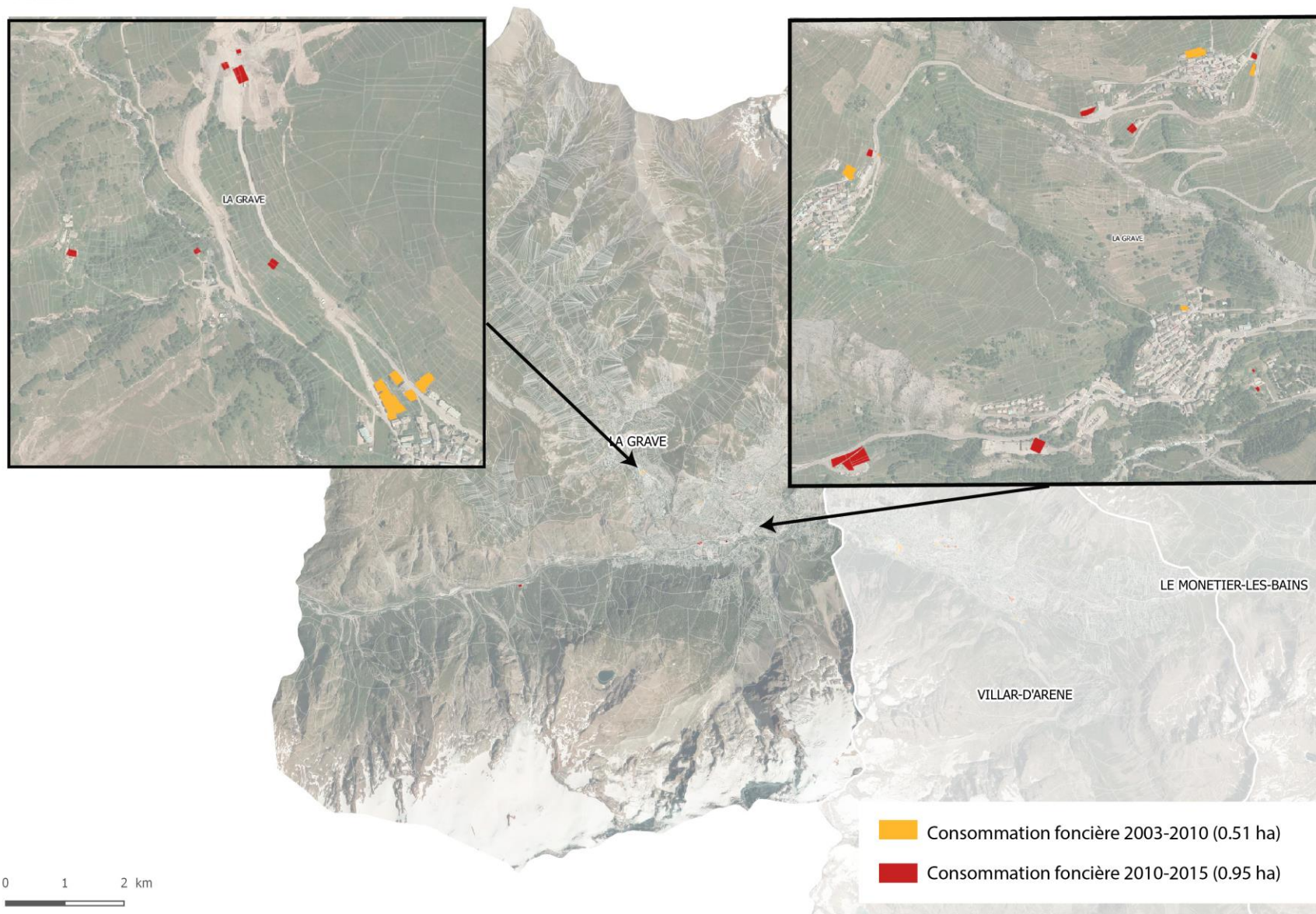
	m ²	ha
Briançon	288163	28,82
Cervières	15371,3	1,54
La Grave	19778,6	1,98
La Salle les Alpes	58840,7	5,88
Le Monétier	133932	13,39
Mongenèvre	72228,2	7,22
Névache	6613,69	0,66
Puy St André	72672,7	7,27
Puy St Pierre	27471	2,75
Saint Chaffrey	88349,4	8,83
Val des Prés	39670,8	3,97
Villar d'Arène	32324,1	3,23
Villard St Pancrace	54520,5	5,45

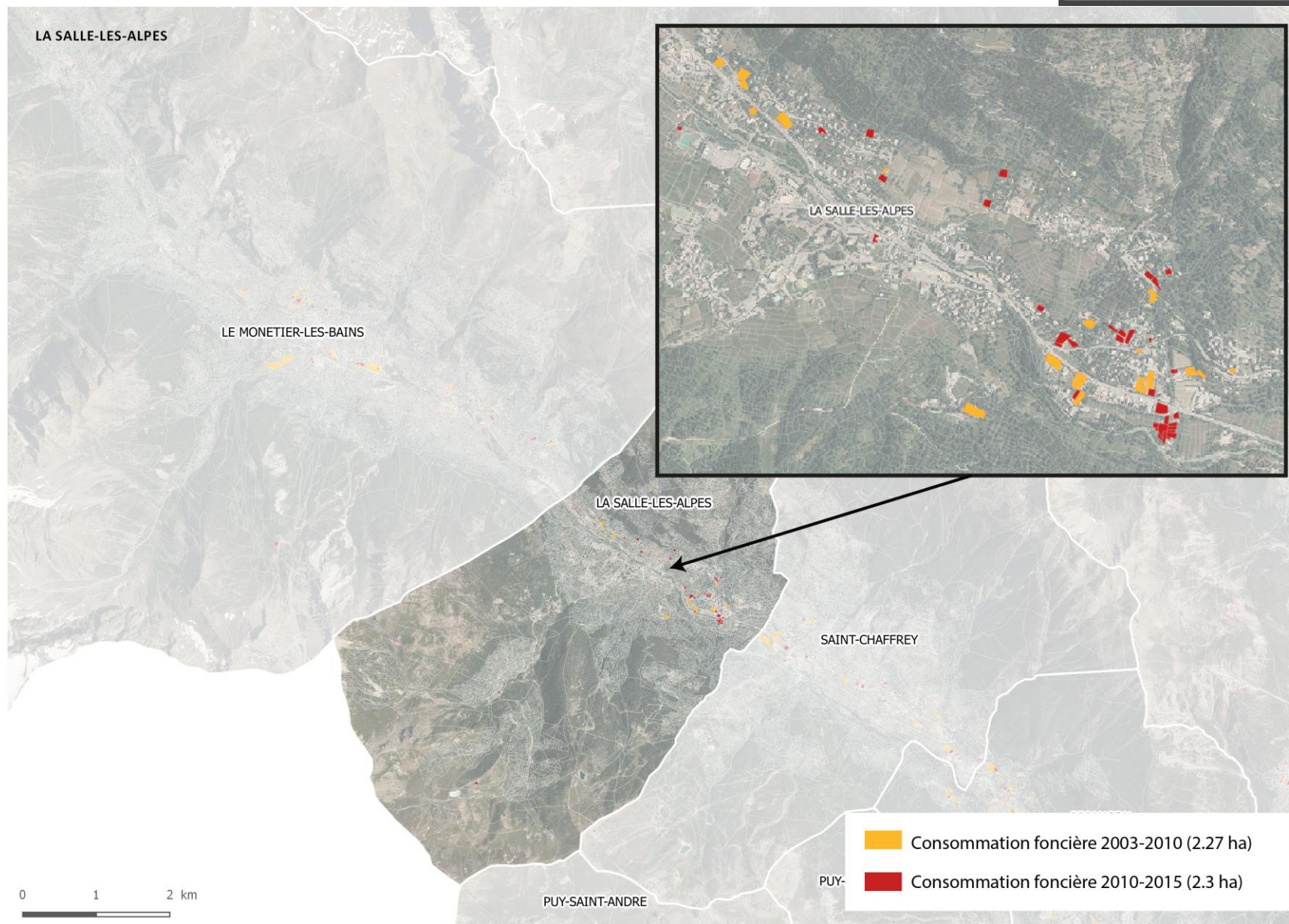
TOTAL SCoT Briançonnais	909935,99	90,99
------------------------------------	------------------	--------------

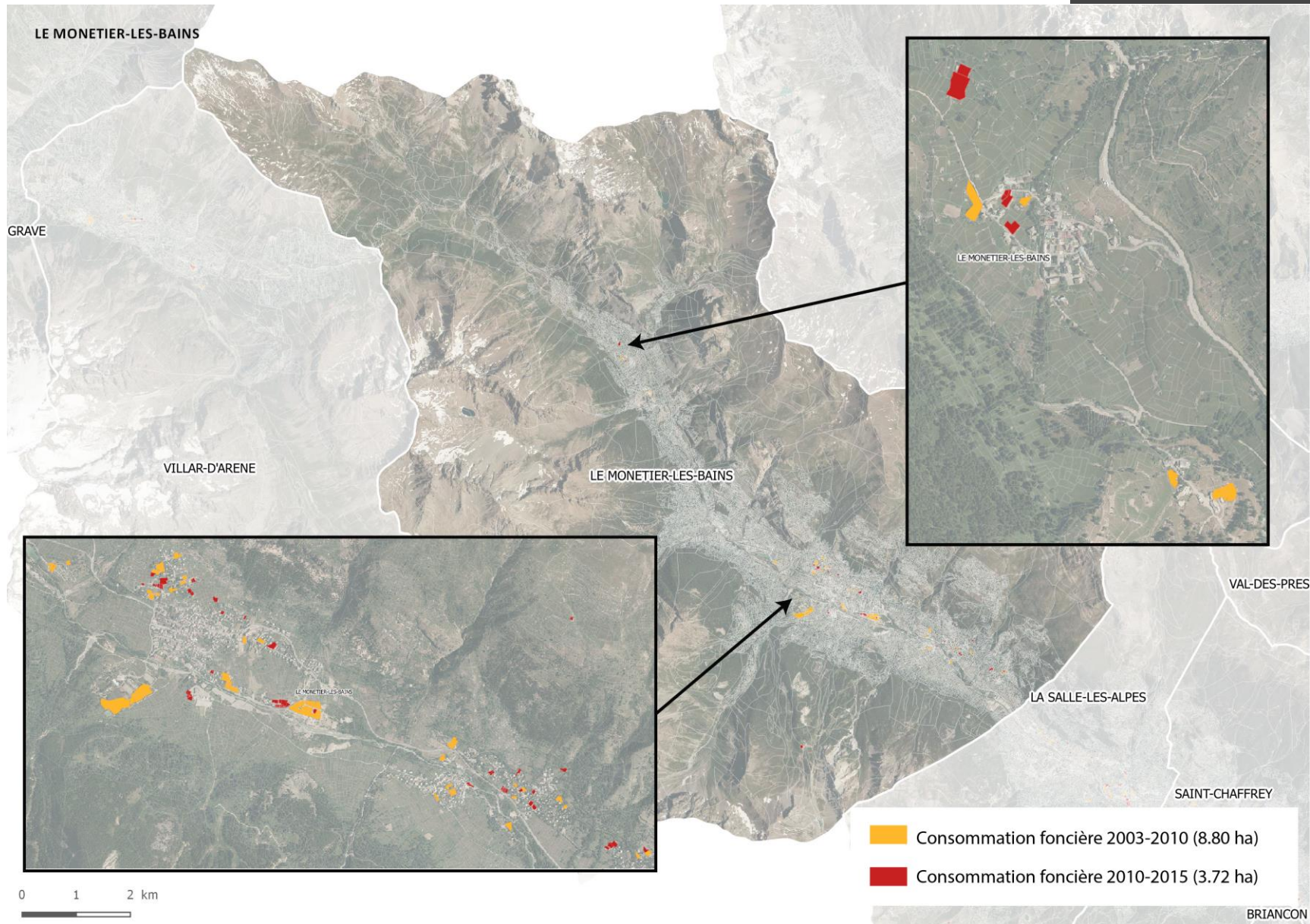


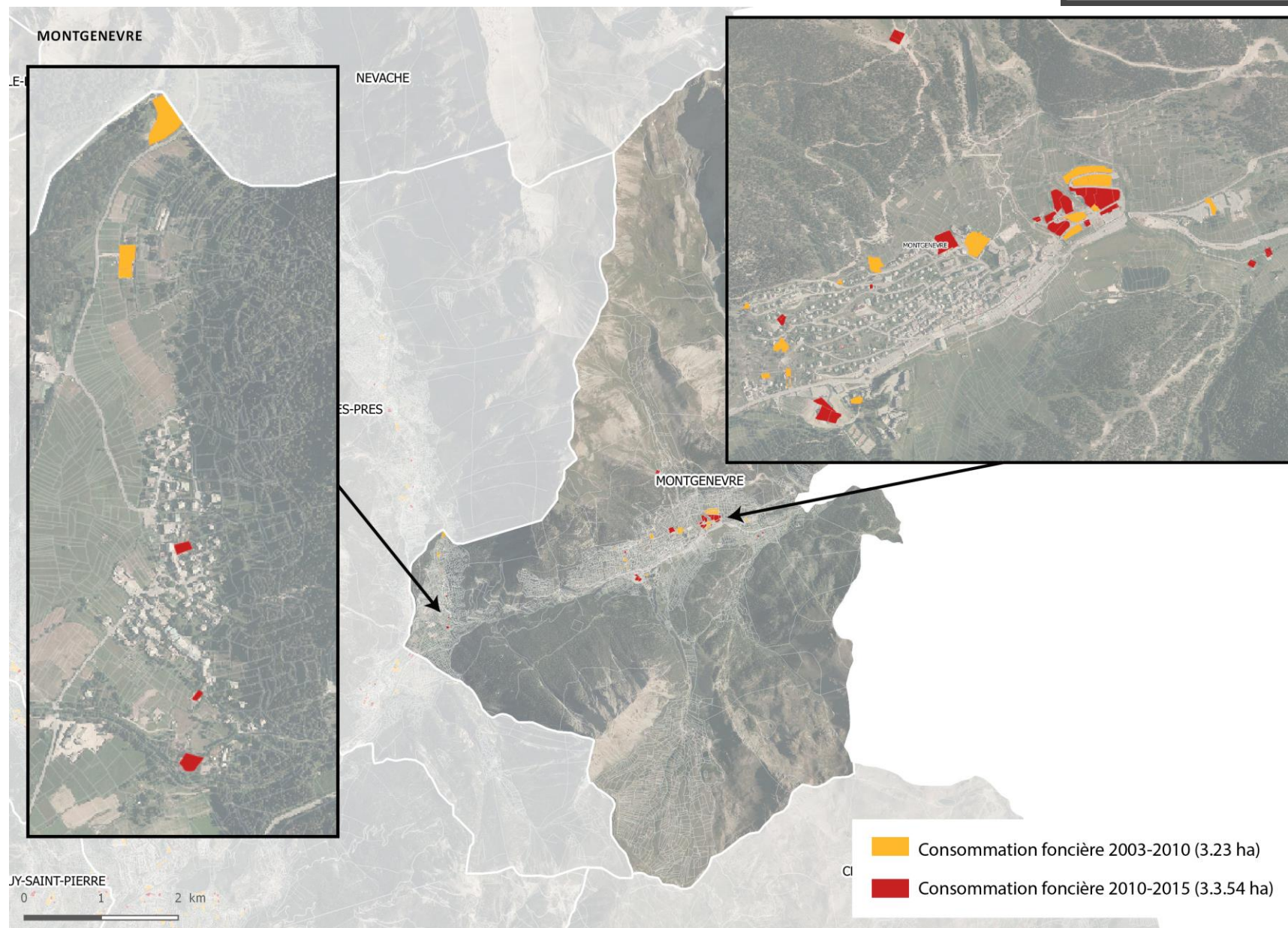


LA GRAVE

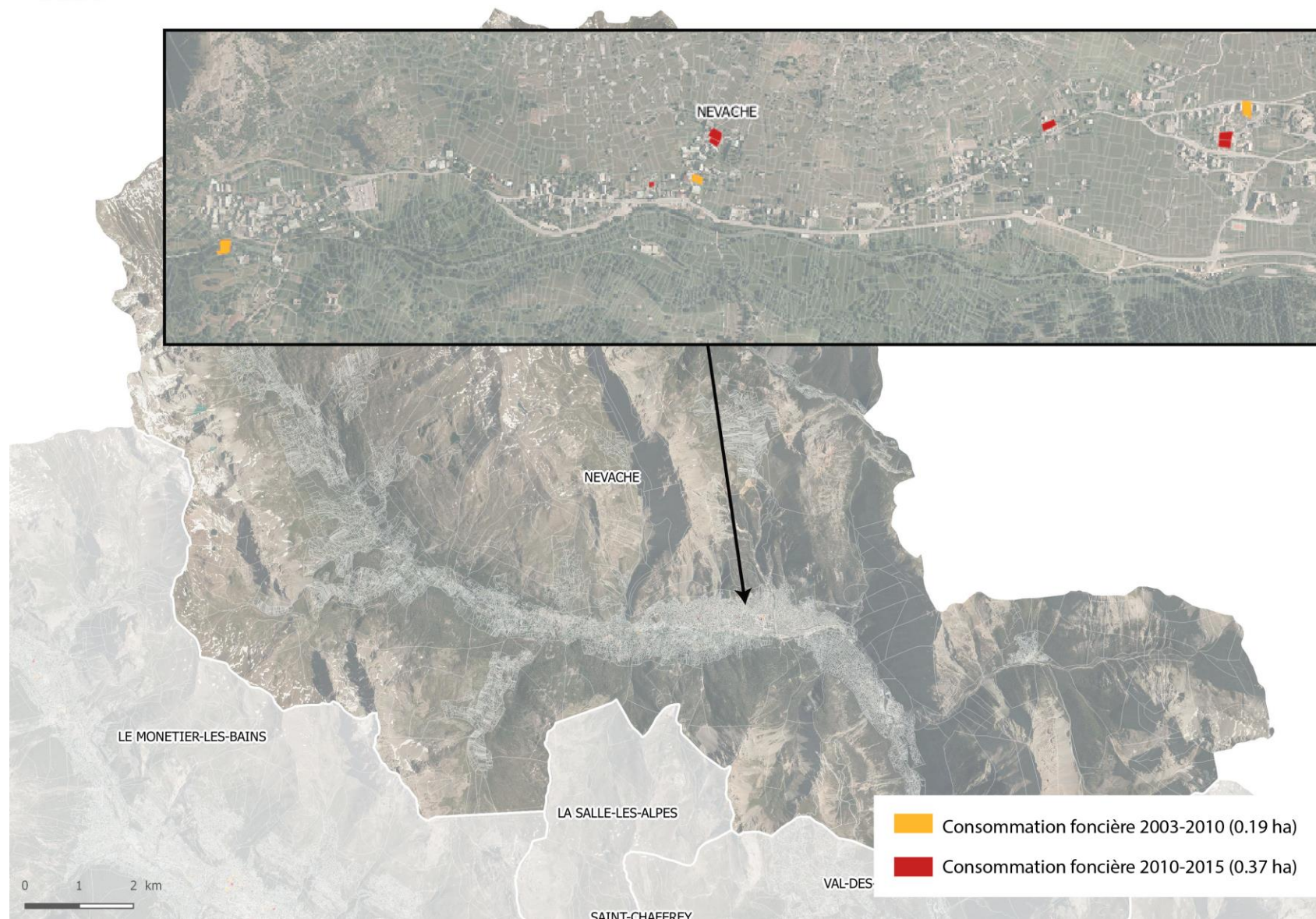


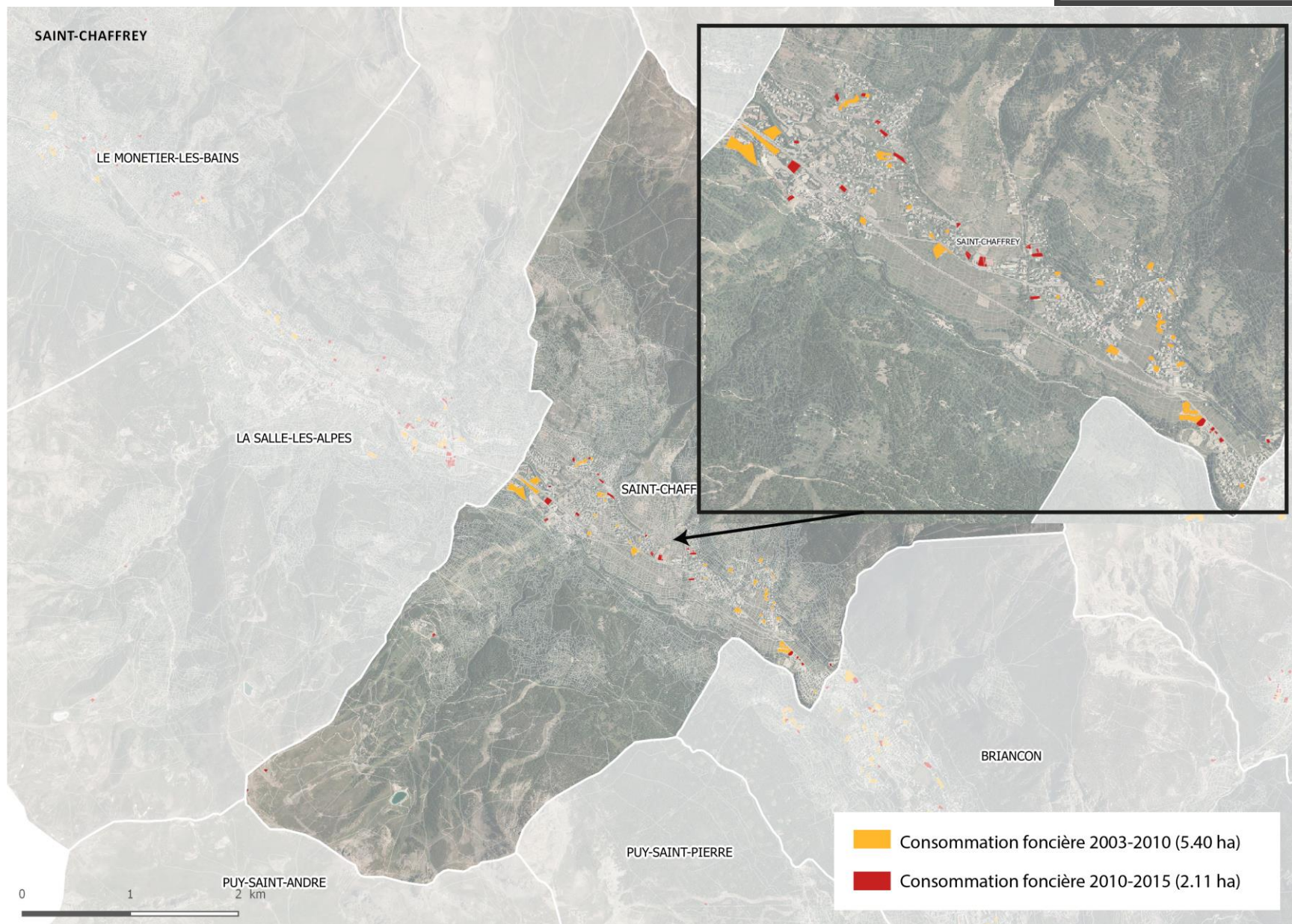


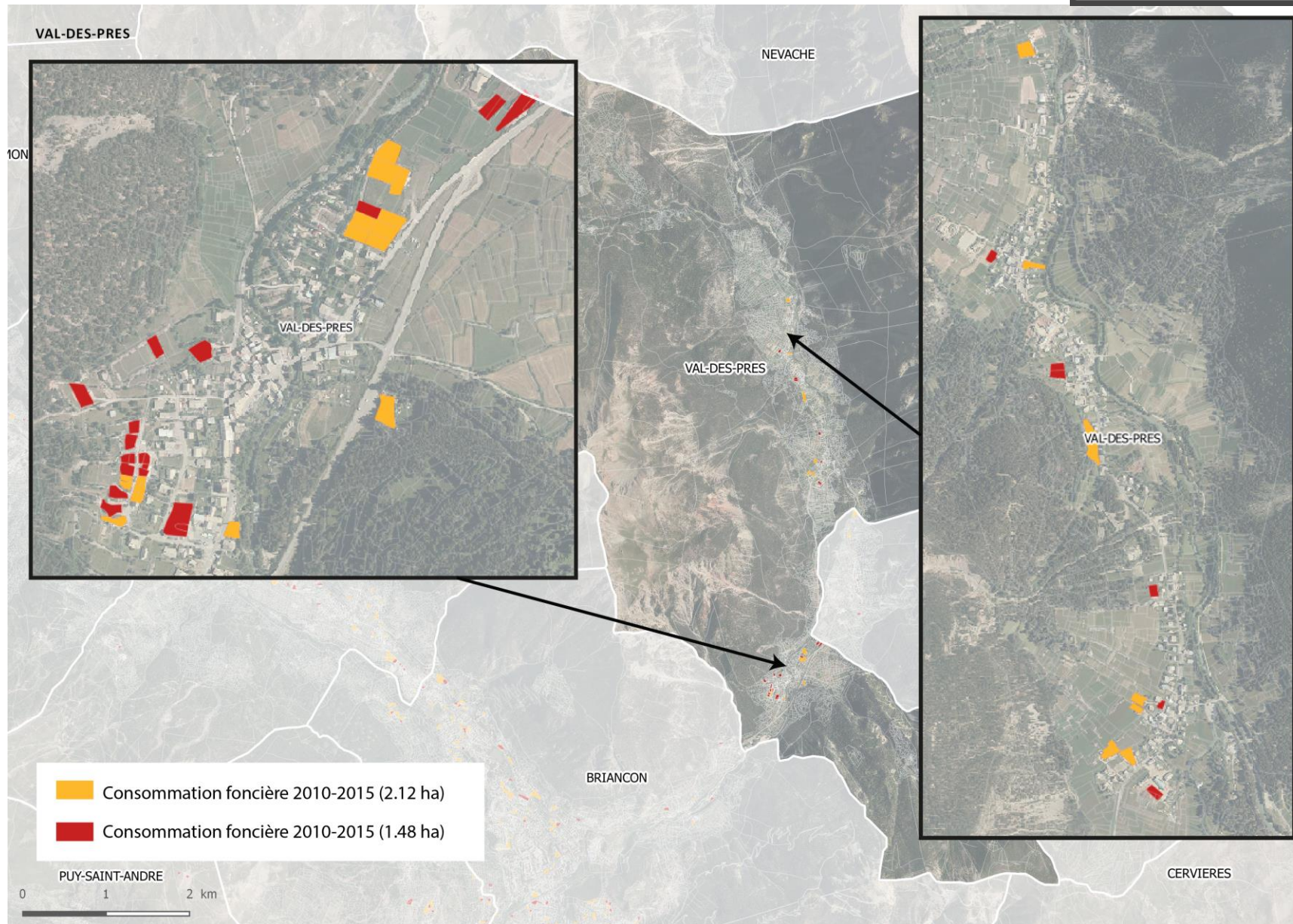


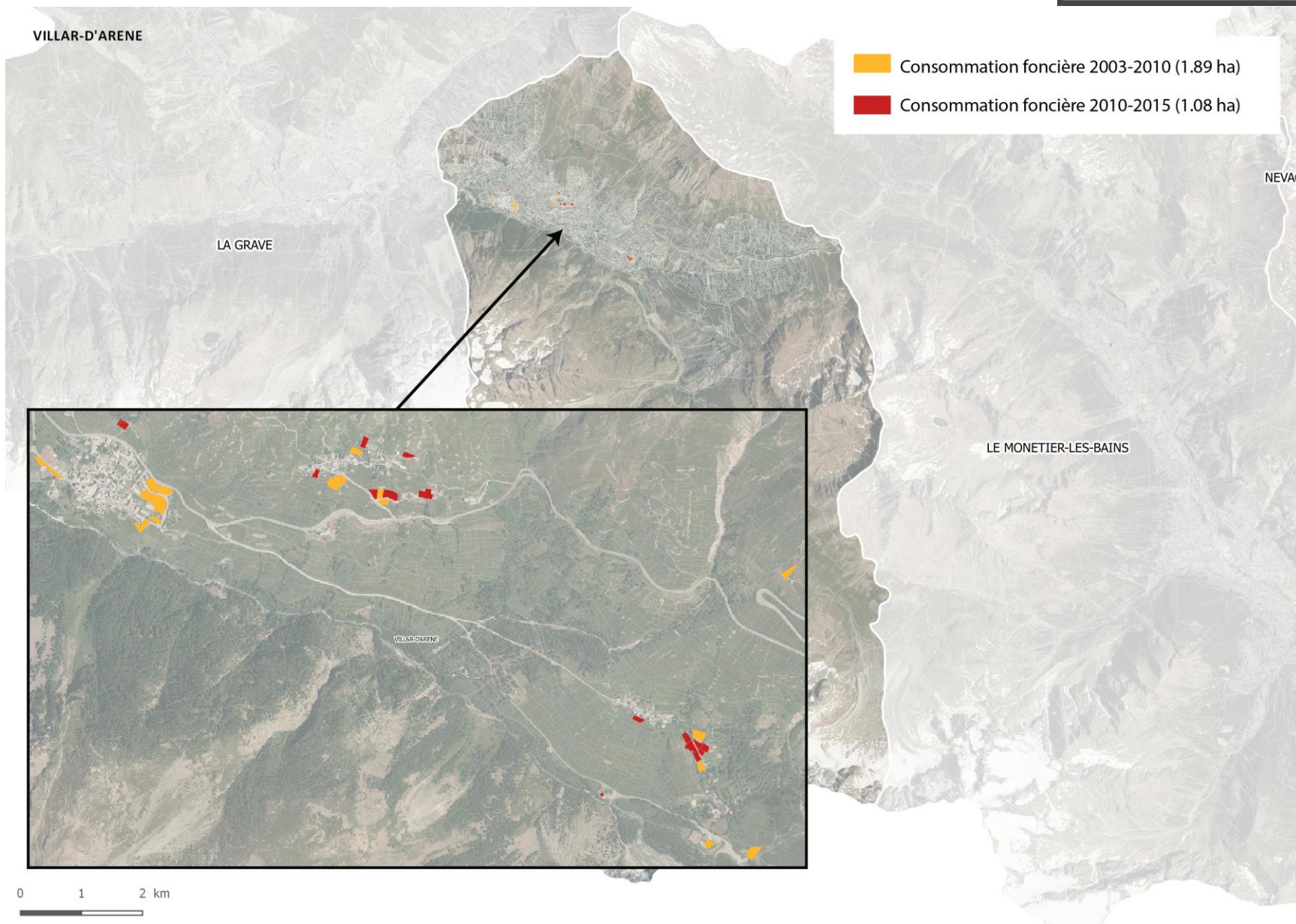


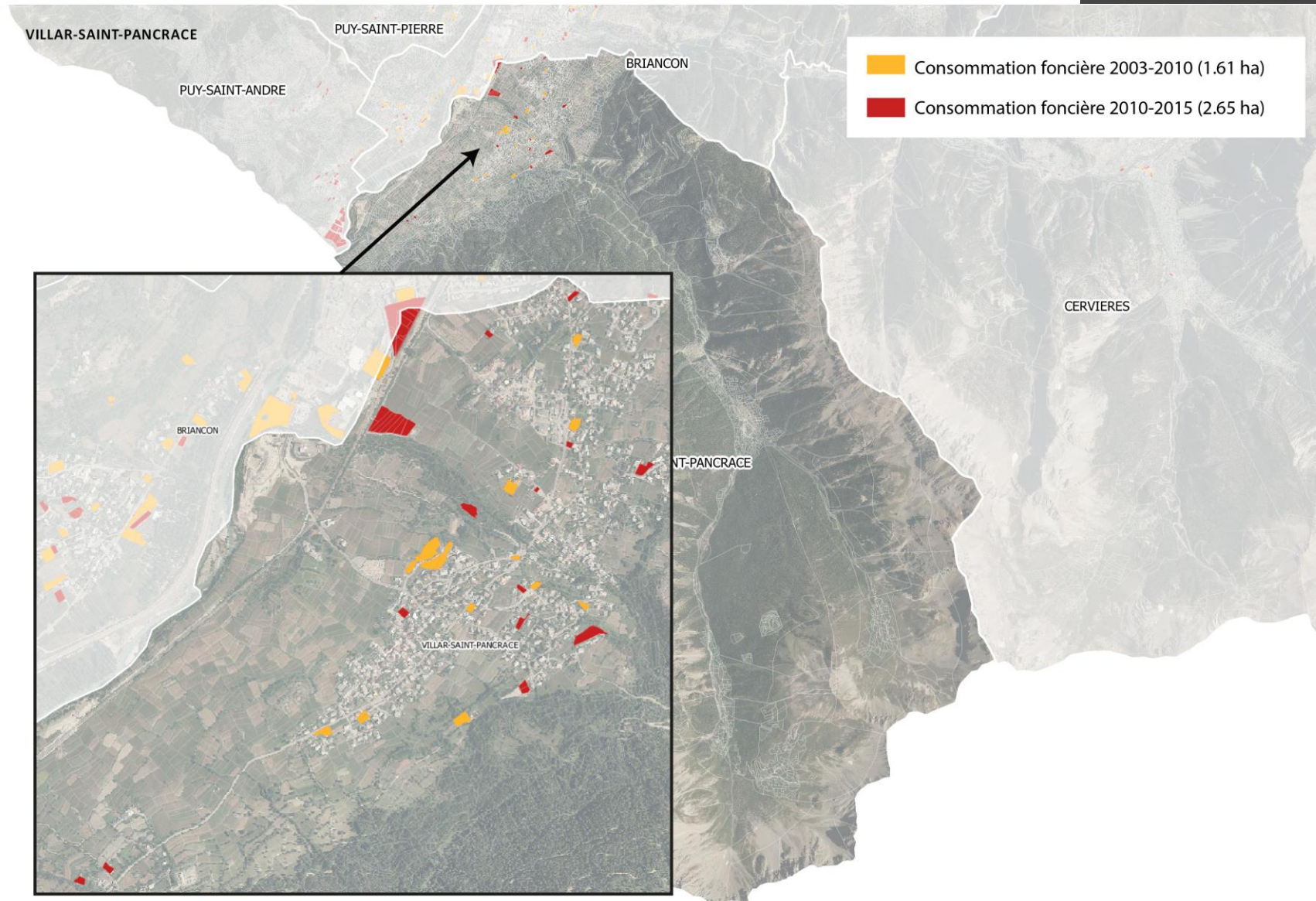
NEVACHE

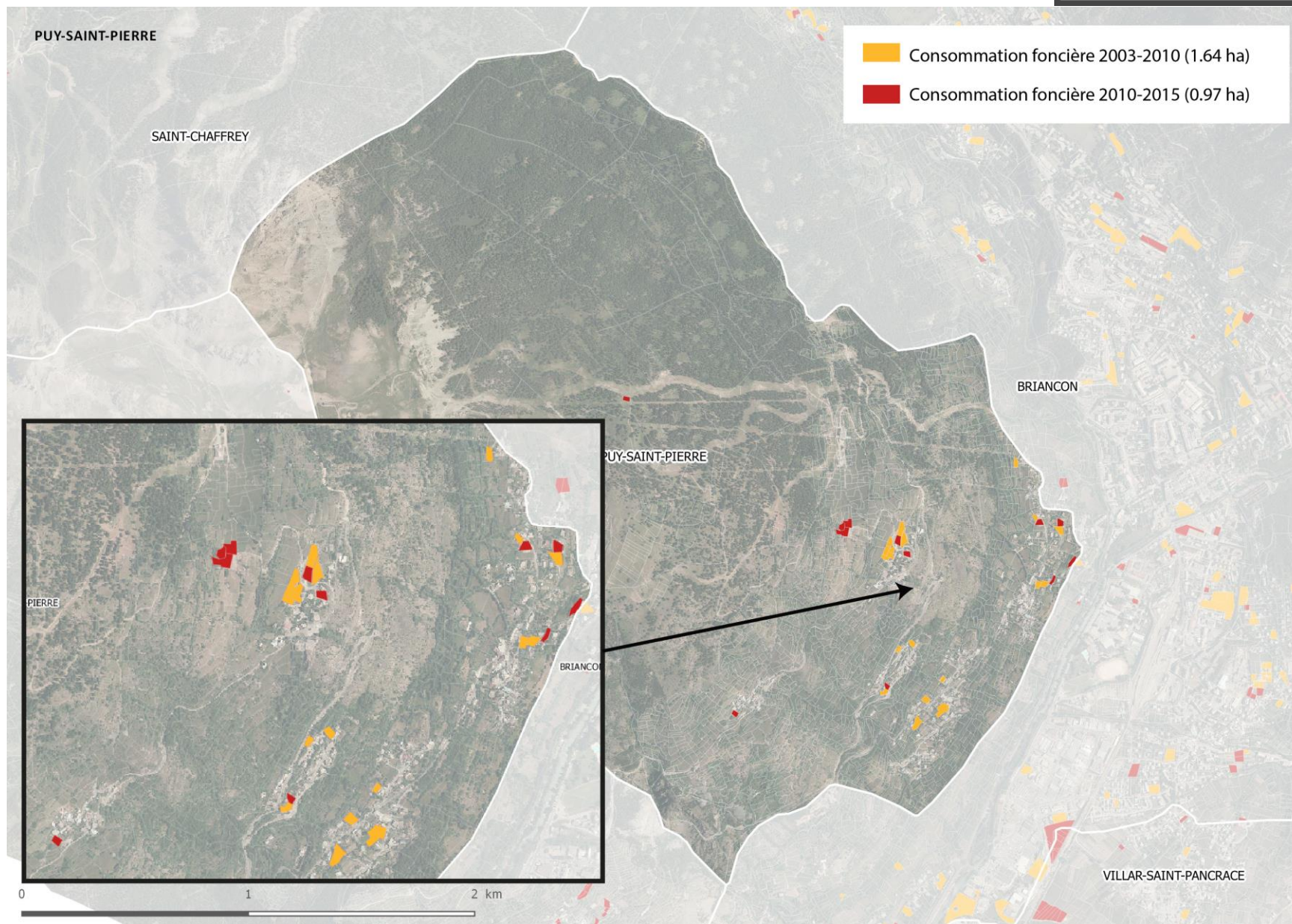










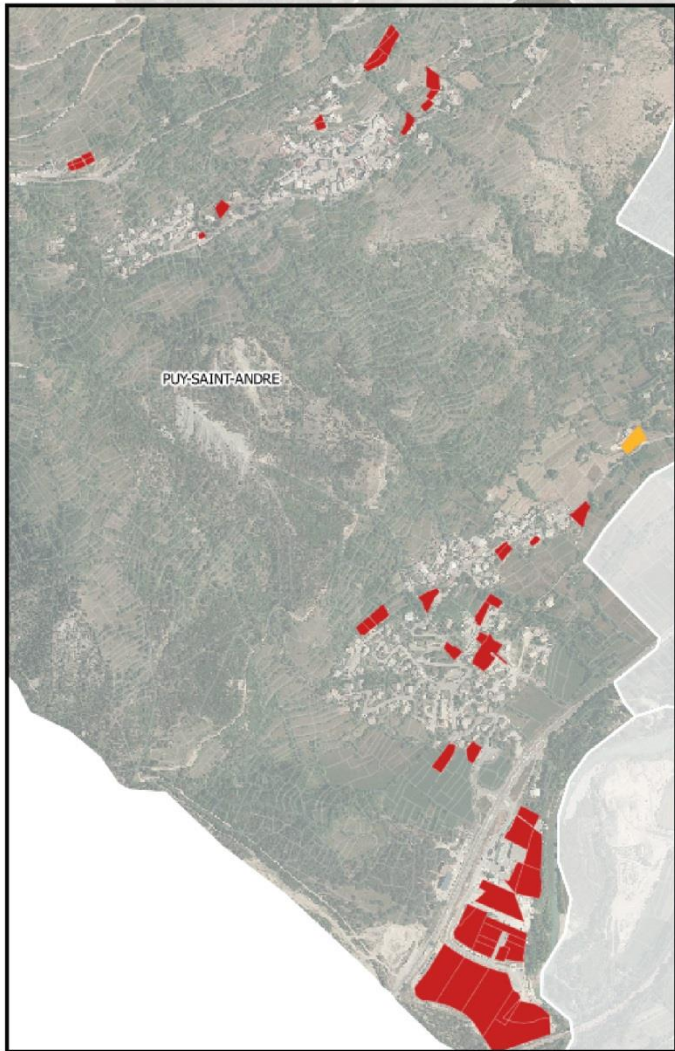


PUY-SAINT-ANDRE

LA SALLE-LES-ALPES

SAINT-CHAFFREY

- Consommation foncière 2003-2010 (0.12 ha)
- Consommation foncière 2010-2015 (6.33 ha)



PUY-SAINT-ANDRE

PUY-SAINT-PIERRE

BRIANCON

VILLAR-SAINT-PANCRACE

0 1 2 km



AR PREFECTURE

005-240500439-20170627-2017_66-DE

Regu le 06/07/2017

AR PREFECTURE

005-24 05 00439-2017 0627-2017_66-DE
Regu le 06/07/2017

SCoT du Briançonnais

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers -1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon Cedex

Tél. 04 92 21 35 97 - Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr



CITADIA Agence Méditerranée
45 rue Gimelli, 83 000 Toulon

Citadia Conseil, *urbanisme et planification*
04 94 18 97 18 / mediterranee@citadia.com

Even Conseil, *environnement et Développement Durable*
04 94 18 55 65 / mediterranee@even-conseil.com

Aire Publique, *Concertation et Communication*
04 94 18 97 19 / info@airepublique